

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

Mémoire
En vue de l'obtention du diplôme
de Magistère en Sciences Economiques
Option : Monnaie Finance & Banque

Thème

**Essai d'analyse de l'impact de la réforme du système
de paiement sur l'utilisation des moyens de paiement
scripturaux en Algérie :**
Cas de la commune de Tizi-Ouzou

Sous la direction de :

D^r. NEMIRI- YAÏCI Farida

Présenté par :

M^{elle} SIDI-MAMMAR Lydia

Devant le Jury composé de :

Président : M^r AMMOUR Benhalima, Professeur, U/ Alger.

Rapporteur : M^{me}. NEMIRI-YAÏCI Farida, Maître de conférences « A », U/ Bejaïa.

Examineurs : M^{elle} BOUZAR Chabha, Professeur, UMMTO.

M^r. OUALIKENE Selim, Maître de conférences « A », UMMTO.

Date de soutenance

Remerciements

Mes premiers remerciements s'adressent à Docteur NEMIRI-YAÏCI Farida qui m'a accordé sa confiance en acceptant de diriger ce travail. Elle a su guider et enrichir ce travail de la justesse de ses remarques. Je lui témoigne toute mon estime et ma reconnaissance pour sa disponibilité et son soutien.

Mes remerciements vont également aux membres du jury pour l'honneur qu'ils me font en acceptant d'évaluer ce travail et de participer à la soutenance.

Je remercie tout le corps professoral et administratif de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, particulièrement les enseignants qui ont contribué à la formation des étudiants de la post-graduation, option : Monnaie-Fiance et Banque.

Je remercie également M. HEMDAD, enseignant à l'UMMTO, pour son aide et son assistance qui m'ont permis d'intégrer des techniques statistiques dans la réalisation de ce mémoire.

Je terminerais mes remerciements par les personnes qui me sont chères : mes parents, mes sœurs et mon frère qui chacun à leur manière ont su m'apporter leur aide, leur affection et leurs encouragements. Je remercie également tous ceux : amis, collègues, famille qui m'ont aidé et soutenu.

Sommaire

Sommaire :

Introduction générale	p1
<i>Partie I : Monnaie et systèmes de paiement</i>	p8
Introduction à la partie I.....	p9
Chapitre I : Aspects historiques et théoriques de la monnaie	p10
Introduction au chapitre I.....	p11
Section1 : Origine et évolution historique de la monnaie.....	p12
Section 2 : Aspects théoriques sur la monnaie.....	p28
Section3 : Bancarisation et déterminants d’usage de la monnaie.....	p46
Conclusion au chapitre I.....	p60
Chapitre II : Les systèmes de paiement et leur mutation	p61
Introduction au chapitre II.....	p62
Section1 : Caractéristiques générales d’un système de paiement.....	p63
Saction2 : La mutation des systèmes de paiement.....	p78
Section3 : La banque face aux risques et enjeux des systèmes de paiement.....	p94
Conclusion au chapitre II.....	p114
Conclusion à la partie I.....	p115
<i>Partie II : Réforme du système de paiement et bancarisation en Algérie</i>	p116
Introduction à la partie II.....	p117
Chapitre II : La réforme du système de paiement en Algérie	p118
Introduction au chapitre I.....	p119
Section1 : Etat des lieux du système de paiement algérien avant la réforme.....	p120
Section2 : Les aspects de la réforme du système de paiement en Algérie.....	p128
Section3 : Les performances du nouveau système de paiement algérien.....	p142

Conclusion au chapitre I.....	p164
Chapitre II : L’usage des moyens de paiements scripturaux en Algérie : cas de la commune de Tizi-Ouzou.....	p165
Introduction au chapitre II.....	p166
Section 1 : Méthodologie de l’enquête.....	p167
Section 2 : Culture bancaire et identification de la relation banque-client.....	p183
Section 3 : L’usage des moyens de paiement scripturaux par les agents économiques.....	p199
Conclusion au chapitre II.....	p230
Conclusion à la partie I.....	p231
Conclusion générale.....	p232
Références bibliographiques.....	p238
Liste des tableaux.....	p245
Liste des figures.....	p250
Liste des graphiques.....	p252
Annexes.....	p254
Table des matières.....	p263

Liste des abréviations

Liste des abréviations

ARTS : Algeria Real Time Settlements

ATCI : Algérie Télé-Compensation Interbancaire

BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

BCT : Banque Centrale de Tunisie

BDL : Banque de Développement Local

BEA : Banque Extérieur d'Algérie

BIC : Bank Identifier Code

BNA : Banque National d'Algérie

BRI : Banque des Règlements Internationaux

CCP : Centre des Chèques Postaux

CIB : Carte Interbancaire

CMC : Conseil de la Monnaie et du Crédit

CNEP : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance

CPA : Crédit Populaire d'Algérie

CPI : Centre de Pré-compensation Interbancaire

CSPR : Comité sur les Systèmes de Paiement et de Règlement

DPAT : Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

ECU : European Currency Unit.

EMV : Europay, Mastercard, Visa

LCR : Lettre de Change Relevée

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication

OCDE : Organisation de Coopération et du Développement Economique.

ONS : Office National des Statistiques

OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Porte-Monnaie Electronique

PMV : Porte-Monnaie Virtuel

RIB: Relevé d'Identité Bancaire

RTGS : Real Time Grosse Settlements

SATIM : Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de la Monétique

SIMT : Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation

SIT : Système Interbancaire de Télé-compensation

SPN : Système de Paiement Net

SRBM : Système des Règlements Bruts du Maroc

SVGGM : Système des Virements de Gros Montant du Tunisie

SWIFT : Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication

TIP : Titre Interbancaire de Paiement

TPE : Terminal de Paiement Electronique

UGCAA : Union Générale des Commerçants et Artisans Algériens

Introduction générale

Introduction générale

Durant les deux dernières décennies, la sphère financière internationale s'est radicalement métamorphosée sous le double effet des mutations profondes liées à un mouvement global de libéralisation des services financiers et du développement rapide de l'innovation technologique. Dans ce contexte, les banques ont induit une dynamique de renouveau dans le champ de l'économie bancaire et monétaire, mettant en jeu un ensemble de facteurs dont la conjugaison devrait résoudre une problématique à plusieurs variables. Les plus importantes de ces dernières sont liées à l'efficacité dans le traitement des opérations de paiement, leur sécurité et la célérité dans le processus de traitement.

En effet, les activités de paiement sont au cœur des métiers de la banque. Elles sont déterminantes dans la construction et le développement d'une relation de qualité avec leurs clients. Elles jouent également un rôle clé dans la collecte des dépôts jugés essentiels au regard des ratios de liquidité de Bâle III¹. Ainsi, l'émission et la gestion des instruments de paiement constituent une activité stratégique pour les banques contemporaines, et ce, pour au moins deux raisons:²

Premièrement, les activités de paiement sont une source importante de profits pour les établissements bancaires. Rice et Stanton (2003) calculent qu'en moyenne 16% des revenus des 40 plus grandes banques américaines proviennent des activités de paiement. Cette étude fait suite à une première contribution de Radecki (1999) qui estimait qu'entre 33 et 40 % des revenus des vingt-cinq plus grandes banques américaines étaient imputables aux activités de paiement. Deuxièmement, les informations collectées au travers des paiements peuvent être utilisées pour évaluer la défaillance potentielle des emprunteurs. L'activité bancaire dans les paiements contribue donc à assurer la supériorité des banques dans leur fonction d'intermédiaire financier par rapport aux acteurs non bancaires.

Par ailleurs, le développement de la technologie dans tous les secteurs économiques a amené les banques à investir progressivement dans les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Ces dernières, sont devenues des moyens incontournables au développement de l'activité bancaire. Les progrès réalisés dans ce

¹Les Accords de Bâle III publiés en 2010 sont des propositions de réglementation bancaire pour garantir un niveau minimum de capitaux propres, afin d'assurer la solidité financière des banques.

² BOUNIE D. et FRNCOIS A. (2006) : « Les déterminants de la détention et de l'usage des instruments de paiement : éléments théoriques et empiriques », revue d'économie financière, n°83, Paris, pp.159-176, p. 160.

domaine ont permis l'apparition de nouvelles procédures et instruments de paiement et recouvrement, capables de moduler la relation banque-client et de la rendre plus efficace.

Ainsi, le développement des NTIC a changé la façon dont les agents détiennent et échangent la monnaie. En effet, l'usage de la monnaie dite fiduciaire tend dans les pays les plus développés vers un usage très minime, et se voit remplacer par des outils plus sûrs, plus rapides, moins encombrants et donc extrêmement efficaces. Cette dématérialisation des moyens de paiement se poursuit actuellement avec le processus de monétisation de manière accélérée, en vue d'améliorer la qualité des prestations bancaires qui dépendent fortement de la qualité de leur système de paiement mis en place.

Longtemps négligés par les praticiens de la banque comme par les théoriciens de la monnaie, les systèmes de paiements sont aujourd'hui au cœur du dispositif économique et des stratégies bancaires, leur bon fonctionnement se répercute aussi bien sur la rentabilité de la banque, son organisation et aussi sur le niveau d'utilisation des moyens de paiement scripturaux, c'est-à-dire, la bancarisation de l'économie.

Le rôle primordial d'un système de paiement dans l'économie d'un pays a été clairement souligné par le Comité sur les Systèmes de Paiement et de Règlement (CSPR) de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) en indiquant que « des systèmes de paiement sûrs et efficaces sont un rouage essentiel du bon fonctionnement d'un système financier »³.

Face aux progrès réalisés durant ces dernières décennies dans les procédures de paiement et de recouvrement dans les pays développés, les banques des pays en voie de développement se sont retrouvées dans la nécessité de relever le défi majeur de la concurrence, et ont commencé depuis le milieu des années 90 à introduire des réformes de mise à niveau de leur secteur bancaire et financier à travers notamment, la modernisation des systèmes et infrastructures de paiement.

L'Algérie très tardivement par rapport à ses pays voisins (Maroc et Tunisie), s'est inscrite à partir de 2005 dans cette dynamique de réforme et de modernisation de son système de paiement conformément aux recommandations du CSPR de la BRI.

En effet, la réforme du système de paiement est intervenue dans le contexte de la réforme globale du secteur bancaire engagée depuis 90 dans le cadre de la transition vers

³BRI, CSPR (2000) : « Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique », Bâle, Suisse, p. 6. In: <http://www.bis.org/cpmi/publ/d34f.pdf>.

l'économie de marché. Le système de paiement algérien tant considéré par ses lenteurs dans le traitement et le recouvrement des paiements et le manque de fiabilité et de sécurité, est resté pour longtemps à la marge des transformations du système bancaire et n'a pu se concrétiser que durant la période 2004-2006, à la suite de l'aboutissement du projet piloté par le Ministère des Finances en concertation avec toutes les banques et organismes interbancaires concernés de la place.

Ainsi, les instruments de paiement et les procédures de recouvrement des paiements connaissent depuis 2005 la mise en place d'une série de réformes qui visent la modernisation des activités financières en Algérie. Cette dynamique a été amorcée sous l'impulsion des autorités publiques à travers le lancement de deux chantiers ; il s'agit du système de télé-compensation des paiements de masse (ATCI), et le système de règlement brut en temps réel des opérations de paiement de gros montants et des paiements urgents (ARTS) ajoutant à cela le lancement de la monétique.

Ces nouveaux systèmes de paiement ont apporté une très nette amélioration dans l'efficacité et la rapidité du traitement des opérations de règlement. En effet, « le temps d'un virement d'une banque à une autre ne dure plus que 72 heures au maximum alors qu'il était dans le passé récent de 15 jours entre 2 agences d'une même place, de 20 jours entre 2 agences de banques différentes de la même place et 30 jours voire plus entre 2 agences de banques différentes et hors place »⁴.

L'objectif primordial visé par les pouvoirs publics dans la mise en place de ces réformes est d'offrir à la clientèle actuelle et future, des services de qualité basés sur le traitement optimisé des instruments de paiements et la traçabilité des opérations. Elles doivent permettre la réhabilitation des moyens de paiement traditionnels (chèques et effets de commerce) et développer les moyens de paiements électroniques (carte bancaire, virement et prélèvement) capables d'attirer les agents économiques vers leur usage, et de ce fait, permettre l'augmentation de la part des paiements scripturaux dans le total des règlements de transactions, c'est-à-dire, du niveau de bancarisation.

Toutefois, les billets qui, pourtant, s'usent à force de changer de main sont omniprésents dans toutes les transactions ou autres recouvrements. La culture du paiement en espèces reste très ancrée et plus généralisée, voire appréciée par les algériens, du simple

⁴ BOUZAR C. (2010) : « Systèmes financiers : Mutations financières et bancaires et crise », Edition El-Amel, Tizi-Ouzou, p. 120.

citoyen aux grandes institutions ou entreprises. Ceci se manifeste d'un coté, par le taux de monétisation de la population qui reste encore très faible en 2012, soit 3,36%⁵, contre 29,09%⁶ au Maroc, et 23%⁷ en Tunisie au cours de la même année. De l'autre coté, par la forte proportion de la monnaie fiduciaire dans le total de la masse monétaire M2⁸, celle-ci est estimée par la Banque d'Algérie au fil de l'année 2012⁹ à 26,8%.

Ainsi, la question centrale à la quelle nous allons tenter de répondre consiste à savoir :
« Quel est l'impact du nouveau système de paiement sur le niveau d'usage des moyens de paiement scripturaux en Algérie ? »

Cette question centrale suscite deux sous questions, à savoir:

- Quelles sont les performances enregistrées par le nouveau système de paiement en Algérie ?
- Le nouveau système de paiement a-t-il permis l'amélioration du niveau d'usage des moyens scripturaux par les entreprises et les ménages algériens?

Pour ce faire, nous avons adopté deux hypothèses :

Hypothèse 1 : le nouveau système de paiement a enregistré une nette amélioration dans la capacité de traitement des moyens de paiement scripturaux depuis sa mise en place.

Hypothèse 2 : le nouveau système de paiement n'a pas pu généraliser l'usage des moyens de paiement scripturaux par les entreprises et les particuliers.

Le choix de notre thème de recherche se justifie d'un coté, par le rôle qu'occupe le système de paiement au sein d'une économie, et plus particulièrement le projet de modernisation lancé par la Banque d'Algérie depuis 2005 qui fait toujours partie de l'actualité du système bancaire algérien. De l'autre coté, par l'importance tant accordée à la question de la bancarisation de l'économie algérienne. Elle a toujours été considérée comme l'une des vulnérabilités de notre économie.

L'objectif de ce travail est double : sur le plan théorique, il s'agit de présenter quelques éléments théoriques et historiques relatifs à la monnaie et aux systèmes de paiement. Ces derniers vont nous permettre d'identifier l'émergence et l'évolution des moyens de

⁵ SATIM-dz (2012).

⁶ Rapport annuel de la Banque el-Maghrib (2012).

⁷ Rapport annuel de la Banque Centrale de Tunisie (2012).

⁸ M2 : monnaie fiduciaire et dépôts bancaires.

⁹ Rapport annuel de la Banque d'Algérie (2012).

paiement. Sur le plan pratique, nous essayerons de vérifier si les objectifs de la Banque d'Algérie en matière d'amélioration de la bancarisation, particulièrement en termes d'usage de la monnaie scripturale, ont été atteints.

Notre méthodologie de recherche consiste pour les aspects théoriques, à procéder à la recherche bibliographique (consultations des ouvrages, revues, documents officiels, rapports, articles, mémoires et thèses) pour élucider un certain nombre de concepts en rapport avec le thème choisi.

Pour la démarche pratique, notre première étude qui vérifiera la première hypothèse de la recherche, se focalisera sur l'analyse des statistiques liées aux réalisations des systèmes de paiement allant de 2006 à 2012. Ensuite, dans le but de porter une évaluation de la performance de ces systèmes mis en place, nous allons procéder à la comparaison de ces résultats avec les chiffres enregistrés par les systèmes de paiement similaires des pays frontaliers, à savoir, le Maroc et la Tunisie.

Dans un second temps, nous allons effectuer une étude sur le terrain. Nous avons choisi la commune de Tizi-Ouzou comme terrain d'enquête. Notre méthodologie de recherche est l'enquête par questionnaire. Ce dernier permet la collecte de données de près auprès d'un grand nombre d'individus tout en favorisant une uniformité des réponses. L'enquête se réalisera par deux questionnaires dirigés vers les entreprises et les ménages. La détermination de l'échantillon de notre enquête s'est faite sur la base de la méthode « d'échantillonnage par quotas » qui consiste à reprendre les caractéristiques de la population de base (commune de Tizi-Ouzou) sur l'échantillon enquêté de telle sorte à avoir une structure similaire. Cette dernière nous apparaît comme la plus adéquate pour assurer le maximum de représentativité de l'échantillon d'étude.

Ainsi, nous avons procédé à la diffusion des questionnaires auprès des entreprises et ménages résidentes dans la commune de Tizi-Ouzou. L'élaboration du questionnaire s'est faite en deux phases. En effet, nous avons d'abord construit une succession de questions liés à la détention et l'usage des instruments de paiement scripturaux par les ménages et les entreprises. Ce premier questionnaire nous a permis d'effectuer une pré-enquête qui s'est déroulé au cours des mois d'août et septembre 2013. Elle avait comme objectif de tester la deuxième hypothèse du travail et juger la capacité du questionnaire à apporter des éléments de réponse à notre problématique et détecter de ce fait ses faiblesses. La pré-enquête nous a permis de modifier le questionnaire et d'apporter les corrections nécessaires pour construire

définitivement le questionnaire final qui fera l'objet de l'enquête effective réalisée durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2013.

Après avoir récupéré les questionnaires adressés aux entreprises et ménages, nous sommes passés à l'étape suivante qui consiste à traiter et interpréter les réponses obtenues. Le traitement des résultats s'est fait à l'aide d'un logiciel informatique de calcul statistique nommé SPSS (Statistical Package for Social Science). L'interprétation des résultats repose sur la méthode de l'analyse « bivariée » qui consiste à examiner les relations de dépendances entre deux variables. Dans notre étude, l'analyse « bivariée » tend à élucider l'influence de certaines variables liée à la banque et l'individu sur l'utilisation des moyens de paiement bancaires. La méthode comporte deux tests d'hypothèses à savoir le test de Khi-deux et le test de contingence. Le premier sert à examiner l'existence ou non, d'une relation entre les deux variables étudiées, le deuxième test mesure l'intensité de la relation.

La principale difficulté rencontrée dans le cadre de ce travail concerne le manque de coopération de la part des agents économiques à propos de certaines questions posées, qui nous a poussé à réduire le champ d'analyse des relations entre les variables.

Ainsi, nous avons structuré notre travail en deux parties :

- Une partie théorique, intitulée « Monnaie et systèmes de paiement ». Cette partie étudie la notion de monnaie et de système de paiement dans leurs différentes dimensions. Elle est organisée en deux chapitres. Le premier chapitre présente quelques aspects historiques et théoriques de la monnaie. Le second chapitre traite les systèmes de paiement et leur mutation.
- Une deuxième partie, intitulée « Réforme du système de paiement et bancarisation en Algérie » est réservée à la vérification des hypothèses avancées précédemment. Elle est scindée en deux chapitres. Le premier s'intéresse à l'identification des grands axes de la réforme du système de paiement et sa performance, le second chapitre se focalisera sur l'usage des moyens de paiement scripturaux par les entreprises et les ménages issu de l'analyse des résultats des deux questionnaires.

Partie I:

***Monnaie et systèmes de
paiement***

Introduction à la partie I

Les formes de la monnaie ont évolué avec le développement de l'activité économique. En effet, les premières monnaies étaient constituées par des produits faisant l'objet de larges courants d'échange (sel, tête de bétail, coquillage) tirant leur valeur de leur emploi sous forme de marchandises. La nécessité d'obtenir à la fois une grande valeur sous un faible volume, une conservation aisée et une homogénéité facilitant la division de la marchandise-étalon conduisit à recourir à des métaux précieux (l'or et l'argent) qui constituaient pendant longtemps les monnaies les plus courantes. Au fil des temps, ces dernières étaient assujetties à de nombreuses transformations touchant leur forme et leur valeur intrinsèque, donnant lieu à de nouveaux moyens de paiement.

Les progrès constatés en matière d'intermédiation bancaire, le développement des institutions et la concurrence qui régissent le marché financier ont favorisé l'évolution et la diversité des instruments de paiement. A l'heure actuelle, ces derniers sont inclus dans des systèmes rassemblant plusieurs acteurs, circuits et procédés techniques de paiement.

Par ailleurs, l'accroissement NTIC combinée avec une concurrence accrue entre les banques et les autres établissements émetteurs de moyens de paiement, ont conduit à développer de nouveaux procédés de traitement des instruments de paiement qui révolutionnent l'industrie des moyens de paiement.

Nous essayerons dans cette première partie, d'élucider la nature de la monnaie et des systèmes de paiement à travers deux chapitres. Le premier chapitre met en relief les aspects historiques et théoriques de la monnaie. Le second sera consacré à présenter les systèmes de paiement et leur mutation. L'objectif de cette partie est de déduire le processus d'évolution de la monnaie et des systèmes de paiement, et la dynamique qui caractérise aujourd'hui leur mutation.

Chapitre I :

***Aspects historiques et
théoriques de la monnaie***

Introduction au chapitre I

L'évolution historique de la monnaie indique un long chemin ponctué par plusieurs virages. En effet, elle débute du troc dans le cadre d'une économie primitive jusqu'à l'apparition des premières formes métalliques et la transition vers l'économie monétaire. Ces dernières ont connu des formes de plus en plus dématérialisées allant du simple papier monnaie tirant sa valeur de la confiance, jusqu'au développement des supports modernes permettant la circulation des liquidités dans le cadre de la monnaie scripturale. Ce processus de dématérialisation est accéléré par les progrès réalisés dans les NTIC.

Dans leurs tentatives d'explication de la nature de la monnaie, les économistes apportent des théories reposées sur différents principes. Certains (A. SMITH, D. RICARDO, J.B. SAY) supposent une séparation complète de l'économie monétaire de l'économie réelle. D'autres, (J.M. KEYNES) s'opposent à cette dichotomie, en considérant la monnaie comme facteur élémentaire de la vie économique réelle.

Par ailleurs, les autorités monétaires tendent toujours à mesurer la quantité de monnaie en circulation en vue d'apprécier certains paramètres pouvant servir d'indicateurs de la performance d'une économie, comme la bancarisation.

Afin de mettre en évidence certains éléments théoriques et historiques relatifs à la monnaie, nous aborderons dans ce premier chapitre l'origine et l'évolution historique de la monnaie (section 1), ensuite les aspects théoriques de la monnaie (section 2) et enfin la bancarisation et les déterminants d'usage de la monnaie (section 3). Ce chapitre nous servira en fait de trame théorique nécessaire à la compréhension du processus d'évolution des moyens de paiement dans la vie économique des sociétés.

Section 1 : Origine et évolution historique de la monnaie

La détermination de l'origine de la monnaie renvoie à un long processus d'apprentissage : soit depuis l'invention des pratiques et formes primitives de la préhistoire, jusqu'au développement des nouvelles formes abstraites de la monnaie marquée par la diffusion de la monnaie électronique.

L'objectif de cette section est de remonter dans le temps afin de retracer brièvement les différentes formes qu'a vêtues la monnaie depuis son apparition, et d'en déduire ainsi l'évolution des instruments de paiement.

1. L'économie du troc

A l'origine de notre histoire, il n'y a pas de monnaie (Daste, 1976, p. 13)¹ car il n'y avait pas d'échange. L'homme se procure directement ce dont il a besoin par la chasse, la pêche et la cueillette. A fur et à mesure que la civilisation est en marche, la vie en société commence à s'organiser et des contrats autres que guerriers arrivent à se nouer entre tribus voisines.

Sur le plan économique ; l'ensemble de ces évolutions débouchent sur cette notion fondamentale de l'échange qui est la base de tous les systèmes monétaires. En effet, la variété des tâches aux quelles s'intéresse l'homme et la nécessaire division du travail en société, conduit obligatoirement à ce que chacun puisse obtenir d'autrui ce qui ne produit pas lui-même, c'est ce que l'on désigne sous le nom du « troc ».

1.1. Définition du troc

Le troc constitue la première façon d'assurer le transfert de propriété d'un bien ou le paiement d'un service. Il porte sur l'échange direct de marchandise contre marchandise d'une valeur approximativement égale².

En effet, selon Jevons (1875)³, dans un système de troc, les besoins des acheteurs et des vendeurs doivent coïncider exactement en quantité et en qualité sur le lieu d'échange. Les coéchangistes souhaitent obtenir un gain de satisfaction puisqu'ils peuvent établir des

¹DASTE B. (1976) : « La monnaie et son histoire », Editions d'organisation, Paris.

²GENARD A. (1999) : « Economie générale », 2^{ème} édition De-Boeck, Bruxelles, p. 13.

³Cité par MVERDIER M. (2008) : « Interchanges et tarification des systèmes de paiement par carte », Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Télécom ParisTech. p. 14.

équivalences qui règlent les transactions conduisant ainsi à des transmissions réciproques de biens.

1.2. Inconvénients du troc

Le troc a pu donc assurer pendant longtemps le règlement des échanges élémentaires de biens entre les individus, mais par la suite avec le développement des échanges, l'homme s'est rendu compte que celui-ci est peu efficace et représente des inconvénients qui limitent étroitement ses possibilités. Ceci se justifie par un certains nombre de raisons :

- La nécessité de la double coïncidence des besoins : il faut trouver un partenaire qui désire exactement les biens que l'on détient et qui possède exactement ce que nous voulons⁴. L'échange devenait particulièrement exceptionnel.
- La double coïncidence de volonté quant aux objets de l'échange occasionnent pour les coéchangistes des coûts de transactions⁵ liés d'une part, à la recherche d'une information coûteuse en temps et en revenu et les frais de transfert et de stockage éventuel des biens échangés, ajoutant à cela les risques de détériorations qui accompagnent ces opérations ;
- L'absence d'un étalon valeur qui permet de déterminer la valeur d'une marchandise par rapport à une autre ;
- Les biens ne sont pas toujours divisibles et stockables ;
- Les opérations d'échange se font au même moment.

Tous ces inconvénients ont fait que le bien le plus divisible et le moins altérable a été appelé à jouer un rôle autre que le sien et à s'imposer comme intermédiaire unique de l'échange qui prendra la forme d'une « monnaie marchandise ».

2. Naissance de la monnaie métallique et la transition vers l'économie monétaire

Les difficultés économiques ressenties suite à la pratique du troc ont poussé les individus dans la société à se mettre d'accord pour accepter un bien ou plusieurs biens comme intermédiaire des échanges qui prendront la forme d'une monnaie. La présence de cet

⁴BAILLY J. L., CAIRE G., FIGLUZZI A. et LELIEVRE V. (2006) : « Economie monétaire et financière », 2^{ème} édition Bréal, Paris, p. 22.

⁵ La notion de coûts de transaction a été utilisée pour la première fois par Robert CLOWER, pour expliquer que la monnaie en tant qu'intermédiaire d'échange a permis de réduire les coûts de transactions liés au troc.

intermédiaire marqua de ce fait la transition vers l'économie monétaire. Ce point fondamental a été souligné par (Clower, 1969)⁶ : « les biens achètent la monnaie, la monnaie achète les biens mais les biens n'achètent pas les biens ».

2.1.La monnaie marchandise

Pratiquement toutes les civilisations ont utilisé dans leur histoire une forme primitive de monnaie désignée de façon globale par la notion de « monnaie marchandise ». Cette dernière, acquiert le pouvoir d'être un instrument de paiement qui repose sur convention sous entendue sur une acceptation. Celle-ci vient du fait que les individus ont confiance dans ces biens parce qu'ils sont persuadés que le bien en question sera accepté par les autres.

Ainsi, pour qu'un bien puisse servir comme intermédiaire des échanges, il doit remplir certaines conditions, à savoir : l'acceptation de tous (liquidité), la conservabilité (réserve de valeur), la divisibilité pour pouvoir échanger des petites quantités de biens, et la rareté pour qu'elle ait une certaine valeur.

Les premières formes de cette monnaie étaient représentées par différents types de biens selon les sociétés, à savoir : barre de sel qui servit à payer les légionnaires romains, tête du bétail en Afrique Subsaharienne, du thé en Asie, ou encore coquillage, petits objets manufacturés (disques, anneaux, fer de lance...etc.). Cependant, la monnaie marchandise qui a connu l'essor le plus remarquable est la monnaie métallique tels que le cuivre, le fer, le bronze et principalement les métaux précieux (or et argent), qui en raison de leurs qualités particulières, se sont progressivement imposés comme instruments monétaires.

2.2.La monnaie métallique

La monnaie métallique est toute monnaie qui tire sa valeur intrinsèque⁷ de la valeur du métal qui la compose. Mais qui peut par voie de contrainte souveraine avoir une valeur nominale⁸ (faciale) supérieure à la valeur intrinsèque.

Les métaux non seulement ont l'avantage de pouvoir se garder avec aussi peu de déchet que quelque autre denrée que ce soit, aucune n'étant moins périssable qu'eux, mais

⁶CLOWER R. (1969) « Foundations of Monetary Theory, in *Monetary theory* », Penguin books, pp. 207-208, cité par BRADELY X. et DESCAMPS C. (2005): « Monnaie, banque financement », Edition Dalloz, Paris, p. 39.

⁷Valeur intrinsèque : la valeur des métaux qui constituent la pièce (bronze, or, argent...).

⁸ Valeur nominale : la valeur donnée par convention à une pièce au moment de son émission par l'organisme qui la frappe.

encore ils peuvent se diviser sans perte en autant de parties qu'on veut, et ces parties, à l'aide de la fusion, peuvent être de nouveau réunies en masse; qualité que ne possède aucune autre denrée aussi durable qu'eux, et qui, plus que toute autre qualité, en fait les instruments les plus propres au commerce et à la circulation⁹.

Traditionnellement, la naissance de la monnaie dans sa forme métallique est attribuée à la Lydie¹⁰ (Anatolie) au début du VII^e siècle avant Jésus-Christ¹¹. C'est à cette date que l'on croit apparaître des pièces d'électrum (alliage naturel entre or et argent). Par ailleurs, en Chine, la découverte de la monnaie semble remonter à plus de 1000 ans avant Jésus-Christ¹². Il n'est pas possible donc de situer avec précision la naissance de la monnaie, sa diffusion a suivi un processus continu et progressif:

- 1) **La monnaie pesée** : dans ce cas, les marchands pèsent la valeur de l'objet métallique (blocs, lingots, pièces, pépites) servant à l'échange afin d'en déterminer son contenu en métaux précieux et sa composition en cas de mélange avec d'autres métaux. Cette pratique a été observée deux mille ans avant Jésus-Christ en Egypte.
- 2) **La monnaie comptée** : vers 800 avant Jésus-Christ, le métal est devisé en pièces de petite taille dont la dimension et la nature du métal contenue dans la pièce sont progressivement normalisées, il suffit alors de compter les pièces pour déterminer la quantité d'or ou d'argent que l'on transmet. D'où, invention qui se généralisera sous l'Antiquité, en Grèce puis à Rome, ainsi qu'en Chine, en Inde et dans le monde islamique¹³.
- 3) **La monnaie frappée** : les autorités religieuses ou politiques attestent, par le sceau ou le signe qu'elles frapperont sur les pièces, la valeur de celle-ci indiquant le titre et le poids du métal. Le monnayage proprement dit, c'est-à-dire, la frappe de pièces de monnaie portant la marque du prince, est apparu au VII^e siècle avant Jésus-Christ dans les citées grecques d'Ionie et dans le royaume de Sardes en Lydie¹⁴.

La monnaie métallique a régné sous deux principaux systèmes monétaires à savoir le

⁹ SMITH A. (1776) : « Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations : les grands thèmes », Edition électronique réalisée par TREMBLAY J.M. en 2002, Québec, p. 33. In : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html.

¹⁰ Lydie : royaume d'Asie mineure.

¹¹ BRANA S. et CAZAL M. (2006) : « La monnaie », Edition Dunod, Paris, p. 10.

¹² Ibid., p. 10.

¹³ PLIHON D. (2008) : « La monnaie et ses mécanismes », Edition La Découverte, Paris, p. 7.

¹⁴ CAUDAMINE G. et MONTIER J. (1998) : « Banque et marchés financiers », Edition Economica, Paris, p. 440.

bimétallisme et le monométallisme. L'objectif de ceux-ci est de garantir la stabilité de la monnaie contre l'arbitraire politique en imposant des règles concernant la définition et l'usage de celle-ci.

2.2.1. Le bimétallisme

Dans un premier temps, la monnaie métallique a régné avec un régime du bimétallisme or et argent qui a marqué l'histoire allant du XVII et XVIIIème siècles.

En France, ce système est apparu en 1803¹⁵, il est soumis aux règles suivantes :

- Or et argent circulent librement sous forme de pièces ;
- Un rapport légale est établi entre ces deux métaux : 1gr d'or valent 15,5 gr d'argent pour tous ;
- Un cours légal leur est donné : chacun se devrait les accepter en règlement d'une transaction.

Le système s'inspire des principes libéraux comme la libre frappe des monnaies : quiconque possédant le métal peut l'apporter à l'Hôtel des Monnaies pour le faire diviser et possibilité d'échanger des pièces contre des lingots. Toutefois, seule la loi peut modifier le rapport officiel entre les deux métaux. L'objectif est de maintenir une relation fixe entre la quantité d'or et d'argent de la pièce et de l'unité de compte.

Ce système monétaire est soutenu par les économistes de l'époque tels que Léon Walras dans sa « théorie mathématique du bimétallisme » publié en 1881, et Michel Chevalier et « la théorie du parachute » formulé en 1859¹⁶.

2.2.2. Le monométallisme

Après un certain temps d'utilisation, les premières limites du système bimétalliste commençaient à apparaître dès la fin du XVIIème siècle, lorsque le rapport commercial entre l'or et l'argent s'écarte du rapport légal ; résultant des cours de l'or et l'argent sur le marché libre. Cette situation entraîne la démonétisation de la monnaie appréciée (l'or).

Ce phénomène a été illustré par la loi de **GRESHAM** : « Lorsque deux monnaies circulent dans un pays, la mauvaise a tendance à chasser la bonne »¹⁷. Autrement dit, l'argent

¹⁵BRANA S. et CAZAL M. (2006). Op. cit, p. 11.

¹⁶JACOUD G. (1994) : « La monnaie dans l'économie », Edition Nathan, Paris, p. 19.

¹⁷Ibid., p. 18.

qui est la mauvaise monnaie est utilisé pour s'acquitter de la dette et la bonne monnaie (l'or) est thésaurisée. Dès lors, celle-ci finit par disparaître de la circulation monétaire.

Cette rivalité entre les deux métaux termine par le triomphe du monométallisme-or. Il est instauré en Grande Bretagne dès 1816, aux Etats Unis en 1853, en Allemagne 1873, et la France en 1876, puis se généralise.

A la veille de la première guerre mondiale, le système monétaire international « d'étalon-or » règne sous l'égide de l'Angleterre ; toutes les monnaies sont alors définies en un poids d'or. Cependant, la première guerre mondiale est marquée par l'abandon des mécanismes de l'étalon-or, cette suspension est liée principalement aux nécessités des dépenses de guerre et de l'impossibilité de satisfaire les exigences de convertibilité en métal.

La suppression des métaux précieux a permis à la monnaie de se développer sous une nouvelle forme à travers la naissance de la monnaie papier qui constitue une étape importante dans le processus de dématérialisation des signes monétaires.

3. Le processus de dématérialisation de la monnaie

La dématérialisation croissante de la monnaie est motivée par le développement des besoins et motivations des individus dans la société et l'essor des NTIC.

3.1.La monnaie papier

La monnaie de papier (les billets) est un instrument monétaire dont la valeur faciale est dissociée de la valeur intrinsèque à la différence de la monnaie métallique. Elle est acceptée en vertu de la confiance accordée à son émetteur, d'où sa dénomination de monnaie fiduciaire qui veut dire confiance en latin.

Les premières monnaies de papiers ont des origines très anciennes et ont même coexisté avec la monnaie métallique. La mise au point de cet instrument monétaire repose sur trois grandes étapes qui ont marqué l'évolution du billet de banque, à savoir, le billet représentatif d'un dépôt du métal précieux, le billet de banque convertible et le billet de banque inconvertible.

3.1.1. Le billet représentatif d'un dépôt du métal précieux

La première forme de billet dont on peut faire état est le billet représentatif de la monnaie métallique. C'est ce qu'on appelait la « certificat de métal » ou le « récépissé de dépôt » que l'on considère comme le prédécesseur du billet¹⁸.

En effet, les inconvénients de la monnaie métallique ont poussé les particuliers à déposer leur argent auprès des orfèvres¹⁹ (ces orfèvres vont peu à peu se transformer en banquiers de dépôt) qui leur remettant en contre partie un certificat constatant le dépôt du métal précieux.

Le reçu était fréquemment utilisé comme instrument d'échange, substitut de la monnaie métallique, néanmoins, le billet ne constitue pas une nouvelle forme de monnaie qui s'ajoutait à la circulation ; la transmission d'un certificat d'un individu à un autre correspondait au fait à un transfert de métal précieux.

Marco Polo avait constaté cette pratique en Chine au XIIIème siècle, et les historiens la font remonter en Asie au IXème siècle sous la dynastie Song.

3.1.2. Le billet de banque convertible

Il fallait attendre le XVIIème siècle pour que le banquier suédois Palm STRUCK procède à une réelle création du billet de banque. En prenant peu de risque, celui-ci émet un nombre de billets supérieur au nombre de dépôts de métal précieux, ainsi, il fait des billets une véritable monnaie s'ajoutant à la monnaie métallique. La circulation de cette nouvelle forme de monnaie repose avant tout sur la certitude de pouvoir convertir à tout moment les billets en métal. On parle alors de billet de banque convertible. Cette convertibilité du billet de banque fût favorisée par l'Etat (la loi), qui lui conféra cours légal²⁰.

Les billets de banque étaient au début nominatifs puis devenaient anonymes, c'est-à-dire, que le bénéficiaire n'est pas personnalisé, et n'ont aucune valeur intrinsèque mais représentent une promesse permanente de conversion en métal. Les banques émettrices peuvent créer des billets pour un montant supérieur à leur encaisse métalliques, de ce fait, la contrepartie des billets est non seulement les dépôts en métal mais aussi les crédits accordés à

¹⁸CAUDAMINE G.et MONTIER J. (1998). Op. cit, p .441.

¹⁹Personne qui fabrique ou vend des objets d'or ou d'argent. Ceux-ci étaient les ancêtres des banquiers anglais, car ils possédaient déjà l'infrastructure (voûtes et coffres-forts) pour conserver cet argent.

²⁰ Cours légal : celui-ci oblige les agents économiques d'accepter la monnaie en paiement en vertu de sa valeur nominale.

la clientèle.

Dans la conception d'Adam Smith, le billet doit seulement permettre la réalisation de paiement entre commerçants et non pas entre consommateurs et commerçants. Un nombre élevé de détenteurs de billets est dangereux dans la mesure où il multiplie les risques de demandes de remboursement. Smith n'hésite pas à se montrer interventionniste en demandant que l'Etat impose aux banques le respect d'un montant minimum pour les billets émis²¹.

Ainsi, au début du XIX^{ème} siècle, deux thèses s'affrontent en Grande- Bretagne à propos des conditions d'émission des billets à savoir, celle de l'école de circulation (Currency School) et celle de l'école de banque (Banking School).

3.1.2.1.L'école de circulation

Les partisans de la première école dont Ricardo est le principal représentant, soucieux d'éviter une émission excessive de billets qui aurait engendré de l'inflation, soutiennent que le montant des billets en circulation dans le public devrait être intégralement couvert par l'encaisse métallique de la banque émettrice. Le billet est alors un substitut commode à l'or permettant de faciliter la circulation, d'où le nom d'école de la circulation. Ce principe était à la base du système britannique établi en 1816.

Le Currency Principal, réduisait le rôle de la banque à un simple certificat de dépôt de métal précieux. Avec une telle conception, la circulation monétaire ne pouvait augmenter qu'en fonction de l'accroissement du métal précieux dans le pays, indépendamment des besoins engendrés par l'activité économique. C'est ainsi que l'économie anglaise se heurte à de graves difficultés lorsque elle n'a pas pu obtenir de la Banque d'Angleterre les liquidités qui lui était nécessaire.

3.1.2.2.L'école de banque

Quant à l'école de la banque, ses défenseurs, parmi lesquels Tooke et Thornton, se prononcent au contraire pour la liberté d'émission monétaire en fonction des besoins de l'économie, sous contrainte de convertibilité²². C'est la pratique qu'a adopté la France jusqu'à 1848.

Cette pratique comportait le risque qu'une demande massive de remboursement des

²¹JACOUD J. (1994). Op. cit, p. 26.

²²PLIHON D. (2008). Op. cit, p. 9.

billets en métal ne puisse être satisfaite, en raison d'une encaisse métallique insuffisante par rapport au volume des billets émis, conduisant au risque de faillite de l'institut d'émission.

Dans la pratique, une solution intermédiaire entre ces deux thèses a été appliquée en permettant une émission de monnaie réalisée au delà des encaisses métalliques, mais qui devrait respecter une réglementation (couverture plafonnée, proportionnelle) destinée à protéger les porteurs de billets.

Ce système monétaire caractérisé par la circulation parallèle de la monnaie métallique et de billets de banque convertibles en or a incarné tout le long du XIX^{ème} siècle, et est appelé le « Gold standard ». A ce stade de l'histoire de la monnaie, la dématérialisation de cette dernière est partielle car le métal et le papier coexistent au même temps.

3.1.3. Le billet de banque inconvertible

Vers la fin du XIX^{ème} siècle, toute l'Europe était pleinement industrialisée. La pénurie des métaux précieux s'accroît malgré les découvertes successives de mines d'or ; « Gold standard » ne répondait plus aux besoins d'un marché aussi développé.

A chaque fois qu'un événement important se produisait : crises de production, révolutions, guerres ; les banques ne pouvaient plus assurer les demandes de conversion en or, ce qui contraint les Etats à supprimer la convertibilité et instaurer le cours forcé²³ des billets. C'est ainsi qu'ils l'ont institué au début de la première guerre mondiale pour pouvoir faire face aux dépenses de guerre et obtenir des avances de la Banque Centrale. Après la guerre, certains pays comme la Grande-Bretagne (1925), la France, ont tenté de rétablir l'ancien système mais la crise de 1929 et les chocs monétaires de cette fin de siècle contraindront l'ensemble des pays à abandonner l'or. Les billets de banque reçoivent définitivement le cours forcé.

En janvier 1971, les accords internationaux dits « de Jamaïque » entérinaient définitivement pour une longue période la fin d'une recherche d'un système de change fixe²⁴. L'or ne jouera plus aucun rôle dans les paiements et toute référence à lui aura définitivement disparu au niveau international lorsque le dollar, seule monnaie encore définie en or, en sera

²³ Cours forcé : la loi dispense la banque émettrice d'en assurer la convertibilité du billet en monnaie métallique.

²⁴SERVAL J.F. et TARNIE J.P. (2011) : « La monnaie virtuelle qui nous fait vivre », Editions d'Organisation, Paris, p. 59.

détachée. Ces accords débouchent sur le régime des « changes flottants » : les monnaies varient entre elles en fonction de l'offre et de la demande.

Cet événement marqua l'histoire des instruments de paiement, c'est le début d'une nouvelle phase de dématérialisation où ces derniers deviennent totalement abstraits et détachés du métal et de toute valeur concrète, tirant sa valeur du seul fait qu'il est reconnu et accepté par les agents économiques comme moyen de paiement.

3.2.La monnaie scripturale

Comme pour le billet de banque, l'origine de la monnaie scripturale provient de l'insuffisance des moyens de paiements existants par rapport aux besoins liés au développement économique. C'est en Angleterre, au milieu du 19^{ème} siècle que cette nouvelle forme de monnaie s'est développée. A cette époque, la stricte application du « Currency principal » avait entraîné de sérieuses difficultés pour l'économie anglaise qui ne disposait pas de liquidités nécessaires pour assurer son développement. Les banquiers anglais comblèrent à des règlements effectués par simple jeu d'écriture dans les livrets des banques ; d'où le nom de monnaie scripturale (du mot latin scriptura : qui veut dire écriture).

La confiance dans cette monnaie résulte donc de la confiance des agents envers le système bancaire. En effet, tout agent économique qui possède un solde créditeur sur son compte peut en demander le remboursement en billets ou en pièces. Or, la banque ne détient qu'une part infime de billets ou de pièces en contrepartie des avoirs en compte, qu'elle est censée pouvoir convertir sur demande.

Il s'agit de pratiques très anciennes, ainsi les grecs et les romains connaissaient les virements de même que les arabes qui les utilisaient au IX^e et X^e siècles. Cependant leur véritable développement date du XII^e siècle grâce aux marchands italiens et flamands²⁵.

3.2.1. Définition de la monnaie scripturale

La monnaie scripturale est constituée par l'ensemble des dépôts à vue gérés par les banques, les établissements financiers, les caisses d'épargne, les centres de chèques postaux et les comptables publics²⁶. En effet, l'ouverture d'un compte donne naissance à un dépôt à vue, qui constitue une reconnaissance de dette à l'égard du titulaire du compte. Le transfert d'un

²⁵ PLIHON D. (2008). Op. cit, p. 10.

²⁶ BOUDINOT A., CHARDONNEREAU J. et FRABOT J. C. (1981) : « Dictionnaire : Banque, Bourse, Commerce Extérieur », Edition Banque, Paris, p. 399.

compte à un autre se fait par l'intermédiaire d'instruments spécifiques appelés : les supports de la monnaie.

3.2.2. Les supports de la monnaie scripturale

Alors que la monnaie fiduciaire est directement échangée entre deux individus lors d'une transaction payée au comptant, la monnaie scripturale est transférée d'un compte à un autre à travers les supports de la monnaie.

3.2.2.1. Le chèque

L'essor de la monnaie scripturale est mené par le chèque, qui se définit comme étant : « un écrit par lequel une personne appelée tireur, détenant un compte de dépôt à vue, auquel sont attachés des formulaires de chèque, donne ordre à une personne appelée banque tirée, chez qui est détenu un compte, de payer une certaine somme à une autre personne appelée bénéficiaire »²⁷.

Le chèque est donc un moyen de paiement qui permet au tireur de transférer une créance de somme d'argent ; exigible, dont il est titulaire à l'encontre du tiré. Un titre vaut comme chèque s'il contient les mentions suivantes : la dénomination sociale du tiré, la somme en chiffres et en lettres, les références du compte du porteur, le lieu du paiement, la date et lieu de création et la signature du tireur.

Le chèque présente l'avantage de diminuer la circulation de monnaie fiduciaire. Il permet de jouer le rôle d'un instrument de paiement pour le règlement des acquisitions par le tireur, d'un instrument de retrait de fonds auprès des guichets de la banque pour enlever une certaine somme confiée au banquier, et instrument de perception dans le cas où le bénéficiaire l'endosse à son banquier pour accomplir le recouvrement.

3.2.2.2. Le virement

Il constitue l'instrument le plus privilégié de transfert de gros montants nécessitant un traitement urgent. Le virement est une opération de paiement par laquelle des fonds sont transférés électroniquement d'un compte à un autre²⁸. Le virement est initié par un émetteur, qui est le titulaire du compte d'où partent les fonds vers un bénéficiaire qui lui a au préalable

²⁷N'DAO M. (2008) : « Manuel des techniques bancaires et financières », Edition Séfi, France, p. 99.

²⁸BOUYALA R. (2005) : « Le monde des paiements », Editions d'organisation, Paris, p. 25.

communiqué ses coordonnées bancaires (RIB²⁹). L'ordre de virement peut être transmis sur support papier, par téléphone, serveur internet et support informatique papier.

Le virement est utilisé pour les paiements ayant un caractère répétitif ; des entreprises vers les particuliers (pour tous les paiements de salaires, de prestations), entre entreprises (pour le transfert de trésorerie) entre particuliers (dans certains cas comme le paiement de loyers et pensions alimentaires). Il présente des avantages de sécurité et de réductions des coûts de traitement.

3.2.2.3. Les effets de commerce

Nous appelons un effet de commerce « un titre négociable qui constate l'existence d'une créance à court terme au profit d'un porteur et qui sert à son paiement »³⁰. Il en existe deux types : la lettre de change et le billet à ordre.

A. La lettre de change

La lettre de change est utilisée habituellement pour effectuer des paiements commerciaux. Il s'agit d'un titre par le quel une personne dénommée tireur donne l'ordre à une autre personne appelée tiré de payer à une date déterminée à une troisième personne dite bénéficiaire, une certaine somme d'argent³¹. Elle porte souvent en pratique le nom de traite. La lettre de change dans sa forme classique est établie sur un support papier, mais le développement de l'informatique et télématiques ont permis l'enregistrement de celle-ci sur support magnétique portant le nom de : Lettre de Change Relevée (LCR).

B. Le billet à ordre

Le billet à ordre est un effet de commerce par le quel une personne (le souscripteur) s'engage à payer une autre personne (le bénéficiaire) une somme déterminée à une date déterminée, c'est une promesse de payer à terme³². Dans ce cas, il existe seulement deux intervenants : le souscripteur du billet qui est à la fois tireur et tiré et le bénéficiaire.

²⁹RIB: Relevé d'Identité Bancaire, est un enregistrement informatique alphanumérique et numérique permettant d'identifier le donneur d'ordre et le bénéficiaire.

³⁰ TORNING J. P. et BRION F. (1998) : « Les moyens de paiements », Edition PUF, Paris, p. 72.

³¹PIEDELVIRE S. (2001) : « Instruments de crédit et de paiement », Edition Dalloz, Paris, p. 53.

³²SILEM A. et ALBERTINI J. M. (2002) : « Lexique économique », 7ème édition Dalloz, Paris, p. 82.

3.2.2.4.L'avis de prélèvement

C'est un moyen de paiement automatisé adapté aux règlements répétitifs à distance « dans le quel le créancier a l'initiative de la mise en recouvrement de la créance sous réserve de l'autorisation préalable du débiteur »³³. L'émetteur doit préalablement obtenir le RIB et un document d'autorisation de prélèvement du débiteur³⁴.

L'avis de prélèvement est utilisé pour les paiements ayant un caractère répétitif : des particuliers vers les entreprises pour le paiement des factures récurrentes (électricité, gaz, services des eaux), le règlement des impôts, des quittances d'assurances, remboursements périodiques dans le cadre de contrat de prêt. Il possède un fort impact dans la perspective du développement des paiements de masse.

3.2.2.5.Le titre interbancaire de paiement (TIP)

Les titres de paiement sont des techniques de circulation des flux inspirées des virements et des prélèvements dont l'objectif principal est de réduire la float³⁵ et les coûts de gestion des procédures de recouvrement des créances. Le TIP est un formulaire qui joint la facture adressé par le créancier vers le débiteur et porte les références du compte du créancier, celle du client et le montant à régler, il doit être signé par le débiteur afin d'autoriser le virement du compte de ce dernier à celui du créancier.

Le débiteur signe le TIP et l'accompagne avec son RIB, puis il le renvoi au centre de traitement. Ce dernier vérifie la signature du TIP et constitue un fichier des TIP traités. Il adresse une copie à l'émetteur pour mise à jour de son compte. Une autre est envoyée à la banque destinée, d'une part à débiter le compte du débiteur, d'autre part à créditer le créancier. Enfin, le centre de traitement archive les formules papier.

3.3.La monnaie électronique

Le caractère dématérialisé de la monnaie contemporaine tire ses origines de la période entre 1960 et 1970. En effet, les établissements de crédit ont informatisés leur gestion et sont passés des écritures en compte (support papier) aux signaux électroniques, ce qui a fait avancer la dématérialisation monétaire et conduit à l'automatisation de transfert de fonds.

³³TORNING J. P et BRION F. (1998). Op. cit, p. 61.

³⁴SION M. (2001) : « Gérer la trésorerie et les relations bancaires », Edition Dunod, Paris, p. 52.

³⁵ Float : délais qui sépare l'émission du titre de son recouvrement.

3.3.1. Définition de la monnaie électronique

La monétique constitue l'ensemble des techniques informatiques, magnétiques, électroniques et télématiques permettant l'échange de fonds sans support papier. Les valeurs électroniques sont alors transmises entre détenteurs de cartes sans faire l'objet d'encaissement dans un compte à l'instar du billet de banque³⁶. La monétique est donc l'ensemble des moyens techniques utilisés pour automatiser les transactions bancaires et monétaires³⁷.

3.3.2. Les instruments de la monétique

L'essor des NTIC a favorisé le développement de plusieurs formes de la monétique, parmi lesquelles on y trouve :

3.3.2.1. La carte bancaire

La carte bancaire est née aux Etats-Unis dans les années 1920, mais elle n'a connu de véritable essor qu'à partir des années 50. Cette expression a vocation de s'appliquer à toute carte émise par un établissement bancaire, elle est délivrée dans des conditions fixées au préalable par le réseau bancaire auquel appartient l'établissement. Le titulaire, dit porteur, ayant notamment signé avec l'émetteur un contrat dont le contenu reprend pour l'essentiel un contrat type établi par le dit réseau. La carte bancaire est présentée, aujourd'hui, à son titulaire sous différentes formes, à savoir :

A. Les cartes de retrait

Ce sont des cartes dont la fonctionnalité majeure est le retrait des espèces (billets de banque) auprès des distributeurs automatique de billets (DAB). Elles proposent aussi classiquement comme fonctionnalités complémentaires la consultation de compte, les virements, et les commandes de chèquiers.

B. Les cartes de paiement

Ce sont des cartes qui offrent à leurs porteurs, la possibilité de régler les factures de leurs achats à travers les terminaux de paiement électronique (TPE) installés auprès des

³⁶BOUNIE D. (2002) : « Quelques incidences bancaires et monétaires des systèmes de paiement électroniques », revue Economique, n°52, pp. 313-331, p. 318.

³⁷BEITONE A., CARZOLA A., DOLLO C. et DRAI A. M. (2007) : « Dictionnaire des sciences économiques », Edition Armand Colin, Paris, p. 296.

commerçants adhérents au réseau. Les cartes de paiement offrent à elles seules une gamme étendue de produits que l'on pourra différencier selon deux critères³⁸ :

- Critère de « *territorialité du réseau d'acceptation* » qui distingue :

Les cartes « domestiques » : utilisables sur le réseau national.

Les cartes « internationales » : utilisables dans le réseau international des commerçants agréés. D'un point de vue technique, les cartes internationales peuvent être utilisées dans le réseau domestique, mais le traitement des opérations se fera via le réseau international avec tout ce que cela implique comme frais de traitement et de commissions.

- Critère de « *modalités de débit* » des transactions effectuées qui distingue :

Les cartes « à débit immédiat » : selon lesquelles le compte du titulaire est débité à l'instant même ou le paiement est effectué (en temps réel).

Les cartes « à débit différé » : qui permettent à leurs titulaires le regroupement des transactions afin d'effectuer leur règlement en une seule fois (généralement à la fin du mois).

Nous distinguons ainsi, trois grandes catégories de cartes de paiement :

- **Les cartes de débit** : elles sont rattachées au compte bancaire du titulaire, au même titre que le chéquier. Ces cartes peuvent être assorties ou non de l'option d'autorisation systématique comme elles peuvent être à débit immédiat ou différé ;
- **Les cartes de crédit** : émises par une banque ou un établissement financier, ces cartes sont rattachées à un compte spécial assorti d'une ligne de crédit, le plus souvent permanent et renouvelable, en vertu d'un contrat préalablement conclu avec le client. A la fin de chaque mois, le titulaire rembourse non pas les transactions elles mêmes, mais les mensualités de crédit prévues au contrat (montant et taux d'intérêt) ;
- **Les cartes prépayées** : c'est une carte qui permet de se procurer des biens ou des services en échange d'un paiement déjà effectué. Elle peut s'agir d'une carte de téléphonie cellulaire, carte de transport en commun ou carte de crédit prépayée.

³⁸HARBI A. (2006) : «Les nouveaux moyens de paiement: de la carte bancaire au porte - monnaie électronique », mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du Diplôme Supérieur d'Etudes Bancaire, 5ème promotion, Ecole Supérieure de Banque, p. 30.

C. Les cartes de garantie de chèque

Créées comme système interbancaire de dépannage aux guichets bancaires (à la place des chèques certifiés et des chèques de banque), les cartes de garantie de chèques sont des cartes dont les références, reportées par le bénéficiaire sur le chèque qu'il a reçu comme moyen de paiement, confèrent à ce dernier la garantie de paiement de l'émetteur pour peu qu'il ait correctement reporté le numéro de la carte sur le chèque présenté³⁹.

Ce système est peu connu en Europe (mis à part quelques pays comme l'Allemagne) car les banques de l'hexagone y voient une concurrence au système des cartes de paiement qu'elles ne considèrent toujours pas amorti⁴⁰.

3.3.2.2. Le porte-monnaie électronique (PME)

Un porte-monnaie électronique est une « carte prépayée, rechargeable et polyvalente, transportant des unités électroniques de paiement pour les paiements de proximité ou de faibles montants ». ⁴¹

L'avantage principal du PME pour les consommateurs est son côté pratique. L'utilisation de ce dernier pour le règlement des achats de petit montant tels que les journaux, le café ou les articles, réduit considérablement le problème de petite monnaie tout en permettant l'accélération des transactions et la confidentialité des opérations. D'un autre côté, le PME permet pour les commerçants, un gain de temps et d'argent dans les opérations et la manipulation des espèces, tout en assurant la garantie du paiement. Quant aux émetteurs de PME, ce dernier leur permet de diminuer les coûts de gestion de la monnaie manuelle, de combattre la fraude, d'éviter les charges relativement élevées de traitement et enfin de bénéficier de nouvelles sources de revenus (commissions prélevées sur les commerçants et les consommateurs).

3.3.2.3. Le porte monnaie virtuel (PMV)

Contrairement au porte monnaie électronique, le contenu du porte-monnaie virtuel n'est pas géré dans une carte ou un objet détenu par le porteur, mais il s'agit d'un enregistrement sur un serveur informatique, destiné à régler des achats effectués dans le cadre

³⁹HARBI A. (2006). Op. cit, p. 32.

⁴⁰ARIRA G. (novembre 1999) : « Les mutations de la carte bancaire », revue Banque & stratégie, n°165, p. 21.

⁴¹HACHEM CHERIF M. (2000) : « Paiement électroniques sécurisés », Presse polytechniques et Universitaires Romandes, p. 46.

du commerce électronique. Il est destiné à offrir une solution aux paiements de petit montant effectués à distance sans imposer de terminal complexe pour cette utilisation.⁴² Le PMV assure les paiements qui concerne les ventes à distance de services : renseignement (annuaires, banques, horaires de train et d'avion), assistance téléphonique, billetteries ou les ventes de biens de petits montants (restaurations rapides, commandes de fleurs et de cadeaux).

Dès son apparition, la monnaie électronique a fait l'objet de plusieurs débats théoriques. Un premier groupe, généralement représenté par les instances bancaires, s'attache à démontrer l'impossibilité d'une nouvelle forme de monnaie. Pour celui-ci, les valeurs électroniques transmises dans le cadre de nouveaux instruments de paiement appartiennent simplement à une forme plus électronisée de monnaie scripturale⁴³. D'autres jugent que la monétique est réellement une nouvelle forme de monnaie utilisant de nouveaux supports. Pour Perdrix (1994, p. 98)⁴⁴ par exemple, « les unités chargées sur une carte prépayée ne peuvent être totalement assimilées ni à l'une ni à l'autre des deux formes de monnaie traditionnelle (monnaie fiduciaire, monnaie scripturale), il y a lieu de considérer que cet encours constitue une nouvelle forme de monnaie que l'on pourrait qualifier de monnaie électronique(...) ».

Enfin, quelque soit sa nature, l'émergence de la monnaie électronique constitue une étape très avancée dans le processus de dématérialisation de la monnaie et permet de faciliter le règlement des transactions entre les agents économiques.

Au terme de cette première section, nous pouvons déduire que la monnaie et les moyens de paiements ont connu au fil des années de nombreuses transformations touchant leur forme, leur nature et leur valeur intrinsèque. La section suivante tient à porter quelques aspects théoriques relatifs à la monnaie.

Section 2 : Aspects théoriques sur la monnaie

La monnaie est au cœur des fonctionnements de l'économie et des sociétés. Elle a toujours occupé un rôle fondamental dans l'analyse des théories économiques.

Cette seconde section est consacrée pour présenter quelques notions théoriques relatives à la monnaie, afin de cerner le rôle de celle-ci dans la vie économique des sociétés.

⁴²TORING J.P. et BRION F. (1998). Op. cit, p. 99.

⁴³BOUNIE D. et SORIANO S. (2003) : « La monnaie électronique : Principes, fonctionnement et organisation », revue Les Cahiers du Numérique, volume 4, n° 1, pp. 71-92. p. 81.

⁴⁴Perdrix M. (1994) : « La problématique des paiements par carte prépayée », Bulletin de la Banque de France, pp. 93-100, cité par BOUNIE D. et SORIANO S. (2003). Op. cit, p. 83.

1. Définition de la monnaie

Si l'on se réfère à l'étymologie, le mot monnaie a pour origine le mot latin « moneta » qui veut dire « celle qui avertit ». Ce surnom était donné à la déesse Junon à qui l'on attribuait le pouvoir d'annoncer les événements à venir. A Rome, sur le capitole, un temple était dédié à cette déesse Junon moneta sur lequel les romains frappaient des pièces de monnaie que l'on a fini par désigner par le terme de moneta.

En outre, plusieurs définitions économiques de la monnaie peuvent être retenues :

Selon S.R. Blanche, la monnaie est « instrument de paiement qui d'une façon générale est reconnu et admis comme tel »⁴⁵.

D'après R. Reneau, la monnaie est « l'ensemble des moyens de paiements utilisables pour effectuer tous les règlements sur l'étendue d'un territoire »⁴⁶.

Enfin, pour J.P. Bassino et al., la monnaie est « tout moyen de paiement généralement accepté par une collectivité pour la livraison de biens ou le règlement d'une dette »⁴⁷.

2. L'approche fonctionnelle de la monnaie

Selon L. DUPRIEZ (1976)⁴⁸ « La monnaie se reconnaît aux fonctions qu'elle exerce au sein de l'économie. Ces fonctions déterminent la valeur d'usage de la monnaie ». Ainsi, la monnaie fait partie de ces concepts qui tirent leur meilleure définition de leur usage.

Depuis Aristote trois fonctions essentielles sont reconnues à la monnaie : deux fonctions dans l'espace (intermédiaire des échanges et unité de compte) et un rôle dans le temps (instrument de réserve de valeur). L'accent est mis plus particulièrement, selon les époques et les écoles de pensées, sur l'une d'entre elles.

⁴⁵ BLANCHE S. R. (2001) : « Lexique de la banque et des marchés financiers », 5^{ème} édition Dalloz, Paris, p. 165.

⁴⁶ RENEAU R. (1982) : « Les Institutions Financières Françaises », 2^{ème} édition revue Banque, p. 14, cité par BENHALIMA A. (1997) : « Monnaie et régulation monétaire », Edition Dalhlab, p. 4.

⁴⁷ BASSINO J. P., Leroux J. Y. et MICHELENA P. (2000) : « Monnaie et Finance », Edition Foucher, Paris, p. 12.

⁴⁸ DUPRIEZ L. (1976) : « La monnaie dans l'économie », Edition Cujas, p. 53, cité par MEHRI N. (2007) : « Economie et gestion axe 5 : monnaie et financement », Supports destinés à la préparation de l'épreuve écrite de spécialité par les titulaires du diplôme national d'ingénieur, p. 6. In: http://www.ena.nat.tn/fileadmin/user_upload/doc/Preparation_concours/Supports_CSP/EcoAxe5.pdf.

2.1. La monnaie intermédiaire des échanges (instrument de paiement)

Cette fonction permet de résoudre le problème de la double coïncidence des besoins dans la mesure où lorsqu'on veut céder un objet et acheter un autre, on n'est plus dans l'obligation d'échanger l'un contre l'autre, mais on utilise la monnaie comme intermédiaire.

Selon J.B. SAY (1803) : « La monnaie dans son rôle d'intermédiaire facilite les échanges, et en circulant elle-même elle permet aux biens de mieux circuler »⁴⁹. L'intervention de la monnaie permet donc de faciliter et d'accélérer les échanges en séparant chaque transaction en deux parties : une vente et un achat. En effet, celui qui détient un bien et souhaite le vendre, va pouvoir céder ce bien contre une certaine quantité de monnaie qui en constitue le prix dont il se servira pour effectuer des achats.

2.2. La monnaie unité de compte

Le troc ne permettait de déterminer la valeur d'une marchandise que par rapport à celle avec laquelle elle avait été échangée. La monnaie en tant qu'unité de compte (ou étalon de valeur) permet de mesurer la valeur de biens hétérogènes. Ainsi, elle ramène les multiples évaluations de chaque bien en termes de tous les autres à une seule évaluation, par rapport uniquement à l'unité de compte. Comparativement à une situation de troc, l'existence d'un étalon de mesure simplifie le calcul économique et rend possible l'émergence d'une loi générale de l'offre et de la demande, fixant les prix sur les marchés⁵⁰. Elle facilite donc les calculs des agents économiques souhaitant s'engager dans un système de transaction.

Historiquement, certaines monnaies ont joué la fonction d'unité de compte seulement. Par exemple, avant le passage à l'Euro, l'union européenne utilisait l'Ecu⁵¹ comme unité de compte qui ne servait pas comme moyen de paiement, elle est définie par un panier de chacune des monnaies communautaires.

2.3. La monnaie réserve de valeurs

Dès que la monnaie est un moyen d'échange, il est possible de la conserver pour réaliser un achat à une période ultérieure. La réserve de valeur sert à épargner du pouvoir

⁴⁹SAY J. B. (1972) : « Traité d'économie politique », Edition Calman-Lévy, Paris, p.138, cité par MEHRI N. (2007). Op. cit, p. 6.

⁵⁰PERRET V. (2011) : « Monnaie et citoyenneté : une relation complexe en voie de transformation », revue Études internationales, Vol. 42, n° 1, pp. 5-24. p. 5.

⁵¹ ECU : European Currency Unit.

d'achat entre le moment où un revenu est reçu et celui où il est dépensé⁵². C'est dans ce contexte que J.M. KEYNES stipule que : « L'importance de la monnaie découle essentiellement du fait qu'elle constitue un lien entre le présent et le futur ».⁵³ Il est donc nécessaire de détenir une encaisse monétaire par les agents économiques pour diverses raisons, à savoir :

- Faire face au décalage qui existe entre le moment où les agents effectuent leurs dépenses et le moment où ils perçoivent leurs revenus.
- Constituer une réserve de monnaie pour des dépenses imprévues ou pour saisir toute opportunité (placements financiers, acquisition de biens...).

La monnaie n'est pas la seule réserve de valeur. En fait, plusieurs moyens comme les actifs réels (usines, biens immobiliers, métaux précieux) ou financiers (actions et obligations), peuvent être utilisés pour conserver de la valeur. Cependant, les individus ont toujours une préférence pour la détention de leur richesse sous forme de monnaie, parce que celle-ci constitue par rapport à tous les autres biens, un actif parfaitement liquide⁵⁴ permettant d'acquérir tout bien à n'importe quel moment.

Au total, bien qu'elle présente un intérêt certain en fonction de sa simplicité, l'analyse purement économique de la monnaie à travers ses fonctions traditionnelle ne permet pas de saisir la totalité du phénomène de la monnaie dans son contexte social. Une approche pluridisciplinaire tente d'apporter des éléments complémentaires à cette première conception.

3. L'approche pluridisciplinaire de la monnaie

En s'appuyant sur les travaux d'Aglietta et Orléan (1998)⁵⁵ ; Théret (2008)⁵⁶ tente d'élucider la nature de la monnaie dans son contexte sociale. En effet, il fait sortir la monnaie de sa conception traditionnelle qui la réduisait à un simple usage instrumentale recouvrant une économie marchande, en un fait social total ou encore un instrument ayant pour objectif la

⁵² MISHKIN F., BORDES C., HAUTECOEUR P.C. et LACQUE-LABARTHE D. (2007) : « Monnaie, banque et marchés financiers », 8^{ème} édition Pearson, France, p. 68.

⁵³KEYNES J. M. (1993) : « Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie », p. 295, cité par MEHRI N. (2007). Op. cit, p. 10.

⁵⁴Le concept économique de liquidité désigne l'aptitude d'un actif, c'est-à-dire, d'un élément du patrimoine d'un agent économique, à être convertible en un moyen de règlement dans un délai bref et sans coût.

⁵⁵ AGLIETTA M. et ORLEAN A. (1998) : « La monnaie souveraine », Edition Odile Jacob, Paris.

⁵⁶THÉRET B. (2008) : « Les trois états de la monnaie : Approche interdisciplinaire du fait monétaire », revue Economique, Vol. 59, n° 4, pp. 813-841.

socialisation. La monnaie est de ce fait perçue sous un angle pluridisciplinaire, c'est-à-dire, quelque chose qui implique toutes les dimensions du social (rapport à soi-même, relation verticale avec les autres, relation hiérarchisée par rapport au souverain).

L'analyse de la monnaie dans le contexte pluridisciplinaire est fondée sur le trépied de la monnaie, les formes fonctionnelles et usages non monétaires de la monnaie et enfin, sur les trois états de présence de la monnaie dans la vie.

3.1. Le trépied de la monnaie

Aglietta et Orléan (1998)⁵⁷ formule une théorie de la monnaie qui prétend valoir pour un vaste ensemble de sociétés, et non les seules sociétés capitalistes actuelles. Cette théorie repose sur une articulation des trois concepts de dette, de souveraineté et de confiance.

3.1.1. Monnaie et dette

Toute société dotée de monnaie peut être considérée comme un tissu de dettes qui, par-delà leurs natures ou origines diverses, sont engendrées par des transferts de possession et/ou de propriété sur des biens réels ou symboliques (Théret, 2008, p. 815)⁵⁸. La monnaie étant le médium qui donne une forme mesurable et quantifiée à cet ensemble de relations sociales constitutives de la société considérée, permet de créer des interdépendances sociales qui engendrent et encadrent des obligations et des droits réciproques qui se traduisent en termes de dettes et de créances.

En réglant les dettes particulières, la monnaie permet la relance des relations sociales par la création de nouvelles dettes.

3.1.2. Monnaie et souveraineté

La monnaie et souveraineté entretiennent une relation constitutive étroite. Celle-ci est liée à l'existence du concept de « dette de vie » considérée comme une dette envers le souverain. Cette forme particulière de dette part du postulat que tous les humains naissent, engendrent et meurent, donc ils reçoivent, donnent et rendent la vie.

La dette de vie est considérée comme ce qui permet à une société d'assurer sa pérennité. En effet, la mortalité des membres d'une société ne doit pas entraîner la mortalité de la société. Pour garantir la reproduction de la société, les dettes de vie doivent donc être

⁵⁷AGLIETTA M. et ORLEAN A. (1998). Op. cit, p. 23.

⁵⁸ THÉRET B. (2008). Op. cit.

transmises de générations en générations. De ce fait, dans les sociétés capitalistes la dette de vie se retrouve dans la fiscalité et l'obligation de l'individu vis à vis de l'État et, en retour, il existe une obligation de protection sociale de l'État vis-à-vis du citoyen. Ainsi, la dette de vie à l'égard du souverain est honorée par des paiements réguliers (paiements sacrificiels, impôts annuels) mais ne sera jamais complètement remboursée au cours de la vie humaine. Le groupe détenant la souveraineté politique ne connaît pas la mort, seuls les membres disparaissent et transmettent les dettes pour assurer la pérennité du système.

3.1.3. Monnaie et confiance

La monnaie est un élément constitutif d'une société, son acceptation repose sur la confiance des individus dans l'autorité monétaire qui l'émet. Cette confiance s'est affirmée depuis que les monnaies de crédit l'ont emporté sur les monnaies métalliques. Aujourd'hui, sur les marchés des changes, les monnaies nationales sont évaluées en raison du degré de confiance qu'elles inspirent aux opérateurs financiers.

Aglietta et Orléan (2002)⁵⁹ distinguent clairement trois formes de confiance en la monnaie : la confiance méthodique, la confiance hiérarchique et la confiance éthique.

3.1.3.1. La confiance méthodique

La première forme de la monnaie est la confiance méthodique. Fondée sur la routine et ou la tradition, elle procède de la répétition des actes qui mènent les échanges à bonne fin et les dettes privées à leur règlement (Aglietta & Orléan, 2002, p. 104). Elle relève du comportement mimétique selon lequel un individu accepte la monnaie parce que les autres font de même, chacun croyant de façon routinière qu'elle sera acceptée demain et après-demain à sa valeur du jour.⁶⁰

3.1.3.2. La confiance hiérarchique

La monnaie exprime aussi les opérations économiques de l'Etat qui procèdent d'une tout autre logique, celle de la souveraineté : le pouvoir légitime de transférer, prélever, dépenser au nom de la protection tutélaire par la puissance publique des membres de la

⁵⁹AGLIETTA M. et ORLEAN A. (2002) : « La monnaie entre violence et confiance », Edition Odile Jacob, Paris.

⁶⁰THÉRET B. (2008). Op. cit, p. 817.

société. Il existe donc une confiance hiérarchique que l'autorité politique imprime sur la monnaie⁶¹.

3.1.3.3. La confiance éthique

Elle renvoie à l'autorité symbolique du système des valeurs et normes collectives, consensuellement acceptées, qui fondent l'appartenance sociale ; une monnaie dispose d'une confiance éthique dès lors que ses modes d'émission, de distribution et de circulation paraissent assurer la reproduction de la société dans le respect de ces valeurs et normes.⁶²

Ces conceptions sur la confiance en la monnaie mettent clairement en évidence le rôle incontournable de la souveraineté. Si l'autorité souveraine est légitime, la confiance dans la monnaie est assurée, la confiance méthodique étant garantie par la confiance hiérarchique et celle-ci par la confiance éthique.

3.2. Les formes fonctionnelles et usages non monétaires de la monnaie

L'idée principale développée ici est que la monnaie est en elle-même un rapport social se reproduisant selon une logique propre, conduisant à distinguer ses propriétés génériques (formes fonctionnelles) et ses usages non monétaires.

3.2.1. Le compte et le paiement

Le paiement et le compte sont considérés non pas comme des fonctions de la monnaie au sens habituel, mais ils constituent ses « propriétés génériques », sa nature même, et ses formes élémentaires. Ainsi, il ne faut pas parler de fonctions de la monnaie mais d'usages, pour qualifier les formes spécifiques que celle-ci prend dans des contextes sociétaux variés.

Ces usages divers - réserve de valeur, représentation symbolique du pouvoir politique ou de la richesse, moyen d'échange marchand gage, etc.- peuvent correspondre, en effet, à des pratiques rationnelles du point de vue de la logique de fonctionnement de la monnaie en tant que telle⁶³.

⁶¹AGLIETTA M. et ORLEAN A. (2002). Op. cit, p. 105.

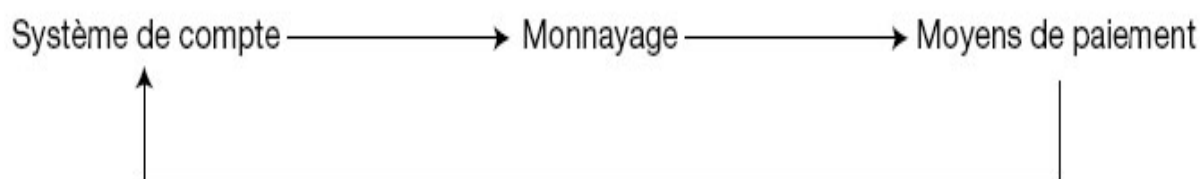
⁶²THÉRET B. (2008). Op. cit, p. 818.

⁶³Ibid., p. 820.

3.2.2. Le produit d'un monnayage

Les deux propriétés génériques précédentes de la monnaie (le compte et le paiement) ne suffisent pas à la définir comme rapport social susceptible de se perpétuer en tant que tel dans le temps. Pour cela, il faut la qualifier également par une troisième propriété générique, à savoir, celle d'être le produit d'un monnayage par lequel elle est créée, distribuée et détruite selon des règles.

Figure N°1 : Le cycle des formes fonctionnelles de la monnaie au cœur de la dynamique du monnayage.



Source : THÉRET B. (2008). Op. cit, p. 821.

La figure ci-dessus indique que par l'intermédiaire du processus de monnayage ; les formes unité de compte et moyen de paiement de la monnaie peuvent être fonctionnelles à sa reproduction. C'est par le monnayage que le système de compte s'inscrit dans des objets qui deviennent par là même moyens de paiement. L'usage de ces moyens de paiement dans des transactions régies par des principes économiques et éthiques hétérogènes rétroagit sur le système de compte et donc sur le monnayage.

3.3. Les trois états de la monnaie

Il existe trois modes de présence au monde de la monnaie comme phénomène sociale qualifiés d'états de monnaie, à savoir : l'état incorporé, objectivé et institutionnalisé.

3.3.1. La monnaie incorporée

La monnaie est en son état incorporé lorsqu'il y a une confiance dans la stabilité du système de compte considéré comme activité mentale. Cette caractéristique permet à la monnaie de jouer le rôle d'un médium symboliquement généralisé de communication qui permet aux personnes de communiquer entre elles, avec la visée d'entrer en relation et d'entreprendre en confiance des transactions économiques et sociales. Cette approche communicationnelle donne à la monnaie une dimension symbolique qui opère en tant que

système de signes grâce auquel des symboles et des significations partagées peuvent être échangés.

3.3.2. La monnaie objectivée

Les instruments monétaires, les moyens de paiement et monnaies courantes, sont l'expression la plus pure de la monnaie dans son état objectivé, celle-ci ne s'exprimant plus de ce point de vue dans un langage, mais par l'intermédiaire d'un système d'objets. Autrement dit, la pièce de monnaie et le billet de banque sont des objets comme est le cas auparavant pour les monnaies métalliques. La métaphore des deux côtés de la pièce de monnaie (ou du billet de banque) permet de mettre en évidence la nécessité de sortir de ses conceptions unilatérales en tenant compte simultanément des deux côtés de la pièce.

« Sur le côté face, il y a le symbole de l'autorité politique qui a frappé la pièce ; du côté pile, il y a les spécifications précises de ce que vaut la pièce du point de vue du paiement dans les échanges. Un côté nous rappelle que les États signent les monnaies de leur empreinte et que la monnaie est originellement une relation entre personnes au sein d'une société (...). L'autre révèle que la pièce est une chose, capable d'entrer dans des relations précises avec d'autres choses, en tant que ratio quantitatif indépendant des personnes engagées dans une transaction particulière quelle qu'elle soit. Sous ce dernier angle, la monnaie est comme une marchandise et sa logique est celle du marché anonyme » (Hart, 1986, p. 638-639).⁶⁴

3.3.3. La monnaie institutionnalisée

Aglietta et Orléan (1998), stipulent dans leurs travaux que la monnaie joue un rôle fondateur dans la cohésion sociale, elle est la première de ces institutions sans lesquelles, aucune économie ne peut exister du fait qu'elle permet de normaliser les rapports marchands et d'évacuer la violence de ces rapports.

En effet, le problème fondamental auquel est confronté tout ordre social, est la canalisation de la violence, née du désir mimétique d'appropriation. En effet, l'homme est la créature qui, au delà, des besoins essentiels, désire intensément mais sans savoir vraiment quoi : il en vient donc à désirer ce que l'autre désire. Dès lors, la rareté inhérente à la condition humaine fait que chaque bien est susceptible d'être convoité par plusieurs individus, qui risquent d'utiliser la violence pour en exclure les autres.

⁶⁴Cité par THÉRET B. (2008). Op. cit, p. 831.

Pour contourner cette violence mimétique, un objet doit s'interposer entre l'un et l'autre. Ainsi, le désir d'être devient désir d'avoir. La relation sociale et la violence qu'elle suppose ont été, en quelques sortes, extériorisées grâce à l'objet qui joue le rôle d'une institution. Dans ce contexte, il faut simplement entendre que la monnaie n'est pas une marchandise ou un instrument facilitant les échanges, mais le lien institutionnel qui met en relation les producteurs les uns les autres et qui, par ce fait même, rend les échanges possibles.

Au total, et pour toutes ces raisons, nous pouvons conclure que la monnaie n'est pas seulement la servante de l'économie mais elle constitue un fait sociale total à trois dimensions : symbolique, économique et politique.

4. La mesure de la monnaie

Dans une économie, les autorités monétaires sont tenues de mesurer le volume de monnaie en circulation à travers le territoire nationale. Les statistiques monétaires sont publiées sous forme d'agrégats monétaires.

4.1. Définition des agrégats monétaires

Les agrégats monétaires sont définis comme « des indicateurs statistiques reflétant la capacité de dépense des agents non financiers résidents. Ils regroupent les moyens de paiement de ces agents et, parmi leurs placements financiers, ceux qui peuvent être utilisés en règlement des transactions après conversion rapide et facile en moyens de paiements sans risques de perte de capital »⁶⁵.

Ainsi, il y a lieu de préciser que :

- Un agrégat monétaire est une mesure comptable de la monnaie en circulation. La monnaie utilisée pour des opérations entre agents financiers n'en fait donc pas partie ;
- Le contenu de la masse monétaire variera en fonction des actifs financiers choisis pour comptabiliser la monnaie en circulation (pièces, billets, monnaie scripturale) ;
- Il est exclu des agrégats, les actions et les obligations (dont la conversion en moyen de paiement fait courir un risque de moins-value) ;
- La monnaie détenue par les non résidents est exclue des agrégats.

⁶⁵ COMBE F. et TACHEIX T. (2001) : « L'essentiel de la monnaie », Edition Gualino, Paris, p. 46.

De plus, les agrégats doivent répondre à certaines exigences, à savoir⁶⁶ :

- **La fiabilité** : les institutions financières doivent en toute rigueur et avec la méthodologie adéquate fournir une information de qualité ;
- **La représentativité** : les agrégats doivent refléter de façon fidèle le concept de la monnaie tel qu'il a été définie ;
- **La disponibilité** : les autorités doivent disposer des agrégats dans les plus courts délais, pour permettre une adaptation rapide de la politique monétaire à la situation courante.

4.2. Structure des agrégats monétaires

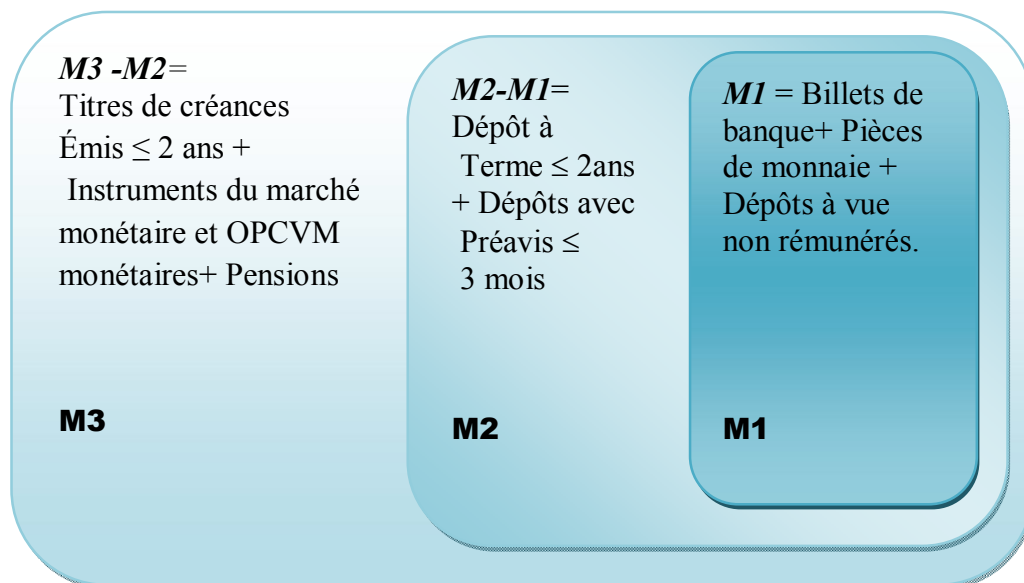
En pratique, la construction des agrégats repose sur le principe de l'emboîtement, c'est-à-dire, que tout agrégat plus étroit, désigné en général par un rang inférieur, est inclus dans l'agrégat de rang supérieur. On va ainsi de l'agrégat le plus étroit (M1) à l'agrégat le plus large selon le degré de liquidité décroissante.

Les Banques Centrales peuvent choisir de publier autant de masses monétaires qu'elles le jugent utile. Chaque pays y prend en définissant de façon plus ou moins conventionnelle non pas un mais plusieurs agrégats selon l'importance de son circuit financier et les objectifs de la politique monétaire.

En France par exemple, de 1991 jusqu'à décembre 1998, on distinguait quatre (4) agrégats monétaires, mais avec la mise en circulation de l'Euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a procédé à une harmonisation de la définition des trois éléments fondateurs des agrégats au niveau de la zone euro pour parvenir à une architecture commune.

Ci-dessous, l'architecture globale des agrégats monétaires en Europe depuis leur harmonisation en 1999 avec la mise en place de l'euro.

⁶⁶BRANA S. et CAZALS M. (2006). Op. cit, p. 10.

Figure N°2 : Architecture des agrégats monétaires dans la zone Euro depuis 1999.

Source : Constituée par nos soins à partir de la définition de la BCE des agrégats 1999.

4.2.1. L'agrégat monétaire étroit (M1)

L'agrégat M1 recense les moyens de paiements les plus liquides. Il est composé de billets de banque, monnaie divisionnaire et des dépôts à vue non rémunérés. Elle a pour objet de mesurer les encaisses que les agents économiques détiennent pour régler leurs transactions. La proportion de cet agrégat est relativement faible dans les économies développées.

4.2.2. L'agrégat intermédiaire (M2)

La monnaie M2 est un agrégat plus large que le précédent. Il comprend la monnaie au sens étroit (M1) auquel s'ajoute les dépôts à terme⁶⁷ d'une durée inférieure ou égale à deux ans et les dépôts assortis d'un préavis de remboursement inférieur ou égal à trois mois. Cet agrégat M2 est quelquefois, utilisé comme cible intermédiaire à l'occasion de la conduite de la politique monétaire.

4.2.3. L'agrégat (M3)

L'agrégat M3 est constitué par M2 augmenté des instruments négociables émis par les institutions financières et monétaires négociables sur un 1 an, qui représentent des avoirs dont le degré de liquidité est élevé avec peu de risque de perte de capital en cas de liquidation.

⁶⁷Ces placement comprennent en France par exemple : les comptes d'épargne logement (CEL), les livrets d'épargne populaire(LPP) et les comptes pour le développement industriel (CODEVI).

Certains instruments monétaires, en particulier les titres OPCVM⁶⁸ monétaires, les instruments du marché monétaire (certificat de dépôt) et les pensions sont inclus dans cet agrégat.

4.3. Utilité et objet des agrégats monétaires

Publiées par les banques centrales, les masses monétaires permettent de calculer un certain nombre de ratios, d'être utilisés comme indicateurs avancés de l'activité économique et des prix ou encore comme objectifs intermédiaires lors de la conduite de la politique monétaire.

4.3.1. Calculs de ratios macroéconomiques

L'étude des agrégats permet de se rendre compte des spécificités macro financières d'une économie donnée et par la même occasion de faire des comparaisons internationales. Sont retenus dans ce qui suit : la préférence du public pour la monnaie centrale, le taux de liquidité de l'économie et la vitesse de circulation de la monnaie.

4.3.1.1. La préférence du Public pour la monnaie centrale (P)

Dans une économie, les mouvements de la masse monétaire se présentent sous forme de la monnaie scripturale et monnaie fiduciaire. La préférence du public pour la monnaie centrale est calculée, en rapportant la statistique monnaie fiduciaire (MF) à la statistique masse monétaire total (MM).

$$P = MF / MM$$

En effet, ce ratio indique des chiffres bas dans les pays développés reflétant la préférence des agents économiques pour la monnaie scripturale et l'utilisation des dépôts à vue à la place de la monnaie fiduciaire, en raison de l'importance du niveau de bancarisation⁶⁹ de leur économie. Contrairement au pays sous développés où les agents économiques manifestent une préférence pour la monnaie fiduciaire, à cause du faible taux de bancarisation et l'ampleur des pratiques informelles.

⁶⁸OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières : des sociétés qui gèrent des portefeuilles de titres, généralement spécialisées dans les actifs monétaires, action et obligation. Elles se divisent en deux types : SICAV (société d'investissement à capital variable) et FCP (fond commun de placement).

⁶⁹ La bancarisation retrace le niveau d'accès de la population aux produits bancaires. Ce concept sera étudié de façon plus détaillée dans la section suivante.

4.3.1.2. Le taux de liquidité de l'économie (L)

L'ensemble des actifs liquides constitue la liquidité de l'économie. Ces actifs permettent aux agents de rentabiliser leurs trésoreries et au système financier de disposer de ressources plus stables que les dépôts à vue. Le taux de liquidité est le rapport exprimé en pourcentage entre la somme des moyens de paiement disponibles (Masse Monétaire), et un indicateur de l'activité économique : le produit intérieur brut (PIB).

$$L = MM / PIB$$

En effet, quand le taux de liquidité est important (économie très liquide) ça veut dire que les ménages et les entreprises détiennent un volume important de monnaie, et le plus gros des transactions est réglé en espèces.

Exemple : En Algérie, au cours de l'année 2010 :

Masse Monétaire = 8 162,8 milliards dinars

PIB = 12 049,5 milliard dinars

Le taux de liquidité de l'économie est égal à 0,67, c'est-à-dire, que 67% des transactions sont réglés en espèces en Algérie.

Cependant, lorsque le taux est très bas, l'économie manque de liquidités, il s'ensuit un manque de financement pour les entreprises ; ce qui entraîne un frein à la production et à la croissance économique.

4.3.1.3. La vitesse de circulation de la monnaie (V)

Un autre ratio permet également d'analyser les évolutions des agrégats monétaires par rapport au PIB : la vitesse de circulation de la monnaie (V).

La vitesse de circulation de la monnaie varie à l'inverse du taux de liquidité de l'économie. Il est égal au PIB sur la Masse Monétaire, soit :

$$V = PIB / MM$$

Ce ratio indique le nombre de transactions que finance une unité monétaire pendant une année.

À chaque définition de la monnaie par un agrégat donné (M1, M2, M3) correspond une vitesse différente. Si elle est élevée, l'économie est peu liquide et utilise intensément ses actifs monétaires et inversement.

Le calcul de la vitesse de circulation de la monnaie a un double intérêt⁷⁰ :

- En tant qu'indice conjoncturel, la croissance économique est souvent associée à une augmentation de V.
- En tant qu'indice structurel, « l'évolution tendancielle de V » reflète les changements profonds dans les habitudes de paiement des agents non financiers. Ainsi, une augmentation de V reflète une forte thésaurisation⁷¹, c'est-à-dire, une préférence pour la liquidité de la part des agents économiques à des fins de spéculation et l'absence d'un meilleur emploi.

4.3.2. Les agrégats monétaires des indicateurs avancés de l'activité économique et des prix

Un agrégat monétaire qu'il soit en état brut ou modifié, est considéré comme un indicateur avancé de l'activité économique (à court et à long termes) et des prix (au moins à long terme)⁷². En effet, l'analyse de la relation entre la monnaie de transaction et le PIB donne des renseignements utiles sur l'évolution de la dépense et de la production.

Par ailleurs, l'utilisation d'un agrégat monétaire comme valeur de référence et l'observation de sa dynamique permet aux banquiers centraux d'évaluer les conditions de la liquidité de l'économie et à prévoir l'évolution des prix à terme. Dans certains pays, l'analyse des composantes de ces statistiques sert à détecter les éventuelles perturbations sur les marchés financiers et à observer leurs effets sur le système bancaire. La masse monétaire peut aussi être utilisée pour anticiper l'évolution de l'inflation, notamment de l'inflation de base, dénuée de ses mouvements cycliques de court terme.

4.3.3. Les agrégats objectifs de conduite de la politique monétaire

Les agrégats monétaires sont un outil important de conduite de la politique monétaire, dans la mesure où en fournissant des indicateurs sur la demande de la monnaie à la fois d'un point de vue quantitatif que qualitatif, permet la mise en œuvre de celle-ci.

⁷⁰ MEHRI N. (2007). Op. cit, p. 40.

⁷¹Épargne conservée sous forme de monnaie non rémunérée en dehors du circuit bancaire et financier.

⁷²SMIDA M. (2007) : « L'économie monétaire pas à pas ». In : http://pfmh.uvt.rnu.tn/312/1/L%E2%80%99ECONOMIE_MONETAIRE_PAS_A_PAS.pdf.

Depuis la mise en place de l'Union Européenne, le contrôle de la croissance de la masse monétaire est le moyen principal d'action de la BCE pour garantir la stabilité des prix. Cette politique nécessite la connaissance de l'évolution du comportement des agents non financiers en matière monétaire et financière. Ainsi, les agrégats monétaires sont utilisés comme instrument privilégié au service de la réalisation de cet objectif.

4.4. Les contreparties de la masse monétaire

Les agrégats monétaires mesurent la masse monétaire en fonction du critère de liquidité mais ne permettent pas de rendre compte de l'origine de la création de monnaie. C'est pourquoi l'analyse des contreparties est importante, car elle permet aux autorités d'asseoir leur politique monétaire.

Quand la monnaie était parfaitement convertible en métal précieux, la seule contrepartie était le stock d'or. Cependant, aujourd'hui les contreparties de la masse monétaire sont constituées de créances de diverses natures. Elles sont regroupées sous trois catégories de créances, à savoir : les créances sur l'économie, les créances sur l'extérieur et les créances sur le Trésor (l'Etat).

4.4.1. Les créances sur l'économie

Les créances sur l'économie constituent l'essentiel des contreparties de la masse monétaire. Elles représentent en général l'ensemble des crédits accordés par le système bancaire aux entreprises (pour leur besoin de trésorerie ou pour financer des investissements), et aux ménages (pour différents motifs : le logement, la consommation). Ils sont classés sous deux rubriques : crédits et titres ; selon l'origine du financement. En général, les entreprises sont à l'origine de plus de la moitié des créances sur l'économie, et environ un tiers résulte de prêts immobiliers accordés aux ménages.

4.4.2. Les créances nettes sur l'Etat

Les créances nettes sur l'Etat retracent l'endettement net de l'Etat vis-à-vis du système bancaire dans son ensemble. Cette contrepartie représente la création monétaire liée au financement des opérations de l'Etat soit en faisant recours à la Banque Centrale (avances directes, bons de trésor en portefeuille), aux banques commerciales (sous forme d'achat de bons de trésor par les banques), et les avoirs des agents non financiers au trésor (pièces de

monnaie en circulation, comptes courants postaux et les titres auprès du public). Ce deuxième canal de création de la monnaie centrale est généralement réglementé par la loi⁷³.

Les créances sur l'économie et les créances nettes sur l'Etat constituent la contrepartie d'origine interne de la monnaie.

4.4.3. Les créances sur l'extérieur

La contrepartie extérieure traduit l'incidence du solde des transactions courantes⁷⁴ de la balance des paiements et du solde des mouvements de capitaux à court et long terme des agents non financiers sur les avoirs monétaires des résidents. Elle constitue la contrepartie d'origine externe de la monnaie.

En effet, lorsqu'un exportateur reçoit le règlement en monnaie étrangère, il peut l'échanger auprès de sa banque contre la monnaie nationale. Cette opération souligne le fait que la banque achète les devises étrangères en créant de la monnaie nationale. En termes de comptabilité, cette opération se traduit, au passif du bilan de la banque, par une émission de billets et à l'actif par un accroissement des devises détenues. Cette dernière rubrique est généralement présentée sous l'appellation « Créances sur l'Extérieur ». De même, une importation se traduit par une sortie de devises, l'importateur doit convertir la monnaie nationale en devises, cette monnaie nationale, désormais, détenue par la banque, donc non comptabilisé dans la masse monétaire. Les devises vont quitter le territoire national pour assurer le transfert des importations. Résultat : contraction de la masse monétaire interne. Concrètement, la variation de la masse monétaire interne se traduira par une variation de même montant des avoirs en or et devises de la Banque Centrale.

4.5. La relation entre la monnaie centrale et la masse monétaire

La liaison entre la monnaie centrale⁷⁵ et la masse monétaire est fondée sur deux principaux mécanismes, à savoir, le multiplicateur et le diviseur monétaire.

⁷³ SMIDA M. (2007). Op. cit.

⁷⁴ Solde des importations et exportations de biens et services.

⁷⁵ Appelée aussi base monétaire : est composée des billets de banque et réserves obligatoires déposés par les banques commerciales auprès de la Banque Centrale.

4.5.1. Le multiplicateur monétaire

Le multiplicateur monétaire repose sur l'hypothèse que la masse monétaire est « exogène » car elle est déterminée par la monnaie centrale, contrôlée par la Banque Centrale⁷⁶. Il apparait ici le rôle moteur de la Banque Centrale, qui en alimentant le système bancaire en liquidités, permet à ce dernier de développer sa propre activité de création monétaire.

En effet, la relation entre la base monétaire et la monnaie en circulation s'appuie sur les comportements des agents non financiers en matière de détention de billets et de pièces, et ceux des banques commerciales en matière de réserves obligatoires. Les agents non financiers contraignent les banques commerciales à échanger une partie de leurs avoirs monétaires en comptes courants auprès de la Banque Centrale (plus précisément elles doivent échanger leur monnaie banque commerciale contre de la monnaie Banque Centrale) lorsqu'ils souhaitent détenir une partie de leurs encaisses en billets. Les banques commerciales sont contraintes de mettre en réserves une partie de leurs dépôts. Elles ne peuvent donc distribuer des crédits que si elle dispose au départ d'une avance de liquidité de la part de la Banque Centrale. Ainsi, dans le multiplicateur monétaire le volume de la masse monétaire est proportionnel au volume de la monnaie centrale.

4.5.2. Le diviseur monétaire

L'approche dite du « diviseur » considère qu'au contraire la monnaie est « endogène », c'est-à-dire, que son évolution est déterminée par les besoins de financement des agents non bancaires⁷⁷. La causalité est alors inverse dans le sens où, c'est aux banques commerciales qu'appartient le premier rôle dans le processus de la création monétaire.

En effet, les banques commerciales distribuent des crédits aux entreprises et ménages sans se mêler de l'existence ou non de réserves excédentaires. Ce n'est que par la suite qu'elles cherchent à se refinancer auprès de la Banque Centrale. Dans cette optique, la masse monétaire est une résultante de la demande de crédit faite par les entreprises, et c'est elle qui détermine la quantité de la base monétaire. Autrement dit, c'est la création de monnaie scripturale qui appelle à une création de monnaie centrale. Comme la monnaie centrale

⁷⁶ PLIHON D. (2008). Op. cit, p. 23.

⁷⁷Ibid.

doit être mise en circulation pour une fraction de la monnaie scripturale, on parle de diviseur de crédit.

Au total, cette seconde section nous révèle que la définition de la monnaie fait l'objet d'un large consensus de la part des économistes. Certains renvoient la définition de la monnaie aux différentes fonctions procurées par celle-ci, d'autres, affirment que la nature de la monnaie est dans son contexte social où elle fonctionne comme opérateur ayant pour but la socialisation. Par ailleurs, les autorités monétaires tendent toujours à quantifier la quantité de monnaie en circulation et la diffuser sous forme d'agrégats monétaires. Ces agrégats servent à identifier plusieurs paramètres dont le niveau de bancarisation de l'économie. La section suivante a pour objectif d'élucider ce concept.

Section 3 : Bancarisation et déterminants d'usage de la monnaie.

La mesure de la quantité de monnaie en circulation permet de se rendre compte du degré de l'usage des moyens de paiement scripturaux. Ce paramètre est l'un des indicateurs du niveau de bancarisation d'une économie donnée.

L'objectif de cette section est de présenter quelques notions relatives à la bancarisation et les principaux facteurs qui déterminent le choix et l'usage des différents instruments de paiement.

1. La bancarisation de l'économie

L'accès aux services financiers ou bancaires est indispensable pour mener une vie normale dans une société moderne. Cet accès est désigné sous le concept de « bancarisation ».

1.1. Définition de la bancarisation

La bancarisation « désigne la pénétration des services bancaires auprès des populations d'un pays ou d'une zone, a pris naissance dans les pays développés au XXe siècle où elle s'est largement intensifiée. Elle s'est étendue à des degrés divers au reste du monde »⁷⁸. Elle fait partie des paramètres qui permettent d'indiquer le bon fonctionnement d'une économie. En effet, un taux de bancarisation élevé montre une forte mobilisation de l'épargne, une relation étroite avec la banque et une présence active de la banque dans le financement de l'économie.

⁷⁸ BOUZAR C. (2010). Op. cit, p. 92.

1.2. Les indicateurs de mesure de la bancarisation

Le niveau de bancarisation à un instant « t » dans un pays donnée, fait l'objet de plusieurs indices de mesure⁷⁹. Nous présenterons ci-après les principaux ratios.

1.2.1. Le taux de pénétration des services bancaires

Appelé aussi taux de bancarisation, celui-ci mesure la pénétration des services bancaires auprès de la population. Le taux de bancarisation se définit donc comme « la proportion de la population ayant un compte de dépôt »⁸⁰.

Cet indice se présente comme suit :

$$\text{Nombre de comptes} / \text{Population totale.}$$

Cet indice donne une information brute sur le nombre de personnes disposant d'un compte en banque sans aucun autre renseignement sur la nature et l'utilisation effective de ce compte. Il renvoie à la nécessité d'inciter plus de personnes à détenir un compte en banque pour accroître la bancarisation, c'est-à-dire, démocratiser le compte et les moyens scripturaux (Bouzar, 2010, p. 97).

Son estimation peut être affinée en modifiant la population choisie ; par exemple en rapportant le nombre de comptes ouverts à la population des ménages, des adultes ou des actifs ; suivant l'utilisation que l'on souhaite en faire.

1.2.2. La densité du réseau bancaire

Le réseau bancaire désigne « l'ensemble des agences et des guichets et des bureaux de représentation où sont commercialisés les services bancaires et assimilés »⁸¹. Ce ratio est calculé comme suit :

$$\text{Nombre d'agences bancaires} / \text{Population totale.}$$

Il indique la densité démographique du réseau bancaire, c'est-à-dire, la proportion de la population ayant accès à une agence bancaire.

⁷⁹ BOUZAR C. (2010). Op. cit, p. 97.

⁸⁰ GANSINHOUNDE A. J. (2007) : « Les déterminants de la faible bancarisation dans l'UEMOA », Université polytechnique du Bénin, Master Banque Finance, p. 18.

⁸¹ BOUZAR C. (2010). Op. cit, p. 98.

Certains pays intègrent les institutions mutualistes et les coopératives de crédit dans le calcul de ce ratio. De plus, les agences postales peuvent être intégrées dans ce calcul relativement à l'importance de ce réseau, de la taille de sa clientèle et à la nature des services financiers offerts par celles-ci.

1.2.3. La part du secteur bancaire dans le crédit à l'économie

Les banques occupent une place importante dans le financement de l'économie au sein d'un pays. Mais elles sont de plus en plus concurrencées par les autres intermédiaires financiers et les marchés des capitaux. La part du secteur bancaire dans les crédits à l'économie constitue un indicateur de mesure de la bancarisation.

Ce ratio se présente comme suit :

Crédits à l'économie / Produit intérieur brut

L'information véhiculée par cet indicateur est différente entre les pays développés où les marchés financiers prennent de l'ampleur dans le financement de l'économie, et les pays en développement où le marché financier est encore à l'état embryonnaire.

1.2.4. Le taux de bancarisation par les effectifs de la banque

Le taux de bancarisation par les effectifs des banques est calculé par le nombre des personnes employées dans le secteur bancaire sur la population active.

Il est présenté comme suit :

Nombre d'employés de la banque / Population active.

Ce taux renseigne sur la contribution du secteur bancaire dans l'emploi.

1.2.5. Le taux de scripturalisation de l'économie

Dans une économie, les mouvements de la masse monétaire se présentent sous forme de la monnaie scripturale (chèques, virements) et la monnaie fiduciaire (billets et pièces). L'indicateur de la masse monétaire désigne le degré de la scripturalisation d'une région.⁸²

Le taux de scripturalisation s'apprécie par la prédominance de l'utilisation, par les agents économiques, des instruments de paiement scripturaux à la place de la monnaie fiduciaire dans les échanges monétaires.

⁸² SAM H. (2011) : «Essai d'analyse de la bancarisation en Algérie : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou », Mémoire de Magister en Sciences Economiques, UMMTO, p. 59.

Ce ratio se présente comme suit :

Monnaie scripturale / Masse monétaire M2

Cette bancarisation va s'accroître au fur et à mesure que se généralisera l'utilisation de la monnaie scripturale dans le règlement des transactions commerciales, ce qui permettra la baisse de la circulation de la monnaie fiduciaire dans l'agrégat monétaire M2, diminuant ainsi le recours des banques au refinancement auprès de l'institut d'émission.

Cet indicateur n'est pas loin du taux de bancarisation car le recours à la monnaie bancaire ou scripturale est dépendant de l'accès au compte. Néanmoins, la définition intrinsèque de la bancarisation fait référence à la proportion de la population ayant un compte de dépôt. Tous les autres comptes, même en banque ne donnent pas droit à l'utilisation des moyens scripturaux de paiement, comme le compte livret de la poste et le compte d'épargne⁸³. Cela signifie que malgré la bancarisation par l'ouverture de comptes, la part de la scripturalisation de l'économie peut être moins importante.

1.2.6. Le degré de pénétration de la monétique

Le degré de pénétration de la monétique dans une région peut être estimé par le nombre de cartes bancaires par rapport à la population, par la densité du réseau des distributeurs et guichets automatiques de billets (DAB/GAB) et les terminaux de paiement électroniques (TPE).

1.2.6.1. Taux de détention de la carte bancaire

Cet indicateur retrace la proportion de la population détentrice de la monnaie électronique, notamment, de la carte de retrait et de paiement. Il désigne le taux de monétisation de la population.

Il se présente comme suit :

Nombre de cartes émises au niveau du territoire/ Population totale.

Ce ratio est très élevé dans les pays développés où l'usage de la carte est très répandu.

1.2.6.2. Densité du réseau DAB/GAB par rapport à la population

Le taux de monétisation suivant l'émaillage des DAB/GAB se présente comme suit :

⁸³ SAM H. (2011). Op. cit, p. 60

Nombre de DAB ou GAB installés / Population totale.

Ce ratio indique la proportion de la population ayant un accès aux DAB ou GAB.

1.2.6.3. Densité de TPE par rapport à la population

Le taux de monétisation sous cet angle se présente comme suit :

Nombre de TPE installés / Population totale.

Ce paramètre illustre la proportion de la population ayant accès aux TPE.

Comme nous intéressons dans le cas pratique à démontrer l'impact de la réforme du système de paiement sur un indicateur précis de la bancarisation, à savoir : le niveau d'usage des moyens de paiement scripturaux par la population. Il semble utile de présenter quelques déterminants influençant les clients dans leur choix de moyens de paiement. Ces derniers vont permettre à la banque d'adapter leur offre de moyens de paiement aux besoins des clients de telle sorte à les attirer vers leur usage.

2. Déterminants de la détention et d'usage des moyens de paiements scripturaux

Les banques ont comme rôle principal de drainer les ressources des agents à capacité de financement pour les proposer aux agents à besoin de financement au moyen d'instruments de paiement (chèque, virement, effets de commerce, carte bancaire, prélèvement). Dans ce contexte, des travaux théoriques et empiriques ont été discutés dans l'économie de paiement en vue d'élucider les principaux facteurs explicatifs de la détention et de l'usage des différents instruments de paiement.

2.1. Les déterminants liés aux instruments de paiement et aux transactions

Ces déterminants sont focalisés sur le modèle théorique de Baumol (1952)⁸⁴ et de ses extensions, qui tente de mettre en évidence les effets de certaines variables sur les choix d'usage des instruments de paiement.

2.1.1. L'effet de coût d'opportunité de la détention des espèces

Le modèle de Baumol décrit le comportement d'un consommateur qui effectue régulièrement des dépenses d'un montant total **T** au cours d'une période. Pour faire face à ses

⁸⁴ Cité par BOUNIE D. et FRNCOIS A. (2006). Op. cit, p. 161.

dépenses, le consommateur peut soit emprunter à un taux d'intérêt i (dans ce cas, il perd i , le coût d'opportunité de détention des espèces), soit procéder à des retraits d'espèces d'un montant C , à intervalles réguliers au cours de la période. À chaque prélèvement, il paie des frais fixes de courtage b . Le consommateur doit donc faire un arbitrage entre le coût d'opportunité à détenir des espèces (perte en intérêt) et les coûts de conversion des actifs en espèces (frais de courtage).

La solution donnée par Baumol est la suivante⁸⁵ :

- T/C représente le nombre de prélèvements qui sera effectué. Au taux b , les frais de transaction s'élèveront à $b(T/C)$
- L'encaisse moyenne liquide de la période est égale à $C/2$ et donc le coût payé pour cette encaisse sera $i(C/2)$
- Le coût total payé par l'agent pour se procurer des espèces et détenir de la monnaie se montera à $b(T/C) + i(C/2)$. En minimisant cette expression par rapport à C , nous obtenons la célèbre « Square Root Law » : $C = \sqrt{2bT/i}$

Selon cette loi, la détention des espèces d'un individu rationnel devrait être proportionnelle à la racine carrée du montant total de ses dépenses. Il apparaît donc assez clairement que plus le taux d'intérêt est élevé, moins les individus détiennent ou demandent des espèces.

2.1.2. L'effet de niveau de dépense sur la détention des espèces

Des travaux économétriques ont tenté de vérifier la relation entre niveau des dépenses et détention des espèces. Ainsi, dans les travaux sur données individuelles, la détention d'espèces augmente fortement lorsque le niveau de dépenses des individus s'accroît (Murphy, 1994)⁸⁶. Ce résultat se traduit principalement par une augmentation du nombre et des montants de retraits de billets.

2.1.3. Les effets des prix

L'impact des prix sur l'usage des instruments de paiement est appréhendé à travers deux angles, à savoir : l'élasticité prix de la demande des instruments de paiement, et l'élasticités prix croisées et les relations entre instruments de paiement

⁸⁵ BOUNIE D. et FRNCOIS A. (2006). Op. cit, p. 162.

⁸⁶Cité par BOUNIE D. et FRNCOIS A. (2006). Op. cit, p. 162.

2.1.3.1.L'élasticité prix de la demande des instruments de paiement

Ce point a été démontré à travers deux principaux travaux. Le premier porte sur 14 pays de l'OCDE⁸⁷ durant la période 1987-1993. L'étude indique que les prix (tarifs) des différents instruments de paiement (à l'exclusion des espèces) n'affectent pas leur usage au niveau national ou du moins un impact limité, et que leur emploi dépend plus de la forme de la fonction estimée. Ils justifient cela par un certains nombres de raisons :

- La facturation des instruments de paiement est souvent forfaitaire⁸⁸, ajoutant à cela l'accès simultané du consommateur à plusieurs instruments pour une période donnée, ce qui rend difficile pour ce dernier l'imputation d'un coût à l'usage de chaque instrument ;
- Les différences de prix sont faibles entre les instruments et entre les pays (faible variance spatiale) et sont plutôt stables dans le temps (faible variance temporelle) ;
- Les consommateurs ne connaissent pas toujours les prix des instruments.

Quant à la seconde étude fondée sur l'analyse des comportements de paiement en Norvège durant une période où l'usage des instruments de paiement contrairement à la pratique générale des banques de l'ensemble des pays développés était tarifé à l'acte. Dans ce cas, il est possible d'estimer directement l'effet de la tarification sur l'utilité d'usage des principaux instruments. Il ressort que l'élasticité prix est statistiquement significative et négative pour le chèque et la carte bancaire, autrement dit, plus le prix est élevé, plus la demande est faible.

2.1.3.2.Les élasticités prix croisées et les relations entre instruments de paiement

Les deux précédentes études analysent également les effets indirects des prix des instruments, c'est-à-dire, l'impact d'une variation du prix d'un instrument sur la demande d'autres instruments.

Les relations conclus sont résumées dans le tableau ci-dessous :

⁸⁷OCDE : Organisation de Coopération et du Développement Economique.

⁸⁸La tarification d'usage via le paiement d'un forfait pour l'obtention des instruments induit un coût marginal d'utilisation nul.

Tableau N°1 : Relations entre instruments de paiement d'après les élasticités prix croisées

	Chèque	Virement	Carte de débit	Carte de crédit
Chèque	-		substitut	substitut
Virement		-	complément	
Carte de débit	complément	complément	-	
Carte de crédit	complément			-

Source : BOUNIE D. et FRANCOIS A. (2006). Op.cit, p. 163.

Plusieurs enseignements émergent de ce tableau, à savoir :

- L'existence des relations entre les instruments de paiement, puisque les individus semblent bien arbitrer entre les différents instruments ;
- Au niveau des six relations mises en évidence, les relations de complémentarité dominant en nombre les relations de substitution ;
- Les cartes de paiement (de débit ou de crédit) tendent à se substituer aux chèques alors que l'inverse n'est pas vrai.

La mise en évidence des relations de complémentarité et de substitution entre les différents instruments de paiement, reflètent les changements de comportements induits par le développement des nouveaux instruments technologiques.

2.1.4. L'effet de la valeur d'achat

Cette étude est fondée sur le modèle de Whitesell (1989)⁸⁹, qui stipule l'influence prépondérante de la valeur de l'achat sur la probabilité de choix d'un instrument de paiement. Ainsi, il effectue une comparaison entre le coût d'opportunité pour les espèces et les coûts de transactions pour les autres instruments.

En effet, la détention des espèces est soumise à un coût d'opportunité lié au taux d'intérêt, mais son utilisation ne fait pas l'objet de coûts lors de la transaction. En revanche, l'utilisation des autres instruments de paiement implique des coûts fixes u et variables v lors de chaque transaction T . Le coût total lié à la transaction s'élève à : $u + v \times T$. Ainsi, un consommateur rationnel ne devrait utiliser les espèces que pour des petites valeurs d'achat, là

⁸⁹Cité par BOUNIE D. et FRANCOIS A. (2006). Op. cit, p. 164.

où le coût d'opportunité est faible par rapport au coût fixe des autres instruments. En d'autres termes, il existe une valeur maximale d'achat en deçà de laquelle il est économiquement de payer en espèces.

2.1.5. L'effet réseau

Cette conception cherche à démontrer qu'à l'image des consommateurs ; les marchands arbitrent entre les différents instruments de paiement et n'en acceptent pas la totalité des instruments choisis par les premiers.

En conséquence, si les consommateurs peuvent avoir intérêt à adopter et utiliser un système moins coûteux, ils peuvent également se refuser à le faire simplement parce que l'instrument en question n'est pas aussi utilisé par les marchands (Bounie & François, 2006, p. 166). L'adoption et l'utilisation d'un instrument de paiement est donc fonction de son acceptation. A l'exemple d'un réseau téléphonique, l'incitation à utiliser un instrument de paiement dépend alors de l'ensemble des agents utilisant l'instrument. Le comportement d'un acteur étant fonction de l'action anticipée des autres agents économiques.

Par ailleurs, l'effet de réseau peut être analysé à travers l'impact de la structure du marché bancaire sur les comportements d'usage des instruments de paiement électroniques. En effet, la concentration bancaire facilite la mise en place d'une plateforme commune d'instruments de paiement électronique, notamment vis-à-vis des consommateurs. Il est donc attendu que les pays connaissant de hauts niveaux de concentrations bancaires doivent également connaître un usage plus important des instruments de paiement en réseau, surtout électroniques.

2.1.6. L'effet sécurité

Cet effet est appréhendé à travers l'impact de la sécurité des protocoles des instruments de paiement sur le développement des échanges. En effet, des niveaux de sécurité bas tendent à s'imposer et à décourager les achats de certains consommateurs. Ainsi, lorsque le risque de fraude perçu par les consommateurs augmente, ces derniers ont tendance à réduire leurs achats. Au risque de supporter les coûts de la fraude, les consommateurs préfèrent ne pas utiliser des protocoles de paiement de faible qualité.

Par ailleurs, le niveau de sécurité varie selon les caractéristiques des personnes au niveau individuel (âge, genre, lieu d'habitation).

2.2. Les déterminants liés à l'individu

Les choix d'usage des instruments de paiement sont également expliqués par des facteurs liés à l'individu, principalement de type sociodémographiques. Sur le plan théorique, les effets de ces facteurs font appel plus généralement à des raisonnements et déductions économiques. Sur le plan empirique, ces facteurs servent principalement de variables de contrôle dans les tests économétriques.

2.2.1. Le genre

Cette variable est particulièrement intégrée dans des études économétriques sur données individuelles. Les fondements théoriques de l'impact du genre sur les usages des instruments de paiement sont plutôt ténus. Ils font appel tantôt à des différences de perception du risque de vol et/ou de perte des instruments, tantôt à des différences intrinsèques de gestion des instruments de paiement⁹⁰.

Quant aux résultats empiriques, aucune tendance de comportement n'émerge concernant des différences entre les hommes et les femmes dans l'utilisation des instruments. En revanche, les femmes se distinguent en matière de gestion des espèces puisque comparativement aux hommes, elles retirent plus souvent des espèces et des montants moindres⁹¹.

2.2.2. L'âge

Les questions étudiées concernant l'impact de ce déterminant « âge » sur le choix du moyen de paiement tournent autour de la capacité des personnes âgées, d'une part, à utiliser les instruments de paiement existants et, d'autre part, à adopter les nouveaux instruments de paiement de type électroniques.

Les personnes âgées ont tendance à privilégier les instruments de paiement ayant une facilité d'usage suite aux difficultés physiologiques qui limite leurs choix (remplir un chèque, reconnaître visuellement les touches d'un terminal de paiement, se déplacer jusqu'à un guichet bancaire pour retirer des espèces). Ajoutant à cela le risque du vol auquel les personnes âgées sont plus sensibles que les autres classes d'âge. Ce dernier élément pousse les personnes âgées à retirer moins fréquemment les espèces pour des montants moyens plus importants. La volonté de limiter les déplacements semblent donc l'emporter sur les risques et

⁹⁰BOUNIE D. et FRANCOIS A. (2006). Op. cit, p. 168.

⁹¹ Ibid.

les montants en jeu. Il en résulte la primauté des espèces chez les personnes âgées. Par ailleurs la structure de consommation selon l'âge indique une plus forte utilisation de la vente à distance chez les personnes âgées.

2.2.3. Niveau de formation et apprentissage par la pratique

Le niveau de formation et la capacité d'apprentissage par la pratique ont une influence sur les choix d'utilisation des instruments de paiement⁹². En effet, les personnes diplômées utilisent moins les espèces pour régler leurs achats et détiennent en moyenne des montants en espèces plus élevés, ce qui montre que ceux-ci à l'image des personnes âgées ont tendance à retirer moins fréquemment et pour des montants plus importants.

Cependant, les personnes formées et diplômées sont disposées plus que les autres à utiliser d'avantage les nouvelles offres électroniques de paiement suite à la faiblesse du coût d'apprentissage, et ce, indépendamment du niveau de revenu ou de l'âge.

2.2.4. Le revenu

L'effet du revenu sur l'usage des instruments de paiement a été l'objet de travaux essentiellement empiriques⁹³. Ces derniers émergent trois principaux résultats :

Premièrement, le niveau de revenu d'une personne impact positivement son niveau de dépense. Or, nous avons précédemment vu que le niveau des dépenses influe sur les choix d'usage des instruments de paiement. Si cet effet n'est pas contrôlé statistiquement, le revenu peut alors avoir un impact positif sur la détention de la monnaie.

Deuxièmement, l'usage et l'obtention d'un instrument de paiement ont un coût d'opportunité en termes de temps imparti à cette activité. Plus le salaire horaire d'un individu est élevé, plus le coût d'opportunité du temps qu'il va consacrer par exemple à obtenir des espèces sera élevé. Il en résulte que les personnes à haut revenus ont intérêt à utiliser les instruments de paiement qui permettent d'effectuer des paiements rapides pour gagner du temps, notamment les instruments de paiement électroniques.

Troisièmement, certains instruments de paiement, notamment, les cartes de paiement de prestige, peuvent être considérées comme des biens supérieurs. Pour ces biens, leur consommation augmente lorsque le revenu du consommateur augmente.

⁹² BOUNIE D. et FRANCOIS A. (2006). Op. cit, p. 169.

⁹³ Ibid.

2.2.5. Le type d'activité

L'activité de la personne comme déterminant d'usage des instruments de paiement est perçue sous deux volets :

D'une part, il s'agit de la catégorie socioprofessionnelle et la manière dont les personnes perçoivent leur revenu. En effet, un entrepreneur dont le patrimoine de l'entreprise est confondu avec le sien, tire ses revenus directement de ses activités sans transiter par un intermédiaire bancaire. Il en découle que ces individus détiennent et utilisent plus d'espèces dans leurs dépenses que les autres catégories socioprofessionnelles.

D'autre part, il peut s'agir également de personnes exerçant des activités illégales ou pratiquant la fraude fiscale. En effet, ces individus perçoivent généralement leur rémunération sous forme d'espèces pour des raisons de confidentialité et utilisent le plus souvent des coupures dont la valeur faciale est élevée. De même, les études empiriques montrent que les pays à haut niveau d'imposition connaissent un usage plus important des espèces.

3. Impact des instruments de paiement dans une économie

Les paiements ont toujours été considérés comme un sous produit de l'activité bancaire et monétaire. Aujourd'hui, les instruments de paiement occupent une place centrale dans les économies contemporaines, à l'articulation des sphères économique, financière, bancaire et monétaire.

3.1. Impact des instruments de paiement sur les activités économiques

Si les prix orientent les usages des instruments de paiement, à l'inverse, les instruments de paiement ont également un impact sur le développement des activités économiques. Tout d'abord, les instruments de paiement peuvent impacter les structures de dépenses des ménages⁹⁴. En France par exemple, les études menées sur les cartes de débit ont mis en évidence qu'un porteur de carte à débit différé n'avait pas la même structure de consommation qu'un porteur de carte à débit immédiat : pour un porteur de carte à débit immédiat, la valeur de la dépense moyenne quotidienne décroît à mesure que la date de la dernière paie s'éloigne, alors que cette même valeur croît pour les porteurs de carte à débit

⁹⁴BOUNIE D. (2009) : « Le rôle des instruments de paiement dans l'économie », revue Horizons bancaires, Etudes économiques du Crédit Agricole, n°338, pp. 10-15, p. 12.

différé. Les fonctionnalités des instruments de paiement, comme le débit différé, sont donc de nature à affecter les dépenses de consommation des ménages.

Ensuite, les coûts des instruments de paiement peuvent affecter le développement des activités économiques. D'une part, le coût d'usage d'un instrument de paiement peut être supérieur au prix de certains biens, de sorte que l'existence même de certains marchés de biens et services peut être compromise. Le développement des marchés électroniques sur internet a conduit certains acteurs à proposer de nouveaux biens et services payants en ligne à l'image du segment des micro-paiements de biens informationnels. Mais, dans la mesure où le prix de la transaction est supérieur au coût d'usage d'un instrument de paiement, aucun paiement à l'acte ne peut être conçu.

D'autre part, la réduction des coûts liés aux paiements transfrontières a permis l'accroissement du nombre de transferts entre les résidents dans les pays d'accueil et les non résidents dans les pays d'origine.

3.2. Impact des instruments de paiement sur les sphères bancaires et monétaires

Les usages des instruments de paiement génèrent des revenus pour les banques qui selon les pays peuvent être très conséquents. Aux États-Unis par exemple, « Rice et Stanton (2003) calculent qu'en moyenne 16% des revenus des quarante plus grandes banques américaines proviennent des activités de paiement. Cette étude fait suite à une première contribution de Radecki (1999) qui estimait qu'entre 33% et 40% des revenus des vingt-cinq plus grandes banques américaines étaient imputables aux activités de paiement »⁹⁵. Mais, si les revenus liés aux instruments de paiement peuvent être importants, en particulier pour les banques, il convient également de souligner qu'ils engendrent des coûts qui, pour la société, sont loin d'être négligeables. Deux études conduites par les Banques Centrales de Belgique (2004) et des Pays-Bas (2006)⁹⁶ montrent par exemple que les pièces et billets sont les instruments de paiement les plus coûteux socialement. Plus précisément, les études montrent que 73 % et 75 % des coûts totaux des paiements aux points de vente, évalués à plus d'un demi-point de PIB, sont imputables aux pièces et billets et que les instruments les moins coûteux sont le porte-monnaie électronique et la carte de débit. Par ailleurs, une étude

⁹⁵ BOUNIE D. et FRANCOIS A. (2006). Op. cit, p. 159.

⁹⁶ BOUNIE D. (2009). Op. cit., p. 13.

néerlandaise montre que la substitution des paiements électroniques aux paiements en cash permettrait d'économiser plus de 600⁹⁷ millions d'euros aux Pays-Bas.

3.3.Impact des usages des instruments de paiement sur l'intermédiation financière

Les usages des instruments de paiement impactent également directement les conditions d'intermédiation financière des banques. En effet, les retraits de billets diminuent les dépôts des banques et, de même, les marges potentielles d'intermédiation financière. C'est ainsi que les banques ont tendance à augmenter les coûts des retraits sur les DAB afin de baisser le nombre de retraits. Une deuxième mesure consiste à accroître le nombre disponible de TPE car, en dépit de la double fonctionnalité de retrait et de paiement des cartes, les travaux empiriques réalisés en France montrent clairement que les montants moyens des retraits des porteurs de carte sont bien plus faibles que ceux des non détenteurs de cartes de paiement.

Par ailleurs, les informations collectées à travers les opérations de paiement peuvent être utilisées pour évaluer la défaillance potentielle des emprunteurs. L'activité bancaire dans les paiements assure donc un avantage comparatif aux banques par rapport aux non banques et améliore ainsi les conditions de l'intermédiation financière.

Cependant, l'usage d'un instrument de paiement scriptural implique de fait une collecte préalable de dépôts ; l'intermédiation dans les paiements peut donc être à l'origine de la création des banques (transformation des dépôts en crédits).

Cette dernière section révèle l'importance de la détention des moyens de paiement scripturaux dans l'appréciation du niveau de bancarisation. La banque est tenue de maîtriser un certain nombre de déterminants liés aux transactions et à l'individu afin de pouvoir offrir une gamme de moyens de paiement adapté aux besoins des consommateurs et capable s'attirer la population vers leur usage.

⁹⁷BOUNIE D. (2009). Op. cit, p. 14.

Conclusion au chapitre I

L'évolution historique de la monnaie témoigne que le processus de dématérialisation de la monnaie est relativement long et progressif. En effet, l'échec d'un instrument monétaire conduit à l'avancement de la dématérialisation et à l'apparition de nouvelles techniques de paiement qui adaptent les besoins des usagers. Ces nouveaux instruments de paiement tendent toujours à se détacher de tout support matériel et reposent plutôt sur les signaux électroniques. Cependant, les nouvelles formes de représentation de la monnaie ne font pas immédiatement disparaître les plus anciennes, qui subsistent longtemps pour les besoins les plus restreints des agents économiques, ou en fonction d'habitudes de comportement.

D'autre part, l'étude des aspects théoriques de la monnaie nous renseigne que la nature du fait monétaire n'est pas facile à éclairer. En effet, il existe plusieurs approches distinctes sur la nature de la monnaie dont l'approche fonctionnelle et l'approche pluridisciplinaire. La première porte sur une analyse basée uniquement sur les fonctions exercées par la monnaie au sein de l'économie réelle et perçoit ainsi la monnaie comme un simple voile séparant la sphère monétaire de la sphère réelle. Cependant, l'analyse purement économique de la monnaie à travers ses trois fonctions ne permettait pas de saisir la totalité du phénomène de la monnaie. Ainsi, une approche complémentaire tente d'apporter une vision plus globale de la monnaie en la considérant comme fait social total à trois dimensions, symbolique, économique et politique.

Par ailleurs, l'essentiel des opérations monétaires sont effectuées aujourd'hui par les techniques appropriées à la monnaie scripturale, ce qui impacte positivement le taux de bancarisation des ménages qui ont accepté l'usage des supports de circulation de la monnaie. Ces derniers connaissent une évolution permanente sous l'effet combiné du développement des besoins des usagers et des progrès technologiques qui ont permis leur traitement de plus en plus automatisé dans le cadre des systèmes de paiement. Le chapitre suivant tient à présenter les caractéristiques générales des systèmes de paiement et leur actuelle mutation.

Chapitre II :

***Les systèmes de paiement
et leur mutation***

Conclusion à la partie I

L'évolution des systèmes de paiement est un important indicateur de ce que devient la monnaie. En effet, les instruments de paiement ont connu un processus constant de dématérialisation allant du simple papier monnaie tirant sa valeur de la confiance, jusqu'au développement des supports modernes permettant la circulation des liquidités dans le cadre de la monnaie scripturale. Ensuite, les innovations technologiques ont permis la présence des moyens de paiement dans des formes complètement abstraites désignées sous le nom de monnaie électronique.

Les systèmes de paiement couvrent l'ensemble des instruments, organismes et procédures ainsi que les systèmes d'information et de communication utilisés pour donner des instructions et transmettre, entre débiteurs et bénéficiaires, des informations sur les paiements et procéder à leur règlement. Sa fonction donne lieu à des interactions entre les agents bancaires et non bancaires.

Aujourd'hui, sous la pression des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les systèmes de paiement connaissent une véritable mutation. En effet, la variété d'instruments de paiement et l'explosion du volume des transactions ont donné naissance à des systèmes de paiement hautement performants et surtout hautement concurrentiels. L'électronisation des paiements de détail et le développement de nouveaux marchés électroniques à la fois sur Internet et sur les réseaux de téléphonie mobile, donnent naissance à toute une panoplie de systèmes de paiements électroniques émis par des acteurs non bancaires. Cette concurrence accrue qui caractérise les systèmes de paiement et l'intégration de nouveaux procédés technologiques apportent de nouveaux risques et défis que les banques en tant qu'acteur traditionnel du marché sont tenues d'affronter. Ces dernières ont tendance à moderniser et réformer leurs systèmes de paiement d'importance systémique en vue d'une meilleure prestation de services, accompagnée d'une maîtrise des risques liés aux infrastructures de paiement. La partie suivante tend à étudier la réforme du système de paiement en Algérie et son impact sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux par les agents économiques.

Introduction au chapitre II

Historiquement, la monnaie prenait la forme de différents supports métalliques et papiers. Puis est venue l'ère de la dématérialisation dans laquelle les établissements bancaires ont généralement pris une position dominante dans la création et la fourniture des moyens de paiement. Ces derniers sont traités et transférés via aux systèmes de paiement considérés comme les mécanismes intermédiaires permettant à la monnaie d'exercer sa fonction d'usage, à travers la compensation et le règlement des ordres de paiement. Leur bon fonctionnement est essentiel pour le maintien de la stabilité financière et de la confiance dans la monnaie ainsi que dans le système économique et financier.

Les systèmes de paiement traitent une large gamme d'instruments financiers dont certains transitent en dehors des circuits bancaires : les billets de banque et les pièces. D'autres instruments circulent via des relations d'intérbancarité entre les établissements de crédits. Il s'agit principalement des moyens de paiement scripturaux et électroniques. L'émission et la gestion de ces moyens de paiement est au cœur de l'activité des banques.

Aujourd'hui, le monde des systèmes d'échanges et des moyens de paiement est en constante évolution avec la mise en place de nouveaux chantiers et l'apparition de nouveaux procédés de paiement. Cependant, ces évolutions ont placé les banques au milieu de nouveaux risques et défis qui compliquent leur mission de gestion des moyens de paiement.

Ce présent chapitre s'articule autour de trois grandes lignes, à savoir, les caractéristiques générales d'un système de paiement (section 1), la mutation des systèmes de paiement (section 2) et la banque face aux risques et enjeux des systèmes de paiement (section 3). L'objectif de ce chapitre est de mettre en évidence les différents éléments constitutifs des systèmes de paiement et la dynamique qui caractérise aujourd'hui leur évolution.

Section 1 : Caractéristiques générales d'un système de paiement

La circulation et l'usage des moyens de paiement nécessitent aujourd'hui la mise en place d'un système de paiement cohérent permettant le transfert de fonds entre les différents participants. La notion de système de paiement est très complexe et fait intervenir plusieurs participants, mécanismes et procédures permettant le dénouement des opérations de paiement entre les différents opérateurs économiques.

L'objectif de cette section est de présenter un certain nombre de concepts permettant d'élucider la nature et le fonctionnement des systèmes de paiement.

1. Quelques définitions relatives au système de paiement

Le système vient du mot grec « systema » qui veut dire « ensemble » qui a été un système de pensée avant d'être un système opérationnel. C'est un ensemble dont les parties sont interdépendantes mais dont le tout existe indépendamment des parties¹. La définition la plus propice au système de paiement est celle attribuée par le Comité sur les Systèmes de Paiement et de Règlement (CSPR) de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) : « un système de paiement est constitué d'un ensemble d'instruments, de procédures bancaires et particulièrement de systèmes de transferts de fonds interbancaires qui assurent la circulation de la monnaie ».²

La notion du système de paiement fait appelle à la définition de certains concepts en rapport avec lui :

- **Instruments de paiement** : appelé aussi moyens de paiement, ces derniers sont la matière première des systèmes de paiement. Le dénouement d'une opération de règlement dans un système de paiement exige l'accord des différentes parties sur l'instrument de paiement. Ils peuvent être définis comme étant « un certain nombre de techniques et méthodes permettent de véhiculer des flux financiers d'un débiteur d'une obligation financière à destination d'un créancier de la même obligation, soit directement soit à travers l'utilisation des circuits bancaires et interbancaires »³.

¹ RAMBURE D. (2005) : « Les systèmes de paiement », Edition Economica, Paris, p. 13.

² BRI, CSPR (2003) : « Glossaire des termes utilisés pour les systèmes de paiement et de règlement », p. 53. In: http://www.bis.org/publ/cpss00b_fr.pdf.

³N'DAO M. (2008). Op. cit, p. 224.

- **Ordre de paiement** : instruction de paiement adressée par le bénéficiaire demandant le transfert de fonds⁴.
- **Compensation** : accord entre des contreparties ou des participants à un système consistant à ramener à un solde unique leurs positions ou obligations mutuelles. Il existe plusieurs formes de compensation ayant chacune une valeur juridique différente dans l'hypothèse de la défaillance d'une des parties⁵.
- **Règlement** : un acte par lequel s'éteint une obligation liée à un transfert de fonds ou de titres entre deux ou plusieurs parties.⁶

2. Les critères d'efficience d'un système de paiement

Le choix d'un système de paiement représente un arbitrage entre les différents critères qui les distinguent les uns des autres. Des préférences des usagers et des banquiers répond un certain rapport qualité/prix⁷.

- **La maîtrise des termes de paiement** : les usagers des systèmes de paiement sont intéressés de savoir dans la mesure du possible les termes de paiement et les délais de recouvrement.
- **Les coûts de transactions** : ceux-ci comprennent les coûts d'émission, de transmission, de traitement et d'amortissement des infrastructures et éventuellement le coût des produits et services annexes.
- **La traçabilité des transactions** : celle-ci est indispensable pour valider un ordre de paiement. Les participants qui interviennent à chaque étape du processus doivent être en mesure de localiser à tout moment dans la chaîne de traitement.
- **La sécurité de la transaction** : la sécurité des transactions se manifeste par la confidentialité des transactions et de son contenu et l'intégrité des informations contenues dans le message qui transmet l'ordre de paiement.

⁴N'DAO M. (2008). Op. cit, p. 37.

⁵ BRI, CSPP (2003). Op. cit, p. 16.

⁶ Ibid., p. 43.

⁷ RAMBURE D. (2005). Op. cit, p. 48.

3. Les modalités de paiement

L'opération de règlement au sein d'un système de paiement emprunte différents modes de paiement, de transcription et de traitement.

- **Mode de paiement** : le paiement peut être réalisé à distance (virement, chèque, cartes), de façon occasionnels (achat de consommation) ou répétitifs (factures de gaz, d'électricité, de téléphone, pensions, sécurité sociale), pour des montant de gros ou de détail.
- **Mode de transcription** : il peut être effectué avec un support matériel (support métallique ou support papier) ou support immatériel (monnaie électronique).
- **Mode de traitement** : il peut s'agir d'un traitement manuel pour les supports physiques, ou automatisé pour les supports électroniques ou traitement mixte pour les instruments partiellement informatisés.

4. Les participants dans un système de paiement

Un système de paiement doit obligatoirement faire intervenir différents participants qui croient en sa fiabilité et efficacité, leur permettant ainsi de transférer des fonds en toute sécurité. Ces derniers se différencient les uns des autres selon leurs rôles et degré d'intervention su sein du système.

4.1. Les banques commerciales

Le dénouement des opérations de paiement nécessite l'intermédiation des banques entre les utilisateurs et les systèmes de paiement. En tant qu'institution, la banque détient une licence bancaire l'autorisant à prendre des dépôts et à faire des paiements. En tant que membre d'un système de paiement, la banque assure la compensation des créances interbancaires (Rambure, 2005, p. 76)⁸. Si le compte débiteur et le compte créditeur sont ouverts dans la même banque, le paiement se fera par simple virement, en revanche, si elle reçoit des instructions de règlement en faveur d'un bénéficiaire domicilié dans une autre banque, le paiement est interbancaire, et la banque peut recourir à son compte de correspondant avec l'établissement bénéficiaire. Les banques donc opèrent à deux niveaux : celui des paiements interbancaires et intra-bancaires.

⁸RAMBURE D. (2005). Op. cit.

4.2. Le centre de compensation

Lieu unique ou système de traitement centralisé dans lequel les établissements financiers acceptent de s'échanger des ordres de paiement ou d'autres instruments financiers (par exemple des titres)⁹. Le centre de compensation a comme fonction de rassembler les ordres, de calculer les positions multilatérales des participants puis communiquer le solde final pour la Banque Centrale pour des fins de règlement. Dans un système brut¹⁰ tous les utilisateurs sont par définition membres du système et ont un accès direct au système de règlement. Dans un système net¹¹ les nécessités techniques de la compensation imposent un système dual comprenant des compensateurs et des sous-compensateurs. Le statut de sous-compensateur est matérialisé par l'ouverture d'un compte de correspondant auprès d'une banque de compensation. Celle-ci admet des ordres de paiement plus tard et crédite son client plus tôt.

4.3. La banque de règlement

La banque de règlement est l'institution qui a comme activité la gestion des comptes de clearing des banques participantes et fournit une monnaie commune pour le règlement. Cette fonction de règlement peut être assurée par une banque commerciale ou par la Banque Centrale¹². Le règlement final des opérations de paiement se fait en monnaie centrale au moyen des soldes accumulés auprès de la Banque Centrale. Celle-ci est d'autant mieux placée pour exercer ce rôle que les comptes de clearing des banques commerciales. Elle a comme rôle de promouvoir l'efficacité et la sécurité du système. Elle peut suivre la détérioration de la position de trésorerie d'une banque, l'allongement de la file d'attente des ordres en instance d'exécution et la difficulté croissante d'une banque à trouver des contreparties pour couvrir sa position.

4.4. Le marché monétaire

Le marché monétaire ne fait pas partie du système de paiement proprement dit, mais il en est une composante essentielle. C'est en effet par ce moyen que les banques de compensation couvrent leurs positions auprès de la Banque Centrale. Un marché monétaire efficace est donc indispensable au bon fonctionnement d'un système de paiement. Il doit être

⁹ BRI, CSPR (2003). Op. cit, p. 14.

¹⁰ Les opérations sont traitées en continu.

¹¹ Les ordres font l'objet de compensation et de règlement en fin de journée.

¹² RAMBURE D. (2005). Op. cit, p. 82.

doté d'une bonne liquidité, c'est-à-dire, être suffisamment approvisionné et disposer d'une gamme de produits suffisamment large en termes de montants et d'échéances.

D'un point de vue macro-économique, un système de paiement ne peut fonctionner que si globalement, à l'échelle de l'ensemble du marché, les bénéficiaires de la compensation qui disposent d'une position créditrice sont disposés à remettre ces fonds à la disposition des banques débitrices, afin de leur permettre d'équilibrer leur compte de clearing avec la Banque Centrale.

5. Evolution d'un paiement au sein d'un système de paiement

Le transfert de fonds entre la banque émettrice et la banque de bénéficiaire suit une chaîne d'opérations résumées comme suit :

5.1.L'émission des ordres de paiement

La banque de compensation émet sous l'instruction de son client un ordre de paiement, celui-ci comprend toutes les informations nécessaires au recouvrement de la créance. Une fois acceptés dans la chaîne de traitement, les ordres de paiements sont irrévocables. Si une erreur est survenue, la banque à l'origine de l'ordre de paiement erroné ne peut l'annuler, elle doit juste faire une opération inverse afin de compenser l'opération défectueuse.

5.2.La transmission des informations

La transmission des ordres de paiement dans le système exige leur conformité à une série de normes, standards, formats et protocoles. A chaque type de paiement correspond un format particulier afin de s'assurer que toutes les informations nécessaires sont mentionnées et que chacun des intervenants dans le processus de paiement dispose des informations qui lui sont nécessaires. L'information descend d'amont en aval suivant la chaîne de paiement puis remonte au sens inverse pour informer les participants du l'ordre de règlement.

5.3.Le traitement des informations

Le traitement des informations se fait en deux étapes : premièrement, la chambre de compensation rassemble les ordres de paiement et calcule les positions multilatérales entre les participants pour envoyer le solde à la banque de règlement. Ensuite, cette dernière procède au règlement qui prend la forme d'un virement de compte à compte dans ses livres si la

transaction et intra-bancaire, et d'un virement de compte à l'autre dans les livres de la Banque Central quand les clients sont domiciliés dans deux banques différentes.

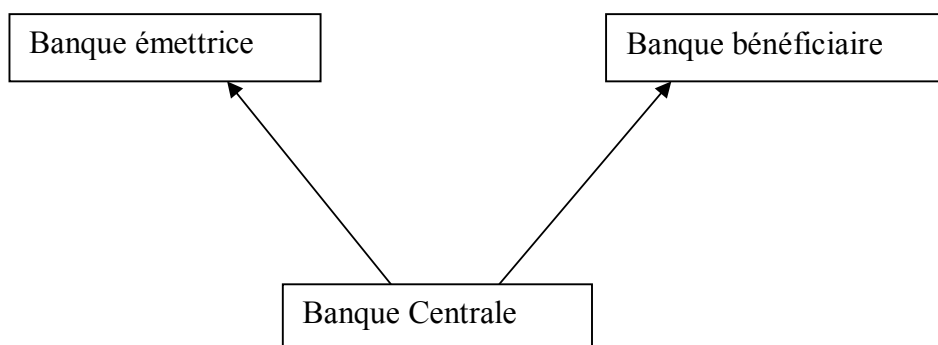
6. Les circuits de paiement

Les banques centrales et les organismes internationaux comme la BRI, se sont beaucoup investis dans l'amélioration des circuits des systèmes de paiement. Chacun est un cas particulier qui doit être compatible avec les infrastructures disponibles dans le territoire national (le réseau de télécommunication, et le degré d'information du réseau bancaire). Nous pouvons citer quatre principaux circuits de paiement¹³ :

6.1. Le circuit en (V)

Le circuit de règlement en (V) se présente dans la figure suivante :

Figure N°3 : Le circuit de règlement en (V)



Source : RAMBURE D. (2005). Op. cit, p. 95.

Dans ce système, la Banque Centrale exécute à la fois la fonction de compensation et de règlement. Ainsi, les flux d'informations et les flux de traitement se superposent. La banque débitrice émet un ordre de paiement, reçu par la Banque Centrale qui débite son compte et crédite le compte de la banque bénéficiaire.

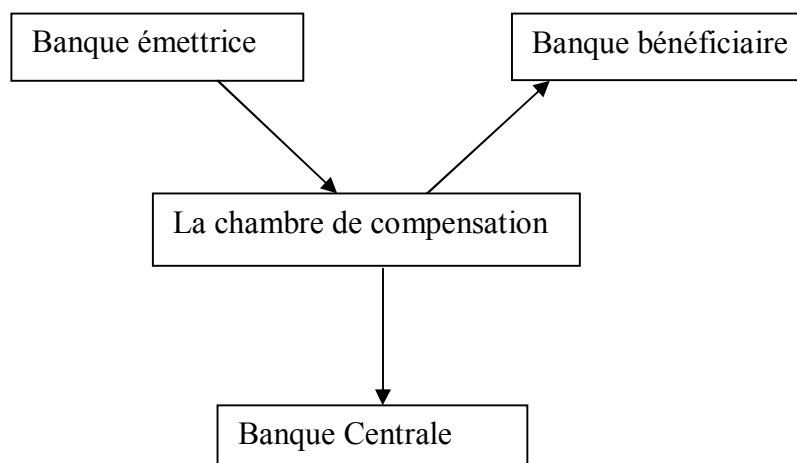
Les systèmes en (V) sont pratiqués dans les pays en voie de développement où les impératifs de sécurité dans un secteur bancaire encore fragile l'emportent sur la recherche de la performance.

¹³RAMBURE D. (2005). Op. cit, p. 94.

6.2. Le circuit en (Y)

Dans ce système, le centre de traitement (chambre de compensation) se détache de la Banque Centrale et devient un organisme indépendant.

Figure N°4 : Le circuit de règlement en (Y).



Source : RAMBURE D. (2005). Op. cit, p. 95.

La figure démontre que l'ordre de paiement émis par la banque payeuse est reçu par le centre de paiement qui le transmet ensuite à son tour à la Banque Centrale pour effectuer le règlement. Celle-ci, après avoir débité le compte de la banque débitrice et créditer le compte de la banque bénéficiaire, retourne un avis de bonne fin au centre de paiement qui adresse à son tour un avis de débit à la banque émettrice pour l'informer du débit de son compte, et un avis de crédit à la banque bénéficiaire pour l'informer du crédit de son compte.

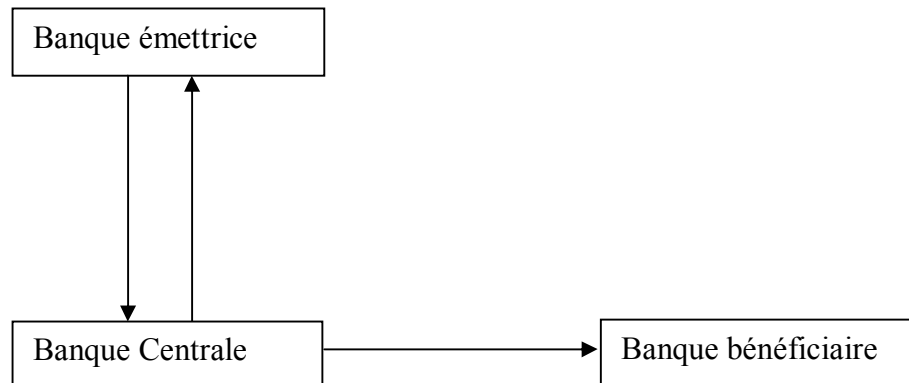
Le système de paiement en (Y), est un schéma qui a tendance à s'imposer dans les circuits de paiement actuels. Il est très souple et évolutif dans la mesure où il permet d'incorporer les dernières innovations technologiques, de tenir compte des nécessités commerciales des banques et de s'adapter à de nouveaux schémas organisationnels.

6.3. Le circuit en (L)

Dans ce système, les fonctions de compensation et de règlement sont à nouveau concentrées au niveau de la Banque Centrale mais il reste distinct du circuit en (V). En effet, la banque débitrice adresse à la Banque Centrale un ordre de paiement en faveur d'une autre banque. La Banque Centrale exécute l'ordre de paiement ; débite le compte de la banque

débitrice et crédite le compte de la banque bénéficiaire, puis avise la banque émettrice que l'opération de paiement est finalisée. Celle-ci peut alors informer la banque bénéficiaire que son compte auprès de la Banque Centrale vient d'être crédité. La figure suivante illustre l'enchaînement de ces opérations.

Figure N°5 : Le circuit de règlement en (L)



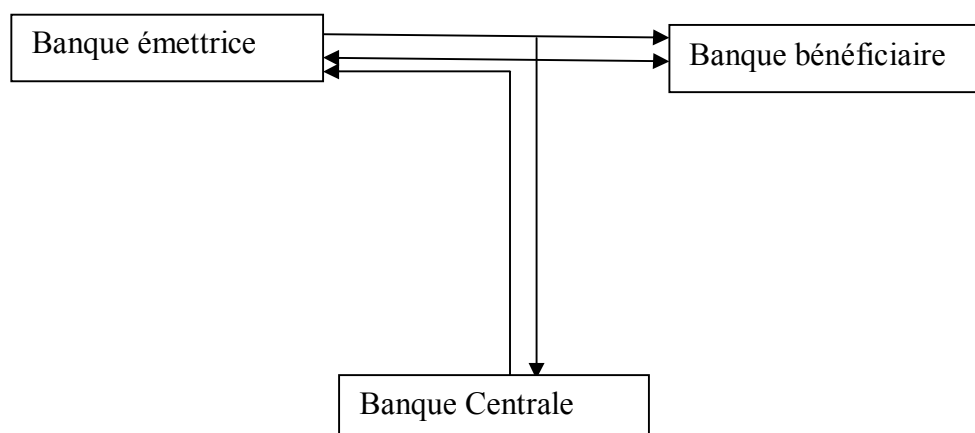
Source : RAMBURE D. (2005). Op. cit, p. 97.

La procédure du système (T) présente l'avantage de concentrer toute l'information au niveau du donneur d'ordre contrairement au système (Y). La banque bénéficiaire n'est informée de l'opération que lorsque le paiement est finalisé et que les fonds sont disponibles.

6.4. Les circuits en (T)

La figure suivante décrit le fonctionnement du circuit du règlement en (T).

Figure N°6 : Le circuit de règlement en (T).



Source : RAMBURE D. (2005). Op. cit, p. 97.

Dans ce système, la banque émettrice envoie simultanément via un système de transmission, une copie d'ordre de paiement à la Banque Centrale et une autre à la banque bénéficiaire. La copie adressée à la banque bénéficiaire l'informe que l'ordre de paiement vient d'être émis en sa faveur et la copie adressée à la Banque Centrale ne contient que les données nécessaires pour effectuer le règlement interbancaire. Dès que l'opération est effectuée, la Banque Centrale adresse un avis de paiement aux deux banques pour les informer que les fonds sont disponibles.

7. Les modes de règlements

Le règlement d'un paiement s'effectue en fonction du montant global à payer, ainsi nous pouvons distinguer quatre (4) modes de règlements qui sont :

7.1. Les systèmes de paiement de petits montants (NET)

Dans les systèmes de paiement de petits montants, les ordres de paiement sont adressés au centre de traitement tout au long de la séance de compensation, mais le règlement final n'a lieu qu'à intervalles réguliers (en fin de journée). Le paiement des soldes auprès de la banque de règlement se fait donc en deux temps : dans un premier temps, le centre de traitement calcule les soldes interbancaires, et les communiquent aux membres du réseau et à la Banque Centrale, dans un deuxième temps, les banques procèdent à des opérations de prêt/emprunts en monnaie centrale (pour niveler leur position et maintenir leurs balance positive avec la Banque Centrale).

Ces systèmes sont habituellement utilisés pour les paiements entre agents non bancaires ou entre ces derniers et les institutions financières, ils se caractérisent par :

- L'utilisation de divers sortes de moyens de paiements comme le chèque, le virement, les effets de commerce, les prélèvements automatiques, qui sont échangés entre les différents participants au système ;
- La réduction considérable des besoins de liquidités grâce au mécanisme de compensation ;
- Sa vulnérabilité au risque de contrepartie du fait des longs délais séparant l'acceptation des ordres de paiement du règlement final.

7.2. Les systèmes de paiement de gros montants (BRUT)

Le système de règlement de gros montants est destiné au règlement des opérations dont les valeurs unitaires sont relativement importantes et/ou des opérations urgentes. En effet, le traitement des ordres se fait en continu (durant toute la journée de traitement) et en brut (opération par opération) et leur règlement se fait en temps réel. Le système de paiement de gros montants se caractérise par :

- Un délai de règlement très court : les opérations de débit/crédit relatives à chaque ordre de paiement sont exécutées dès réception, en cas d'insuffisance de liquidités, l'ordre est transféré dans une liste d'attente qui sera vidée au fur et à mesure de la reconstitution de la liquidité sur le compte ;
- Le règlement des ordres de paiements se fait par virement d'un compte à un autre en monnaie centrale ;
- Une gestion efficace de la politique monétaire entreprise par la Banque Centrale dans la mesure où elle peut injecter ou éponger de liquidité à travers le système en jouant sur le taux directeur, émission et achat de titres ;
- Des coûts de transactions élevés pour faire face aux besoins de liquidité ;
- Une consommation importante de la liquidité, ce qui soumet ce système au risque de liquidité.

7.3. Le système hybride

C'est un système mixte qui cumule les avantages des deux précédents systèmes : la rapidité de règlement des systèmes BRUT et la faible consommation de liquidité des systèmes NET tout en maintenant la sécurité des opérations. La méthode consiste à effectuer la compensation des paiements plusieurs fois en cours de séance et de procéder au règlement immédiat des ordres de paiement qui peuvent être compensés dans la mesure de la liquidité disponible généré par le système¹⁴.

7.4. Les systèmes de règlement livraison des titres

Un système de règlement livraison est un système automatisé ayant pour rôle d'enouer les transactions boursières. Il fait intervenir deux types d'organismes à savoir : le dépositaire

¹⁴ RAMBURE D. (2005). Op. cit, p. 93.

central¹⁵ et l'organisme de clearing. Le dépositaire centrale conserve les valeurs mobilières pour le compte de ses participants ou des organismes de compensation. L'organisme de clearing rapproche les instructions d'achats et de ventes des intermédiaires financiers pour déterminer les soldes nets des titres en espèces.

Ce système est caractérisé par :

- Le traitement d'une panoplie de titres (obligation, action, produits dérivés) ;
- L'intervention de plusieurs participants dans ces systèmes durant le processus de règlement, à savoir : les sociétés d'émission, les banques qui gèrent les comptes des investisseurs, les négociateurs, la Banque Centrale qui intervient en dernier lieu dans le processus de règlement des opérations sur titres et en fin le dépositaire central de titres.

8. La finalité des paiements

Les systèmes de paiement doivent assurer la finalité des paiements-irrévocables et inconditionnels- avant la fin de la séance de compensation. La finalité des paiements peut être assurée par des ressources internes en monnaie banque commercial ou par des ressources externes.

8.1. Les sources de liquidité interne : la monnaie banque commerciale

Si l'une des banques participantes n'est pas en mesure de faire face à ses obligations, la finalité des paiements est assurée soit par la liquidité dégagée par le système, soit par la mobilisation d'engagement préétablis des participants.

Dans les systèmes nets, le règlement intervient en fin de journée au moment du règlement des soldes de compensation. Dans les systèmes bruts, il n'y a pas de risque de crédit ou de liquidité puisque les ordres de paiement sont exécutés individuellement. Dans les systèmes mixtes, les ordres qui n'ont pas pu être réglés dans la journée par le système de règlement en continu sont dénoués par un système de règlement fin de journée.

¹⁵Dépositaire Centrale : Organisme chargé de la centralisation et la gestion des valeurs mobilières.

8.2. Les sources de liquidité externe : la monnaie centrale

La monnaie centrale participe de trois manières à la finalité des opérations de paiement¹⁶ :

En tant que monnaie de règlement, la monnaie centrale garantit la finalité des opérations. La Banque Centrale est le seul établissement qui ne puisse être mis en suspension de paiement : il s'agit d'un organisme d'Etat qui émet une monnaie acceptée par tous les participants.

En tant que source de liquidité, la monnaie centrale est utilisée pour faire face à des besoins momentanés de liquidité, notamment pour empêcher le blocage d'un système brut. Sachant que les systèmes bruts sont de gros consommateurs.

En tant qu'actif de dernier recours, la monnaie centrale peut fournir en toutes circonstances la liquidité nécessaire pour finaliser les opérations d'un système de paiement. La Banque Centrale peut racheter des titres éligibles pour fournir de la liquidité, consentir des facilités sous forme de crédit ou de découvert sur le compte de clearing ouvert dans ses livres contre collatéral.

8.3. La coexistence de la monnaie centrale et des monnaies banques commerciale

Certains systèmes utilisent la Banque Centrale comme banque de règlement et la monnaie centrale comme monnaie de règlement. D'autres utilisent une banque commerciale comme banque de règlement et la monnaie banque commerciale comme monnaie de règlement. La sécurité des systèmes de paiement repose donc sur la coexistence de deux principes contraires :

- Les paiements sont libellés dans une monnaie commune et unique acceptée par tous ;
- L'émission de cette monnaie est partagée entre les banques commerciales et la Banque Centrale.

Un partage des tâches s'est instauré entre les banques commerciales et les Banques Centrales qui apparaissent plus complémentaires que concurrentes : les systèmes de gros montants nécessitant un règlement urgent passant par la Banque Centrale alors que les paiements de gros montants moins urgents et les paiements de masse passe par les banques commerciales.

¹⁶ RAMBURE D. (2005). Op. cit, p. 137.

L'accès à la monnaie centrale est très variable d'un pays à l'autre. Certains autorisent l'ouverture de compte à des institutions financières non bancaires (Banque de Japon, Bank of England), d'autres limitent l'accès aux banques de dépôts (Federal Reserve¹⁷), d'autre enfin acceptent des organismes non résidents (Banque Nationale Suisse).

9. Implication des systèmes de paiement dans les mécanismes monétaires

L'implication des systèmes de paiement dans les mécanismes monétaires se manifeste par leur contribution dans l'augmentation de la liquidité des marchés et à l'efficacité des politiques monétaires.

9.1. L'augmentation de la liquidité des marchés

Un système de paiement efficient garantie l'augmentation de la liquidité des marchés, à travers :

9.1.1.L'unification des marchés

La formation des prix sur le marché monétaire domestique (taux d'intérêt) et international (taux de change) est devenue plus facile par la centralisation des opérations de compensation et de règlement interbancaires. La mise en réseau des systèmes de paiement hétérogènes évite les ruptures de charge et l'interruption des chaines de traitement. Ces applications ont comme conséquence l'augmentation du nombre de transaction traitées, l'amélioration des performances de la compensation et la baisse des coûts de transactions. Des procédures on-line permettent aussi la circulation de la liquidité d'un marché à l'autre suivant les besoins des opérateurs, ce qui contribue à l'augmentation de la liquidité des marchés.

9.1.2.La vitesse de circulation de la monnaie

La vitesse de circulation de la monnaie peut être influencée par le système de paiement¹⁸. En effet, la masse monétaire est représentée par le volume des moyens de paiement en circulation pondérée par la vitesse de circulation de la monnaie. Pour une masse monétaire donnée, la vitesse de circulation de la monnaie augmente au fur et à mesure que les systèmes de paiement se perfectionnent (réduction des délais de paiement) et diminue de ce fait la demande de liquidité.

¹⁷ Federal Reserve : Banque Centrale des USA.

¹⁸RAMBURE D. (2005). Op. cit, p. 31.

Cependant, la vitesse de circulation de la monnaie est limitée par la contrainte d'encaisse. Plus une banque consent des crédits, plus elle inscrit de nouveaux moyens de paiement sur ses livres qui seront présentés à la compensation pour encaissement. Elle doit donc conserver des réserves suffisantes (cash et actifs liquides) pour se procurer à tout moment la liquidité nécessaire à l'approvisionnement de son compte de compensation et à la finalisation des opérations interbancaires.

9.1.3. La réduction de l'inflation

Un système de paiement peu efficient peut être l'origine d'une inflation. En effet, un système de paiement est conçu pour diminuer les coûts de transactions¹⁹, réduire le volume de liquidités nécessaires au dénouement d'un grand nombre de transactions. Ainsi, plus les délais de paiement sont courts, plus les fonds sont disponibles tôt et les coûts de transactions plus bas. Un système de paiement incapable d'assurer ces critères d'efficience, nécessite l'émission de moyens de paiements supplémentaires. De ce fait, la Banque Centrale est obligée d'émettre une plus grande quantité de monnaie qui alimente ainsi l'inflation. L'inverse, un système de paiement efficient est capable d'absorber les pressions inflationnistes.

9.2. L'efficacité des politiques monétaires

Les systèmes de paiement contribuent à l'efficacité des mécanismes de transmission de la politique monétaire par :

9.2.1. La réduction des incertitudes

Le système de paiement produit en temps réel des indications sur la dégradation du marché ou la détérioration de la trésorerie d'une banque. Ces informations permettent à la Banque Centrale de prendre des mesures correctrices avant même que les statistiques monétaires soient disponibles. En effet, si le nombre de transactions traitées par le système de paiement augmente au de là des moyennes saisonnières, la Banque Centrale dispose d'un indice d'une croissance de l'activité et d'une hausse de la masse monétaire. L'augmentation des ordres de paiement émis par cette banque traduit peut être une baisse de profitabilité que la banque tente de compenser par l'augmentation de ses engagements. Elle peut être aussi

¹⁹ Les coûts de transactions comprennent non seulement les coûts de traitement mais aussi les coûts de liquidité (coûts de refinancement, d'immobilisation).

l'indice de besoins de trésorerie anormaux que la banque cherche à couvrir en recourant au marché. Les informations collectées par les Banques Centrales à l'occasion de la compensation permettent d'identifier une banque en difficulté ou de rassembler des données sur le comportement et les habitudes de consommation de ses clients.

9.2.2. La transmission de la politique monétaire

L'exécution des objectifs de la politique monétaire nécessite un certain délai. La réactivité de l'économie aux mesures incitatives de la Banque Centrale dépend de l'instrument de transmission.

La diffusion et la transmission de la politique monétaire suit plusieurs canaux qui s'exercent tous par l'intermédiaire du système de paiement. En effet, les systèmes de paiement ont pour effet d'unifier le marché et de faciliter la formation des prix des actifs financiers. La mise en réseau des systèmes de paiement permet de faire communiquer les marchés et de faciliter la diffusion des interventions ce qui élargit de ce fait, les possibilités d'arbitrage. De l'autre part, l'augmentation de la liquidité des marchés assurée par l'interconnexion des systèmes de paiement est compensée par une plus grande volatilité qui offre à son tour de nouvelles occasions d'arbitrage.

9.2.3. Le rétrécissement de la base monétaire

Le perfectionnement des systèmes de paiement (règlement immédiat en monnaie centrale) augmente la vitesse de circulation de la monnaie et accélère ainsi le nombre de transactions réalisés par une unité de la masse monétaire. Ceci conduit donc à réduire la quantité des moyens de paiement nécessaire à l'exécution d'un volume donnée de transaction. S'il on pousse le raisonnement à la limite, la monnaie disparaît : pour une vitesse de circulation égale à l'infini (délais de paiement nul), la masse des moyens de paiement est réduite à zéro. Le système de paiement se substitue à la monnaie en tant que moyen d'échange. La Banque Centrale perd le contrôle de la création monétaire et éventuellement le bénéfice de seigneurage²⁰.

²⁰ Seigneurage : c'est l'avantage financier direct qui découle, pour l'émetteur, de l'émission d'une monnaie. Dans le cas de la monnaie fiduciaire, émise seulement par les banques centrales, il est égal au montant émis, moins ses coûts de fabrication, de mise en circulation et d'entretien (remplacement des espèces usagées). S'ajoutent à ce revenu les intérêts de refinancement du système bancaire par l'institut d'émission.

En définitif, cette section révèle d'une part, que les systèmes de paiement sont constitués d'un ensemble complexe de procédures, d'opérations et de modes de règlement faisant intervenir plusieurs participants. D'autre part, ils sont des dispositifs fondamentaux pour les économies modernes qui sont de nature à influencer sur les variables monétaires.

Section 2: La mutation des systèmes de paiement.

Le monde des paiements connaît aujourd'hui une forte mutation sous l'effet combiné de la globalisation, des évolutions technologiques et de l'accroissement des exigences des clients. Ces tendances se traduisent par une forte industrialisation des prestations, une pression accrue sur les prix et l'arrivée de nouveaux acteurs de paiement.

L'objectif de cette section est de retracer les grands traits qui reflètent la dynamique qui caractérise aujourd'hui la mutation dans le monde des paiements.

1. L'internationalisation des mécanismes de paiement

Les mécanismes des paiements bancaires internationaux se sont considérablement révolutionnés sous l'impulsion de nouveaux réseaux de transfert d'information et de messages, entre les banques émettrices d'ordres de paiement et les banques bénéficiaires à l'échelle mondiale.

1.1.Le réseau SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication)

Il s'agit d'une société coopérative du droit belge dont le siège est basé à Bruxelles, elle a été fondée en 1973 par 239 banques de 15 pays, et devenue opérationnel depuis 1977. Aujourd'hui, elle est détenue et contrôlée par plus de 7600 institutions dans 202 pays²¹, et se trouve parmi lesquels les plus grosses banques au niveau mondiale.

Les adhérents sont identifiés au sein du réseau par leur code BIC²² qui comprend :

- L'identification de la banque sur 4 caractères ;
- Le code pays sur 2 caractères ;
- Le code ville sur 2 caractères.

²¹BOUYALA R. (2005). Op. cit, p. 75.

²² Bank Identifier Code.

La connexion au réseau Swift peut se faire via une connexion directe (cas des plus grandes banques) ou via un accès partagé avec d'autres utilisateurs : aujourd'hui, la moitié des utilisateurs de SWIFT ont opté pour un accès partagé auprès d'hébergeurs (qui peuvent être des banques ou des sociétés appelées dans le langage Swift des « Services bureau».)

L'objectif de cette société est d'assurer le fonctionnement d'un réseau international de communication électronique en s'interfaçant entre les installations terminales disponibles chez les clients. Cette fonction est tenue grâce à quatre commutateurs régionaux dont trois en Europe et une aux USA assurant l'accès au réseau.

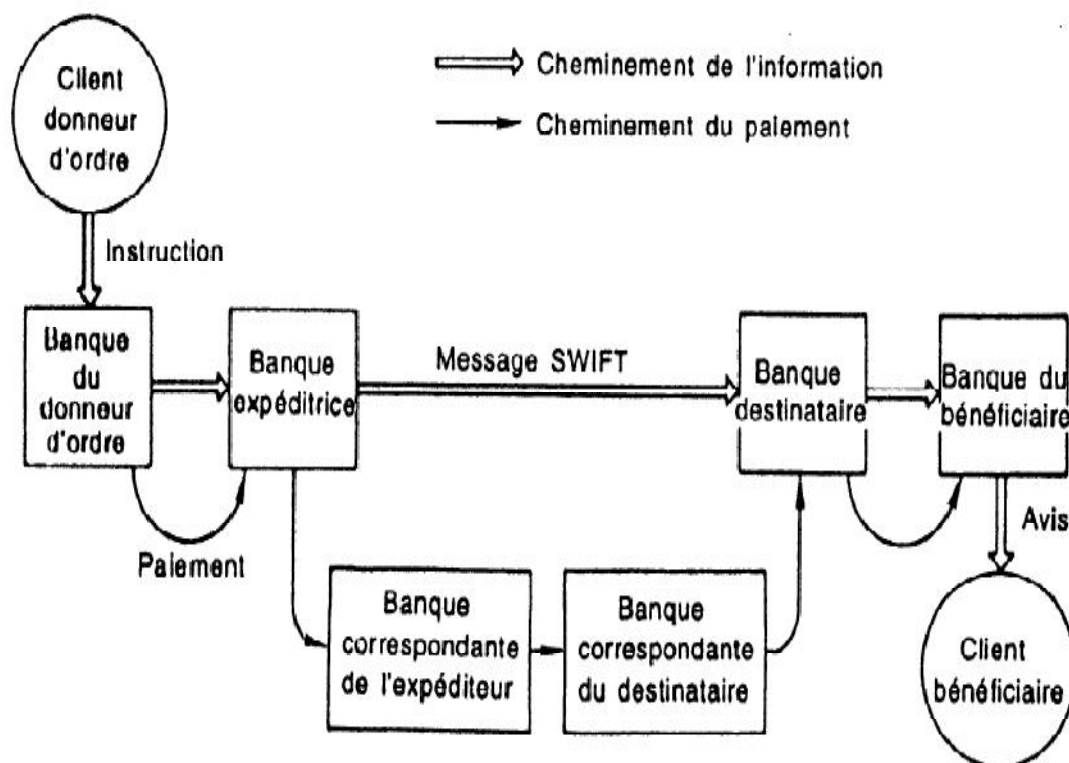
Les messages susceptibles de transiter par SWIFT sont extrêmement normalisés afin d'automatiser au maximum leur traitement et de les faire exécuter dans les meilleurs délais.

Ils concernent :

- Les opérations de clientèle (ordres de paiement, couvertures de remises) ;
- Les relations bancaires (transferts bancaires, opérations de change/prêts et emprunts, extraits de compte des correspondants, avis de débit/crédit) ;
- Les crédits documentaires ;
- Les cautions et garanties ;
- Les opérations de bourse.

Le cheminement des informations et des paiements au sein du système SWIFT sont illustrés dans la figure N°07.

Figure N°7 : Le système SWIFT.



Source : <http://lacroze.catherine.perso.neuf.fr/contenu/pages%20pro/droit%20informatique/memoire.pdf>. Consulté le : 13/10/2013.

Selon la figure ci-dessus, la banque du donneur d'ordre transmet les fonds à la banque expéditrice « concentrateur national », qui va les transmettre à la banque du destinataire par l'intermédiaire de la banque « concentrateur national » destinataire. L'argent transite de compte à compte. En d'autres termes, SWIFT n'est qu'un transporteur.

Ce dernier, accepte une responsabilité en cas d'inexécution des services promis, étant entendu que cette responsabilité commence à partir de l'acceptation du message par le réseau jusqu'à sa délivrance à la banque destinataire²³.

La qualité du service de SWIFT présente plusieurs avantages de:

- **Continuité** : le réseau est opérationnel 24 heures sur 24 et 365 jours par an, avec une disponibilité opérationnelle de 99% et, en cas de panne d'un centre SWIFT, l'utilisation immédiate des autres centres;

²³THUNIS X. (1996) : « Responsabilité du banquier et automatisation des paiements », Presse universitaire de Namur, Belgique, p. 154.

- **Confidentialité** : elle est assurée par un système de chiffrement, des règles strictes et des barrières techniques;
- **Sécurité** : le réseau subit des audits réguliers de sécurité, et des systèmes de prévention et de détection des anomalies liées au dispositif ;
- **Rapidité** : l'ordre des messages est affecté d'une priorité correspondante à l'urgence de la transmission²⁴;
- **Archivage** : le stockage des messages est assuré pendant quatre mois, servant de recours aux adhérents en cas d'incident ou de contestation.

1.2. Le réseau de correspondants bancaires (correspondent banking)

Les échanges interbancaires internationaux, qui ne transitent pas par le réseau national, utilisent des circuits du «*correspondent banking*». Son principe est l'ouverture de compte réciproques, entre deux banques de pays différents sur lesquels se dénouent les règlements correspondant aux flux échangés par Swift (ou plus rarement par télex).

Une banque a besoin de correspondants bancaires dans un pays étranger pour deux raisons²⁵:

- Se procurer des liquidités dans une devise autre que sa monnaie nationale. En effet, lorsqu'une banque de la zone euro par exemple, réalise (pour compte de sa clientèle ou pour compte propre) des opérations en devises (dollars) elle doit avoir un accord avec une banque US qui lui fournit la liquidité nécessaire. Cette partie s'appelle «*le clearing*».
- Pouvoir effectuer des opérations de paiement destinées à des bénéficiaires qui ont leur compte dans un pays étranger. En général, une banque d'un pays donné ne participe pas aux systèmes de compensation domestique d'autres pays. Elle doit donc choisir pour partenaire une banque locale qui se charge de transmettre ses ordres de paiement aux banquiers des bénéficiaires, via le système de compensation local. Dans ce cas, il s'agit de «*paiement commerciaux*».

²⁴ THUNIS X. (1996). Op. cit, p. 154.

²⁵ BOUYALA R. (2005). Op. cit, p. 115.

La banque qui souhaite accéder à un système de paiement étranger (pour les besoins de clearing ou de transmission de ses flux commerciaux), doit d'abord ouvrir un compte chez le correspondant qu'elle a choisi. Ce compte s'appelle :

- NOSTRO, vu de banque « cliente » ;
- LORO (VOSTRO), vu de la banque « fournisseur ».

Une fois ce compte ouvert, la banque « client » peut envoyer à la banque « fournisseur » des paiements par réseau Swift. En suite, tout fonctionne comme dans une relation de compte traditionnelle entre une banque et son client²⁶ :

- Des relevés de compte sont envoyés (message Swift) ;
- Des intérêts débiteurs et créditeurs sont calculés, en fonction de la position du solde du compte ;
- Des lignes de crédit peuvent être accordées.

La mise en place des systèmes paneuropéens des paiements interbancaires (par exemple, SEPA : Single Euro Payments Area, TARGET : Trans-European Automated Real-time Gross Settlement Express Transfer system, EURO1) a significativement baissé le recours aux correspondants bancaires par les banques de la zone euro.

1.3. Les circuits internationaux de paiement par cartes

Une attention toute particulière doit être apportée à ces circuits internationaux qui sont les piliers sur lesquels repose tout le système mondial de paiement électronique par cartes bancaires de crédit ou de détail. En effet, Mastercard et Visa constituent les deux grands systèmes internationaux les plus répandus à l'échelle planétaire.

Visa est une société coopérative à but lucratif de droit américain, dont le siège est établi à San Francisco. Le monde Visa est divisé en cinq régions : Etats-Unis, Canada, Amérique latine, Asie, Europe. Pour cette dernière²⁷, basée à Londres, Visa revendique une implantation dans 160 pays et chez plus de 26 millions de commerçants²⁸.

Pour assurer les fonctions d'autorisation et de compensation internationales, Visa a construit un énorme réseau mondial de télécommunication et d'inter-change nommé « Visanet ».

²⁶ BOUYALA R. (2005). Op. cit, p. 116.

²⁷ A la quelle sont rattachés le Moyen-Orient et l'Afrique.

²⁸ http://fr.wikipedia.org/wiki/Visa_%28carte_bancaire%29, consulté le 23/10/2013.

La seconde organisation internationale, Mastercard, fonctionne sur un mode légèrement différent. Elle est basée à New York et son organisation est beaucoup plus décentralisée que celle de Visa. En ce qui concerne l'Europe, les banques ne sont pas directement rattachées à Mastercard, mais à travers l'organisation « Europay », née de la fusion du système Eurochèque et d'Eurocard.

Visa et Mastercard sont en croissance continue et couvrent presque tous les coins du monde. La concurrence entre ces deux systèmes s'intensifie et la coopération entre eux se limite à la lutte contre la fraude et la mise en place des parcelles techniques.

Les autres grands réseaux internationaux sont Diner's et American Express, qualifiés de systèmes accreditifs internationaux grâce à leur carte accreditives, et JCB (Japon Crédit Bureau) qui est un réseau favorisé par le dynamisme de l'économie Japonaise.

2. L'intégration des nouvelles technologies d'information et de communication

Le développement de la technologie dans tous les secteurs économiques a amené les banques à investir progressivement dans les NTIC. Ces dernières, sont devenues des moyens incontournables au développement de l'activité bancaire. Elles sont de nature à influencer la qualité des prestations de la banque.

2.1.L'évolution technique des points d'accès

Premier maillon de la chaîne monétique, le point d'accès à la transaction avec une carte qui peut être un DAB pour le retrait d'espèces, un TPE pour le paiement de proximité ou canal de communication pour le paiement à distance. Ces opérations font appel à des techniques très avancées dans le domaine de l'information et de la communication.

2.1.1. Les distributeurs automatiques de billets (DAB)

Le retrait d'un DAB implique la détention d'une carte bancaire de la part du client. Un plafond d'autorisation de retrait est appliqué sur cette carte habituellement pour une période hebdomadaire. Si l'opération est effectuée sur un appareil de la banque émettrice : le retrait est « direct ». S'il s'agit de l'appareil d'une autre institution, on parle d'un « retrait déplacé ».

L'authentification du porteur se fait grâce au code confidentiel à travers l'utilisation d'un algorithme de sécurité nommé « Data Encryptions Standard »²⁹. La validation de la transaction s'opère grâce à la consultation, au travers du réseau cartes bancaires, du serveur de la banque qui peut consulter le solde du compte et les deux fichiers suivants :

- Fichier des oppositions qui tient un répertoire des cartes perdues, volées ou abusivement utilisées ;
- Fichier des autorisations qui gère les plafonds hebdomadaires.

Ensuite, le serveur de la banque renvoi l'autorisation ou l'opposition au microordinateur du DAB qui calcule le solde et délivre les billets en cas d'autorisation.

Dans les opérations domestiques, les transactions stockées dans le DAB sont télécollectées pour être intégrées dans les applications internes du banquier « acquéreur », où elles sont traitées dans des conditions analogues à celles du chèque, virement et prélèvement. Puis, elles sont envoyées dans le Système Interbancaire de Télé-compensation (SIT) afin d'être échangées, et ensuite compensées. Les débits à imputer aux comptes des porteurs sont acheminés par le SIT vers les banquiers teneurs des comptes, auxquels sont rattachées les cartes concernés.

Quant aux opérations internationales, le banquier « acquéreur » intègre les flux télécollectés dans des applications internes spécifiques, ces flux sont ensuite télétransmis aux représentants des systèmes internationaux concernés (Visa, Mastercard, Europay France), qui les dirigent vers les banquiers étrangers émetteurs des cartes concernées.

2.1.2. Le terminal de paiement électronique (TPE)

L'interbancaire a permis aux commerçants d'adhérer au réseau de paiement par carte à travers la mise en place des terminaux de paiement électroniques. Ces derniers ont remplacé les vieux « fers à repasser » : équipement simple caractérisé par des lourdeurs, des coûts de traitement très élevés et des risques d'erreurs très probables. Avec la presse manuelle, la caissière doit placer la carte sur l'appareil d'édition, introduire les factures, écrire le montant à payer, faire signer le porteur et vérifier la conformité de la signature³⁰. Cependant, l'avancée technique enregistrée par les cartes à puce, a permis l'essor de terminaux de paiement qui ont connu une évolution technologique très remarquable.

²⁹TORNING J. P. et BRION F. (1998). Op. cit, p. 40.

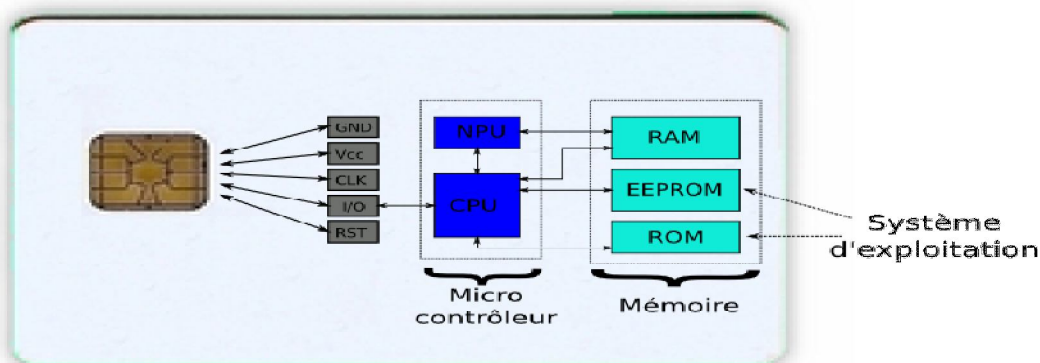
³⁰ZOLLINGER M. (1989) : « Monétique et Marketing », Edition Vuibert, Paris, p. 54.

En effet, le terminal contrôle le code confidentiel contenant dans la puce de la carte par comparaison avec celui qui est frappé par l'acheteur. Puis il vérifie que la carte n'est pas inscrite dans la liste noire stockée en mémoire interne, soit du terminal lui-même soit d'un concentrateur. Ensuite, il enregistre les informations et le montant d'achat. Un ticket imprimé par la machine tient lieu d'un justificatif pour preuve juridique de la transaction. Le terminal appelle quotidiennement, via réseau, le centre informatique de traitement dont dépend le commerçant et lui transfère la remise. Il reçoit en retour les mises à jour de listes noires et diverses autres informations.

2.2.L'évolution de la puce

Avec l'explosion du commerce électronique, de la téléphonie mobile et des besoins d'identification, la confidentialité et la sécurité des échanges sont devenues des priorités. Les solutions actuellement proposées sont basées sur la carte à puce. De la même taille qu'une carte de crédit, une carte à puce est une carte plastique qui contient un circuit électronique capable de manipuler, stocker et calculer des informations.

Figure N°8 : Description d'une carte à puce



Source : http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Basic_smartcard.png. Consulté le 30/10/2013.

Cette carte dispose en effet de nombreux atouts sécuritaires et peut s'adapter à de multiples problèmes. Ainsi, en l'an 2000, 1,6 milliard³¹ de cartes à puce ont été vendues, soit un volume de vente trois fois supérieur à l'ensemble de celui des téléviseurs, ordinateurs et téléphones réunis.

³¹SAUVERON D. (2001): « La carte a puce multi-applicative et sa sécurité ». In: <http://damien.sauveron.fr/fileadmin/damiensauveron/publications/Presse.pdf>.

Tableau n°2 : Cartes bancaires : un marché en constante croissance en Europe

Ventes de cartes à puces (en millions d'unités)	Réalisées en 2010	Prévues en 2011
Télécommunication	4200	4600
Banques et services financiers/ commerce/fidélité	880	1010
Gouvernement/santé	190	225
Transport	65	80
Télévision payante	110	125
Autres usages	75	80
Total	5520	6120

Source : CHAPTAL S. (2011) : « Cartes bancaires, paiement mobile, e-monnaie », revue Banque, n°741, p. 14.

Le tableau ci-dessus indique l'acquisition massive des cartes à puce par le secteur bancaire et financier en 2010, classé en deuxième position juste après le secteur des télécommunications, reflétant l'intégration des NTIC dans ce domaine.

2.3.La normalisation des cartes : standards EMV

L'accroissement des échanges internationaux de cartes et la fréquence des pratiques frauduleuses sur ces dernières rendent nécessaire le renforcement des efforts d'harmonisation des aspects physiques des cartes. Ainsi, des normes EMV ont été élaborées en vue de normaliser les accords d'interbancaireté et d'interopérabilité³² internationales.

2.3.1.Contenu des normes EMV

Les normes EMV sont « un standard international de carte à puce dont le concept a été lancé dès 1997 par les réseaux internationaux Europay, Mastercard et Visa d'où l'acronyme EMV »³³.

La normalisation concerne au moins 3 points³⁴:

- Des paramètres physiques : taille de la carte, position de la puce et ses contacts ;

³²L'interopérabilité : quel que soit le fabricant de la carte à puce, celle-ci sera lue par n'importe quel distributeur dans le monde.

³³BOUYALA R. (2005). Op. cit, p. 35.

³⁴BOUZEFRANE S. (2009) : « La norme EMV ». In : cedric.cnam.fr/~bouzefra/cours/cours.../Cartes_Bouzefrane_EMV.pdf.

- Des paramètres électriques : tension d'alimentation, niveaux électriques utilisés ;
- Des paramètres logiciels : qui définissent le mode de dialogue avec la carte.

2.3.2. Avantage des normes EMV

La mise en place des normes EMV vise à répondre à deux préoccupations des banques dans le monde. Il s'agit³⁵ :

- En premier lieu, et principalement, de renforcer la sécurité d'utilisation de la carte bancaire, grâce à la technologie de la puce qui permet la frappe du code confidentiel en paiement et en retrait ;
- En second lieu, l'évolution EMV permet d'élargir la gamme des services offerts par la carte grâce à la capacité et à « l'intelligence » de la technologie du microprocesseur à des domaines tels que la fidélisation, la billettique, le porte monnaie électronique ou la sécurisation de la banque à distance.

Sur le plan organisationnel, voire culturel, le passage à EMV est une véritable révolution pour la plus part des pays dans le monde, car il contribue à modifier en profondeur les scénarios de paiement au point de vente. Sur le long terme, d'autres technologies (biométrie par exemple) viendront compléter, voire remplacer, la technique de la puce.

2.3.3. Déploiement des normes EMV dans le monde

Le chantier de déploiement technique est une tâche de longue haleine qui impacte tous les éléments de l'environnement carte. Il s'agit de faire migrer en bon ordre les cartes, les TPE et les DAB, ainsi que les centres de traitement des banques.

En effet, « les chiffres de l'EMVCo, l'organe des normes EMV, remontent au premier trimestre 2008, lorsque 730 millions de cartes EMV et 9,9 millions de terminaux EMV, étaient utilisés dans le monde, soit une progression par rapport à 622 millions et 8,2 millions respectivement en juin 2007 »³⁶. Le « Analyst Mercator Advisory Group » qui, en 2009, a publié un rapport intitulé « Passage mondial à la norme EMV et le marché européen : 2009 »,

³⁵ BOUYALA R. (2005). Op. cit, p. 35.

³⁶ADAMS J. (2010) : « Adoption de la norme EMV : les USA détiennent la clé », revue Transact, n°1, pp. 3-7, p. 3. In: http://www.tnsi.com/content/files/516/TransAct_01_French%20FINAL.pdf.

estime qu'à partir de juin 2008 ces chiffres sont passés à 760 millions de cartes et à 10 millions de points d'acceptation³⁷.

Le groupe international de conseil de Mercator³⁸ relève que les totaux de juin 2008 sont inférieurs à ceux prévus il y a 3 ou 4 ans. Cela est dû au fait que, à l'exception du Canada, qui a commencé son passage à la norme EMV, aucun autre marché important n'a rejoint le mouvement. Par ailleurs, la crise du secteur bancaire qui a commencé fin 2007 a aussi favorisé la lenteur des émissions. Probablement pas autant en ce qui concerne les plans de migration qui ont déjà commencé mais encore plus pour ceux qui se trouvent encore au stade de la planification. Les vendeurs expliquent qu'ils constatent que de nombreuses banques mettent en suspens et retardent leurs projets d'EMV.

L'Europe est considérée comme le leader dans le domaine de déploiement des normes EMV, parce que les banques ont reçu pour mission d'adopter ces normes dans le cadre du projet paneuropéen SEPA³⁹. Cependant, aucun des deux plus gros pays émetteurs de cartes dans le monde, les USA et la Chine, n'émet de cartes EMV⁴⁰. Ces derniers, retardent toujours dans l'adoption des normes EMV sous prétexte de vouloir d'abord étudier la migration EMV du point de vue commercial avant de passer à leur application.

3. L'entrée de nouveaux acteurs de paiement

Les nouvelles réglementations à travers le monde ont permis l'offre de moyens de paiements par des établissements non bancaires. Ainsi, de nouveaux acteurs se sont installés et concurrencent les banques dans l'un de leur principaux métiers : l'offre et la gestion des instruments de paiement.

3.1. La banque électronique (e-banking)

La banque électronique désigne la fourniture par une banque de services et produits bancaires de détail via des canaux électroniques. Cela inclut la collecte de dépôts, l'octroi de prêts, la gestion des comptes, l'offre de conseils financiers, mais également la fourniture de

³⁷ADAMS J. (2010). Op. cit, p. 3.

³⁸ Le Groupe Mercator a été fondé en 1993 à New York. Il réunit trois cabinets internationaux de conseil de direction spécialisés dans la recherche de dirigeants d'entreprise par approche directe.

³⁹SEPA: Single Euro Payment Area.

⁴⁰ADAMS J. (2010). Op. cit, p. 3.

services et produits de paiement, notamment de monnaie électronique au sens étroit⁴¹. Les produits d'accès impliquent l'usage du téléphone ou d'ordinateurs personnels dotés de logiciels appropriés, permettant aux clients d'accéder à leurs comptes de dépôts et de transférer ces fonds via internet ou d'autres liens de télécommunication.

3.2.Le paiement sur internet (e-paiement)

Après avoir révolutionné les moyens de transmettre l'information, internet vient révolutionner les pratiques commerciales avec le commerce électronique. Les paiements en ligne sont l'aboutissement d'une longue évolution vers des moyens de paiement et de facturation entièrement dématérialisés. Utilisant tous moyens d'accès à un centre serveur de banque ou de centre de traitement, l'ordre de paiement est introduit dans la chaîne des paiements.

Les instruments utilisés peuvent être des moyens de paiement classiques tels que principalement des cartes de débit et de crédit, des virements ou prélèvements, mais aussi des instruments plus novateurs comme dans le domaine des P2P « person to person » qui assure le transfert de fonds entre particuliers, B2B «business to business » pour le transfert de fonds entre entreprises, ou encore B2C «business to consumer » destiné à mettre en relation l'entreprise avec les particuliers . En général, les paiements sont initiés à partir du site web de paiement sécurisé du fournisseur, accompagnés d'une notification du paiement au payeur par e-mail.

« En 2010, le nombre de paiements électroniques (e-paiements) s'est élevé à 17,9 milliards de transactions dans le monde. Ils sont pour l'instant très largement réalisés par les cartes classiques (crédit, débit et prépayées), mais les règlements par des moyens de paiements non bancaires pourraient représenter en 2013 9 % du nombre des transactions, contre 6,5 % en 2010 »⁴². Les paiements en ligne dans le monde sont aujourd'hui accaparés par les géants d'internet comme PayPal, Amazon ou Google, ajoutant à cela l'influence des réseaux sociaux.

⁴¹TEBIB H. (2014) : « La monétique et le e-citoyen en Algérie durant la période 2005-2013 : la contrainte culturelle Cas des clients de la BEA et de la BADR », revue des Sciences Humaines, Université Mohamed Khider Biskra, n°34. pp. 91-105, p. 93.

⁴²WEIMERT M. (2011) : « Nouvelles formes de paiement : quelles priorités pour les banques? », revue Banque, n°741. In: <http://www.revue-banque.fr/management-fonctions-supports/article/nouvelles-formes-paiement-quelles-priorites-pour-l>.

- **PayPal**

Avec plus de 100 millions de comptes actifs dans le monde, PayPal, filiale d'eBay, est aujourd'hui le leader des paiements en ligne. PayPal représentait 18 % de l'e-commerce mondial en 2010, pour un montant de transaction dépassant les 90 milliards de dollars⁴³.

- **Amazon**

Le géant du commerce en ligne Amazon propose également une série de services de paiement sur Internet et mobile. *Checkout by Amazon* permet aux internautes d'utiliser leur compte Amazon existant pour régler leurs achats chez d'autres commerçants. Les détails concernant le paiement ou l'adresse d'expédition étant stockés par Amazon, l'utilisateur peut alors confirmer son achat très rapidement.

- **Google**

Suivant un modèle similaire à celui d'Amazon, Google avait lancé en 2006 *Google Checkout*. Il a enregistré en ses débuts des résultats relativement attrayants aux États-Unis. Aujourd'hui, Google continue d'investir dans l'industrie du paiement et son développement dans ce secteur pourrait, être lié au succès du paiement mobile.

- **Les réseaux sociaux**

Il ne faut pas non plus sous-estimer l'impact des réseaux sociaux. Malgré une présence dans le paiement encore très limitée, leur potentiel est important. Facebook a créé une monnaie virtuelle adaptée pour l'achat de biens virtuels, jeux et applications vendus sur son réseau. En fin 2010, il a ouvert une filiale dédiée aux paiements pour ses « Crédits Facebook ».

3.3.Le paiement sur mobile (m-paiement)

Les paiements par mobile peuvent s'effectuer par accès vocal, par SMS ou par le WAP⁴⁴. Deux principaux modes de règlement sont utilisés⁴⁵ :

- Paiement à partir d'un solde prépayé ;

⁴³BURG P. (2011) : « La profonde mutation de l'industrie des moyens de paiement », revue Banque, n°741. In: <http://www.revue-banque.fr/management-fonctions-supports/article/profonde-mutation-industrie-des-moyens-paiement>.

⁴⁴WAP : Wireless Application Protocol, est un protocole de communication qui permet d'accéder à Internet à partir d'un appareil de transmission sans fil, comme un téléphone portable ou un assistant personnel.

⁴⁵BOUYALA R. (2005). Op. cit, p. 41.

- Paiement intégré dans la facture de l'opérateur téléphonique.

Certains produits utilisent le téléphone mobile comme un canal d'accès par lequel initier et authentifier des transactions se réglant sur un compte bancaire ou via une carte de paiement.

L'omniprésence des téléphones mobiles dans le monde (plus de 5 milliards d'abonnés en 2011⁴⁶) et l'essor des smartphones⁴⁷ laisse entrevoir le développement de nombreuses opportunités pour les services de paiement. L'omniprésence du mobile fait de celui-ci le support idéal pour révolutionner le paiement dans les pays avec une forte proportion de personnes non-bancarisées. En effet, « le projet M-Pesa, solution de paiement sur mobile, lancé par Safaricom au Kenya en 2007, compte aujourd'hui plus de 13 millions d'utilisateurs, dans un pays avec un taux de non-bancarisation de 80 % »⁴⁸.

En définitive, l'utilisation diverge encore entre e- et m-paiements : alors que le commerce électronique est porté par les pays développés, les m-paiements le sont pour l'instant surtout par les pays émergents où le mobile remplace souvent la relation bancaire et où il est utilisé pour les transferts d'argent.

3.4.La diffusion de nouveaux types de cartes

Aujourd'hui, les banques ne constituent pas les seules offreuses de cartes dans le monde de paiement. En effet, il y a de nouveaux acteurs qui sont entrain d'animer la saine des paiements en offrant de nouvelles catégories de cartes.

3.4.1. Les cartes privatives

Ce sont des cartes qui sont émises à l'instigation des grandes chaînes de magasins ou de prestataires de services en vue de fidéliser la clientèle et éventuellement, de lui offrir des facilités de crédit, chose qui sera alors gérée par des établissements de crédit⁴⁹. Cette dernière

⁴⁶ BURG P. (2011). Op. cit.

⁴⁷Un smartphone : ordiphone ou téléphone intelligent, est un téléphone mobile évolué disposant des fonctions d'un assistant numérique personnel, d'un appareil photo numérique et d'un ordinateur portable .

⁴⁸BURG P. (2011). Op. cit.

⁴⁹ HARBI A. (2006). Op. cit, p. 27.

fonction permet donc de différencier la carte privative de la carte bancaire en la classant comme un moyen de paiement indirect utilisant un relais financier.

Par ailleurs, les cartes privatives se distinguent des autres moyens de paiement bancaires par le fait qu'elles n'aient pas vocation basique à usage universel, puisque l'aspect fidélisation est l'une des motivations premières pour le lancement de telles cartes.

En effet, à l'inverse des cartes bancaires, « ouvertes » à l'universalité grâce à l'interbancaire et aux réseaux internationaux, cette catégorie de cartes est définie comme appartenant à des systèmes « fermés » dans la mesure où leurs émetteurs contrôlent l'ensemble du système « émission / acceptation ». De plus, les fonctions de retrait, qui semblaient être réservées aux seules cartes bancaires sont de plus en plus couramment disponibles sur les cartes privatives mais dans des réseaux limités disposant d'agences permettant au porteur des retraits sur des comptes gérés.

3.4.2. Les cartes accréditives

Elles peuvent être définies comme étant des cartes internationales à débit différé, émises par des établissements financiers contrôlant la chaîne complète « émission / réseau d'affiliés / accepteurs » et destinées à une clientèle haut de gamme, voyageant le plus souvent pour affaires et loisirs d'où le nom de « cartes T & E » (*Travel and Entertainment* : voyages et loisirs)⁵⁰. Face aux banques, qui entretiennent avec leurs clientèles une relation globale à travers la carte bancaire, les émetteurs de cartes accréditives jouent d'avantage la sélectivité, synonyme de prestige et de reconnaissance. Le coût des cartes (pour l'utilisateur) ainsi que les commissions prélevées sont assez élevées car les émetteurs de ces cartes proposent des services qui vont bien au-delà des simples actes de retrait ou de paiement ; ils offrent des assurances, des réservations assurées des chambres d'hôtels, des protections juridiques, et des locations de véhicules sans caution.

3.5. Les acteurs de demain

L'évolution des canaux de paiement ne s'est pas arrêté aux seuls E et M-paiement, les progrès technologiques ont permis aux sociétés d'expérimenter de nouveaux procédés de paiement qui ne sont pas encore mis en place mais ils constituent les moyens de paiement de l'avenir. Nous pouvons citer :

⁵⁰HARBI A. (2006). Op. cit, p. 28.

3.5.1. La biométrie

Aux Etats Unis, la société Miros a lancé une technique reposant sur la « biométrie » qui est une formule d'identification de l'utilisateur par ces caractères physiques personnels. Pour l'utiliser, il suffit de disposer d'une simple Webcaméra au-dessus de son micro-ordinateur et au moment de la connexion, un logiciel compare les images qu'il reçoit à celles qu'il avait déjà numérisées dans sa base de données. Après apprentissage, le logiciel est capable d'identifier sans risque d'erreur la personne qui utilise l'ordinateur. Il n'est donc plus besoin de mot de passe ou autre, puisque c'est l'utilisateur lui-même qui est reconnu. Ce logiciel est toujours en phase d'essais et n'est pas encore mis à disposition des consommateurs.

3.5.2. La technologie Pay By Touch

C'est une procédure qui permet d'effectuer des paiements en posant le doigt sur un scanner, le consommateur n'aura plus besoin de porter de liquide, un carnet de chèque ou une carte de paiement⁵¹.

3.5.3. Le paiement par puce sans fil

Des entreprises comme Vodafone et T-mobile testent actuellement la possibilité de payer avec une puce sans fil qui peut s'intégrer partout, elle pourrait être portée sur les vêtements ou même être implantée sous la peau.

Au terme de cette section, nous concluons que le marché de paiement connaît aujourd'hui d'une part, une forte industrialisation marquée par l'usage progressif des NTIC dans les processus d'émission et de traitement de l'information. D'autre part, l'arrivée de nouveaux acteurs (opérateurs téléphoniques et sociétés de services informatiques) qui concurrencent les banques dans leur activité traditionnelle d'émission et de gestion des moyens de paiement. Cette mutation des systèmes de paiement est à l'origine de nouveaux risques auxquels les banques sont tenues d'affronter.

⁵¹ BROOKER K. (2004) : « La révolution de la carte de crédit », revue problèmes économiques, n° 285, pp. 39-42, p. 40.

Section 3 : La banque face aux risques et enjeux des systèmes de paiement

Tout au long du processus par lequel les fonds sont transférés d'une entité à une autre dans un système de paiement, il peut exister des circonstances ou des conditions qui créent des risques. Ces derniers se sont considérablement amplifiés suite aux transformations qui ont marqué les systèmes de paiement.

L'objectif de cette section est de présenter les différents risques qui accompagnent le fonctionnement des systèmes de paiement et les dispositifs menés par les établissements de paiement (notamment les banques) afin de les maîtriser.

1. Les risques généraux des systèmes de paiement

Les systèmes de paiement sont confrontés de façon continue à une panoplie de risques dont le risque financier, le risque opérationnel, le risque juridique, le risque d'image et de réputation et les risques de sécurité.

1.1. Les risques financiers

Les risques financiers sont directement liés aux processus et systèmes de règlement entre banques. Tous ces risques ont comme point de référence l'impossibilité - temporaire ou non- d'un participant à un système de règlement interbancaire de s'acquitter de ses obligations de payer ses confrères⁵².

1.1.1. Les types de risque financier

Le risque financier comprend plusieurs autres risques qui menacent de façon permanente la crédibilité des systèmes de paiement. On retrouve le risque de crédit, de liquidité, de marché et le risque systémique.

1.1.1.1. Le risque de crédit

Le risque de crédit est le « risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas intégralement d'une obligation à la date d'échéance ou ultérieurement »⁵³

Ce risque naît dans les systèmes de paiement quand les deux processus qui forment l'exécution d'un ordre de paiement, c'est-à-dire, le débit de la banque débitrice et le crédit de la banque créditrice, sont séparés par un certain laps de temps. Dans ce laps de temps qui

⁵²BOUYALA R. (2005). Op. cit, p. 138.

⁵³BRI, CSPR (2003). Op. cit, p. 46.

sépare l'acceptation de l'ordre par le système de son règlement, la banque créditrice est en risque.

1.1.1.2. Le risque de liquidité

Le risque de liquidité intervient lorsque « une contrepartie ou un participant à un système de règlement se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter en totalité d'une obligation à son échéance. Le risque de liquidité ne signifie pas que la contrepartie ou le participant est insolvable, car il se peut qu'il soit en mesure de s'exécuter à une date ultérieure non spécifiée»⁵⁴.

Le risque de liquidité peut être individuel ou collectif : dans ce dernier cas, c'est le marché qui n'est pas en mesure de fournir des liquidités pour équilibrer les échanges interbancaires. Il existe une forme particulière de risque de liquidité interne au système de paiement : le risque de blocage. Celui-ci apparaît dans le cas où la liquidité dans le système ne serait pas suffisante pour assurer l'ensemble des règlements ; les échanges pourraient être ralentis ou carrément bloqués.

1.1.1.3. Le risque de marché

Le risque de marché est « le risque de pertes sur les positions de bilan et de hors bilan résultant des variations des prix du marché »⁵⁵. Ce type de risque s'applique notamment sur les systèmes de règlement-livraison de titres et les paiements sur le marché des changes où il existe deux opérations endossées dont l'exécution n'est pas simultanée.

1.1.1.4. Le risque systémique

Le risque systémique est le résultat collectif de l'interaction endogène des comportements individuels sous l'empire de la confusion qui détruit les capacités à évaluer les risques individuels⁵⁶.

Dans le cadre d'un système de paiement, ce dernier est le « risque que la défaillance d'un participant à un système d'échange, ou à tout marché de capitaux d'une manière générale, se trouvant dans l'incapacité de remplir ses obligations entraîne, pour les autres participants ou établissements financiers, l'impossibilité de s'acquitter en temps voulu de

⁵⁴BRI, CSPR (2003). Op. cit, p. 46.

⁵⁵Ibid., p. 46.

⁵⁶PASTRE O., BLOMMESTEIN H., JEFFERS E. et PONTBRIAND G. (2005) : « La nouvelle économie bancaire », Edition Economica, Paris, p. 45.

leurs propres obligations (y compris l'obligation de règlement dans un système d'échange). Une telle défaillance peut susciter d'importants problèmes de liquidité ou de crédit et, par conséquent, menacer la stabilité des marchés des capitaux »⁵⁷.

Ainsi, un risque bilatéral se transforme en risque multilatéral sous l'effet d'une réaction en chaîne. Celle-ci pourrait éventuellement créer des problèmes de solvabilité qui affectent de proche en proche l'ensemble des institutions du système de paiement au même moment.

1.1.2. Exemple d'une crise liée aux risques financiers (faillite de la banque Herstatt)

L'exemple le plus abondamment documenté d'un risque financier (plus précisément un risque de marché qui entraîne un risque systémique) est la faillite survenue en 1974 de la banque allemande BANKHAUS HERSTATT⁵⁸.

En effet, le 26 juin 1974, à 15 h 30 (HEC), les autorités allemandes déclaraient en faillite la banque Herstatt⁵⁹. Or, à ce moment, plusieurs contreparties lui avaient adressé des paiements irrévocables en deutschemarks, sans avoir encore reçu l'équivalent en dollars EU, car les places financières américaines venaient d'ouvrir. La fermeture de la banque Herstatt déclencha une réaction en chaîne qui ébranla les systèmes de paiement et de règlement. Son correspondant à New York suspendit tous les paiements qu'il devait effectuer en dollars EU par débit du compte de la banque allemande.

En conséquence, les banques qui avaient versé des deutschemarks à Herstatt plus tôt dans la journée en perdirent le montant intégral. À New York, d'autres banques refusèrent d'ordonner des paiements pour leur propre compte ou celui de leur clientèle avant d'avoir confirmation de la réception de la contre-valeur. Ces perturbations se propagèrent à travers le système de compensation multilatérale utilisé à New York. Sur les trois jours suivants, le montant des fonds bruts transférés par ce système avait baissé de 60% selon les estimations⁶⁰.

La fermeture de la banque Herstatt a constitué le premier exemple, et le plus spectaculaire, des graves conséquences, pour les systèmes de paiement et de règlement, découlant de la fermeture d'une banque dont toutes les opérations de change n'ont pas été

⁵⁷BRI, CSPR (2003). Op. cit, p. 48.

⁵⁸ HERSTATT : établissement de taille moyenne très actif sur les changes.

⁵⁹GALATI G. (2002) : « CLS Bank et le risque de règlement dans les opérations de change », rapport trimestriel BRI, p. 1. In: http://www.bis.org/publ/qtrpdf/r_qt0212fre_f.pdf.

⁶⁰Ibid., p. 2.

réglées. Ce type de risque, dans lequel une partie à un échange de devises étrangères verse la devise qu'elle a vendue, mais ne reçoit pas la devise qu'elle a achetée, est parfois appelé le risque Herstatt. Ce dernier renvoie également à toute situation dans laquelle une partie à une opération effectue le règlement avant que l'autre partie ait réglé.

1.1.3. Les dispositifs de prévention des risques financiers

Le rapport « Lamfalussy »⁶¹ a exposé de manière très détaillée les dispositifs de prévention des risques financiers, mais il n'est pas possible de les décrire dans le détail puisque la diversité et la complexité technique justifieraient à elles seuls de longs développements.

Ainsi, nous nous limiterons, à présenter les principes et l'économie générale des mécanismes, mis en place à cette occasion, autour de deux thèmes :

- L'utilisation de la monnaie centrale pour régler les opérations de gros montants, avec la création des RTGS (Real Time Grosse Settelement).
- L'autoprotection des systèmes nets en monnaie commerciale.

1.1.3.1. Le principe de RTGS

Le fonctionnement du système RTGS sur le plan de la prévention s'agit de n'autoriser un transfert de fonds que si l'émetteur du virement dispose d'une provision sur son compte de règlement, en monnaie centrale. Ce contrôle de provision se fait en temps réel (Real Time).

Ainsi, il est par construction impossible qu'un règlement puisse être effectué par une banque qui ne pourrait ensuite l'honorer, ce qui permet à la banque bénéficiaire des fonds, de les réutiliser immédiatement sans courir un risque. Le risque de crédit et le risque systémique sont donc naturellement exclus.

⁶¹Lamfalussy : normes publié en 1990, par les Banques Centrales des principaux pays industrialisés réunies au sein de la BRI.

1.1.3.2.L'autoprotection des systèmes nets

N'utilisent pas la monnaie centrale pour effectuer les échanges, la finalité des régèlements de fin de journée dans les systèmes nets en « monnaie commerciale » doit être garantie par la mise en place d'un dispositif qui repose en général sur quatre piliers⁶² :

- **Des lignes de crédit bilatérales en réception**, permettant à chaque participant de se procurer de liquidités en cas de besoin limitant ainsi son risque de crédit vis-à-vis de chacun de ses contreparties ;
- **Un « cap » pour chaque participant**, plafonnant ses engagements nets (c'est-à-dire, la différence à tout instant entre ses débits et ses crédits), et qui s'élève au total des lignes de crédit bilatérales en sa faveur.
- **Un pool de liquidité**, constitué par l'ensemble des participants pour permettre d'effectuer le règlement du jour en cas de défaillance d'un ou plusieurs participants ;
- **Un mécanisme de répartition des pertes résiduelles**, pour le cas où une défaillance deviendrait définitive.

A coté de ces deux dispositifs, la banque peut appliquer périodiquement un audit financier sur tous les aspects de gestion de membres au système, et l'exigence d'un système d'information pertinent.

1.2. Le risque opérationnel

Le risque opérationnel est inhérent à tous les systèmes et processus de traitement d'opérations bancaires, non spécifique aux moyens de paiement. Celui-ci se définit comme «risque de pertes inattendues par suite de dysfonctionnements des systèmes informatiques ou des contrôles internes »⁶³. Ce risque est pris en compte par les régulateurs à partir de 2007 pour calculer des exigences minimales de fonds propres des banques, en plus des risques de crédit et de marché, dans le cadre du dispositif d'adéquation des fonds propres : Bâle II⁶⁴.

Le contexte particulier de l'activité de paiement, en tant que vecteur des échanges de monnaie entre agents économiques, confère aux risques opérationnels dans ce domaine une

⁶²BOUYALA R. (2005). Op. cit, p. 141.

⁶³ BRI, CSPR (2003). Op. cit, p. 47.

⁶⁴ Les normes Bâle II constituent un dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender les risques bancaires et principalement le risque de crédit ou de contrepartie et les exigences, pour garantir un niveau minimum de capitaux propres, afin d'assurer la solidité financière.

activité particulière, en raison du danger de répercussion sur l'économie réelle du dysfonctionnement de la sphère financière.

À la différence des risques évoqués précédemment, les risques opérationnels ne sont pas cantonnés aux échanges et aux règlements entre banques, mais concernent l'ensemble de la filière de traitement d'un moyen de paiement, depuis la réalisation de l'opération par le client jusqu'à l'échange interbancaire, en passant évidemment par les traitements administratifs et informatiques au sein des banques concernées.

1.2.1. Les types de crises opérationnelles dans les moyens de paiement

Les crises opérationnelles dans les métiers de paiement sont classées en deux types⁶⁵ :

- La crise d'origine interne, qui naît à la suite d'un ou plusieurs incidents opérationnels dans les filières de traitement des paiements d'une banque donnée ;
- La crise d'origine interbancaire, qui, par sa globalité et ses répercussions, peut dans certains cas toucher de près ou de loin l'ensemble des acteurs de la chaîne des paiements.

1.2.1.1. La crise d'origine interne

Elles se caractérisent par la survenance, au sein d'une banque donnée, d'un incident administratif (erreur humaine dans la plupart du temps) ou informatique (dysfonctionnement d'une application ou d'un ordinateur) qui dégénère.

Ces dernières années, se sont principalement les incidents informatiques plus que les incidents administratifs qui ont été à l'origine de crises internes dans les banques, pour plusieurs raisons :

- Les filières de traitement des moyens de paiements dans les banques se sont très largement automatisées, et la place des processus informatiques y est désormais prépondérante par rapport aux processus administratifs ;
- L'automatisation a pour corollaire le traitement de masse qui a comme effet, en cas d'incident, d'accroître de manière spectaculaire le nombre d'opérations touchées et d'empêcher de traiter l'incident dès son surgissement, favorisant ainsi le phénomène de contagion ;

⁶⁵BOUYALA R. (2005). Op. cit, p. 142.

- La nouveauté des processus de traitement (RTGS et SIT) donne lieu à des incidents liés au démarrage de nouvelles applications ;
- Des incidents de production informatique plus banals, conduisant par exemple à traiter deux fois les fichiers d'opération de paiement.

1.2.1.2. La crise d'origine interbancaire

Il s'agit d'une crise opérationnelle qui trouve son origine dans un dysfonctionnement de la sphère des relations d'échange et de règlement entre banque. Elle peut concerner une partie significative des acteurs du système de paiement, et s'étendre parfois au-delà de cette sphère⁶⁶.

1.2.2. Les dispositifs de gestion du risque opérationnel

Le dispositif de gestion du risque opérationnel comporte une double action. D'une part, celle menée par le régulateur, de l'autre, l'action propre aux banques.

1.2.2.1. L'action du régulateur

La matérialisation croissante des risques opérationnels dans les systèmes de paiement contemporains, a conduit les régulateurs dans le cadre du premier pilier du nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres (Bâle II), le calcul d'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel à côté du risque de crédit et des risques de marché.

En effet, « la législation, les dispositions réglementaires ou l'autorité de contrôle exigent des banques qu'elles disposent d'une stratégie appropriée de gestion du risque opérationnel, comprenant des politiques et procédures qui leur permettent de détecter, de mesurer, d'évaluer, de suivre et de maîtriser, ou d'atténuer, le risque opérationnel, et d'en rendre compte. »⁶⁷.

L'inclusion de ce risque a très largement contribué aux progrès significatifs réalisés par les banques ces dernières années dans la compréhension et l'appréhension des risques opérationnels, et la construction d'une méthode de calcul de fonds propres dédié à leur couverture.

⁶⁶ BOUYALA R. (2005). Op. cit, p. 145.

⁶⁷BRI (Septembre 2012) : « Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace », Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, p. 62. In : http://www.bis.org/publ/bcbs230_fr.pdf.

Par ailleurs, les agences de notation indiquent également leur accord au risque opérationnel, une part croissante dans leur méthodologie d'octroi d'une notation à un établissement de crédit.

1.2.2.2. L'action de la profession bancaire

Les incidents des crises opérationnels de ces dernières années ont incité les banques à agir pour réduire les risques de cette nature, parallèlement et complémentaires aux mesures décidées par le régulateur :⁶⁸

Au niveau de chaque banque, où les filiales de traitement sont structurées et professionnalisées sous l'effet d'une double évolution :

- L'automatisation croissante des processus de traitement a conduit à une élévation du niveau d'expertise et de l'évolutivité des personnels travaillant dans les back offices : les traitements répétitifs ont cédé la place à des traitements fondés sur l'exception requérant des compétences pointues (connaissance de circuits bancaires, vision d'ensemble de la chaîne des valeurs) ;
- « L'anoblissement » des métiers de paiement, en raison de leur place croissante dans la fidélisation des clients et de la mise en évidence de leur contribution à la génération du produit net bancaire.

Au niveau interbancaire, les gestionnaires des différents systèmes d'échange et de règlement de par le monde travaillent de longue date sur la mise en place de procédures de secours, prévoyant notamment de pouvoir assurer la continuité des activités en cas de sinistre. Par ailleurs, dans une approche globale de place, les communautés bancaires des différents pays industrialisés se sont lancées dans des travaux visant à parer à l'effet des chocs, de type catastrophique, sur le fonctionnement de l'ensemble des systèmes de place.

1.2.3. Exemples de crises opérationnelles

En novembre 1985, une panne d'ordinateur paralyse la Bank of New York (l'un des deux « *market makers* » avec Morgan des obligations du Trésor américain à 30 ans qui servent de benchmark au marché obligataire), obligeant la Federal Reserve à injecter 25 milliards⁶⁹ de dollars dans le système de paiement Fedwire⁷⁰.

⁶⁸BOUYALA R. (2005). Op. cit, p. 151.

⁶⁹RAMBURE D. (2005). Op. cit, p. 108.

⁷⁰Fedwire : est le système de gros montant et paiements urgent de l'Allemagne.

Par ailleurs, le 5 avril 2000, le système informatique de la bourse de Londres (*London Stock Exchange*) tombe en panne. Un dispositif de sauvetage était bien prévu, mais les données récupérées se révèlent inutilisables.

1.3. Le risque juridique

Le risque juridique désigne généralement les incertitudes ou les failles du cadre juridique qui peuvent entraîner des litiges entre les participants à un système de paiement. C'est le « risque de pertes en cas d'application non conforme aux prévisions de dispositions légales ou réglementaires ou en cas d'impossibilité de faire exécuter un contrat.»⁷¹

Les carences et le manque de clarté de certaines lois du droit public et de certaines conventions privées peuvent susciter des incertitudes et de mauvaises interprétations quant au caractère exécutoire des droits et obligations des parties, en particulier en ce qui a trait à l'irrévocabilité des paiements.

1.3.1. Les types de risques juridiques

Dans le monde des paiements, deux domaines sont particulièrement concernés par ce type de risque : l'utilisation des moyens de paiement, l'échange interbancaire des moyens de paiement, et le cas particulier de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

1.3.1.1. Risques liés à l'utilisation des moyens de paiement

Dans ce cas, les litiges qui nécessitent l'intervention concernent essentiellement les relations entre banques et leurs clients, voire les clients entre eux (cas des chèques impayés par exemple), qui relèvent en général :

- Soit de législation commerciale classique (chèques, effets de commerce en particulier) ;
- Soit du droit des contrats comme en matière de cartes bancaires, puisque tant les porteurs de cartes et les commerçants sont liés dans ce domaine à leurs banquiers par contrat *ad hoc*, normalisés au plan de la profession bancaire dans son ensemble.

Le mode de résolution des litiges dans ces domaines n'est pas différent de celui d'autres activités commerciales et relève des tribunaux compétents.

⁷¹ BRI, CSPR (2003). Op. cit, p. 47.

1.3.1.2. Risques liés à l'échange interbancaire des moyens de paiement

Le cadre juridique concernant l'échange interbancaire des moyens de paiement englobe un certain corpus de textes réglementaires et contractuels mettant en évidence la responsabilité des banques centrales dans le domaine des paiements et la supervision des systèmes de droit privé. Ajoutant à cela, des dispositifs juridiques régissant le fonctionnement normal de ces systèmes : statuts, manuel de procédures, convention de clearing.

Cependant, une mention particulière doit être faite de la question de la finalité des paiements. En effet, pour le bon fonctionnement des systèmes de paiement il est essentiel, en cas de faillite d'un participant, de savoir à quel moment précis la législation a prévu de considérer une créance comme définitivement payée.

La difficulté à longterm résidé en ce que les législations de nombreux pays prévoient une clause dite « zero hour rule »⁷² en cas de faillite d'une entreprise. Cette clause a comme effet, d'une part, devoir annuler des paiements qui avaient probablement été réglés de manière définitive. De l'autre, dans un système à règlement, net en fin de journée, une telle règle pourrait conduire à devoir révoquer le « netting » de toutes les transactions ; ceci conduirait à recalculer l'ensemble des positions nettes en excluant le défaillant, engendrant des changements significatifs des soldes des participants avec de possibles conséquences systémiques.

Pour parer à ce risque d'insécurité juridique que la directive 98/26/EC du parlement européen et du Conseil sur la « finalité des paiements des les systèmes de paiement et de règlement de valeurs mobilières » prévoit notamment que ⁷³ :

- Même si un participant à un système est défaillant en cours de journée, un liquidateur ne peut révoquer le règlement net de fin de journée ;
- Les ordres de paiements sont protégés des dispositions légales sur l'insolvabilité, à partir du moment où ils sont entrés dans un système donné.

Cette directive a été transposée dans le droit interne de la plus part des pays européens, permettant ainsi de renforcer considérablement la sécurité juridique des systèmes d'échange.

⁷² Zéro Hour Rule : appliquée au contexte de systèmes de paiement, ce type de clause a pour effet de rendre nulle toute transaction effectuée par un participant en faillite, à partir du début (Zéro heure) de la journée de la faillite.

⁷³ BOUYALA R. (2005). Op. cit, p. 153.

1.3.1.3. Risque de blanchiment et financement du terrorisme

Ce sujet couvre un champ plus large que celui des seuls moyens de paiement. Le blanchiment d'argent désigne le « processus consistant à tenter de dissimuler ou déguiser la propriété ou la source du produit d'une activité criminelle et à l'intégrer dans les systèmes financiers légitimes, de façon à ce qu'il soit impossible de la distinguer d'actifs acquis par des moyens légitimes. Généralement, cela suppose la conversion d'espèces en écritures comptables »⁷⁴. Le financement du terrorisme est le fait de fournir ou de réunir des fonds susceptibles d'être utilisés dans le cadre d'activités terroristes.

Pour lutter contre ces fléaux, la réglementation européenne a été durcie et renforce les obligations de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Les banques situées au cœur des échanges financiers, respectent attentivement ces nouvelles règles strictes de vigilance. Avant d'accepter une opération, les entreprises bancaires doivent donc s'assurer qu'elle n'est pas liée de façon directe ou indirecte à un crime ou délit. Cependant, du fait qu'ils servent à véhiculer les échanges monétaires, les moyens de paiement constituent un gisement crucial du risque qui pèse ainsi sur les banques.

Les virements internationaux présentent aussi des risques importants, puisqu'ils constituent le principal moyen de paiement utilisé en transfrontalier.

1.3.2. Exemple d'un risque juridique

L'exemple que nous allons illustrer ci-dessous concerne le risque lié au blanchiment d'argent puisque il constitue un fléau qui s'étend considérablement ces dernières années.

En 2002, de hauts dirigeants de plusieurs banques françaises, ont été mis en examen par la justice nationale, pour « blanchiment aggravé » dans l'affaire dite du « Sentier II⁷⁵ ». Cette affaire porte sur un circuit de blanchiment d'argent basé sur l'échange entre la France et Israël de chèques contre de l'argent liquide et permettait à des sociétés et associations de dissimuler au fisc une partie de leurs revenus. En effet, ces chèques sont encaissés en Israël où la réglementation permet de faire endosser un chèque contre le versement de sommes en espèces par une autre personne que son destinataire. Les chèques étaient ensuite renvoyés aux banques correspondantes en France.

⁷⁴BRI, CSPR (2003). Op. cit, p. 11.

⁷⁵ Le nom de cette affaire vient du fait qu'elle a été découverte suite à l'affaire dite du « Sentier I » où 85 personnes ont été condamnées. Cette affaire était une escroquerie au préjudice de banques et de compagnies d'assurances au milieu des années 1990, et son nom vient du quartier du Sentier à Paris.

1.4. Les risques d'image et de réputation

Ce type de risque se présente souvent comme un effet secondaire, ou induit de la réalisation des différents types de risques que nous venons de voir. Le risque pour la réputation est le risque qu'une opinion publique fortement négative résulte en une perte critique de financement ou de clients⁷⁶. Ces risques sont accentués par le fait que les moyens de paiement sont le véhicule de l'argent ; sujet sensible dans l'imaginaire collectif et dont les clients considèrent, à juste titre, que leur banque doit se faire le protecteur. Toute incertitude, fût-elle minime, sur la qualité de cette protection engendre une suspicion immédiate qui peut très rapidement dégénérer en une perte de crédibilité. La perte de confiance dans le système à la suite de l'incident est souvent difficile à quantifier, mais peut dépasser la perte financière directement connexe.

Au cours des dernières années, les institutions se sont rendu compte de plus en plus de la signification du risque pour la réputation. Ainsi, dans une récente étude effectuée par Price Waterhouse Coopers (PWC), les institutions financières ont classé le risque pour la réputation comme le risque le plus important qu'elles doivent affronter, avant le risque de crédit et le risque opérationnel⁷⁷.

2. Les nouveaux risques liés à la carte bancaire

Toute forme de moyen de paiement suscite nécessairement la convoitise et stimule l'imagination des contrefacteurs et fraudeurs. La carte plus que tout autre instrument de paiement, offre un large éventail de possibilités de fraudes : fabrication de fausses cartes, utilisation frauduleuses de cartes perdues ou volées, ou encore l'utilisation abusive de la carte par son propre titulaire. Dans ce qui suit, nous présenterons les principaux risques et pratiques frauduleuses qui touchent cet instrument.

2.1. Les acteurs de la fraude

La fraude sur les cartes prend dans les pays à fort usage de celle-ci un essor préoccupant, et revêt des formes de plus en plus diverses. Ce phénomène remet en cause la sécurité des systèmes et soulève la question de la responsabilité. Trois principaux acteurs

⁷⁶Association Canadienne des Paiements (Juillet 2005) : « Guide du Risque Afférent aux Systèmes de Paiement Appartenant et Exploités par l'ACP », p. 9.

⁷⁷Cité par Association Canadienne des Paiements (Juillet 2005). Op. cit, p. 9.

peuvent être à l'origine de l'opération de fraude, à savoir : le porteur, le commerçant ou généralement un tiers.

2.1.1. La fraude par un tiers

La situation la plus simple et courante de la fraude commise par un tiers est l'utilisation d'une carte perdue ou volée. Néanmoins, la fabrication de fausses cartes connaît un vrai développement ces dernières années, malgré les techniques plus élaborées qu'elle nécessite.

2.1.1.1. L'utilisation d'une carte perdue ou volée

La carte de paiement est strictement personnel, son utilisation auprès d'un DAB ou d'un TPE, nécessite la saisie d'un code confidentiel qu'il ne doit être connu que par le porteur de la carte. Cependant, l'imprudence de ce dernier qui ne tient pas à ce que son code ne soit communiqué à aucun tiers et qu'il soit vigilants lors de l'utilisation des points d'accès pour paiement ou retrait, conduit à la fréquence des pratiques frauduleuses sur cartes volées. Ainsi, le fraudeur peut obtenir le code d'un porteur par plusieurs façons :

- Un voleur ayant trouvé dans le portefeuille volé le code du porteur ;
- Le fraudeur est un proche à qui le porteur avait communiqué son code confidentiel ;
- Le voleur ayant trouvé le numéro de téléphone du porteur, le contacte en prenant le statut d'un agent bancaire.

La fraude sur cartes volées ou perdues est plus aisée chez les commerçants moins vigilants, utilisant des moyens simples (comme les anciens « fers à repasser ») qui ne permet pas de vérifier l'identité du porteur. Les fraudes ont fréquemment lieu immédiatement après le vol, c'est-à-dire, avant la constatation du vol et l'inscription sur la liste d'opposition.

2.1.1.2. La fabrication de fausses cartes

Si la fraude la plus répandue est bien le vol de cartes associé ou non à l'utilisation du code. La fabrication de fausses cartes semble plus complexe, nécessite des techniques plus élaborées et la complicité du commerçant.

Deux types de faux ont pu être détectés⁷⁸ :

⁷⁸ ZOLLINGER M. (1989). Op. cit, p. 99.

- **La contrefaçon** : porte sur la fabrication de cartes utilisées par des porteurs illégitimes sans dépossession du porteur légitime ;
- **La falsification** : porte sur la modification des instruments de paiement à partir des cartes régulières. Il suffit alors par exemple, d'y ajouter une fausse piste magnétique tirée d'une simple cassette. Ces cartes falsifiées permettent notamment le retrait dans les DAB.

Le risque encouru par le faussaire est essentiellement généré par les contrats qu'il peut avoir avec des commerçants. En revanche, lorsque la carte est utilisée à distance, ce risque d'être démasqué est nettement atténué. Dans ce cas, l'utilisateur indélicat ne doit pas nécessairement être en possession d'une fausse carte ou volée. Il suffit d'indiquer aux entreprises de vente par correspondance le numéro de la carte et sa limite de validité : deux informations clairement lisibles par tous.

2.1.2. La fraude par le porteur

Dans ce cas, il s'agit le plus souvent d'utilisation abusive par le titulaire légitime, conformément aux prescriptions techniques mais au-delà de ses droits. Il peut s'agir d'espèces ou de règlement d'achats pour des montants supérieurs au solde du compte correspondant.

Au-delà de ces excès, existe une fraude véritable commise par les porteurs de cartes. Ces dernières ne sont pas nécessairement sélectionnées par les émetteurs sur critère de l'honnêteté et font souvent preuve d'autant d'imagination que les faussaires. Dans le cas le plus simple, le porteur peut continuer à utiliser une carte expirée ou annulée. Il peut également prétendre que sa carte est perdue ou volée. Il fait opposition et profite du détail nécessaire à la diffusion de cette opposition pour effectuer des retraits ou paiement, d'un montant généralement élevé. Les sommes ainsi engagées, postérieurement à l'opposition, sont en principe à la charge de la banque ou de l'émetteur de carte.

2.1.3. La fraude par le commerçant

Les commerçants bénéficiant d'une garantie pour les règlements inférieurs à un plafond déterminé, certains peuvent être tentés d'abuser cette garantie bancaire en établissant pour des marchandises, non délivrées le plus souvent, des fausses factures qui seront impayées et dont ils obtiendront le règlement par la banque.

2.2. Les dispositifs de gestion des risques des cartes : Exemple du groupement des cartes bancaires en France « CB »

Dans le but d'illustrer le processus de gestion des risques de la carte, nous avons opté pour le système de gestion au sein du groupement des cartes bancaires français (CB).

2.2.1. Le groupement des cartes bancaires (CB)

Le système de paiements par carte bancaire a été créé en 1984 par la communauté des banques opérant en France (groupement carte bleu, le crédit agricole, le crédit mutuel) pour permettre au client d'une banque d'utiliser sa carte chez un commerçant affilié à une autre banque et de retirer de l'argent dans un DAB géré par une autre banque⁷⁹. Les établissements financiers participants à ce système se sont ainsi regroupés au sein d'un groupement d'intérêt économique : Groupement des Cartes Bancaires « CB ».

Le système « CB » est le plus important d'Europe avec un volume de transactions de l'ordre de 25 % du total européen des paiements par carte, ou de 35 % dans la zone euro⁸⁰. Une telle situation donne la mesure des enjeux attachés au système de paiements par cartes bancaires, tout particulièrement au plan sécuritaire. C'est pour y répondre que le groupement s'est doté, dès 1999, d'une structure spécifique afin d'analyser en profondeur les risques et de piloter la politique globale de sécurité du système.

2.2.2. La gestion de risque dans le système « CB »

Dans le système « CB », les risques opérationnels sont classés en deux grandes familles⁸¹ :

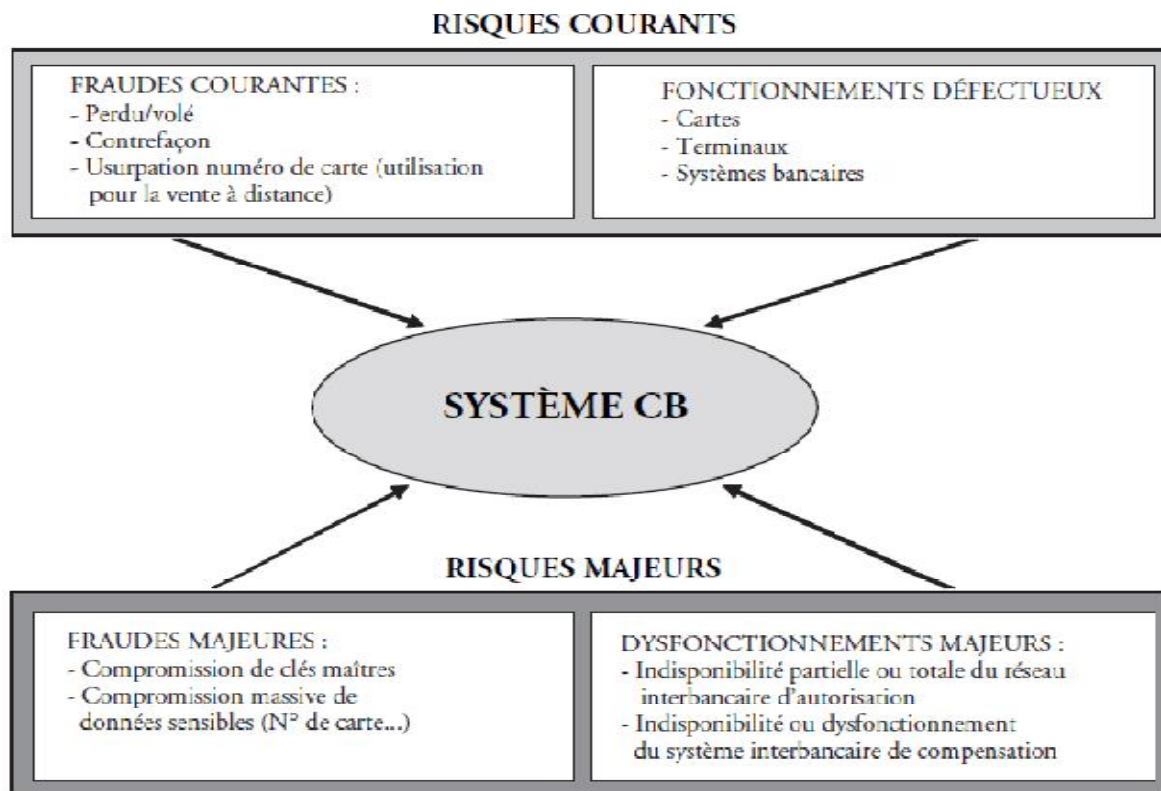
- Ceux qui affectent la qualité des services offerts aux clients du système ;
- Ceux qui affaiblissent la sécurité du moyen de paiement et augmentent potentiellement la volumétrie de la fraude.

Dans ces deux familles, on distingue les risques courants des risques majeurs, comme le démontre la figure N°9.

⁷⁹ C'est ce que l'on appelle l'interopérabilité du paiement et du retrait par carte, fondée sur l'interbancaire.

⁸⁰ GUITTON G. (2006) : « Gestion et maîtrise des risques dans le système des cartes bancaires », revue d'économie financière, n° 84, pp. 181-196, France, p. 182.

⁸¹ Ibid., p. 189.

Figure N° 9 : Risques sur le système « CB ».

Source : GUITTON G. (2006). Op. cit, p. 190.

Il est donc impératif de structurer une politique efficace de gestion des risques qui consiste, pour chaque risque identifié, à prendre des mesures préventives dans le but de diminuer la probabilité de survenance et à anticiper des mesures de correction afin de limiter les impacts sur le système en cas de survenance du risque.

2.2.2.1. Les risques courants : la lutte contre la fraude

La lutte contre la fraude implique une coopération active des acteurs bancaires dans le système. La très grande amplitude de l'acceptation des cartes par de multiples acteurs impose à tout établissement partie prenante du système d'informer et d'être informé sur tout incident en matière de fraude.

Une composante centrale du dispositif est constituée par le Système d'Information Communautaire (SICB) qu'il faut connaître pour combattre la fraude avec efficacité. La communauté « CB » s'est donc organisée de manière à ce que chaque émetteur de cartes déclare au SICB, l'intégralité des transactions frauduleuses sur ses cartes. Ces déclarations

sont très détaillées, précisant le mode opératoire exact de la transaction ainsi que les informations sur le TPE ou le DAB où a eu lieu l'opération.

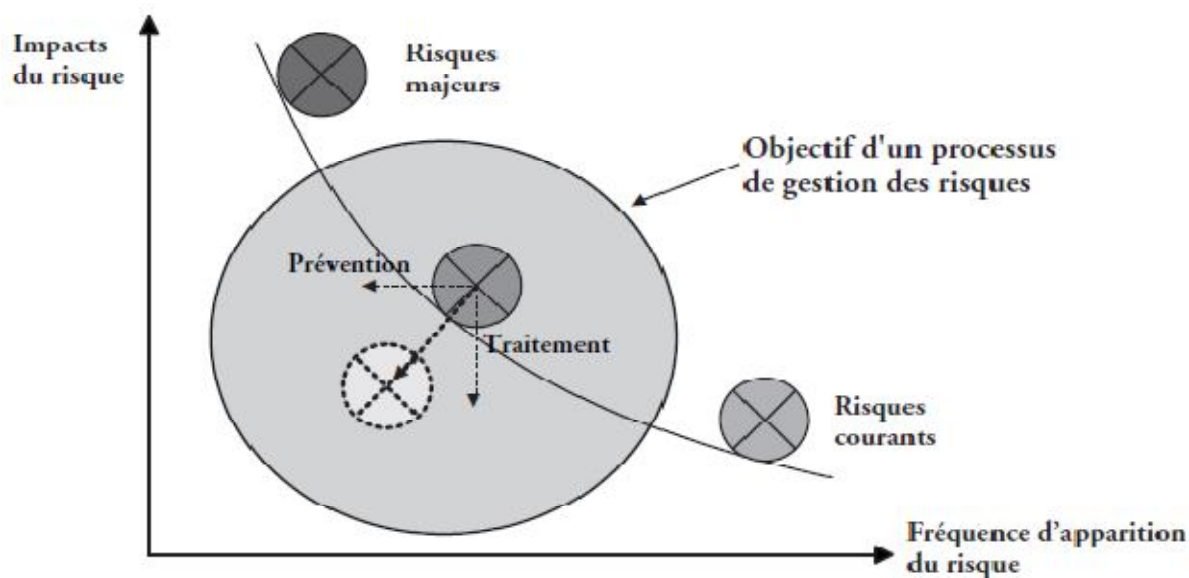
Dans un deuxième lieu, le SICB consolide l'ensemble des informations et permet ainsi de faire émerger et détecter les points de concentration de fraude pour lesquels une action de surveillance et de suivi particulier va être engagée par la banque « acquéreur » qui gère le compte du commerce ou le DAB ainsi détecté. Par ailleurs, le système « CB » dispose une équipe d'enquêteurs qui travaillent en étroite coopération avec les divers services de police et de gendarmerie qui aboutit à des interpellations et à la mise hors d'état de nuire des fraudeurs.

2.2.2.2. Les risques majeurs

La démarche de couverture des risques majeurs dans le système CB s'articule autour de deux axes : la prévention pour réduire la probabilité de survenance des risques majeurs, et le traitement pour limiter l'impact en cas de survenance du risque

La figure ci-dessous indique le processus de gestion des risques dans le système « CB » :

Figure N° 10 : Processus de gestion des risques dans le système « CB ».



Source : GUITTON G. (2006), Op. cit, p. 191.

La prévention des risques majeurs s'appuie sur la définition et/ou l'évolution de règles et le contrôle de l'application des règles (élaboration de référentiels de contrôle et d'audit). Des audits ciblés (Inspections générales des banques, service audit du groupement « CB »...)

permettent de contrôler la bonne application et d'apprécier l'efficacité des règles ; il existe enfin un suivi de la mise en œuvre des actions de correction ;

Le traitement des risques majeurs s'appuie d'une part, sur la détection des risques, par des capteurs et des indicateurs dont l'évolution est révélatrice de la survenance ou de l'augmentation de la probabilité d'apparition d'un risque majeur.

D'autre part, la réaction face à la survenance d'un risque nécessite l'organisation d'une cellule de crise opérationnelle qui prend en charge l'analyse des impacts (sur les utilisateurs du système, pertes financières, risque de détérioration de l'image du système...) ainsi que les mesures correctives envisageables (plans de secours, plans de continuité d'activités, plans de communication de crise...).

3. L'enjeu lié à l'entrée de nouvelles entreprises de paiement

Le marché des services de paiement connaît aujourd'hui l'entrée de nouveaux acteurs autres que les banques. Cette entrée, est à l'origine de plusieurs enjeux dans le monde des paiements.

3.1. L'enjeu économique et concurrentiel

La concurrence entre les banques et les nouvelles entreprises de paiements se diverge sur le court et le long terme.

Sur le court terme, ces nouveaux entrants mettront du temps à être dangereux puisque ils vont d'abord s'intéresser à investir dans les infrastructures de paiement qui assureront leur positionnement sur le marché. De plus, ceux-ci n'auront accès qu'au seul métier de paiement et ne peuvent donc les concurrencer dans leurs activités de réception de dépôt et d'octroi de crédit. Ajoutant à cela que ces établissements sont obligés de combiner plusieurs activités qui nécessitent l'accord des banques.

Cependant, ces sociétés de paiements sont considérées comme des concurrents potentiels des banques sur le long terme, notamment du fait de leur grande taille. Ces dernières sont orientées à la création d'un système de paiement parallèle au système de paiement bancaire. Aux USA, les sociétés de paiement sont devenues de véritables concurrents des établissements de crédit, elles font passer des contrats avec les banques européennes pour concurrencer celles de leurs pays.

Par ailleurs, les conditions tarifaires offerts par les nouveaux établissements de paiement sont plus attractives du fait qu'ils adoptent des services facilement industrialisables à forte valeur ajoutée. Ceci présente une menace pour la banque qui ne peut faire recours à la création de tel statut ; si une banque crée un établissement de paiement, ce dernier ne sera pas considéré comme une société à part entière mais une simple filiale. De plus, cette action risque de créer une confusion pour le consommateur.

De plus, le facteur réglementaire est en mesure d'augmenter le risque d'une concurrence potentielle des sociétés de paiement. L'exercice de la fonction de gestion d'instruments de paiement exige de la banque la mobilisation de fonds importants : faire face d'une part au risque de crédit attaché aux nouveaux instruments de paiement et d'autre part, aux coûts qu'impose la contrainte réglementaire. Contrairement aux établissements de paiement dont les coûts financiers sont nettement inférieurs à ceux de la banque. Ce point est en mesure de créer un avantage concurrentiel pour les entreprises de paiement.

3.2. L'enjeu industriel

La mise en place d'infrastructures interbancaires de paiement au niveau des banques a permis d'une part, la sécurité et la rapidité des transactions de paiement, mais de l'autre, augmenter les coûts d'investissements exigés par ces nouvelles technologies.

Les banques ont ainsi adopté leur politique de tarification de leurs services de paiement en fonction de leur politique d'amortissement de ces investissements. Or, avec l'implantation des nouveaux établissements, les réglementations internationales ont autorisé l'interconnexion des systèmes de paiement de ces dernières avec les systèmes mis en place par les banques. Cette décision est à l'origine d'une polémique sur le partage des responsabilités de répartition des coûts de fonctionnement et d'amortissement entre les deux parties. En effet, il conviendra de préciser les conditions techniques d'utilisation, les modalités de maintenance des systèmes et les règles de responsabilité des participants.

Les établissements de paiement, ont donc la chance d'intervenir sur un marché structuré et organisé sans la mise en place d'infrastructures de niveau, ce qui leur permet de se procurer des avantages de créativité dans leur offre des instruments de paiement.

3.3. L'enjeu de surveillance et de contrôle

La multiplication des acteurs sur le marché des paiements et l'essor de nouveaux risques qui en découlent de ces derniers, donnent lieu à un contrôle spécifique de la part des autorités de contrôle du système financier en général et du système bancaire en particulier. Ces derniers sont amenés à déterminer la nature de ces établissements non bancaires et à surveiller des intervenants des autres secteurs tels que les opérateurs économiques offrant des services de paiement. Cette nouvelle réglementation qui régit les entreprises non bancaires est à l'origine d'un autre enjeu qui se manifeste par des coûts supplémentaires qui seront supportés que par le consommateur.

Au terme de cette section, nous pouvons conclure que les systèmes de paiement font face à une présence permanente et multiforme de risques qui peuvent affecter leur fonctionnement. Certes, ces risques ne sont pas nouveaux mais dans un monde bancaire animé par un esprit d'innovation permanente et caractérisé par une variété et une complexité croissante de ses activités, le spectre du risque est de plus en plus large, tant en termes de fréquence que de sévérité des événements.

Conclusion au chapitre II

Nous pouvons déduire de ce second chapitre que les systèmes de paiement sont des dispositifs fondamentaux pour les économies modernes. Ils assurent l'efficacité des flux de paiements des biens, des services et des actifs financiers et garantissent de ce fait, la fluidité de l'économie.

Sous la pression des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), les systèmes de paiement connaissent aujourd'hui une véritable mutation. En effet, ces derniers se caractérisent actuellement par une forte standardisation, une concurrence croissante, une multiplication des acteurs et circuits de paiement et l'accroissement des volumes des transactions, qui font que l'offre des instruments de paiement est devenue une industrie à part entière.

Par ailleurs, le caractère technique des systèmes de paiement procédant de leur automatisation et de l'importance des montants qui transitent dans leurs circuits ont mis en lumière leur haute vulnérabilité face à de nouveaux risques liés à la fois, à la nature des systèmes et aux comportements des acteurs dans lesdits systèmes. Ces risques d'ordre financier, juridique, opérationnel, peuvent conduire au blocage du système utilisé et empêcher ainsi le dénouement des opérations effectuées dans les systèmes de paiement, privant de ce fait leurs utilisateurs des fonds attendus.

Partie II :

***La réforme du système de
paiement et bancarisation
en Algérie***

Introduction à la partie II

Depuis la fin des années 1990, l'Algérie s'efforce à s'inscrire dans une ligne économique correcte qui aspire au développement, en accompagnant ses différents environnements, notamment bancaire d'un maximum de ressources technologiques.

Par conséquent, les instruments de paiement et les procédures de recouvrement des paiements connaissent depuis 2005 la mise en place d'une série de réformes qui visent la modernisation des activités financières en Algérie. Cette dynamique a été amorcée sous l'impulsion des autorités publiques à travers le lancement de deux chantiers ; il s'agit du système de télé-compensation des paiements de masse (ATCI), et le système de règlement brut en temps réel des opérations de paiement de gros montants et des paiements urgents (ARTS) ajoutant à cela le lancement de la monétique.

Cette seconde partie, est destinée dans un premier temps à analyser le niveau d'activité de ces nouveaux systèmes de paiement et comparer leurs performances avec les résultats réalisés par les systèmes de paiements similaires des pays frontaliers à savoir le Maroc et la Tunisie.

Dans un second temps, nous allons mener une enquête sur le terrain auprès des entreprises et des particuliers résidents au niveau de la commune de Tizi-Ouzou. Cette enquête nous permettra d'évaluer la satisfaction du public vis-à-vis des prestations de services offertes par la banque dans le cadre de leur fonction de gestion des moyens de paiement, et appréhender de ce fait leur choix et niveau d'usage des instruments de paiement.

Cette partie est organisée en deux chapitres, le premier intitulé « La réforme du système de paiement en Algérie » tient à évaluer la performance du nouveau système de paiement, le second nommé « L'usage des moyens de paiements scripturaux en Algérie : cas de la commune de Tizi-Ouzou » destiné au traitement et à l'interprétation des résultats de l'enquête. L'objectif de cette partie est de vérifier les deux hypothèses de la recherche.

Chapitre I :

***La réforme du système de
paiement en Algérie***

Introduction au chapitre I

Le système bancaire algérien a connu depuis le début des années 90 une série de métamorphoses, caractérisant différentes étapes d'une réforme et une mise en conformité avec les standards internationaux. Ce processus a été accentué par la mise en production depuis 2006 de deux nouveaux systèmes de paiement interbancaires modernes, fiables, efficaces et transparents, répondant aux critères élaborés par le CSPR de la Banque des Règlements Internationaux.

Il s'agit d'abord du système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents appelé système ARTS (Algeria Real Time Settlements) qui est entré en production en février 2006 et qui est le socle de la modernisation des systèmes de paiement. Ensuite le système de télé-compensation des paiements de masse, dénommé système ATCI (Algérie Télé-Compensation Interbancaire) qui est entré en production depuis mai 2006. Le système de livraison versus règlement des titres a été connecté au système ARTS dès la mise en exploitation de celui-ci.

Tous les aspects relatifs à cette réforme et les performances enregistrées par ces nouveaux systèmes seront abordés dans ce premier chapitre. Celui-ci est organisé en trois sections qui retracent dans un premier temps l'état des lieux du système de paiement algérien avant la réforme (section 1), ensuite les grands axes de la réforme du système de paiement en Algérie (section 2) et enfin, les performances enregistrées par ces nouveaux systèmes de paiement (section 3). Ce chapitre nous servira en fait à vérifier la première hypothèse du travail.

Section 1 : Etat des lieux du système de paiement algérien avant la réforme

Avant la réforme, le système de paiement algérien faisait apparaître des faiblesses qui réduisent nettement sa performance. Il était basé sur le traitement traditionnel (manuel) des moyens de paiement et l'absence de mécanismes automatiques de règlement entre les banques participantes au système de paiement.

L'objectif de cette section est de décrire brièvement le fonctionnement du système de paiement algérien avant la réforme, ainsi que les principales faiblesses qui le caractérisaient.

1. Les instruments de paiement et leur utilisation avant 2006

Les instruments de paiement utilisés avant la réforme du système de paiement faisait apparaître des caractéristiques qui les rendaient peu performants.

1.1.Le Chèque

Sur l'utilisation du chèque, les données statistiques reflètent les caractéristiques suivantes¹ :

- Importance prépondérante des chèques tirés sur les comptes des salariés, en nombre (près de 90%) par rapport aux autres moyens de paiement scripturaux ;
- La concentration de l'utilisation du chèque dans le nord du pays ;
- Le montant élevé des chèques qui indique une utilisation plus importante par les entreprises et les administrations que par les particuliers;
- Le nombre important d'impayés (selon les données de la Banque d'Algérie : 136 380 chèques impayés pour un total de 4 399 354 chèques présentés en compensation) avec comme cause principale le défaut de provision (78% des impayés).

Quant aux informations qualitatives concernant l'utilisation du chèque avant la réforme de 2006, celles-ci résument cinq principales caractéristiques :

1.1.1. La grande diversité des chèques

Avant la réforme du système de paiement, neuf (09) différents types de chèques cohabitent en Algérie, à savoir : chèque ordinaire, de banque, certifié, visé, omnibus guichet,

¹ BDL (2005) : « Projet de modernisation des instruments de traitement des paiements de masse », document interne à la BDL, Direction du Développement Informatique, p. 5.

Banque d'Algérie, Trésor, de paiement CCP, de virement CCP. De plus, une partie seulement de ces chèques sont normalisés.

Ce nombre important d'appellations et de statuts différents ne peut qu'entraîner la confusion dans l'esprit de la population. Il est de plus symptomatique, d'une grande complexité dans les procédures d'acceptation, de contrôle et d'encaissement des chèques.

1.1.2. L'utilisation du chèque pour le seul motif de retrait d'espèces

Il apparaît également que la grande majorité des chèques (un taux de 90%² a été avancé) sont des chèques de retraits et que les chèques remis par des tiers sont encaissés immédiatement par le bénéficiaire et non déposés sur son compte.

Cette situation est triplement préjudiciable à la banque :

- Retrait unique dès encaissement du salaire pour vider le compte ;
- Utilisation des ressources humaines dans des opérations de guichets de distribution d'espèces, à très faible valeur ajoutée ;
- Déficit d'image de la banque liée à une forte attente au guichet.

1.1.3. L'absence de visibilité sur les délais d'encaissement des chèques

Les délais d'encaissement d'un chèque peuvent varier d'une semaine à 2 mois selon que la banque est en place³ ou hors place⁴. Il y avait une incertitude aussi bien pour le tireur que pour le bénéficiaire qui décrédibilise grandement l'usage du chèque.

Les découverts étant interdits, cette impossibilité de prévision de trésorerie peut expliquer une partie du grand nombre d'impayés pour défaut de provision.

1.1.4. L'attribution de chéquiers et la facturation de l'encaissement des chèques

La mise à disposition des chéquiers est également très longue : les agences bancaires s'entendent avoir une volumétrie suffisante pour lancer une commande de personnalisation de chéquier. Le nombre de fabrication par client est de 2 par an.

² BDL (2005). Op. cit, p. 5.

³ En place : la banque émettrice et la banque bénéficiaire sont liées à la même chambre de compensation.

⁴ Hors place : la banque émettrice et la banque bénéficiaire sont liées à deux chambres de compensations différentes.

Alors que le chèque est sensé être gratuit, l'encaissement d'un chèque est lui payant.

1.1.5. Les réticences des commerçants

Les différents facteurs décrits ci-dessus entraînent une forte réticence de la part des commerçants à accepter les chèques dans la mesure où ils sont les acteurs les plus pénalisés par les dysfonctionnements du système.

Cette réticence est également liée à une culture du « cash » et un refus de la traçabilité des transactions (clientèle non bancarisée). Plus que la population, les commerçants seraient donc les premiers à convaincre des bénéfices du paiement par chèque.

1.2. Le virement et prélèvement

L'utilisation de ces deux moyens de paiement est très faible avant la réforme (moins de 10% du total des moyens de paiement scripturaux) et concerne essentiellement les virements de salaires des administrations et grandes entreprises.

Les délais de traitement des virements sont aussi longs. En effet, le temps d'un virement d'une banque à une autre était de 15 jours entre 2 agences d'une même banque de la même place, de 20 jours entre 2 agences de banques différentes de la même place et de 30 jours voire plus entre 2 agences de banques différentes et hors place⁵.

De même que pour le chèque, le virement sur un compte entraîne aussitôt son encaissement par le bénéficiaire en monnaie fiduciaire au guichet de sa banque en particulier en ce qui concerne les virements de salaires. Ainsi, Algérie Poste offre un service de « guichet de paiement » avec son produit IDS (imputation de salaire) grâce auquel les clients peuvent retirer leurs salaires directement au guichet d'un bureau de poste.

Quant au prélèvement automatique, l'utilisation de ce dernier au titre du paiement de factures (eau, électricité, gaz, téléphone) est également très limitée puisque celui-ci n'est pas un moyen de paiement identifié en tant que tel et est assimilable à un virement. En effet, cet instrument de paiement existait sous la forme de « prélèvement d'office » chez Algérie Poste pour le règlement des factures téléphoniques. Il n'y avait pas de procédures simples, normalisées et informatisées pour sa mise œuvre et son fonctionnement.

⁵BOUZAR C. (2010). Op. cit, p. 121.

1.3. Les effets de commerce

Peu connus, les effets de commerce sont utilisés de façon marginale (moins de 1% des paiements scripturaux) et pour des gros montants. Ils sont utilisés par les entreprises privées et dans une mesure par certaines entreprises publiques principalement sous la forme de lettre de change et d'obligation cautionnée.

Le taux d'impayés est anormalement élevé (autour de 10% en nombre et 6% en montant pour le volume interbancaire⁶) d'autant que la plupart sont avalisés par les banques. Les délais de règlement sont également plus longs que les obligations légales en la matière (2 à 15 jours).

1.4. La carte

La diffusion et l'utilisation de la carte, introduite pour la première fois en Algérie en 1989 au sein du Crédit Populaire d'Algérie (CPA)⁷ est limitée à la carte de retrait. L'interbancaire de la carte a été instituée en Algérie dès son introduction.

Les modalités d'utilisation des cartes sont très restrictives. En effet, un nombre très restreint d'automates bancaires qui dans la majorité du temps ne sont pas fonctionnels, de plus, la gestion du risque est liée à l'attribution d'un plafond maximum de retrait par porteur et non pas à une interrogation on-line du compte.

2. Le traitement des instruments de paiements avant 2006 : « la compensation manuelle »

Le recouvrement des paiements en monnaie scripturale, dont le chèque constitue la majeure partie s'effectue :

- A travers le réseau intra-bancaire pour les paiements entre les clients d'une même banque ;
- A travers le circuit des chambres de compensation gérées par la Banque d'Algérie, pour les paiements entre les clients de banque différentes sur une même place, les chèques déplacés faisaient l'objet d'un transport physique pour être présentés sur la place du tiré.

⁶ BDL (2005) . Op. cit, p. 7.

⁷ Depuis, plusieurs banques ont adhéré simultanément : BNA, BADR et CNEP Banque.

2.1.Définition de la compensation manuelle

La compensation manuelle se matérialise par la réunion journalière des banques sur une même place au sein de la « chambre de compensation » pour s'échanger réciproquement les valeurs qui leurs sont domiciliées et déterminer pour chacune d'elle la gamme finale qu'elle aura à régler ou à recevoir vis-à-vis de la communauté.

Cette démarche s'effectue en deux phases : les participants déterminent tout d'abord leurs soldes par rapport à chacun de leurs confrères (soldes bilatéraux). Ensuite, par l'addition de ces derniers se fait le calcul de la position globale de chacun vis-à-vis des intervenants de manière à n'avoir opéré qu'un seul règlement (versement ou paiement) selon la position débitrice ou créditrice de l'établissement considéré.⁸

La communauté des participants est représentée par un compte centralisateur tenu par un tiers en l'occurrence, le compte de chambre de compensation à la Banque d'Algérie.

Le compte est crédité des versements des banques débitrices et débité des paiements effectués aux banques créancières, les uns et les autres se balançant de manière à niveler le compte chaque jour.

2.2.Les opérations de la compensation manuelle

L'opération de la compensation manuelle est faite par le service portefeuille de chaque banque. Ce dernier a pour objet le traitement des remises de chèques et d'effets. Ces valeurs sont remises par la clientèle, le réseau (les autres agences), les confrères (les autres banques) et la chambre de compensation. Elles devront faire l'objet d'une attention particulière pour le traitement en vue de leur encaissement ou leur paiement. Pour ce faire, la procédure arrêtée et le logiciel mis en place imposent le respect des règles de précedence dans le traitement de ces valeurs.

La conduite de ces opérations de portefeuille se décompose en cinq(5) phases⁹:

- La réception des valeurs et leur constatation comme entrée en portefeuille ;
- Leur préparation matérielle ;

⁸CHERCHEM M. (2006) : « Système de paiement de masse », Edition El-Amir, Alger, p. 75.

⁹Ibid., p. 77.

- Leur paiement en recette s'il s'agit de valeurs émises par l'agence ; ou leur mise en recouvrement ;
- Le règlement des remises payées ;
- La gestion des valeurs impayées.

2.3.L'organisation du service portefeuille

La fonction portefeuille se partage essentiellement en deux (02) fronts : un front office et un back office¹⁰.

Pour bien organiser la fonction portefeuille et offrir une bonne prestation aux clients, les préposés aux opérations de portefeuille doivent respecter les recommandations suivantes :

- L'ordre dans le classement des pièces et valeurs ;
- La bonne tenue de ces pièces et valeurs ;
- La rapidité dans le traitement des opérations ;
- Le suivi des appoints mise en recouvrement aux agences, à la chambre de compensation et aux confrères (y compris les CCP).

2.4.La chambre de compensation

Il y a une chambre de compensation dans chaque wilaya où est installée la Banque d'Algérie. Elle est constituée par la réunion des banques qui ont convenu d'opérer la compensation de leurs dettes et créances en soumettant à un règlement (convention signée) dont l'application est surveillée par un agent de la Banque d'Algérie (le président).

Le règlement fixe des catégories de valeurs admises, les délais de remise des appoints et de restitution des impayés. Son observation est essentielle pour le bon déroulement des opérations, aussi a-t-il un caractère impératif et sa transgression peut être sanctionnée par des amendes.

Les banques à tour de rôle vont s'échanger les valeurs incorporées dans les remises, le représentant de la banque qui les reçoit vérifie les totaux des remises ainsi que les rejets (dans le cas où un chèque est rejeté au-delà de la date limite du lendemain des échanges, la banque qui

¹⁰ BDL (2007) : « Manuel de procédure, fonction portefeuille », Direction de l'Organisation, p. 25.

reçoit le refusera). Une copie des bordereaux de remises de valeurs est envoyée à la Banque d'Algérie.

2.5. Les instruments de paiement compensés

La compensation porte principalement sur les chèques, les effets et les virements ne dépassant pas 1 million da.

2.5.1. Compensation des chèques

Les chèques reçus des confrères seront comptabilisés au débit sous réserve des vérifications qui seront opérées, si un obstacle au paiement est relevé par la suite, il devra faire l'objet d'un rejet le lendemain. Le défaut de rejet le lendemain est considéré comme confirmation de paiement, aucune contestation ne pourra être faite par la suite.

Parfois, les banques sollicitent une représentation après un rejet, l'opération ne présente aucun inconvénient si la provision du chèque est entre les mains du banquier et surtout bloquée. Par contre, si à la représentation, la provision du chèque est inexistante, le chèque ayant fait l'objet de représentation ne peut être rejeté.

Dés lors, la banque devra faire face à une situation difficile de recouvrement des fonds versés pour le compte du client.

2.5.2. Compensation des effets

Les bordereaux de remise des effets ne donnent lieu qu'à un échange sans comptabilisation, celle-ci intervient lors de la séance suivante.

2.5.3. Compensation des virements

Comme pour les chèques, les échanges des virements donnent lieu à la comptabilisation le jour même.

2.6. Les canaux de réception des appoints

L'agence reçoit des appoints (chèques et effets) de quatre canaux :

- Les clients: particuliers et personnes physiques ou morales domiciliés au niveau de l'agence ;
- Le réseau : les autres agences de la banque ;

- La chambre de compensation ;
- Les confrères : les autres banques.

En ce qui concerne la destination du montant, ces appoints se rapportent soit à : un versement sur un compte ou un livret, un remboursement de prêt, une souscription à un compte de placement (dépôt à terme, compte de placement à terme, bon de caisse).

2.7. Les modes de paiement

Après leur préparation, les appoints reçus de différents canaux sont tirés et classés par destination de recouvrement : la recette, le réseau, la chambre de compensation, les confrères recouvreurs.

Chaque canal a sa répartition des destinations de recouvrement (ou mode de paiement) des appoints. A la réception des remises par l'agence du tireur, le responsable du portefeuille vérifie le solde du compte client (tireur), deux cas se présentent :

1^{er} cas : Provision suffisante

Le chargé de portefeuille retourne l'avis de sort avec la mention « payé » et procède à la comptabilisation. Au niveau de l'agence émettrice à la réception de l'avis de sort payé, le compte chèque à recouvrer va être soldé contre le crédit du compte bénéficiaire.

2^{ème} cas : Provision insuffisante

Dans ce cas le chargé de portefeuille rejette l'opération et retourne un avis de sort avec la mention « impayé ». Les valeurs impayées doivent être retournées au cours de la prochaine séance de compensation sinon elles sont considérées comme payées.

3. Dysfonctionnement et inconvénients du système de paiement classique (avant 2006)

Le système de paiement algérien jusqu'en 2006, reste dans sa globalité inadapté, inefficace et ne suit pas les nouvelles orientations basées sur l'esprit de la modernisation, la concurrence et l'ouverture. Pour cela, il est indispensable de relever toutes les lacunes jugées importantes pour la mise à niveau d'une part et la modernisation d'autre part.

Le système de paiement tel qu'il était conçu présente des défaillances qui limitent étroitement son fonctionnement. En effet, la notion de temps est complètement négligée. Le

recouvrement des appoints, à part ceux de la place, accuse des retards considérables. Ces appoints sont initiés généralement par des écritures entre sièges d'où la constatation de divers inconvénients : risque d'égarer des appoints, escroquerie de chèques, perte de temps notamment pour les virements en compte devise de l'étranger où la notion de temps est incertaine, erreurs de comptabilisation et écritures entre sièges en suspens. De plus, les commissions perçues par rapport à la prestation fournie sont incompatibles et ne reflètent pas la charge de la banque.

En outre, les écritures entre sièges se soldent au niveau de la direction générale de la comptabilité, d'où une tâche très importante et lourde concernant toutes les écritures entre sièges en suspens dues aux problèmes de comptabilisation, malversation ou autre. Beaucoup de transactions bancaires nécessitent un certain nombre d'opérations comptables, alors que les logiciels de paiement ne sont pas conçus d'une manière pointilleuse de telle sorte à assurer la sécurité des opérations.

Enfin, pour les mises à disposition ou paiement de chèque à distance, la réglementation prévoit des messages codés entre agences. Une erreur de calcul des dits codes peut créer un préjudice pour le client. A cet égard, il apparaît que le système de paiement algérien est classique et ne répond plus aux exigences de la clientèle.

Au terme de cette première section, nous concluons que même si la compensation a joué pendant longtemps un rôle prépondérant dans les opérations d'échanges interbancaires, aujourd'hui elle ne peut plus répondre aux exigences de l'environnement bancaire en perpétuelle évolution. Cette situation a conduit les pouvoirs publics algériens sous l'égide de la Banque d'Algérie à mener une réforme du système de paiement pour améliorer la qualité des services bancaires. Les aspects de cette réforme feront l'objet de la section suivante.

Section 2 : La réforme du système de paiement en Algérie.

La réforme du système de paiement est intervenue dans le même contexte de la réforme du système bancaire et financier. L'un des axes fondamentaux des réformes bancaires entamées en 2004, le projet de modernisation des systèmes de paiement qui vise dans sa finalité, la dématérialisation des circuits d'échanges interbancaires, un raccourcissement des délais de règlement au profit d'une clientèle de plus en plus exigeante quant à la qualité des prestations assurées par les banques.

La présente section retrace les principaux axes de la réforme du système de paiement en Algérie et les objectifs qui motivent sa mise en place.

1. Les motivations à l'origine de la réforme des systèmes de paiement

La réforme mise en œuvre était conçue comme une réponse globale aux rigidités caractérisant le système de paiement classique dans le cadre d'un projet intégré et structurant de modernisation rapide des systèmes de paiement. Les actions de mise en œuvre de cette réforme d'envergure nationale ont ciblé les objectifs spécifiques suivant trois acteurs principaux concernés par cette réforme, à savoir : les pouvoirs publics algériens, les autorités de régulation, et le secteur bancaire.

1.1.Objectifs des pouvoirs publics algériens

Les pouvoirs publics visent à travers la mise en place du nouveau système de paiement l'amélioration de la fluidité de la circulation des moyens de paiement, la traçabilité des opérations, le développement de la bancarisation, l'augmentation de la rentabilité des banques et parvenir de ce fait à renforcer le rôle du secteur financier dans l'économie et sa stabilité.

1.2.Objectifs des autorités de régulation : le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) et la Banque d'Algérie

Les autorités de régulation visent la diminution de la part du cash dans le total des paiements, réduire les délais de recouvrement des paiements scripturaux (domaine du bon fonctionnement des systèmes de paiement) et mettre en œuvre des systèmes de paiements sécurisés en conformité avec les standards internationaux (domaine de la sécurité des systèmes de paiements).

1.3. Objectifs du secteur bancaire

Le secteur bancaire quant à lui, vise l'amélioration de l'image des services bancaires comme base de la conquête de nouvelles clientèles suite à la libéralisation de leur activité. De plus, augmenter les dépôts à vue (provisions restants aux comptes pour les paiements scripturaux, et élimination du phénomène de «retrait mensuel unique») pour créer une assise structurelle à la liquidité et la disponibilité permanente de ressources à faible coût. Enfin, réduire les coûts de traitements liés à la manutention des espèces et à la gestion des opérations de retraits/dépôts.

2. Les axes de la réforme du système de paiement

Le projet de réforme du système de paiement algérien porte sur une triple transformation du paysage monétique, à savoir : lancement de la monétique et mise en place du système de gros montants et paiement urgents (ARTS) et du système de compensation de masse (ATCI).

2.1.Lancement de la monétique

La première transformation du paysage monétique algérien s'est traduite par le lancement en mars 2005, sur le marché bancaire de la carte interbancaire (CIB), et la mise en place des DAB auprès des banques et des TPE auprès des commerçants ayant signé des contrats avec la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de la Monétique (SATIM). Celle-ci créée en 1995, société par action et filiale de 8 banques algériennes¹¹ a pour mission de gérer le réseau monétique interbancaire algérien.

La nouvelle carte interbancaire remplit deux (02) fonctions¹²:

- **Retrait d'espèces** dans les DAB de banques gérées par la SATIM ;
- **Moyen d'achat** auprès des commerçants disposant de TPE.

La carte se présente sous 3 formes selon le segment de clientèle :¹³

- **Carte classique** proposée à la clientèle à revenu régulier ;
- **Carte gold** est destinée à la clientèle à bon revenu, elle comporte néanmoins des plafonds de retrait et de paiement ;
- **Carte visa** pour la clientèle détentrice de devises.

Les cartes sont délivrées par les banques affiliées et Algérie Poste aux clients détenteurs de compte courant et de chèques éligibles à l'octroi de cartes et/ou à leurs mandataires.

¹¹ CPA, BNA, BEA, BADR, CNMA, EL-BARAKA, BDL, CNEP/Banque.

¹² BOUZAR C. (2010). Op. cit, p. 122.

¹³Ibid., p. 122.

Il était fixé officiellement à l'introduction de la monétique des objectifs ambitieux¹⁴ :

- Réduire l'utilisation du cash dans les transactions commerciales qui va à son tour réduire le poids de l'économie informelle dans le pays ;
- Développer de nouveaux services bancaires pour arriver à la banque de services qui va contribuer à la généralisation des moyens de paiement modernes ;
- Le développement de la monétique permettra aux détenteurs de comptes bancaires de retirer de l'argent partout en Algérie.

Ainsi, le lancement de la monétique en Algérie vise à accroître le taux de monétisation de la population et augmenter de ce fait le niveau de bancarisation de l'économie.

2.2.Mise en place du système de gros montants et paiement urgents ARTS (Algerian Real Time Settlement)

Le système ARTS mis en place en février 2006 et piloté par la Banque d'Algérie, permet l'exécution instantanée des ordres de virement sans faire appel à la compensation pour solder entre débit/crédit, ce qui permet de diminuer ou même supprimer carrément les délais de règlement.

2.2.1. Définition du système

« Le système de paiement de gros montants en temps réel et paiements urgents, mis en place par la Banque d'Algérie dénommé Algérien Real Times Settlement (ARTS) est un système de règlements interbancaires des ordres de paiement par virements bancaires ou postaux de montants élevés ou paiements urgents effectués par les participants à ce système »¹⁵.

2.2.2. Caractéristiques du système

Le système ARTS se distingue par un ensemble de caractéristiques, à savoir:

¹⁴HADJ SEYD M. (2013): « Carte bancaire et monétique: Aux origines du retard », revue Perspectives, n°8, 2ème trimestre, pp. 35-37, p. 36.

¹⁵ Article -02- du règlement n° 05-04 du 13 octobre 2005, portant sur le système de paiement de gros montant en temps réel et paiement urgents.

- L'exécution des opérations qui concernent les paiements par virement d'un montant égal ou supérieur à un million de dinars et des paiements d'un montant inférieur à un million de dinars mais dont la clientèle des participants estime qu'ils sont urgents ;
- L'utilisation du réseau de communication des messages SWIFT ;
- Le règlement des opérations en monnaie centrale ;
- Limitation du risque de crédit suite au traitement immédiat des paiements (en temps réel) ;
- L'irrévocabilité des paiements effectués dans le système.

Pour la bonne gestion des risques des systèmes ARTS, la BRI a mis en place des normes de bonne conduite : réglementation claire, information des participants sur les risques, mise en place des systèmes de secours, crédits intra journaliers et sécurité des systèmes.

2.2.3. Les participants au système

Les principaux participants à ce système sont : la Banque d'Algérie, les banques ordinaires, les établissements financiers, le Trésor public, Algérie-Poste, Algérie Clearing¹⁶ pour les paiements à la Bourse, le Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI) pour les paiements de masse.

Tous ces intervenants devront obligatoirement ouvrir dans les livrets de la Banque d'Algérie des comptes de règlement.

2.2.4. L'opérateur du système ARTS : la Banque d'Algérie

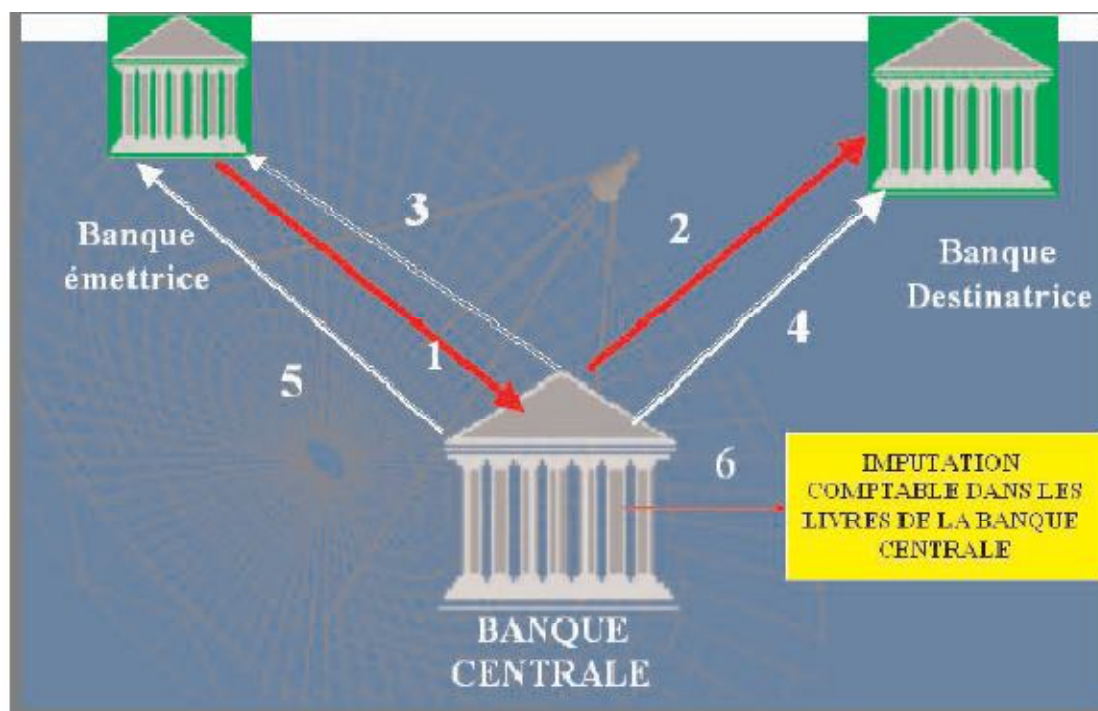
Pour la phase de lancement du système ARTS, la Banque d'Algérie a requis des premiers responsables des banques et d'Algérie-Poste leur mobilisation personnelle pour superviser leurs opérations de paiement afin d'éviter tout risque opérationnel tant pour leur institution que pour le système bancaire.

Il est important de souligner que l'entrée en fonctionnement du système ARTS, constitue le socle de la réforme des systèmes de paiement en monnaie nationale suivie du système de télé- compensation.

La figure qui suit démontre le rôle capital de la Banque d'Algérie dans le fonctionnement du système ARTS.

¹⁶Dépositaire central qui assure la gestion des titres en Algérie.

Figure N° 11 : La Banque d'Algérie opérateur du système ARTS



Source : Rapport annuel de la Banque d'Algérie, 2005, p. 118.

La Banque d'Algérie comme opérateur du système ARTS, assure la gestion, la surveillance et le contrôle de ce système, ce qui permet une traçabilité de toute l'opération de paiement.

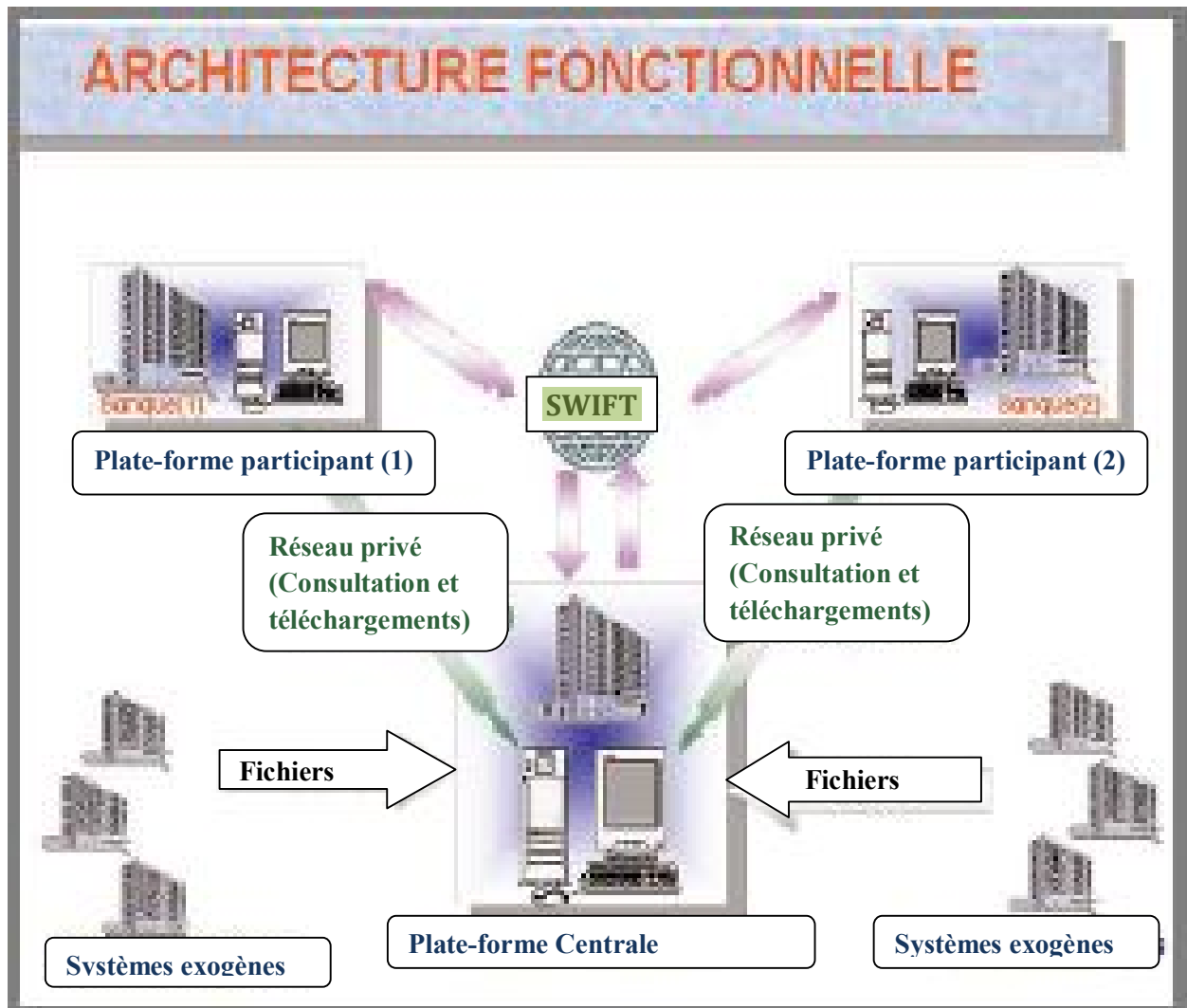
2.2.5. Architecture du système ARTS

Le système ARTS est conçu de telle sorte à ce que les participants puissent émettre leurs ordres de paiement et communiquer, grâce à leurs plates-formes (qu'on appelle plates-formes périphériques) avec une plate-forme centrale qui représente un pivot autour duquel tourne la structure générale du système. Cette plate-forme est agréée par la Banque Centrale.

Les plateformes périphériques des participants directes communiquent, émettent et reçoivent des messages de plate-forme centrale par l'intermédiaire du réseau SWIFT. Quant aux systèmes exogènes, c'est-à-dire, les participants indirects, ceux-ci sont directement connectés à la plate-forme centrale.

La figure qui suit résume schématiquement l'architecture du système ARTS et démontre la connexion qui existe entre les différents participants et le/les réseaux de communication utilisés.

Figure N°12: Architecture fonctionnelle du système ARTS.



Source : Rapport annuel de la Banque d'Algérie, 2005, p. 116.

2.3. Mise en place du Système de compensation de masse ATCI (Algérie Télé-Compensation Interbancaire)

La troisième transformation du paysage monétique algérien réside dans la mise en place du système de télé-compensation (ATCI) en 2005, mis en production en mai 2006. Celui-ci a concerné le chèque dans une première étape pour englober ensuite l'ensemble des instruments de paiement. Il s'inscrit dans le sillage de la réforme financière.

2.3.1. Définition du système ATCI

Contrairement au système de compensation manuelle basé sur le traitement physique des instruments de paiement, le système interbancaire de télé compensation repose sur un

système informatique d'échange de données numériques et d'images, limitant ainsi au maximum les échanges physiques des données et des valeurs. Il permet ainsi l'échange de tous les moyens de paiement de masse à savoir, les chèques, les virements, les effets, les prélèvements automatiques, les opérations sur cartes et les rejets associés.

2.3.2. Caractéristiques du système

Le système ATCI revêt les caractéristiques suivantes :

Les soldes de la compensation multilatérale sont calculés par le système ATCI et déversés pour leur règlement, dans le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents dit Algeria Real Time Settlements (ARTS)¹⁷.

Il est auto protégé à travers la détermination de limites maximales autorisées de soldes multilatéraux débiteurs qu'il contrôle en permanence, et envoie des messages d'alerte à l'administrateur du système et aux participants concernés au cas où le solde débiteur d'une banque approcherait la limite autorisée .

Il est sécurisé contre les risques de fraude du fait que les échanges se font par le transfert de fichiers scellés, cryptés et signés suivant un protocole sécurisé piloté par un moniteur intégré au système central et aux plates formes de raccordement. Il est également sécurisé contre le risque opérationnel à travers la mise en place des sites de secours à chaud et à froid au distant. Il s'agit d'un système complètement automatisé et dématérialisé reposant sur l'échange de transactions électroniques dématérialisées.

2.3.3. Les participants au système

Trois types de participations peuvent être définis au niveau du système de Télé-compensation :

- Les banques commerciales : leur participation se fait via les stations de dématérialisation des moyens de paiement qui modernisent les infrastructures de traitement de masse ;
- Le Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI) : qui est l'opérateur du système ;
- La Banque d'Algérie : gère les virements entre banques par le système ARTS.

¹⁷ Article n°3 du règlement de la Banque d'Algérie n° 05-06 du 15 décembre 2005 portant sur la compensation des chèques et des autres instruments de paiement de masse.

2.3.4. L'opérateur du système : le CPI

Le système ATCI géré par le centre de pré-compensation interbancaire ; société par action et filiale de la Banque d'Algérie, dont le capital est ouvert aux banques.

Le rôle du CPI en tant qu'opérateur du système, consiste en :

- L'ouverture du système ;
- La supervision du système central et des plates-formes « participants » ;
- La publication régulière des tableaux de bord ;
- L'exécution de divers tests pour introduction de nouvelles banques ;
- L'archivage des données ;
- La supervision des actions de maintenance préventive et curative.

2.3.5. La modernisation et la promotion des instruments de paiement

La mise en œuvre du système de paiement de masse (ATCI) impose la modernisation des anciens instruments de paiement et la promotion de nouveaux instruments.

2.3.5.1. Les instruments à moderniser

Le nouveau système de paiement a procédé à la modernisation des anciens instruments de paiement, principalement du chèque et des effets de commerce.

A. Le chèque

Le projet de réforme du système de paiement a prévu d'améliorer l'efficacité du traitement du chèque en optimisant ses délais de recouvrement et sa sécurité.

L'efficacité de traitement passe par la dématérialisation du chèque sous forme d'enregistrement numérisé. C'est cet enregistrement numérisé qui est présenté pour compensation et payé sur seule présentation de celui-ci. Cette procédure est applicable pour les chèques d'un montant inférieur à 50 000da. Au-delà de ce montant, les banques échangent les chèques via la transmission de données électroniques, des images scannérisées ainsi que l'acheminement physique à posteriori de ces valeurs par courrier express. Tous les échanges sont envoyés en définitive aux agences bancaires tirées pour archivage et ce quelque soit le montant.

B. Les effets de commerce

Les instruments à échéance ou effets de commerce sont des moyens de paiement peu utilisés en Algérie par manque de connaissance de ces instruments et par la lourdeur et la lenteur des procédures de leur mise en place dans les banques. De plus, l'autorisation d'escompter les chèques en lieu et place des effets, n'incite pas à leur utilisation.

Même si la promotion de ces instruments n'est pas un objectif prioritaire du plan de modernisation, il convient de mettre en place des effets de commerce normalisés, automatisés et escomptable dans la perspective d'une offre complète et moderne de services bancaires performants.

2.3.5.2. Les instruments à promouvoir

La réforme du système de paiement prévoit aussi la promotion d'instruments de paiement peu utilisés par la clientèle, à savoir : le virement, le prélèvement et la carte bancaire.

A. Le virement

Le virement est le premier instrument de paiement à promouvoir, pour les paiements périodiques tels que le paiement des salaires ou des pensions à destination des particuliers. D'un côté, les banques considèrent le virement comme un moyen efficace capable d'avoir un effet de masse lié au nombre de salariés concernés et augmenter de ce fait la bancarisation. D'un autre côté, le virement est un instrument de paiement caractérisé par une facilité de gestion, il désengorge les guichets en périodes critiques de fin de mois, et évite les erreurs induites par les différentes opérations de saisie manuelle.

Les paiements par virement ont été introduits dans le système ATCI à la fin du mois d'août 2006 et cela pour trois types de virements : le virement standard clientèle, le virement de banque à banque et le virement de régularisation.

B. Le prélèvement

Le prélèvement constitue le second instrument de paiement efficace et à fort impact dans la perspective du développement des paiements scripturaux dans la population. En effet, il peut concerner tout abonné aux services publics, tels que paiement des factures de téléphone, d'électricité et d'eau. Il est également recommandé pour les remboursements

périodiques dans le cadre de contrats financiers (assurance, crédit-bail, prêts immobiliers). Le lancement du prélèvement en Algérie a eu lieu en 2008.

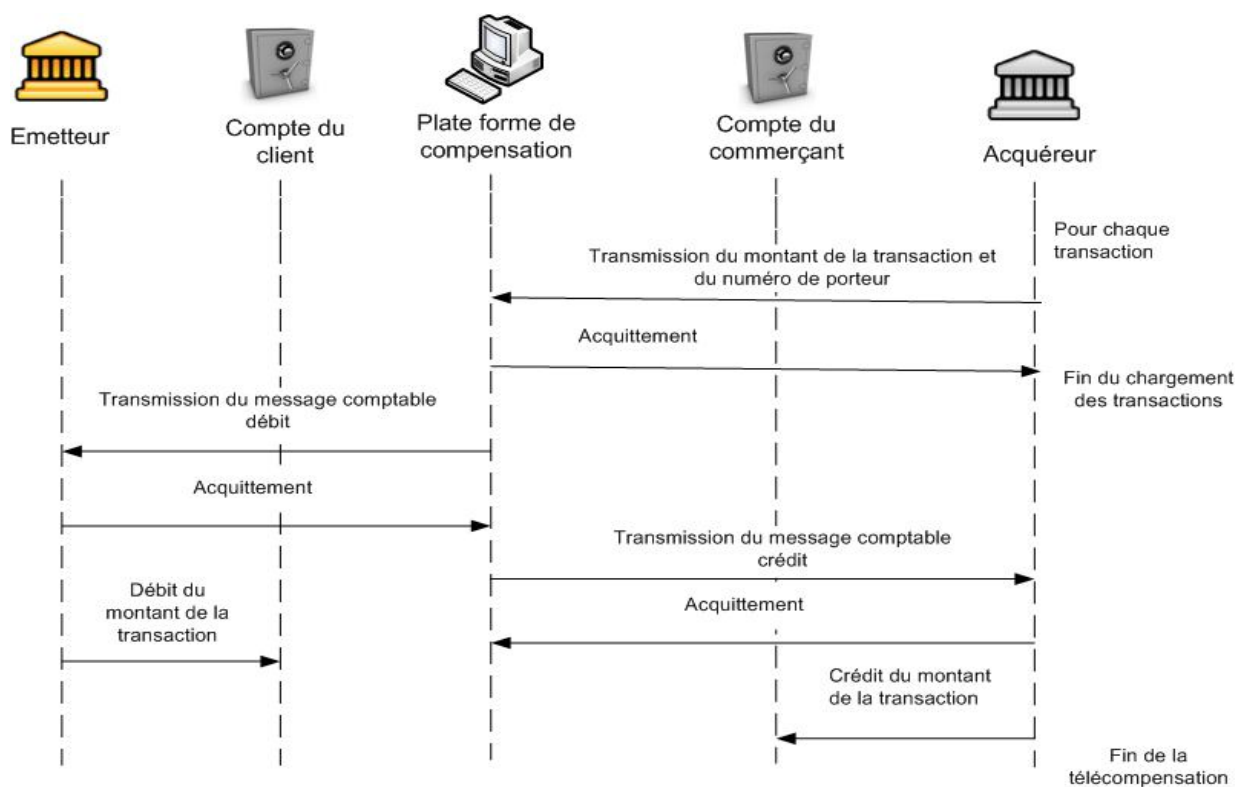
C. La carte bancaire

Une carte de retrait est proposée à chaque client détenteur d'un compte actif et aux nouveaux clients lors de l'ouverture d'un compte. La promotion de l'utilisation de la carte bancaire est l'un des principaux objectifs de la réforme du système de paiement. Ce projet étant déjà lancé en 2005. Les opérations sur carte couvrent les retraits sur DAB/GAB, les paiements sur TPE et les remboursements sur TPE. Les transactions monétiques sont effectives dans le système depuis le début du mois d'octobre 2006 pour les douze banques adhérentes au réseau monétique interbancaire. La région d'Alger est choisie comme région de développement pilote.

2.3.6. Architecture du système ARTS

Le schéma suivant permet d'expliquer d'une manière générale l'enchaînement des opérations dans le système de télé compensation.

Figure N°13 : Enchaînement des opérations dans le système de télé-compensation.



Source : BDL (2005). Op. cit, p. 55.

La figure ci-dessus indique qu'il y a d'abord compensation des deux comptes bancaires mis en jeu dans la transaction. Le compte porteur va être débité du montant de la transaction et le compte commerçant sera crédité du même montant. Cette étape est « la télé compensation ».

L'acquéreur va transmettre à une plate forme de compensation les données de la transaction. Cette dernière sauvegarde l'information.

A une heure fixée, elle s'occupe alors de transmettre l'opération de débit du compte porteur au serveur émetteur et l'opération de crédit du compte accepteur sur le serveur acquéreur. Elle attend un acquittement de leurs parts. Enfin, la télé compensation s'achève.

3. Le dispositif juridique et technique relatif à la sécurité des systèmes de paiement

Un ensemble de mesures préalables à l'automatisation du traitement des instruments de paiement ont été prises, à savoir :

3.1.Renforcement du cadre juridique et réglementaire

Les nouveaux systèmes de paiement sont accompagnés d'un cadre légal et institutionnel régissant cette nouvelle approche du marché bancaire. Le cadre juridique qui entoure le système de paiement est en mesure d'assurer la sécurité globale du système de paiement et de compléter ainsi la sécurité technique.

3.1.1. Les principaux règlements

Les principaux règlements sont les suivants :

- Le règlement n°05-04 du 13 octobre 2005 portant sur le système de règlement bruts en temps réel de gros montants et des paiements urgents ;
- Le règlement n° 05-06 du 15 décembre 2005 portant sur la compensation des chèques et des autres instruments de paiement de masse ;
- Le règlement n°05-07 du 28 décembre 2005 portant sur la sécurité des systèmes de paiement ;
- Le règlement n°08-01 du 20 janvier 2008 relatif au dispositif de lutte contre l'émission des chèques sans provision ;
- Le règlement n°11-07 daté du 19 octobre 2011, modifiant et complétant le règlement n°08-01 du 20 janvier 2008.

3.1.2. Le contenu des règlements

Les règlements donnent des définitions précises aux deux nouveaux systèmes tout en précisant leurs spécificités. Ces définitions sont conformes aux standards internationaux, ce qui démontre la volonté du législateur de normaliser les systèmes de paiement.

Les articles précisent aussi les principales règles de gestion des nouveaux systèmes de paiement de masse et de gros montants, telles que, les horaires d'ouverture et de clôture des systèmes.

La responsabilité de la Banque d'Algérie et de tous les participants aux systèmes est mise en évidence notamment en matière de propriété des infrastructures de paiement, de l'obligation de respecter des règles de fonctionnement de la part des intervenants¹⁸.

Le fonctionnement du système de paiement est entouré de certaines dispositions en mesure de faire face aux risques juridiques éventuels. Dans ce cadre, les règlements mettent l'accent sur la convention des comptes de règlement des banques auprès de la Banque Centrale, les opérations admises, la transmission des ordres de paiement, la disponibilité des fonds, les modalités de traitement des ordres de paiement et les conditions de leurs exécutions.

Les procédures du système de compensation et les obligations de l'administrateur du système sont mises en évidence dans le règlement. Ce dernier précise les grandes lignes du processus de gestion de la compensation durant la journée d'échange sans négliger toutefois la gestion des imprévus du système tels que les ruptures, les suspensions et les exécutions.

3.2. Mise en place d'une centrale des impayés

L'émission des chèques sans provision est devenue l'une des préoccupations du législateur algérien. Ce type de pratique très fréquent en Algérie connaît une limitation de son ampleur depuis que la réglementation est devenue plus rigoureuse dans ce sens¹⁹. Ainsi, la réduction de l'importance et de la fréquence des incidents de paiement constitue pour sa part un élément majeur pour la préservation de la crédibilité et de la sécurité des systèmes de paiement et pour le développement des instruments de paiement.

¹⁸ Contenues dans les articles 4, 5, 6, du règlement n° 05-06 du 15 décembre 2005 portant sur la compensation des chèques et des autres instruments de paiement de masse.

¹⁹ Avec l'introduction du règlement n°08-01 du 20 janvier 2008 relatif au dispositif de lutte contre l'émission des chèques sans provision.

En effet, la Banque d'Algérie a mis en place un dispositif de prévention et de lutte contre l'émission de chèque sans provision ou provision insuffisante qui s'est concrétisé à travers la mise en place de la « centrale des impayés ». Celle-ci est chargée de mettre à la disposition des banques un fichier des impayés et des interdits bancaires alimentés par les déclarations des banques et établissements financiers.

Ce rôle est conforté par le règlement n° 92-02 portant organisation et fonctionnement de la centrale, notamment son article 3 qui énonce²⁰ :

« La centrale des impayés est chargée pour chaque instrument de paiement et/ou de crédit ;

- D'organiser et de gérer un fichier centrale des incidents de paiement et des éventuelles suites qui en découlent ;
- De diffuser périodiquement auprès des banques et des établissements et toute autorité concernée à la liste des incidents de paiement et leurs éventuelles suites ».

3.3.La normalisation des instruments de paiement

La normalisation des instruments de paiement constitue un préalable à l'automatisation des échanges interbancaires et à la modernisation et au développement du système de paiement. La normalisation englobe tous les moyens de paiement scripturaux existants : le virement, la carte bancaire et en particulier le chèque en raison de son rôle prépondérant dans le système de paiement et le caractère significatif des questions légales et réglementaires soulevées par son utilisation : la fraude et les incidents de paiement. Les dispositions régissant la normalisation des instruments de paiement sont contenues dans une loi²¹ ainsi que dans les règlements et instructions²² de la Banque d'Algérie.

3.4.Mise en place d'une procédure de recouvrement interbancaire (RIB)

Le nouveau système de paiement est accompagné par la mise en place d'une procédure de recouvrement interbancaire (RIB) sur les places où les banques et les établissements financiers ne sont pas installés.

²⁰Banque d'Algérie (2004) : « Evolution économiques et monétaires en Algérie », p. 89.

²¹ La loi n° 89-23 du 19 décembre 1989 relative à la normalisation.

²² Instruction n° 63-94 : portant sur la normalisation du virement. Instruction n°64-94 : portant sur la normalisation de la carte bancaire, et l'instruction n°05-95 : portant sur la normalisation du chèque.

3.5.Mise en place d'un fonds de garantie des dépôts bancaires

Parallèlement à ces aspects de la réforme, il y a eu mise en place d'un fonds de garantie des dépôts bancaires auquel les banques sont tenues d'y participer. Chaque banque est tenue de verser à ce fonds une prime annuelle de 1% au plus du montant de ses dépôts.

Ainsi, la conjonction de toutes ces actions a permis à l'Algérie de disposer d'un système de paiement efficient et sécurisé, conformes aux standards internationaux pour les projets similaires.

En résumé, cette section révèle que le lancement de la monétique et la mise en place des deux systèmes ARTS et ATCI est une intégration importante au sein du système bancaire algérien, avec une amélioration notable de la qualité des services et une rapidité d'exécution des ordres clientèles des banques. La section suivante sert à analyser l'ensemble des performances réalisées par ce nouveau système.

Section 3: Les performances du nouveau système de paiement algérien.

Les résultats enregistrés en matière de réforme du système de paiement lancé depuis 2006, témoignent une amélioration notable de la qualité des services bancaires. Ces progrès se sont répercutés tant sur la qualité des prestations rendues à la clientèle de la banque que sur la bancarisation de l'économie.

L'objectif de cette section est de présenter les performances enregistrées par ce nouveau système de paiement à travers l'analyse de l'évolution de son niveau d'activité depuis son lancement, et l'impact qu'il génère sur certaines variables de l'économie.

1. Niveau d'activité du nouveau système de paiement

Le projet de réforme et de modernisation des systèmes de paiement a connu depuis son lancement une forte performance qui ne cesse de progresser d'une année à l'autre. La mise en place des deux chantiers de paiement ARTS et ATCI a permis d'améliorer le niveau des prestations fournies à la clientèle à travers l'augmentation en nombre et en valeur des opérations enregistrées dans ces systèmes.

1.1.Le système ARTS

Le système ARTS offre au système de paiement bancaire un certain nombre d'avantages en termes de sécurité, puisque le contrôle de la provision du compte est effectué préalablement à l'exécution des ordres, ce qui permet de limiter le risque de crédit et de ce fait réduire sensiblement le risque systémique. Ainsi, l'apport principal de ce système est une gestion plus efficace de la trésorerie des banques (les flux interbancaires) et une estimation plus détaillée des besoins journaliers.

1.1.1. Evolution du niveau d'activité du système ARTS

Le tableau ci-dessous donne une vue statistique des réalisations de ce système et son évolution à partir de 2006.

Tableau N° 3 : Evolution annuelle du niveau d'activité du système ARTS (2006-2012)

Opérations Année	Nombre d'opérations	Taux d'évolution du nombre (%)	Valeur des Opérations (milliards de dinars)	Taux d'évolution de la valeur (%)
2006	142 373	/	169 635	/
2007	176 900	+2	313 373	+84,7
2008	195 175	+10,3	607 138	+93,7
2009	205 736	+5,4	649 740	+7
2010	211 561	+2,8	587 475	-9,6
2011	237 311	+12,1	680 123	+15,7
2012	269 557	+13,6	535 234	-21,3

Source : Banque d'Algérie, 2012.

Le tableau indique que le système ARTS enregistre une augmentation continue en volume et en valeur des opérations réalisées depuis son lancement en 2006. En effet, le nombre d'opérations de règlement comptabilisées dans les livrets de la Banque d'Algérie est passé de 142 373 opérations pour un montant total de 169 635 milliards de dinars en 2006, à

269 557 opérations pour un montant de 535 234 milliards de dinars en 2012, soit une augmentation de 89,3% en volume et de 215,5% en valeur entre ces deux années.

1.1.2. Répartition du volume des opérations traitées dans le système ARTS

Le système ARTS a pour caractéristique principale l'importance relative de la volumétrie des virements en faveur de la clientèle des banques, soit 64,3% en 2012, par rapport aux opérations de banque à banque estimées à 35,7%. En valeur, la part des opérations de la clientèle représente que 1,8% du montant total des transactions contre 98,2% pour l'interbancaire dont 1,4% pour les systèmes exogènes.

D'autre part, le tableau ci-dessous indique la répartition suivant la valeur du montant du total des 269 557 opérations qui transitent via au système ARTS en 2012.

Tableau N°4 : Répartition du volume des opérations du système ARTS en 2012

Nature de l'opération	Paiements Urgents (<1milliards de dinars)	Paiements entre 1 et 5 milliards de dinars.	Paiements entre 5 et 100milliards de dinars	Paiements supérieurs à 100milliards de dinars	Total
Taux (%)	0.1	0.4	4.6	94,9	100

Source : Banque d'Algérie, 2012.

Le tableau ci-dessus indique que 94,9% des opérations portent sur les paiements dont les montants dépassent 100 milliards de dinars, ce qui constitue un point favorable puisque ce système est dédié principalement aux traitements des virements de gros montants.

1.1.3. Comparaison du système ARTS aux systèmes SRBM et SGMT

Le tableau ci-dessous permet de comparer le nombre d'opérations effectuées par le système ARTS et les chiffres réalisés par les systèmes similaires des pays frontaliers, à savoir, le Système des Règlements Bruts du Maroc (SRBM) et le Système des virements de Gros Montants du Tunisie (SGMT).

Tableau N°5 : Evolution annuelle du niveau d'activité des trois systèmes: ARTS, SRBM et SGMT (2006-2012)

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
SRBM	7 563	94 476	112 472	124 400	149 255	173 163	176 985
ARTS	142 373	176 900	195 175	205 736	211 561	237 311	269 557
SGMT	-	-	154 326	159 210	169 853	174 816	181 968

Source : Banque d'Algérie 2012, Bank Al- Maghrib2012, Banque Centrale de Tunisie2012.

La lecture du tableau indique que le niveau d'activité du système ARTS est appréciable comparativement aux deux systèmes : SRBM et SGMT. En effet, durant l'année 2012 par exemple, les niveaux d'activité des systèmes SRBM et SGMT représentent respectivement 65,6% et 67,5% de la performance enregistrée par le système ARTS.

1.2.Le système ATCI

La mise en production du système ATCI s'est traduite par l'amélioration des prestations rendues à la clientèle, ainsi que la sécurité et la fiabilité des informations sur les paiements.

1.2.1. Evolution du niveau d'activité du système ATCI

Le système ATCI a permis l'évolution à la hausse en volume et en valeur des opérations enregistrées depuis 2006. Cette évolution est illustrée dans le tableau N°6.

Tableau N°6 : Evolution annuelle du niveau d'activité du système ATCI (2006-2012)

Opérations Année	Nombre d'opérations (en millions)	Taux D'évolution du nombre (%)	Valeur des Opérations (en milliards de dinars)	Taux d'évolution de la valeur (%)
2006	2,32	–	–	–
2007	6,92	+197,5	5 452,18	–
2008	9,32	+34,56	7 188,25	+31,8
2009	11,13	+19,5	8 534,72	+18,7
2010	13,81	+24	8 878,13	+4
2011	13,03	-5,63	10 581,6	+19,18
2012	17,38	+33,3	11 766,1	+11,2

Source : Banque d'Algérie, 2012.

Nous constatons du tableau N°6 que le volume des opérations de paiement traitées dans le système ATCI est en hausse progressive de 2006 à 2012, soit une augmentation de 649,4%. Il est de même pour le montant des opérations transitées via ce système qui est passé de 5 452,18 milliards de dinars en 2007 à 11 766,1 milliards en 2012, soit une augmentation de 115,8%.

1.2.2. Les instruments traités via ATCI

Le système de compensation de masse ATCI permet de traiter une panoplie de moyens de paiement, à savoir, le chèque, le virement, les effets de commerce et la carte bancaire.

1.2.2.1. Le chèque

En termes d'instruments de paiement, les paiements par chèque continuent de prédominer dans le total des instruments traités dans le système ATCI depuis 2006.

Tableau N°7 : Evolution annuelle de la part du chèque dans le total des instruments compensés (2006 - 2012).

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Volume(en Millions)	/	5,6	6,6	7,023	7,252	7,667	8,034
(%)	90,7	80,7	70,3	63	52,5	44,9	46,2

Source : Banque d'Algérie, 2012.

Le tableau N°7 montre la diminution de la proportion des chèques traités dans le système d'une année à une autre au cours de la période 2006-2012. En effet, en 2006 : les paiements par chèque représentent 90,7% du total des opérations traitées, ceci s'explique particulièrement au fait que cette année correspond à l'année de l'introduction du nouveau système de paiement. En 2012, la proportion enregistre une baisse significative par rapport à 2006, elle est estimée à 46,2% du total des instruments, résultat du recours progressif aux autres moyens de paiement principalement au virement et à la carte bancaire.

1.2.2.2. Les virements

Comme pour les années précédentes, le virement bancaire occupe en 2012 la deuxième place dans le total des instruments traités via ATCI, avec 5,227 millions d'opérations, soit 30,1% du total des opérations traitées, reflétant une évolution de 18,63 % par rapport à 2011.

Tableau N°8 : Evolution annuelle de la part du virement dans le total des instruments compensés (2008 - 2012).

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Volume (en millions)	1,530	2,101	3,687	4,406	5,227
(%)	16,4	18,9	26,7	25,8	30,1

Source : Banque d'Algérie, 2012.

Le tableau ci-dessus indique l'évolution continue d'une année à une autre de la part du virement dans le total des instruments compensés depuis 2008. Cette situation s'explique notamment par la capacité du nouveau système de paiement ATCI à attirer la population vers l'utilisation du virement qui présente des avantages en termes de rapidité et de sécurité.

1.2.2.3. Les effets de commerce

Quant aux volumes des effets (lettre de change et billet à ordre), ces derniers ne représentent que 1% du volume total des moyens de paiement échangés dans le système en 2012, soit approximativement le même chiffre enregistré en 2006 (0,9%). Ceci s'explique par le fait que les effets de commerce sont peu demandés par la clientèle bancaire en général.

Nous constatons donc l'incapacité du nouveau système de paiement à promouvoir l'usage des effets de commerce par la population en dépit des privilèges introduits par leur traitement automatique.

1.2.2.4. Les cartes

Les transactions par carte sont en baisse de 18,5% en 2012, elles sont estimées à 3,953 millions d'opérations ; soit 22,7% du total des opérations de paiement traitées via ATCI contre 28,4% en 2011. Une volumétrie beaucoup plus importante porte sur les opérations de retrait par carte effectuées par la clientèle sur les distributeurs de billets appartenant aux banques concernées et à Algérie Poste²³ qui ne transitent pas par le système ATCI.

Tableau N°9 : Evolution annuelle de la part de la carte bancaire dans le total des instruments compensés (2008 et 2012).

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Volume (en millions)	1,151	1,915	3,758	4,848	3,953
(%)	12,5	17,2	20	28,4	22,7

Source : Banque d'Algérie, 2012.

Le tableau indique l'évolution continue de la proportion de la carte bancaire dans le total des instruments traités par ce système renvoyant à l'usage progressif de celle-ci par les algériens. Cependant, l'année 2012 enregistre un recule en la matière qu'on analysera avec profondeur dans ce qui suit.

1.2.2.5. L'avis de prélèvement

On constate l'absence de l'avis de prélèvement dans l'éventail des instrument de paiement compensés dans le système ATCI malgré l'importance qu'il aurait pu avoir auprès des entreprises notamment des grands facturiers.

²³En 2012, Algérie Poste a pris des mesures pour que ses cartes soient acceptées dans les distributeurs des autres banques.

Ceci s'explique par :

- L'instrument ne bénéficie pas de la nécessaire publicité vis à vis du client pour son développement, et les entreprises et leurs clients connaissent mal ce mode de paiement ;
- Les clients n'ont pas confiance dans la facturation des services ;
- Les erreurs de prélèvement ont décrédibilisé ce mode de paiement, d'autant plus que les procédures de régularisation des erreurs sont longues et complexes.

1.2.3. Les rejets bancaires dans le système ATCI

Les rejets interbancaires au titre des opérations échangées dans le système ATCI relèvent soit :

- Des motifs imputables à la clientèle (absence de provision) ;
- Ou ceux relevant des banques participantes au système, portant essentiellement sur les doublons d'opérations, images non reçues, images non exploitables, ou coordonnées bancaires invalides.

Tableau N°10 : La part des rejets bancaires dans le total des opérations (2008-2012)

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de rejets	153 678	154 424	157 194	176 314	176 314
%	1,65	1,39	1,14	1,03	0,85

Source : Banque d'Algérie, 2012.

Le nombre total des rejets bancaires constatés en 2012 s'élève à 176 314 opérations, soit 0,85% du volume global des opérations traitées dans le système ATCI contre 1,03% en 2011, ce qui indique la poursuite de l'amélioration en la matière. Le taux de rejets est plus important sur les effets de commerce bien que le nombre d'opérations traitées reste limité.

1.2.4. Comparaison du système ATCI aux systèmes SIMT et SPT

Le tableau ci-dessous représente l'évolution du nombre d'opérations traitées par le système ATCI, le Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation (SIMT) et le Système de Paiement Net de Tunisie (SPN).

Tableau N°11 : Evolution annuelle du nombre d'opérations effectuées par les trois systèmes ATCI, SIMT et SPN : 2006 -2012 (en millions).

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
SIMT	18,4	29,6	38,5	45,9	47,5	52,4	55,8
ATCI	2,3	6,9	9,3	11,1	13,8	13,0	17,3
SPN	28,3	30,1	32,8	34,7	37,5	38,2	42,5

Source : Banque d'Algérie 2012, Bank Al- Maghrib2012, Banque Centrale de Tunisie2012.

Le tableau indique qu'en 2012, le niveau d'activité du système ATCI reste encore inférieur aux volumes traités dans les systèmes de télé-compensation des pays comparables, à savoir, SIMT et SPN. En effet, le chiffre réalisé par le SPN représente plus du double de celui réalisé par ATCI et le chiffre enregistré par le SIMT constitue plus de 3 fois celui réalisé par ATCI.

Ce retard dans le nombre d'opérations enregistrées par le système ATCI s'explique par la faible utilisation des moyens de paiement scripturaux par la population algérienne par rapport à ses voisines marocaines et tunisiennes. A cet effet, la Banque d'Algérie dans sa note « De l'amélioration de la circulation de la monnaie fiduciaire en 2012 et 2013 »²⁴ appelle à une plus grande utilisation de moyens de paiement scripturaux dans les transactions commerciales et immobilières. Il précise aussi que « le système de paiement approprié (télé-compensation) est fonctionnel depuis mi 2006 et reste utilisé à seulement 10% de sa capacité »²⁵, alors qu'un tel système devrait normalement susciter l'utilisation préférentielle de la monnaie scripturale.

1.3.Situation de la monétique

La monétique en Algérie connaît depuis son lancement quelques avancées qui sont illustrées à travers les statistiques de la SATIM.

1.3.1. Emission de cartes CIB

Les chiffres reflétant le nombre de cartes bancaires CIB émises sur le territoire national sont énumérés dans le tableau suivant :

²⁴ Banque d'Algérie (mars 2013) : « De l'amélioration de la circulation de la monnaie fiduciaire en 2012 et 2013 ». In : http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/intervention_21032013.pdf.

²⁵ Ibid., p. 6.

Tableau N° 12 : Evolution annuelle du nombre de cartes CIB en circulation en Algérie (2008-2013)

Année	Cartes en circulation	Taux de monétisation (%)
2008	339 374	0,96
2009	569 558	1,62
2010	979 933	2,79
2011	850 008	2,42
2012	1 178 243	3,36
2013	1 287 330	3,68

Source : SATIM, 2013.

Le tableau N°12 indique l'augmentation du nombre de cartes CIB émises sur le territoire national, passant de 339 374 en 2008 à 1 287 330 en 2013, soit une augmentation de 279,32%. Par conséquent, passage du taux de monétisation de la population respectivement entre les deux années de 0,96% à 3,68%. Cependant, ces chiffres restent inférieurs à ceux enregistrés dans des pays comparables comme le Maroc et la Tunisie. Le tableau ci-dessous permet d'effectuer une comparaison entre le nombre de cartes émises dans les trois pays.

Tableau N°13 : Evolution des émissions de cartes bancaires en Algérie, Maroc et Tunisie (2008-2013)

Année		2008	2009	2010	2011	2012	2013
Maroc	Cartes en circulation	5 072 323	6 300 000	7 064 000	8 023 154	9 310 497	9 800 000
	Taux de monétisation	15,85 %	19,68%	22,07%	25,07%	29,09%	30,62
Algérie	Cartes en circulation	333 374	569 558	979 933	850 008	1 178 243	1 287 330
	Taux de monétisation	0,95%	1,62%	2,80%	2,43%	3,36%	3,68
Tunisie	Cartes en circulation	1 900 000	2 100 000	2 400 000	2 400 000	2 300 000	2 400 000
	Taux de monétisation	19%	21%	24%	24%	23%	24%

Source : SATIM-2013, Bank Al- Maghrib2013, Banque Centrale de Tunisie 2013.

Le tableau N°13 montre clairement le retard enregistré en Algérie dans le domaine de la monétique. En effet, la comparaison des chiffres réalisés en 2013 indique la primauté du Maroc avec un taux de monétisation de sa population de 30,62% suivi de la Tunisie à hauteur de 24%. L'Algérie arrive en dernière position avec un taux timide de 3,68%. Ainsi, cette

dernière doit doubler les efforts en matière d'encours des cartes bancaires sur son territoire, afin de parvenir à élever le taux de monétisation de sa population.

1.3.2. Réseaux d'acceptation

Le nombre de réseaux d'acceptation de paiement par carte CIB en Algérie est en perpétuel évolution comme le démontre le tableau suivant :

Tableau N°14 : Evolution annuelle des réseaux d'acceptation des cartes CIB en Algérie (2008-2013)

Année	DAB	Evolution (%)	TPE	Evolution (%)
2008	544	–	1 984	–
2009	572	+5,14	2 639	+33,01
2010	636	+9,44	2 946	+11,63
2011	647	+1,72	3 047	+3,42
2012	543	-16,07	2 965	-2,69
2013	534	-1,65	2 904	-2,05

Source : SATIM, 2013.

Le tableau N°14 indique l'augmentation du nombre de DAB et TPE installés à l'échelle nationale entre l'année 2008 et 2011 passant respectivement de 544 à 647 DAB, et de 1 984 à 3 047 TPE. Cependant, ces chiffres ont connu une diminution au cours des deux années 2012 et 2013 corrélativement à la cession d'activité de certains équipements qui enregistrent des pannes répétitives et au non renouvellement de contrats par certains commerçants.

Par ailleurs, comme pour l'émission des cartes bancaires, les chiffres réalisés en matière d'installation de réseaux d'acceptation des cartes en Algérie restent très loin de ceux enregistrés au Maroc et en Tunisie.

Tableau N°15 : Evolution annuelle du nombre de DAB installés en Algérie, Maroc et Tunisie (2008-2013)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	DAB/habitants (2013)
Maroc	3 629	4 100	4 544	5 024	5 476	5 893	1/ 5 430
Algérie	544	572	636	647	543	534	1/ 65 543
Tunisie	1 246	1 424	1 660	1 741	1 851	1 939	1/ 5 157

Source : SATIM 2013, Bank Al- Maghrib 2013, Banque Centrale de Tunisie 2013.

Le tableau ci-dessus démontre la faiblesse du réseau DAB installé sur le territoire Algérien comparativement au Maroc et la Tunisie qui sont parfaitement à la norme communément admise au plan international qui est de 1 guiche pour 5 000 habitants. Ainsi, des efforts doivent être déployés en vue de couvrir l'ensemble du territoire national avec un réseau de plus en plus dense de DAB visant la vulgarisation de l'usage de la carte. Le tableau suivant démontre l'évolution du nombre de TPE Installés en Algérie et Tunisie²⁶.

Tableau N°16 : Evolution annuelle du nombre de TPE installés en Algérie et Tunisie (2008-2013)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Algérie	1 984	2 639	2 946	3 047	2 965	2 904
Tunisie	9 583	10 450	11 968	12 269	12 728	12 767

Source : SATIM 2013, Banque Centrale de Tunisie 2013.

Le tableau N°16 indique le retard enregistré en Algérie en matière de généralisation d'installation de TPE auprès des commerçants, adhérents au réseau SATIM par rapport au parc TPE installé en Tunisie. En effet, ces appareils qui offrent la possibilité au client de n'importe quelle banque d'honorer des frais de service en se servant de sa carte interbancaire, ne bénéficient toujours pas d'une large utilisation par les commerçants²⁷ en Algérie. Ceci s'explique par le fait que cette option permet une traçabilité des transactions effectuées par les commerçants qui utilisent le TPE, alors que ces derniers ne souhaitent pas déclarer la totalité de leur chiffre d'affaires afin d'échapper au contrôle du fisc.

²⁶ Nous n'avons pas pu intégrer l'évolution du nombre de TPE installés au Maroc suite à l'absence de ces statistiques dans le rapport annuel de la Banque Al-Maghrib.

²⁷ Actuellement, seuls les grands hôtels, les aéroports, certaines stations-service, pharmacies, grandes surfaces et officines disposent de ce moyen de paiement.

1.3.3. Transactions par carte CIB

Les transactions réalisées par carte CIB en Algérie est en perpétuel évolution. Ce processus s'illustre dans le tableau suivant :

Tableau N°17 : Evolution du nombre de transactions interbancaires par CIB en Algérie (2008-2013).

Année	Retrait	(%)	Paiement	(%)	Total	Evolution du total (%)
2008	1 912 400	99,89	2 051	0,11	1 914 451	–
2009	2 613 718	99,94	1 450	0,06	2 615 168	+36,6
2010	3 763 775	99,95	1 805	0,05	3 765 580	+43,9
2011	5 718 663	88,70	5 906	0,09	6 446 974	+71,2
2012	4 582 279	90,15	7 729	0,15	5 082 848	-26,83
2013	2 656 365	91,02	4 574	0,15	2 918 269	-57,41

Source : SATIM-2013.

Le tableau ci-dessus indique l'augmentation continue du nombre des transactions réalisées par carte CIB entre 2008 et 2011 passant de 1 914 451 transactions à 6 446 974. Cette évolution résulte d'une part, de l'effet combiné de l'augmentation de l'encours des cartes en circulation et de l'extension du parc des DAB et TPE installés sur le territoire national. D'autre part, la conscience relative de la population de l'avantage procuré par l'utilisation de la carte CIB, à savoir la rapidité et la disponibilité 24h/24 et 7jrs/7.

Cependant, le tableau indique la réduction du nombre de transactions effectuées par carte CIB en 2012 et 2013 respectivement de 26,83% et 57,41% suite à la diminution parallèle du nombre de réseaux d'acceptation durant cette période (voir le tableau N°14).

Par ailleurs, le tableau indique aussi que la majorité des transactions portent sur le motif de retrait. Cette situation s'explique d'une part, à la réticence des clients à utiliser la carte CIB comme moyen de paiement des transactions en raison du manque de confiance quant à la fiabilité et la sécurité des transactions effectuées par les TPE, ajoutant à cela l'absence de campagnes de sensibilisation et de communication sur les avantages procurés par l'utilisation des cartes bancaires comme moyen de paiement.

D'autre part, une culture du cash très fortement implantée chez les commerçants qui n'adhèrent pas à la démarche de la SATIM, ces derniers contestent les taux de commissions et souhaitent minimiser leur déclaration fiscale ; ce qui ne facilite pas leur démarchage.

La comparaison du nombre de transactions réalisées en Algérie aux chiffres enregistrés au Maroc et Tunisie donne lieu au tableau suivant :

Tableau N°18 : Evolution du nombre de transactions réalisées par cartes bancaires en Algérie, Maroc et Tunisie : 2008-2013 (en Millions)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Maroc	97,8	127,1	149,1	186,2	206,8	218,3
Algérie	1,9	2,6	3,7	6,4	5,08	2,91
Tunisie	–	30	37,2	42,5	48,9	53,2

Source: SATIM 2013, Bank Al- Maghrib 2013, BCT 2013.

Le tableau N°18 démontre que les transactions effectuées par cartes bancaires sont très modestes en Algérie comparativement au Maroc et à la Tunisie. Ceci s'explique d'une part, par l'insuffisance du réseau DAB/TPE installé sur le territoire national par rapport à celui émaillé dans ces deux pays voisins (voir les tableaux N°15 et N°14). De l'autre part, à la faible utilisation de la carte par les algériens. Cette faiblesse se manifeste clairement en calculant le nombre de transactions réalisées par une seule carte²⁸ dans chacun des trois pays.

Tableau N°19 : Nombre de transactions réalisées par une seule carte bancaire en Algérie, Maroc et Tunisie.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Maroc	19,2	20,1	21,1	23,2	22,21	22,24
Algérie	5,7	4,6	3,7	7,5	4,31	2,26
Tunisie	–	14,28	15,5	17,7	21,26	22,16

Source : SATIM 2012, Bank Al- Maghrib 2012, BCT 2012.

Le tableau ci-dessus indique la très faible utilisation de la carte par son détenteur en Algérie comparativement à son homologue tunisien et marocain. Ce qui signifie que même si la carte est détenue par un particulier algérien, son usage reste très limité.

Ainsi, nous pouvons dire que la monétique en Algérie a enregistré une progression continue durant la période 2008-2011, mais au cours des deux dernières années (2012 et 2013) le système enregistre une diminution de sa performance en termes de réseaux

²⁸ Ce calcul est le résultat du rapport entre le total des transactions effectuées dans une année sur le total des cartes émises sur la même année.

d'acceptation et de nombre de transactions par cartes reflétant un net recul en la matière qui creuse l'écart avec les résultats réalisés par les pays frontaliers (Maroc et Tunisie). Ainsi, la monétique en Algérie reste en état de démarrage et des efforts doivent être déployés pour pouvoir instaurer ce moyen de paiement dans les habitudes de paiement de la population.

2. L'impact du nouveau système de paiement

Il est utile d'évaluer l'impact du nouveau système de paiement sur certaines variables afin d'évaluer la capacité de ce système à améliorer la performance de l'économie.

2.1. Les prestations fournies par la banque

L'impact du nouveau système de paiement sur les prestations fournies par la banque se manifeste par la réduction des délais de recouvrement, la sécurité et la fiabilité de l'information.

2.1.1. Réduction des délais de recouvrement

L'apport le plus appréciable du nouveau système de paiement est la réduction des délais de float : « c'est-à-dire du délai entre la date d'émission du chèque et la date de sa présentation en compensation pour paiement »²⁹. En effet, avec le nouveau système de paiement, toute remise du chèque à l'encaissement par la banque du bénéficiaire doit être présentée en compensation durant la journée d'échange au maximum à $j+2$ ouvrés, j étant la date de remise du client. La date de règlement interbancaire en compensation se réalise à $j+3$ ouvrés, j étant la date de présentation à la compensation. L'imputation au compte tireur se fait au jour $j+3$, et du compte bénéficiaire à $j+4$ ³⁰.

Quant au virement, le temps de ce dernier est passé à 72 heures au maximum. En effet, tout ordre de virement doit être présenté en compensation par la banque du donneur d'ordre au maximum à $j+1$ ouvrés, j étant la date de remise du client. La date de règlement interbancaire en compensation se réalise à j , j étant la date de présentation en compensation. L'imputation aux comptes du donneur d'ordre s'effectue à j et au compte du bénéficiaire à $j+1$ ouvrés j étant la date de règlement en compensation³¹.

²⁹ KNEIPE P. (1997) : « Trésorerie et finance d'entreprise », Edition De Boeck, Bruxelles, p. 182.

³⁰ Banque d'Algérie (janvier 2005) : « Normes interbancaires de gestion automatisée des instruments de paiement », comité de normalisation, p. 22.

³¹ Ibid., p. 25.

Ainsi, la réduction des délais de recouvrement des moyens de paiement scripturaux est un facteur qui permet d'améliorer la qualité des prestations fournies par la banque à ses clients et de son image de manière générale. Cet élément joue un rôle important dans l'attraction de la population vers l'utilisation des moyens scripturaux et à la bancarisation.

2.1.2. Sécurité et la fiabilité de l'information

L'introduction du nouveau système de paiement a permis d'assurer la traçabilité des transactions et améliorer la fiabilité de l'information. En effet, le nouveau système de paiement met fin au manque de responsabilité du personnel de la banque en matière de validation des instruments, réduisant ainsi les erreurs de saisie manuelle. De plus, l'augmentation de la capacité potentielle de la banque dans le traitement des moyens scripturaux à travers ces systèmes (ATCI-ARTS) a permis à la banque de capter une plus grosse part des transactions et de ce fait, augmentation relative du degré de traçabilité.

Par ailleurs, la sécurité des transactions s'est nettement améliorée à travers la mise en place de la centrale des impayés. Le tableau suivant illustre les statistiques des chambres de compensation sur l'émission des chèques sans provision ou provision insuffisante.

Tableau N°20 : Statistiques des chambres de compensation sur l'émission des chèques sans provision ou provision insuffisante.

Année	Nombre de déclarations	Montant (en milliards de da)	Nombre d'interdits de chéquiers
2004	31 271	18	5805
2005	43 351	28	7360
2006	31 059	21,3	4 458
2007	37 861	20,3	5 083
2008	38 538	26,5	4 710
2009	32 643	27,9	5 917
2010	37 866	35,7	8 581
2011	43 266	38,2	9 733
2012	44 207	50,5	9 579

Source : Banque d'Algérie, 2012.

Le tableau N°20 montre que la mise en place de la centrale des impayés a permis une augmentation importante des déclarations d'incidents de paiement, et une augmentation

parallèle des interdits de chéquiers entre l'année 2004 et 2012, traduisant ainsi les efforts fournis par les pouvoirs publics dans la lutte contre l'émission des chèques sans provision.

2.2.Réduction des coûts de recouvrement des paiements scripturaux

Le traitement automatique des moyens de paiement a permis leur dématérialisation et la diminution de ce fait du coût unitaire de traitement de chaque instrument de règlement, suite à la réduction des frais de personnel et de traitement. En effet, les banques n'utilisent plus les systèmes de chèques déplacés coûteux et nécessitant une gestion interne très lourde.

Cependant, il y a lieu de signaler que l'installation des stations de dématérialisation au niveau des agences bancaires a occasionné des coûts supplémentaires de fonctionnement. Ces derniers sont dus à l'obligation adressée aux agences de payer une taxe fixe élevée liée à l'usage des infrastructures de télécommunication (Algérie télécom) pour la transmission des messages de paiement. Cette situation constitue un paradoxe pour la banque qui a eu comme objectif phare dans la mise en place de ce nouveau système de paiement ; l'augmentation de la rentabilité des banques.

Nous pouvons conclure que jusqu'à aujourd'hui, la banque publique algérienne ne s'intéresse toujours pas à la notion économique du coût, elle reste un simple établissement administratif qui ne fonctionne pas selon les règles de l'efficacité et de la rentabilité, et son souci primordial pour le moment est d'élever le niveau de bancarisation de l'économie.

2.3.Mouvement de la masse monétaire

Les mouvements de substitution entre les différents agrégats de la masse monétaire et leur rapport avec le PIB sont en mesure de nous renseigner sur la capacité du nouveau système de paiement à modifier les préférences et les habitudes de paiement des individus.

2.3.1. Préférence pour la monnaie centrale

Comme nous l'avons étudié dans la partie théorique, la part de la monnaie fiduciaire en circulation dans le total de la masse monétaire nous indique la préférence des agents économiques pour la monnaie centrale. Ainsi, nous allons analyser ci-dessous l'évolution de ce ratio allant de 2007 : l'année qui suit la date de la réforme du système de paiement, jusqu'à 2012, afin d'évaluer l'aptitude du nouveau système de réduire la quantité de monnaie fiduciaire en circulation et la remplacer par la monnaie scripturale.

Tableau N° 21 : Evolution annuelle de la part de la monnaie fiduciaire dans le total de la masse monétaire en Algérie (2007-2012).

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Masse monétaire MM (Milliards da)	5 994,6	6 955,9	7 173,1	8 162,8	9 929,2	11 013,3
Monnaie fiduciaire MF (Milliards da)	1 284,5	1 540,0	1 829,4	2 098,6	2 571,5	2 952,3
MF/ MM (%)	21,4	22,13	25,5	25,7	25,9	26,8

Source : Banque d'Algérie, 2012.

L'évolution du rapport monnaie fiduciaire / masse monétaire (M2) illustré dans le tableau ci-dessus nous informe que, malgré les progrès réalisés dans la capacité potentielle de traitement des instruments de monnaie scripturale à travers les deux systèmes ATCI et ARTS, ces derniers n'ont pas pu absorber la quantité de monnaie fiduciaire en circulation, renvoyant à la persistance de l'utilisation du cash comme principal moyen de paiement, corrélativement au phénomène d'expansion du marché informel et de la thésaurisation. Cependant, il y a lieu de signaler le rôle accru de la sphère budgétaire dans l'expansion des liquidités en Algérie.

Par ailleurs, la comparaison des résultats de ce ratio à ceux enregistrés au Maroc et en Tunisie souligne l'importance de la circulation fiduciaire en Algérie.

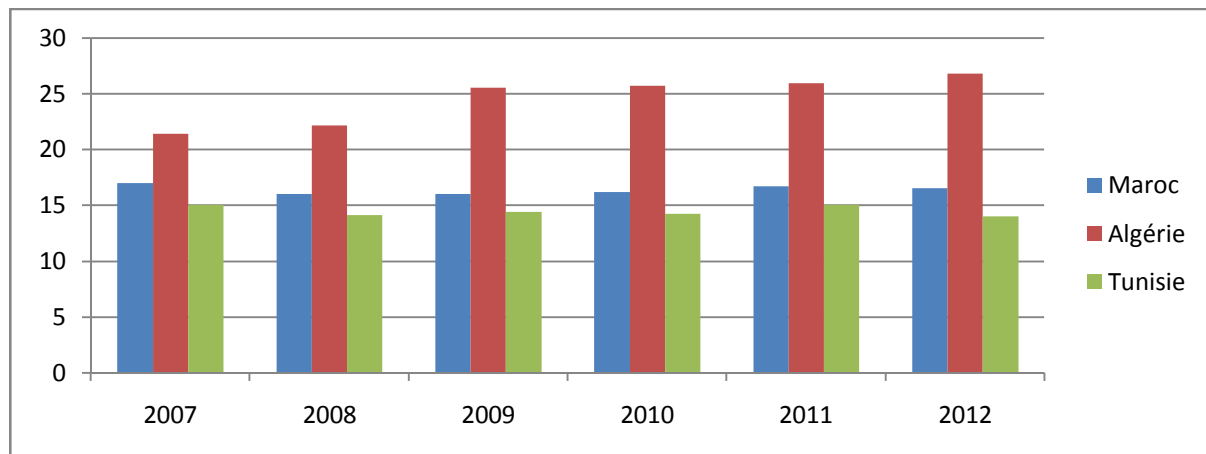
Tableau N° 22 : Evolution annuelle de la part de la monnaie fiduciaire dans le total de la masse monétaire dans les pays du Maghreb (2007-2012).

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Maroc (%)	17,0	16,0	16,0	16,2	16,7	16,5
Algérie (%)	21,4	22,1	25,5	25,7	25,9	26,8
Tunisie (%)	15,0	14,1	14,4	14,2	15,0	14,0

Source : Banque d'Algérie 2012, Banque Centrale de Tunisie 2012, Banque Al-Maghrib 2012.

La représentation graphique des statistiques du tableau N°22 permet une comparaison plus claire de l'évolution de la monnaie fiduciaire dans le total de la masse monétaire dans les trois pays.

Graphique N°01 : Evolution annuelle de la part de la monnaie fiduciaire dans le total de la masse monétaire dans les pays du Maghreb (2007-2012).



Source : Etabli par nos soins sur la base des statistiques de la Banque d'Algérie 2012, BCT 2012, Banque Al-Maghrib2012.

Le graphique ci-dessus indique clairement que la part de la monnaie fiduciaire dans le total de la masse monétaire est très importante en Algérie, et la plus élevée parmi ces trois pays pendant les 6 années consécutives (2007-2012). Ceci reflète la préférence particulière manifestée par la population algérienne à la détention de la monnaie sous forme liquide par rapport à ses voisines. Il y a lieu de signaler l'importance du circuit financier de ces deux pays, qui possèdent des structures d'agrégats monétaires plus larges que celle de l'Algérie. En effet, au Maroc et Tunisie, le total de la masse monétaire est composé de l'agrégat M1, M2 et M3, par contre, en Algérie, la masse monétaire est constituée seulement de M1 et M2.

Par ailleurs, le ratio circulation fiduciaire sur total de la masse monétaire réalisé dans les pays développés énonce des chiffres inférieurs à 10%.

2.3.2. Vitesse de circulation de la monnaie

La vitesse de circulation de la monnaie qui s'obtient par le ratio PIB/Masse Monétaire indique le nombre de transactions que finance une unité monétaire pendant une année.

Tableau N° 23 : Evolution annuelle de la vitesse de circulation de la monnaie en Algérie (2007-2012).

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Masse monétaire (Milliards da)	5 994,6	6 955,9	7 173,1	8 162,8	9 929,2	11 013,3
PIB (Milliards da)	8 601,0	10 993,8	10 135,6	12 049,5	14 384,8	14 859,5
V=PIB/MM	1,43	1,58	1,41	1,47	1,44	1,34

Source : Banque d'Algérie, 2012.

L'analyse de l'évolution de la vitesse de circulation de la monnaie observée dans le tableau N°23 indique le ralentissement continu de la valeur de celle-ci à partir de 2008, reflétant de ce fait la diminution de la thésaurisation. Ce qui revient à dire que le nouveau système de paiement a permis la réduction relative de l'effondrement (billets thésaurisés).

Par ailleurs, le gap entre le rythme de progression de la masse monétaire et celui de l'activité économique (PIB) demeure élevé (la croissance de la masse monétaire est plus rapide que celle de l'activité économique). La comparaison avec la vitesse de circulation enregistrée au Maroc et en Tunisie permet de situer le chiffre réalisé en Algérie.

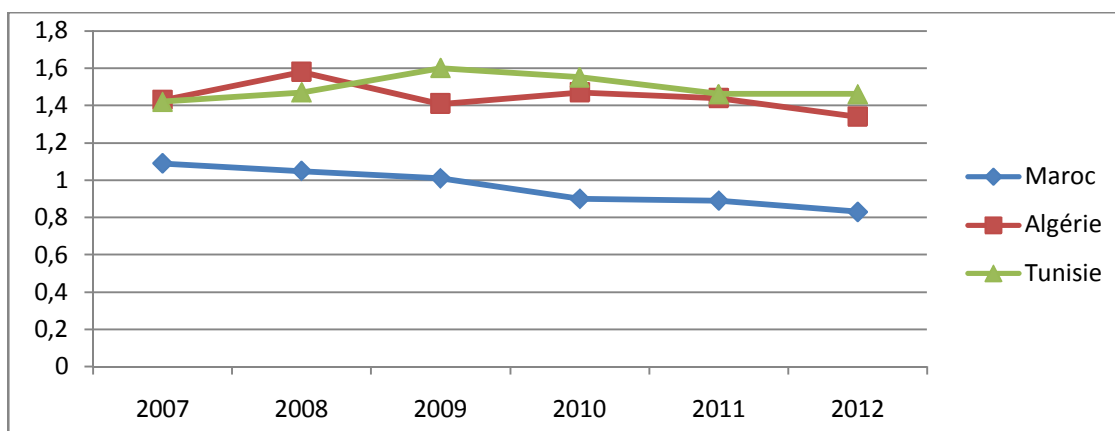
Tableau N° 24 : Evolution annuelle de la vitesse de circulation de la monnaie dans les pays du Maghreb (2007-2012)

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Maroc	1,09	1,05	1,01	0,90	0,89	0,83
Algérie	1,43	1,58	1,41	1,47	1,44	1,34
Tunisie	1,52	1,47	1,61	1,55	1,44	1,46

Source : Banque d'Algérie 2012, Banque Centrale de Tunisie 2012, Banque Al-Maghrib2012.

La conversion des statistiques du tableau sous forme de graphique permet de mieux appréhender l'évolution de la vitesse de circulation de la monnaie dans les trois pays.

Graphique N°02 : Evolution annuelle de la vitesse de circulation de la monnaie dans les pays du Maghreb (2007-2012).



Source : Etabli par nos soins, sur la base des statistiques de la Banque d'Algérie 2012, Banque Centrale de Tunisie 2012, Banque Al-Maghrib 2012.

L'observation du graphique N°02 indique la supériorité du Maroc par rapport aux deux autres pays en matière d'usage de la monnaie scripturale. En effet, le Maroc enregistre la vitesse de circulation de la monnaie la plus faible et ne cesse pas de diminuer au fil de la période étudiée, reflétant le faible taux de thésaurisation lié au développement de la bancarisation dans ce pays. Cette tendance confirme les résultats précédents dans la mesure où le Maroc détient le moins de monnaie fiduciaire en circulation.

Quant à la Tunisie, celle-ci enregistre une vitesse de circulation de la monnaie moyennement plus élevée que l'Algérie, ceci s'explique par le comportement des agents économiques non financiers et leur préférence pour la liquidité, notamment, en période de conjoncture nationale morose.

2.3.3. La liquidité de l'économie

Un taux de liquidité de l'économie élevé indique l'importance du nombre de transactions réglées en espèces et du volume de liquidités détenues par les ménages et les entreprises au sein de cette économie. Ainsi, l'observation de l'évolution de ce taux à partir de 2007 permet de se rendre compte de la capacité du nouveau système de paiement à absorber les liquidités en circulation.

Tableau N° 25 : Evolution annuelle de la liquidité de l'économie en Algérie (2007-2012).

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Liquidité de l'économie (MM/PIB)	63,8	63,0	72,0	69,1	68,4	69,5

Source : Banque d'Algérie, 2012.

L'analyse du tableau N°25 indique que le ratio de liquidité de l'économie demeure toujours élevée et atteint son pic en 2009, reflétant l'importance : du volume de monnaie détenue par les entreprises et les ménages algériens, et du nombre des opérations réglées en espèces. En effet, au cours de l'année 2012 par exemple, 69,5% des transactions sont réglées en espèce, renvoyant à l'incapacité du nouveau système de paiement à réduire l'utilisation du cash dans le règlement des transactions, et à attirer l'épargne de la population vers les circuits bancaires. Le tableau ci-dessous permet d'effectuer une comparaison sur l'évolution de ce ratio dans les trois pays : Algérie, Maroc et Tunisie.

Tableau N° 26 : Comparaison du taux de liquidité de l'économie dans les pays du Maghreb.

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Maroc	116	116,1	116,9	116,7	118,3	119,8
Algérie	63,8	63,0	72,0	69,1	68,4	69,5
Tunisie	61,9	64,4	61,91	68,1	72,2	71,8

Source : Banque d'Algérie 2012, Banque Centrale de Tunisie 2012, Banque Al-Maghrib 2012.

Le tableau indique que le Maroc enregistre le ratio de liquidité de l'économie le plus élevé de la région. Ce résultat stipule une signification paradoxale de celles issues de l'étude des deux ratios précédents, ce qui peut avoir comme origine l'intégration des structures différentes dans le calcul du taux de liquidité de l'économie dans ce pays (à savoir les agrégats de placement).

Au terme de cette section, nous pouvons conclure que le nouveau système de paiement enregistre une amélioration notable dans le nombre et la valeur des opérations transitées. Cependant, comparativement au Maroc et la Tunisie, celui-ci accuse un retard dans la promotion et la généralisation des moyens de paiements scripturaux dans les habitudes de paiement de la population.

Conclusion au chapitre I

Avant 2006, le système de paiement algérien faisait apparaître des faiblesses qui réduisaient nettement sa performance. Il était basé sur le traitement traditionnel (compensation manuelle) des moyens de paiement scripturaux et l'absence de mécanismes automatiques de règlement entre les banques participantes au système de paiement. Cette situation avait comme conséquence la prédominance du cash dans les habitudes de paiement de la population.

Dans l'objectif de remédier à cette situation et promouvoir les paiements scripturaux en Algérie, les pouvoirs publics ont mené une dynamique de réforme et de modernisation du système de paiement à travers la mise en place du système de paiement de masse ATCI, du système de gros montants ARTS ainsi que le lancement de la monétique. Ces systèmes ont enregistré une amélioration remarquable en matière d'efficacité, de rapidité et de sécurité des paiements. En effet, les délais de recouvrement des paiements ont été considérablement raccourcis et le nombre d'opérations traitées via ces systèmes s'est évolué nettement à la hausse en volume et en valeur.

Cependant, comparativement au Maroc et la Tunisie, le système de paiement algérien accuse un retard dans la généralisation des moyens de paiement scripturaux auprès de la population, notamment dans la vulgarisation de la monétique.

Au total, ce chapitre permet de valider la première hypothèse de travail selon laquelle le nouveau système de paiement a enregistré une nette amélioration dans la capacité de traitement des moyens de paiement scripturaux depuis sa mise en place. Néanmoins, relativement au Maroc et la Tunisie, celui-ci accuse un retard dans la promotion des instruments de paiement bancaires dans les habitudes de paiements de la population.

Chapitre II :

***L'usage des moyens de paiement
scripturaux en Algérie : cas de la
commune de Tizi-Ouzou***

Introduction au chapitre II

Le niveau de bancarisation d'une économie constitue un bon indicateur de son fonctionnement. Il peut être évalué par plusieurs indices dont la proportion de la population ayant un compte bancaire, la densité du réseau bancaire et le taux d'usage des instruments de paiement scripturaux par la population. Ce dernier reflète la capacité du système bancaire à capter la majorité des transactions commerciales de l'économie.

En Algérie, le niveau de bancarisation constitue l'une des vulnérabilités de l'économie nationale. C'est pour cela qu'ont été entreprises les réformes du système de paiement qui avaient comme objectif principal l'amélioration des services bancaires de base et du niveau de bancarisation.

Ainsi, ce travail s'articule autour de l'impact de ce nouveau système sur l'attraction de la population notamment non bancarisées vers les services bancaires et particulièrement vers l'usage des moyens de paiement bancaires. Pour ce faire, nous allons analyser les résultats d'une enquête par questionnaire que nous avons menée auprès des opérateurs économiques (les ménages et les entreprises) résidents dans la commune de Tizi-Ouzou, et qui nous a permis de déduire quelques points essentiels à propos de leurs relations avec la banque et leurs habitudes de paiement quotidiennes.

Ce présent chapitre s'intéressera après avoir présenté la méthodologie de l'enquête (section 1), à la culture bancaire et l'identification de la relation banque-client des agents économiques enquêtés (section 2) ensuite à l'usage des instruments de paiement scripturaux par les entreprises et les ménages (section 3). L'objectif de ce chapitre est d'évaluer l'apport de la réforme du système de paiement en matière de bancarisation notamment, en termes d'usage des instruments de paiement scripturaux.

Section1 : Méthodologie de l'enquête

Pour pouvoir évaluer l'apport de la réforme du système de paiement sur le niveau de bancarisation de l'économie notamment sur le niveau d'usage des instruments de paiement scripturaux, nous avons effectué une enquête par questionnaire menée auprès des opérateurs économiques (entreprises et ménages).

Nous aborderons dans cette section, la présentation de notre terrain d'enquête (la commune de Tizi-Ouzou), les objectifs et la méthodologie de l'enquête, la description des questionnaires d'enquête, les conditions de sa réalisation et les techniques statistiques utilisées.

1. Présentation de la commune de Tizi-Ouzou

Tizi-Ouzou est une commune de la wilaya de Tizi-Ouzou dont elle est le chef-lieu. Nous présenterons ci-après certains paramètres permettant d'identifier ses caractéristiques notamment celles relatives à sa population et ses entreprises (les deux opérateurs économiques concernés par notre étude).

1.1.Situation géographique

La commune de Tizi-Ouzou se situe dans la partie centre-ouest de la wilaya. Elle s'étale sur une superficie de 102,36 km² soit 3,46% du total de la superficie de la wilaya. Elle est limitée par la commune de Sidi Nâamane et Djebel Aissa Mimoun au nord, Draâ Ben Khedda et Tirmatine à l'ouest, de Maâtkas au sud-ouest, de Souk El Thenine, Beni Zmenzer et Beni Aïssi au sud, d'Irdjen au sud-est et de Ouaguenoun et Tizi Rached à l'est.

1.2.Aspect administratif

A l'issue du dernier découpage administratif de 1984, la commune de Tizi Ouzou compte 14 villages¹ : Abid, Chamlal, Achouba, Bouhinoun, Boukhalfa, Hasnaoua, Redjaouna, Oued Aïssi, Tala Allam, Betrouna, Medouha, Sikh Oumeddour, Ihesnaouen, Imri Taghat.

1.3.Situation démographique

La population totale de la commune est estimée en 2012 à 143 377 habitants, soit une densité de 1400 habitants par Km². Cette population est répartie suivant certains paramètres à savoir : le sexe, l'âge, et le secteur d'activité. Ces derniers vont nous permettre d'identifier les

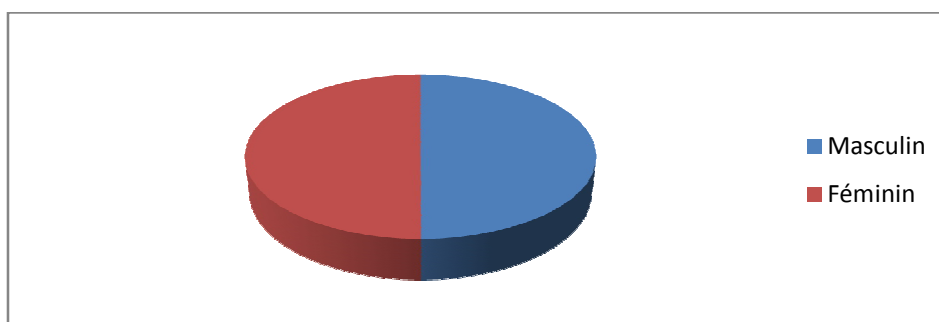
¹<http://issendlene.doomby.com/pages/echo-kabylie/tizi-ouzou-dairas-communes-et-villages-de-kabylie.html>. Consulté le: 03/03/2013.

caractéristiques de la population de base (population de la commune de Tizi-Ouzou) sur laquelle nous tirons notre échantillon d'enquête.

1.3.1. Répartition de la population par sexe

Selon les statistiques enregistrées par la Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (DPAT), la population de la commune de Tizi-Ouzou est composée en 2012 de 71 627 personnes de sexe masculin, soit 49,96% du total de la population, contre 71 750 personnes du sexe féminin, soit 50,04%.

Graphique N°3 : Répartition de la population de la commune de Tizi-Ouzou par sexe.



Source : DPAT Tizi-Ouzou, 2012.

1.3.2. Répartition de la population par classe d'âge

Comme nous n'avons pas pu obtenir la répartition de la population de la commune de Tizi-Ouzou par classe d'âge auprès de l'APC de Tizi-Ouzou, nous étions amenés à reprendre les statistiques de la DPAT considérées comme la seule source d'information existante concernant la répartition par classe d'âge dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Cette répartition est essentielle pour pouvoir identifier une deuxième caractéristique de la population échantillon d'enquête. La répartition détaillée par âge est donnée dans le tableau suivant.

Tableau N°27 : Répartition de la population de la wilaya de Tizi-Ouzou par classes d'âge au 31/12/2012.

Tranches d'âge	Nombre	%
0-18 ans	349 183	30,33
19-29 ans	267 857	23,24
30-44 ans	269 731	23,40
45-59 ans	144 815	12,56
60ans et +	118 690	10,3
Non disponible	1 985	0,17
Total	1 152261	100

Source : DPAT Tizi-Ouzou, 2012.

Ainsi, nous allons reprendre les pourcentages de la wilaya et les appliquer sur la population de la commune de Tizi-Ouzou.

Tableau N°28 : Répartition de la population de la commune de Tizi-Ouzou par classe d'âge.

Tranches d'âge	%	Nombre
0-18 ans	30,33	43 486
19-29 ans	23,24	33 321
30-44 ans	23,40	33 550
45-59 ans	12,56	18 008
60ans et +	10,3	14 768
Non disponible	0,17	244
Total	100	143 377

Source : DPAT Tizi-Ouzou, 2012.

Le tableau ci dessus indique que la population de la wilaya de Tizi-Ouzou est majoritairement jeune avec 59% de population (soit 84 879 individus) dont l'âge est compris entre 19 et 59 ans. Cette tranche d'âge est celle qui nous intéresse particulièrement dans notre cas pratique puisque elle représente la population active. Ainsi, nous allons présenter ci-dessous la répartition de cette tranche précise de la population pour avoir une deuxième caractéristique qui permet d'identifier la population enquêtée.

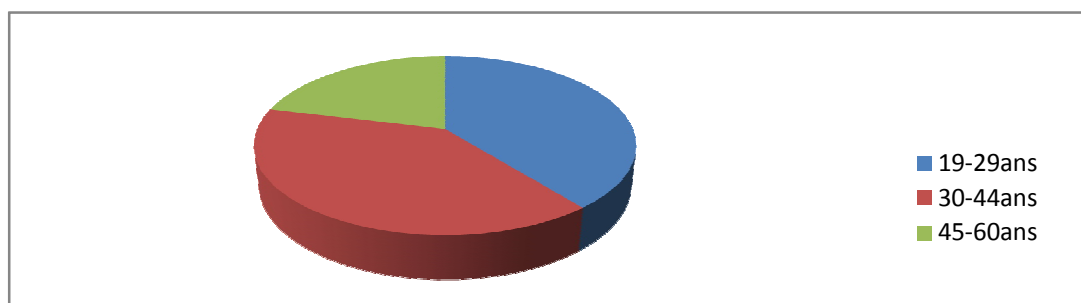
Tableau N°29 : Répartition de la population active de la commune de Tizi-Ouzou par tranches d'âge

Tanches d'âge	Nombre	%
19-29ans	33 321	39,25
30-44ans	33 550	39,52
45-59ans	18 008	21,21
Total	84 879	100%

Source : Reconstitués à partir des statistiques de la DPAT Tizi-Ouzou, 2012.

Le tableau indique que la population active de la commune est composée principalement des personnes ayant l'âge entre 30-44ans et 19-29ans.

Graphique N°4: Répartition de la population de la commune de Tizi-Ouzou par tranches d'âge.



Source : DPAT Tizi-Ouzou, 2012.

1.3.3. Structure de la population occupée par secteur d'activité

Sur un autre registre, celui de l'emploi, la DPAT de la wilaya de Tizi-Ouzou a estimé le taux de la population occupée à 27,14% soit 312 821 individus.

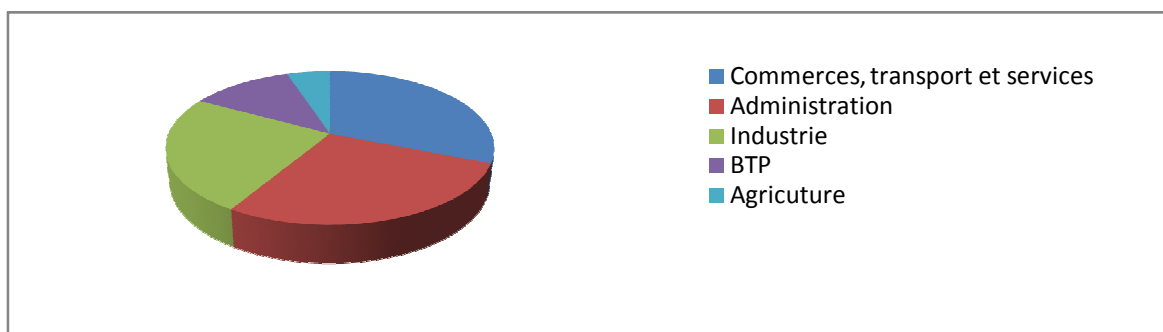
La répartition par branches d'activités place en première position le commerce, transport et services avec 100 274 des individus occupés (soit 32,05%) suivi de l'administration qui occupe 88 635 individus (soit 28,33 %), les autres branches d'activités : industrie, bâtiments et travaux publics (BTP) et agriculture occupent successivement 78 647, 38 620 et 6 645 individus (soit respectivement 25,14 % ; 12,34% et 2,12%).

Tableau N°30 : Répartition de la population occupée de la commune de Tizi-Ouzou par secteur d'activité

Branche d'activité	Nombre	(%)
Commerce, transport et services	100 274	32,05
Administration	88 635	28,33
Industrie	78 647	25,14
Bâtiments et travaux publics	38 620	12,34
Agriculture	6 645	2,12

Source : DPAT Tizi-Ouzou, 2012.

Graphique N°5 : Répartition de la population occupée de la commune de Tizi-Ouzou par secteur d'activité.



Source : DPAT Tizi-Ouzou, 2012.

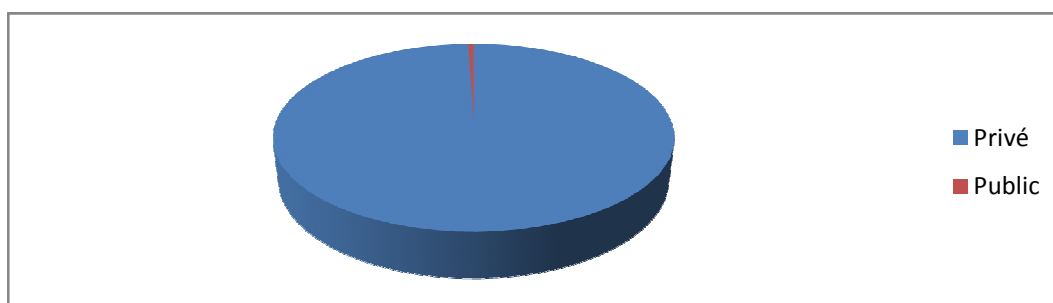
1.4. Les entreprises de la commune

La commune de Tizi-Ouzou constitue le lieu où se concentre l'essentiel des potentialités économiques de la wilaya notamment du réseau d'entreprises. Ainsi, nous allons nous intéresser à trois principaux paramètres pour pouvoir identifier les caractéristiques de l'échantillon d'entreprises qui feront l'objet de l'enquête.

1.4.1. Répartition des entreprises par « statut juridique » (public/privé)

La commune de Tizi-Ouzou concentre à elle seule 34,63% du total des entreprises de la wilaya, soit 4 819 entreprises dont 99,87% privées notamment les PME et 0,12% entreprises publiques.

Graphique N°6 : Répartition des entreprises de la commune de Tizi-Ouzou selon le statut juridique : (public/privé)



Source : DPAT Tizi-Ouzou, 2012.

1.4.2. Répartition des entreprises par « taille »

Les entreprises de la commune de Tizi-Ouzou ont été classées selon le critère de la « taille » par la direction de la PME et de la promotion de l'investissement dans la wilaya de Tizi-Ouzou en 2012, à hauteur de 99,9% de PME et 0,1% seulement comme grande entreprise.

Tableau N°31 : Répartition des entreprises de la commune de Tizi-Ouzou par « taille ».

Taille	%	Nombre
PME	99,9	4 814
Grande entreprise	0,1	5
Total	100	4 819

Source : Direction de la PME et de la promotion de l'investissement, 2012.

1.4.2.1. Répartition des entreprises par « secteur d'activité »

La répartition des entreprises par secteur d'activité au cours de l'année 2012 dans la commune de Tizi-Ouzou se résume dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°32 : Répartition des entreprises de la commune de Tizi-Ouzou par secteur d'activité.

Secteur d'activité	%	Nombre
Commerce	24,29	1171
Bâtiment et travaux publics BTP	21,58	1040
Industrie agroalimentaire	11,47	553
Transport et communication	8,27	399
Services fournis aux ménages	7,59	366
Hôtellerie et restauration	5,9	285
Services fournis aux entreprises	4,77	230
Industrie diverses	3,22	155
Autres	12,86	620
Total	100	4819

Source : DPAT Tizi-Ouzou, 2012.

Le tableau ci-dessus indique que le secteur de commerce occupe le premier rang dans la classification des entreprises de la commune, suivi par le secteur des BTP, industrie agroalimentaire, transport et communication, services fournis aux ménages, hôtellerie et restauration, services fournis aux entreprises, industrie diverses et autres.

1.5.Réseau bancaire de la commune

Le réseau de banques publiques est réparti sur le territoire de la commune de Tizi-Ouzou en sept banques publiques (BADR, BNA, CPA, BEA, BDL, et CNEP-Banque) dont une mutualité agricole (CRMA), tandis que le réseau de banques privées est réparti en cinq agences (Société Générale, BNP Paribas, Natixis, et Arab Banking Corporation, El-baraka).

Tableau N°33 : Réseau de banques publiques de la commune de Tizi-Ouzou (2012).

Banques publiques	Nombre d'agences	Taux de concentration (%)
BNA	2	14,2
BDL	3	21,4
BADR	1	7,1
BEA	1	7,1
CPA	2	14,2
CNEP	4	28,5
CRMA	1	7,1
Total	14	100

Source : Données collectées auprès des agences bancaires localisées sur le territoire de la commune.

Tableau N°34 : Réseau de banques privées de la commune de Tizi-Ouzou (2012).

Banques privées	Nombre d'agences	Taux de concentration (%)
ABC	1	20
BNP Paribas	1	20
El baraka	1	20
Natixis	1	20
Société Générale	1	20
Total	5	100

Source : Données collectées auprès des agences bancaires localisées sur le territoire de la commune.

1.6. Réseau postal de la commune

La commune de Tizi-Ouzou est dotée en fin 2012 de 11 établissements postaux répartis sur les 14 villages la constituant.

Le réseau postal est considéré comme un mécanisme de massification des services financiers au niveau de la commune de Tizi-Ouzou, mais de façon limitée car la poste en Algérie ne propose que des services à caractère financier et non de crédit. Les agences postales fournissent quotidiennement les services financiers tels que les mandats, les chèques payés, demande d'avoir, pensions, services Western Union. Pour faciliter les opérations avec la clientèle, Algérie Poste a introduit la monétique dans les bureaux postaux.

2. Méthodologie de l'enquête

Il y a lieu de rappeler ici la problématique de notre étude. Il s'agit de l'impact de la réforme du système de paiement sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux en Algérie. Nous avons choisi la commune de Tizi-Ouzou comme terrain d'enquête puisque d'une part la réforme du système de paiement touche l'ensemble du territoire national de la même façon, de l'autre part, la commune de Tizi-Ouzou constitue le chef-lieu de la wilaya et notre lieu de résidence ce qui nous facilitera le déroulement de l'enquête.

2.1. Déroulement de l'enquête

Pour ce faire, nous avons opté pour la méthode du questionnaire. Le choix de cette méthode n'est pas un choix au hasard mais plutôt un choix justifié par les avantages apportés par ce type d'enquête. Nous avons jugé que ce dernier est le plus adéquat pour recueillir des informations plus fines de la part des enquêtés (les entreprises et les ménages) nécessaires à évaluer et appréhender l'usage des moyens de paiement scripturaux par ces derniers.

La détermination de l'échantillon de notre enquête s'est faite sur la base de la méthode « d'échantillonnage par quotas ». Elle consiste à reprendre les mêmes proportions des caractéristiques de la population de base (par exemple : sexe, âge, activité socioprofessionnelle) sur l'échantillon pris comme champ d'enquête. Celle-ci nous apparaît comme la plus appropriée pour notre étude. En effet, elle permet de s'assurer de la représentativité d'un échantillon en lui affectant une structure similaire à celle de la population de base (la commune de Tizi-Ouzou).

Pour la constitution de l'échantillon des ménages (premier questionnaire) nous avons utilisé la base des statistiques fournies par la DPAT de 2012 qui fixe la population de la commune de Tizi-Ouzou à 143 377. L'enquête va porter sur 200 habitants, soit 0,14% de l'ensemble des ménages. La sélection de l'échantillon des ménages est faite sur la base de 3 principaux critères que nous avons trouvés comme plus importants et faciles à repérer: le sexe, l'âge et le secteur d'activité.

Simultanément à cette première phase, une autre enquête auprès des entreprises résidentes dans la commune a eu lieu. De même, pour la constitution de l'échantillon d'entreprises, nous avons utilisé la base des statistiques fournies par la DPAT en 2012 qui fixe le total de ces dernières dans la commune de Tizi-Ouzou à 4 819. L'enquête va porter sur 40 entreprises, soit 0,83% de l'ensemble de celles-ci. La sélection de l'échantillon d'entreprises

s'est également faite sur la base de 3 principaux critères à savoir : le statut juridique (public/privé), la taille (grande entreprise/PME) et le secteur d'activité.

2.2. Les questionnaires

Le questionnaire constitue le moyen utilisé pour recueillir les informations nécessaires à notre analyse.

2.2.1. L'élaboration des questionnaires

L'élaboration du questionnaire s'est faite en deux phases. En effet, nous avons d'abord construit une succession de questions liées à la détention et l'usage des instruments de paiement scripturaux par les ménages et les entreprises de la commune. Ce premier questionnaire nous a permis d'effectuer une pré-enquête qui s'est déroulée au cours des mois d'août et septembre 2013. Elle avait comme objectif de tester la deuxième hypothèse du travail, évaluer la capacité du questionnaire à apporter des éléments de réponse à notre problématique et détecter de ce fait ses faiblesses. La pré-enquête nous a permis de modifier le questionnaire et apporter les corrections nécessaires, pour construire définitivement le questionnaire final qui fera l'objet de l'enquête effective, réalisée durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2013.

2.2.2. Contenu des questionnaires

Les deux questionnaires (voir annexe n°1 et n°2) comportent chacun une vingtaine de questions majoritairement fermées et quelques questions semi-ouvertes. Ces questions tentent d'évaluer et appréhender le niveau d'usage des moyens de paiement scripturaux par les particuliers et les entreprises enquêtés. Les questionnaires sont divisés en deux axes :

- En premier lieu, nous avons interrogé les enquêtés sur leur culture bancaire et sur quelques aspects de leur relation avec la banque en général ;
- En deuxième lieu, nos questions ont visé directement la problématique de notre travail, c'est-à-dire, l'usage des instruments de paiements dans la vie économique.

L'ensemble des questions posées dans les deux questionnaires n'englobe certainement pas tous les aspects de notre thème. Mais nous avons tenté dans la mesure du possible d'évoquer les grandes lignes qui nous permettront d'évaluer l'impact du nouveau système de paiement sur l'utilisation des instruments de paiement.

2.3. Les techniques statistiques

Après avoir récupéré les questionnaires adressés aux entreprises est ménages durant la période d'enquête, nous sommes passés à l'étape suivante qui consiste à traiter et interpréter les réponses obtenues.

Le traitement des résultats s'est fait à l'aide d'un logiciel informatique de calcul statistique nommé SPSS (Statistical Package for Social Science).

Pour l'interprétation des résultats, nous avons choisi une branche de l'analyse des données comme méthode statistique permettant de traiter et interpréter les résultats. Elle constitue « l'ensemble des techniques et des méthodes d'analyse de données portant sur plusieurs variables et individus qui nécessitent souvent le recours au traitement informatique »².

Dans l'analyse des données, on distingue habituellement³ :

- L'analyse « univariée », qui porte sur l'étude des variables prises une à une dans la présentation et l'interprétation ;
- L'analyse « multivariée », qui vise l'étude de plusieurs variables en même temps ;
- Enfin, l'analyse « bivariée », qui a pour objectif d'examiner les relations de deux variables en même temps.

C'est cette dernière optique que nous avons choisie comme méthode d'interprétation des résultats issus du questionnaire adressé aux particuliers. En effet, l'analyse bivariée constitue la méthode la plus appropriée pour montrer l'influence de certaines variables sur les autres, dans la plupart des études empiriques, elle cherche alors à montrer les principales relations entre les variables utilisées ; selon les hypothèses formulées.

Ainsi, avant de décrire de façon détaillée la méthode utilisée, nous allons commencer par présenter le logiciel SPSS.

2.3.1. Présentation du logiciel SPSS

Le logiciel SPSS fait partie des programmes les plus largement utilisés pour réaliser la totalité des analyses statistiques habituellement utilisées en sciences humaines. Il fonctionne à

² BELHEDI A. (2010) : « Statistique & analyse des données », Université de Tunis, Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Tunis, p. 16.

³ STAFFORD J. et BADSON P. (2006) : « L'analyse multivariée avec SPSS », Presse de l'université du Québec, Canada, p. 4.

partir de fenêtres et de menus. Chacun des menus présente plusieurs commandes et chacune des commandes comprend des sous-commandes qui précisent la commande principale.

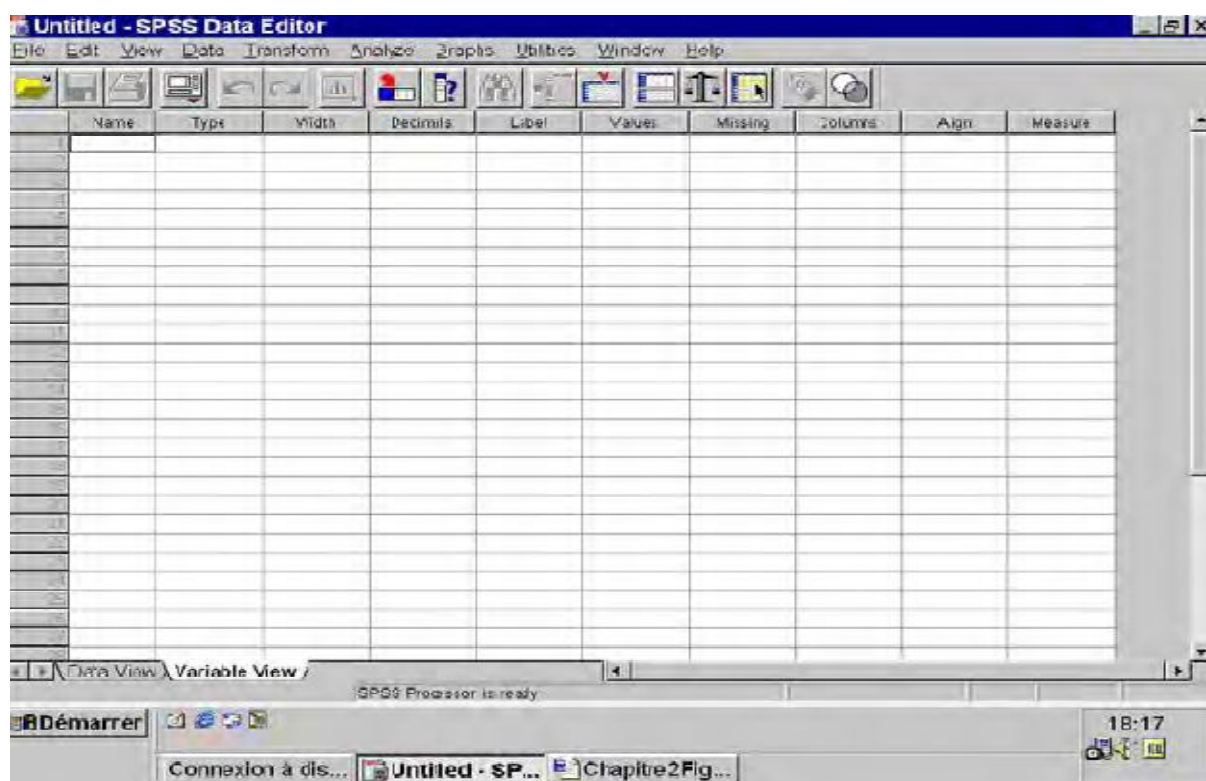
L'ouverture du programme SPSS permet d'afficher trois fenêtres, à savoir :

- La fenêtre de définition des variables ;
- La fenêtre de saisie des données ;
- La fenêtre des résultats.

2.3.1.1. La fenêtre de définition des variables (Variable View)

Cette fenêtre permet de déterminer les caractéristiques des variables. En effet, c'est à partir du questionnaire qu'on rédige les codes des questions. Chaque variable sera définie par dix colonnes contenant les caractéristiques particulières de chacune des variables (questions).

Figure N° 14 : Définition des variables (Variable View) dans le logiciel SPSS.



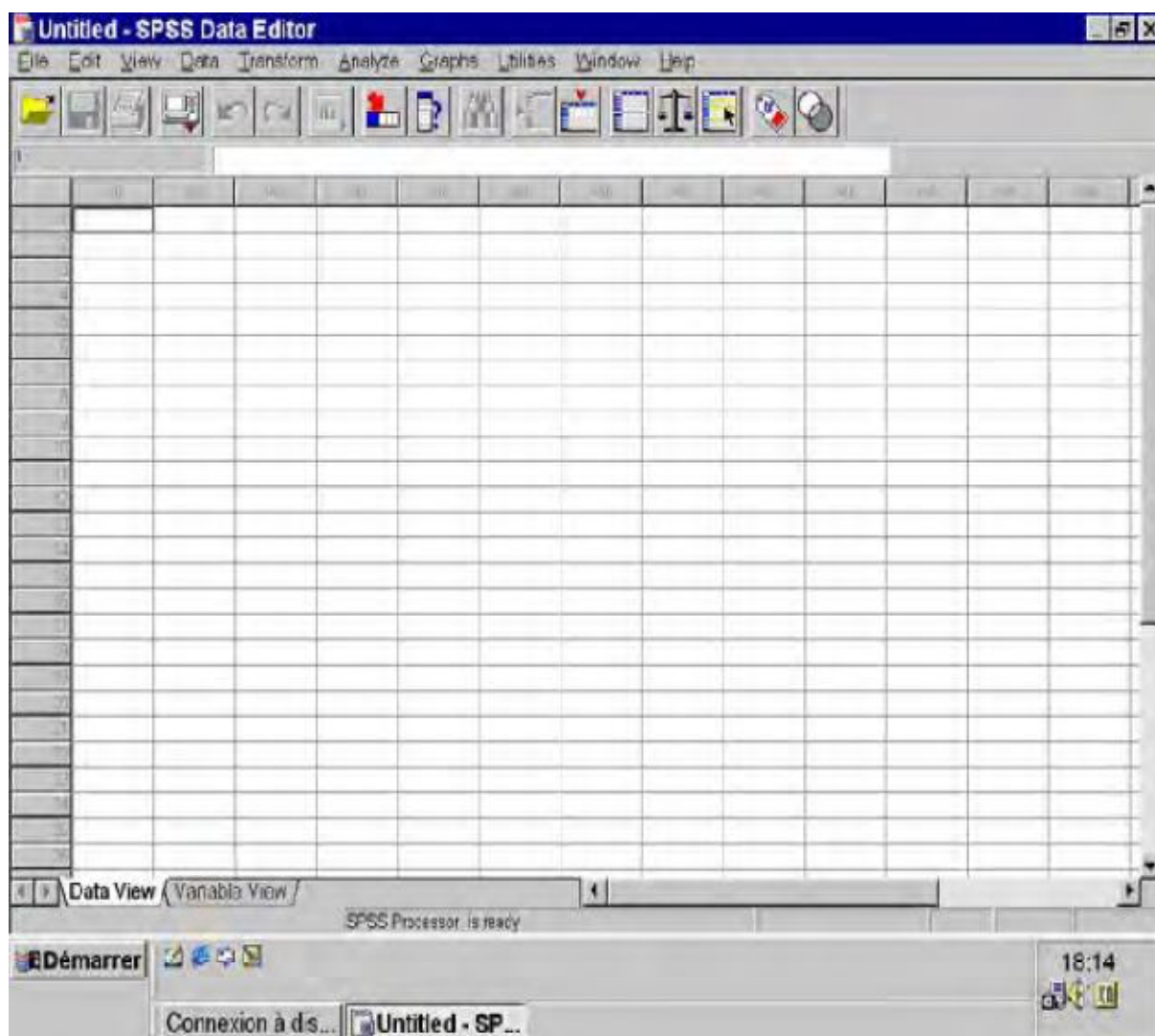
Source: STAFFORD J. et BADSON P. (2006). Op. cit, p. 37.

La figure ci-dessus indique que chaque variable est définie à partir de dix éléments (Nom de la variable, le type de la variable, le nombre de caractères, le nombre de décimales, labels, la variable labels, valeur manquante, format colonne, l'alignement, l'échelle de mesure). Ces derniers apparaissent à l'en-tête des colonnes et permettent le codage des questions.

2.3.1.2. La fenêtre de saisie des données (Data View)

Cette fenêtre est un tableau où les lignes correspondent à des observations et les colonnes, à des variables. Elle permet d'entrer les données à partir des réponses obtenues des questionnaires. Ainsi, dans notre enquête, les colonnes représentent les questions posées, et les lignes correspondent aux réponses des répondants.

Figure N°15 : Saisie des données (Data View) dans le logiciel SPSS.

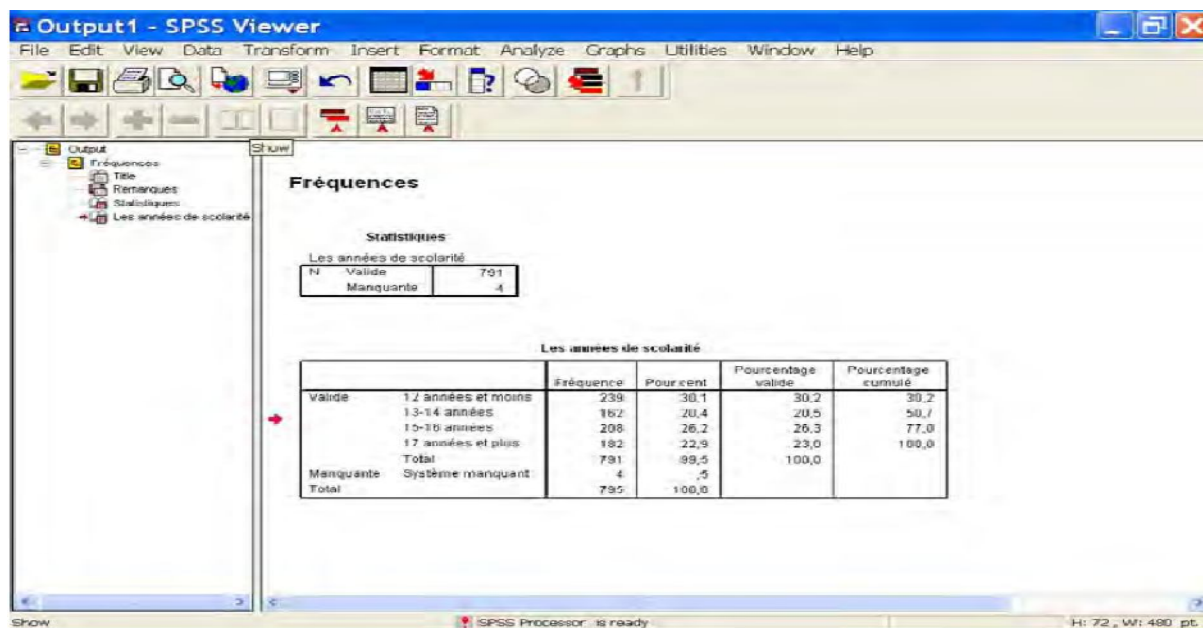


Source : STAFFORD J. et BADSON P. (2006). Op. cit, p. 36.

2.3.1.3. La fenêtre des résultats

Quand une commande est exécutée, il apparaît automatiquement une fenêtre qui montre les résultats obtenus. Nous voyons cette fenêtre dans la figure N°16.

Figure N°16 : Fenêtre des résultats dans le logiciel SPSS.



Source : STAFFORD J. et BADSON P.(2006). Op. cit, p. 38.

Dans le rectangle de gauche, nous avons la table des matières des résultats qui apparaissent dans la surface de droite. Nous voyons dans cette figure le tableau de fréquence qui est généralement utilisé dans les enquêtes réalisées par questionnaire (ou sondage) afin de comparer les pourcentages.

2.3.2. L'analyse bivariée

L'objectif de l'analyse bidimensionnelle est d'étudier les liens entre deux variables données d'une enquête. Pour mesurer l'indépendance de ces variables, il faut utiliser des tests d'hypothèses. Ces derniers se formulent en supposant des relations ou l'absence de relations entre les deux variables choisies. Il y a donc deux hypothèses.

- L'hypothèse H0 présume qu'il n'y a pas de relation entre les deux variables ;
- L'hypothèse H1, au contraire, affirme qu'il y a une relation entre les deux variables.

Les résultats des tests permettront de trancher entre ces deux hypothèses et d'en tirer les conséquences pour l'interprétation des données. Le test khi-deux (ou le khi-carré) est le plus approprié à l'étude des relations entre deux variables.

2.3.2.1. Test de Khi-deux (χ^2)

Le khi-deux est un test d'hypothèse destiné à l'examen de la relation entre deux variables qualitatives, nominales ou ordinales. Il tient à déterminer l'existence ou pas d'une influence de l'une des variables sur l'autre.

La procédure statistique du test de Khi-deux se base sur la comparaison entre la fréquence observée (calculée) et la fréquence théorique. En effet, quand le Khi-deux calculé est supérieur à la valeur théorique, nous devons retenir l'hypothèse d'une dépendance (d'un lien) entre les deux variables étudiées. Inversement, si le khi-deux calculé est inférieur au Khi-deux théorique, nous devons accepter l'hypothèse nulle H_0 .

La formule générale du test est la suivante : $\chi^2 = \sum \sum \frac{(F_0 - F_{th})^2}{F_{th}}$

Où :

- F_0 : la fréquence observée ; ce sont les résultats obtenus sur le terrain ;
- F_{th} : la fréquence théorique⁴ ; appelée aussi la fréquence attendue, c'est celle que l'on devrait trouver si l'hypothèse nulle était vraie.

Le khi-deux doit aussi tenir compte de la largeur du tableau de contingence, à savoir le « degré de liberté ⁵(ddl) », et le « risque d'erreur alpha » (appelé aussi la signification asymptotique) que nous sommes prêts à accepter : « Il s'agit de définir quel risque nous prenons quand nous affirmons que les variables sont liées dès que le χ^2 calculé est supérieur à χ^2 théorique »⁶. En statistique, ce risque est limité à 0,05 (5%); au delà, le test de χ^2 est rejeté.

Ainsi, l'application du test de khi-deux dans le logiciel SPSS, donne naissance automatiquement à deux sortes de tableaux, à savoir :

- Le tableau croisé des deux variables : qui permet d'effectuer une comparaison entre les fréquences réalisées par les deux groupes de variables ;
- Le tableau du test de Khi-deux : qui résume les principaux éléments du test, dans l'ordre : le résultat ou la Valeur du khi-deux, le degré de liberté du test (ddl) et l'erreur alpha .

⁴ Elle est obtenue par le calcul : (Total de la colonne × Total de la rangée) / Grand total.

⁵ Degré de liberté (ddl) = (Nombre de lignes – 1) × (Total de la rangée) / Grand total.

⁶ CRAUSER J. P., HARVATOPOULOS Y. et SARNIN P. (1989) : « Guide pratique d'analyse des données », Les Éditions d'Organisation, Paris, p. 93. Cité par STAFFORD J. et BADSON P. (2006). Op. cit, p.116.

Ce dernier se présente comme suit :

Chi-Square Tests (test de khi-deux)

	value	df	Asymp. Sig
Pearson Chi-Square			
Valid cases			

a. 0 cells (0,00%) have expected count less than 5. The minimum expected count is (..).

En dessous du tableau du test de khi-deux, il apparaît la valeur du Khi-deux théorique⁷ attendue en acceptant l'hypothèse nulle, en précisant si la contrainte que chaque colonne doit contenir plus de 5 éléments (réponses) est respectée.

2.3.2.2.Coefficient de contingence

Le khi-deux comme conçu ci-haut est un test d'hypothèse qui nous indique l'existence d'une relation entre deux variables. Le test de contingence sert à mesurer l'intensité de cette relation si elle existe. Cette mesure se situe entre zéro et un : le zéro (0) nous montre une relation nulle ou très faible ; à l'autre extrême, un (1) nous indique une relation totale entre les deux variables.

La formule de calcul du coefficient de contingence est la suivante : $C = \sqrt{\frac{x^2}{n+x^2}}$

Ici, n correspond à la taille de l'échantillon ou de la population.

Le calcul du coefficient de contingence doit tenir compte d'un facteur de correction qui dépend de la taille du tableau en termes de lignes et de colonnes. Le nouveau coefficient de contingence obtenu correspond à :

$$\text{Nouveau coefficient de contingence} = \frac{\text{Coefficient de contingence}}{\text{Facteur de correction}}$$

Après avoir obtenu le nouveau coefficient de contingence, nous procédons à la détermination de l'intensité de la relation à travers le tableau de lecture du test de contingence.

⁷ Il apparaît comme suit : the minimum expected count is :(..)

Tableau N°35: Tableau de lecture du test de contingence.

<i>La forme d'association</i>	<i>Les valeurs du test CC</i>
Une association nulle ou très faible	0,0 et 0,10
Une association faible	0,11 et 0,20
Une association moyenne	0,21 et 0,30
Une association forte	0,31 et 0,40
Une association très forte	0,41 et plus

Source: STAFFORD J. et BADSON P. (2006). Op. cit , p. 128.

L'application du test de contingence dans le logiciel SPSS fait apparaître dans la fenêtre des résultats un tableau de test de contingence, qui se présente comme suit :

Symmetric Measures

	Value	Approx. Sig.
Cases		

a. Not assuming the null hypothesis.

Le tableau présente dans l'ordre la valeur du test de contingence et le risque d'erreur qu'on accepte en lançant ce chiffre. En dessous du tableau, il nous confirme que l'hypothèse nulle est rejetée.

Après avoir cerné la méthodologie de l'enquête dans cette première section, nous passerons à l'interprétation des résultats issus des questionnaires dans les sections suivantes.

Section 2 : Culture bancaire et identification de la relation banque-client

L'usage des moyens de paiement bancaires nécessite une relation étroite avec la banque. Ainsi, avant d'examiner la détention et l'usage des moyens de paiement scripturaux par les agents enquêtés, cette section tient à cerner de façon globale leur culture bancaire et identifier leur relation avec la banque.

1. Culture bancaire et identification de la relation banque-particulier

Les réponses issues du premier axe du questionnaire adressé aux ménages dans l'enquête menée au niveau de la commune de Tizi-Ouzou, nous ont permis d'appréhender la culture bancaire de ceux-ci et leur relation avec la banque.

1.1. Caractéristiques de l'échantillon

L'échantillon d'enquête est composé de 200 ménages. Sa segmentation s'est faite suivant certaines caractéristiques de la population de base. Il se représente en termes de sexe, d'âge et du secteur d'activité, comme suit :

Tableau N°36 : Répartition de l'échantillon des ménages par sexe

Sexe	Fréquence	%	% Cumulée
Homme	100	50,0	50,0
Femme	100	50,0	100,0
Total	200	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Tableau N°37 : Répartition de l'échantillon des ménages par âge

Age	Fréquence	%	% Cumulée
19-29ans	78	39,25	39,25
30-44ans	79	39,52	78,77
45-60ans	43	21,21	100,0
Total	200	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Tableau N°38 : Répartition de l'échantillon des ménages par secteur d'activité

Profession	Fréquence	%	% Cumulée
Administration	64	32,0	32,0
Commerce, transport et services	57	28,33	60,33
Industrie	50	25,14	85,47
BTP	25	12,34	98,81
Agriculture	4	2,12	100,0
Total	200	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

1.2.Perception de l'agence bancaire par le particulier

La banque offre des services financiers multiples au profit des particuliers. Elle leur présente non seulement la possibilité de placer leur excédent d'argent pour le protéger et bénéficier d'une rémunération, mais aussi l'avantage de financer leurs projets. C'est autour de cette idée que nous voulons savoir l'intérêt que présente une banque pour les personnes interrogées. Les résultats sont décrits dans le tableau suivant :

Tableau N°39 : Signification d'une banque pour les enquêtés

Signification d'une banque	Fréquence	%	% Cumulée
Un moyen de sécuriser votre argent	95	47,5	47,5
Un moyen pour le financement de vos projets	74	37,0	84,5
Un moyen de fructifier votre argent	22	11,0	95,5
Aucune signification	9	4,5	100,0
Total	200	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau ci-dessus indique que la sécurité de l'argent semble être le premier besoin exprimé par les particuliers à hauteur de 47,5%. En deuxième lieu, le financement des projets apparaît dans 37% des réponses, ce qui reflète l'existence d'un besoin de financement chez les personnes interrogées. Ce point précis peut être exploité par la banque pour présenter des produits bancaires, notamment, des crédits qui adaptent leurs besoins, afin de les captiver vers

les services bancaires de manière générale, et les inciter particulièrement vers l'usage des moyens de paiements bancaires.

Il apparaît aussi dans le tableau que dans 4,5% des réponses, les enquêtés n'accorde aucune signification pour la banque, c'est-à-dire, cette dernière n'a acquis aucune place dans leur langage quotidien et n'ont aucune relation avec elle.

1.3.Culture de placement bancaire chez le particulier

En vue de connaître le comportement des particuliers à l'égard de la nature des placements de leur excédent de financement s'il existe, nous avons demandé à ces derniers de faire leur choix parmi trois propositions. Les résultats obtenus se présentent dans le tableau ci-après :

Tableau N°40 : Choix de placement de l'argent par les enquêtés.

Choix des placements	Fréquence	%	% cumulée
Le thésauriser (le garder chez vous)	44	22,0	22,0
Le placer dans une banque	120	60,0	82,0
Autres	36	18,0	100,0
Total	200	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau reflète que 60% des particuliers trouvent dans la banque le premier lieu de placement de leur excédent de financement. Néanmoins 22% préfèrent le garder chez eux. Lorsque on a demandé à ces derniers pourquoi ne pas le placer au niveau de la banque, les réponses étaient divergentes : l'avantage financier procuré par le placement est très faible ; les intérêts perçus sont très négligeables, les prestations de services fournies par la banque algérienne sont de mauvaise qualité (les longues files d'attentes et les montants des commissions prélevées) et certains particuliers stipulent qu'il est plus pratique de garder leur argent chez eux et s'en procurer à tout moment sans devoir passer par le canal de la banque.

Le tableau indique aussi que dans 18% des réponses, les enquêtés préfèrent un troisième lieu de placement de leur argent autre que ces deux premiers. Lorsque on a interviewé les enquêtés sur la nature de ces placements, on aperçoit que la majorité de ces derniers trouvent dans l'investissement dans les biens immobiliers leur principale destination suivi par l'achat de véhicules, et pour certaines femmes l'achat de l'or puisque pour elles, ce dernier permet de préserver la valeur de l'argent mieux que de le placer dans une banque.

Nous constatons que les particuliers sont entrain de chercher les profits les plus élevés et les plus faciles à gagner. La banque algérienne doit donc fournir des efforts soit en augmentant les taux d'intérêt, ou en présentant des produits bancaires diversifiés qui intéressent les besoins de la population, en vue d'accaparer les liquidités de ces derniers et empêcher leur placement dans des voies informelles.

1.4. Détention de comptes par les particuliers

La bancarisation peut être mesurée de différentes manières. Dans ce qui suit, le niveau de bancarisation de notre échantillon sera appréhendé par l'ouverture de comptes bancaires et postaux. Le tableau suivant résume ces informations :

Tableau N°41 : Ouverture de comptes bancaires et postaux par les enquêtés.

Détention du compte	Fréquence	%	% Cumulée
Oui	159	79,5	79,5
Non	41	20,5	100,0
Total	200	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Le niveau de bancarisation de notre échantillon suivant l'ouverture de comptes bancaires et postaux est élevé. Ce dernier est estimé à 79,5%. Toutefois, pour qu'un agent économique soit considéré comme étant bancarisé au sens intrinsèque, on s'intéresse seulement à la détention de compte « bancaire ». C'est ainsi qu'on a cherché à identifier le type de compte détenu dans le tableau suivant :

Tableau N°42 : Type de compte détenu par les enquêtés.

Type de compte	Fréquence	%	% Cumulée
Sans compte	41	20,5	20,5
Compte postal	27	13,5	34,0
Compte bancaire	132	66,0	100,0
Total	200	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Il résulte du tableau ci-dessus que le niveau de bancarisation de notre échantillon est assez élevé, soit 66%, des agents enquêtés. Taux satisfaisant indique une amélioration de la culture bancaire de la population qui peut être liée aux progrès réalisés dans la qualité des

prestations fournies par la banque. D'autre part, il peut avoir comme origine l'augmentation des salaires enregistrée en Algérie ces dernières années et la simplification des procédures d'ouverture de compte bancaire⁸.

Ce taux de bancarisation élevé doit normalement susciter une plus grande utilisation des moyens de paiement scripturaux puisque l'usage de ces derniers est adossé à la détention de comptes bancaires (généralement compte à vue).

Toutefois, il y a lieu de signaler que cette hausse est accentuée par l'obligation de certains fonctionnaires d'ouvrir un compte bancaire puisque la population concernée par notre étude se limite à celle active occupée⁹ et non pas active¹⁰. De plus, la population enquêtée est celle résidente dans la commune de Tizi-Ouzou, cette dernière concentre l'essentiel du réseau bancaire de la wilaya, ce qui peut être derrière l'importance de comptes bancaires ouverts.

1.5. Perception de la qualité des services de paiement bancaires par le particulier

La qualité des services bancaires peut être un facteur explicatif du niveau d'usage des instruments de paiement scripturaux par les enquêtés. Dans ce cadre, nous essayerons d'identifier la satisfaction des clients vis-à-vis de la qualité d'accueil du personnel banquier, de la qualité de la communication banque-client et enfin des délais d'encaissement des instruments de paiement.

1.5.1. Qualité d'accueil du personnel de la banque

La qualité d'accueil est devenue l'un des paramètres déterminants de la qualité des services bancaires dont font partie les services de paiement. L'accueil est le tout premier élément sur lequel est basé le jugement d'un client à propos de la qualité des services bancaires. Les résultats obtenus se présentent dans le tableau suivant :

⁸Les procédures de simplification se poursuivent, puisque, à partir du 2 janvier 2013 une pièce d'identité valide et un justificatif de domicile sont les seuls documents nécessaires pour ouvrir un compte bancaire particulier en Algérie.

⁹ Population active occupée : l'ensemble des personnes en âge de travailler et qui ont un emploi.

¹⁰Population active : l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou qu'elles soient au chômage.

Tableau N°43 : Satisfaction des particuliers vis-à-vis de la qualité d'accueil du personnel de la banque.

Satisfaction	Fréquence	%	%Cumulée
Oui	87	65,9	65,9
Non	45	34,09	100,0
Total	132	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Notre enquête fait ressortir que sur les 132 particuliers détenant un compte bancaire, 65,9 % sont satisfaits par la qualité de l'accueil du personnel de leur banque. Ceci traduit une amélioration de la conscience et de la formation du personnel bancaire algérien. Deux déterminants peuvent expliquer ce résultat :

- L'introduction de la notion de « concurrence » au sein du système bancaire algérien suite à l'entrée des banques étrangères très innovatrices en matière d'accueil et d'image de la banque. Cette concurrence a incité les banques publiques à améliorer leur qualité d'accueil et fidéliser ainsi leur clientèle ;
- Le recouvrement d'une nouvelle génération de banquiers d'une formation universitaire plus ouverte sur les exigences d'une banque moderne.

Cependant, une part considérable des enquêtés soit 34,09% démontrent leur insatisfaction vis-à-vis de l'accueil du personnel de leurs banques, c'est aussi une part non négligeable. Cette insatisfaction se justifie principalement par le manque d'écoute et de réactivité à leurs problèmes à hauteur de 55,55% des réponses, le manque de professionnalisme du personnel à un taux de 42,22%, et seulement 2,22% en raison d'un personnel qui n'est pas présentable. Ce qui revient à dire que les recommandations des clients enquêtés dans ce sens portent plus sur la compétence professionnelle que sur l'image du personnel.

L'amélioration de la qualité d'accueil ne peut progresser davantage qu'après le développement de la fonction marketing de la banque.

1.5.2. La qualité de la communication banque-particulier

Un système d'information fiable et efficace est en mesure d'inciter les opérateurs économiques à adopter les moyens de paiement bancaires au lieu des espèces. Un client est très sensible à la qualité d'information de sa banque, c'est pour cette raison que nous avons

demandé aux enquêtés de qualifier le système d'information de leur banque. Les résultats obtenus s'illustrent dans le tableau suivant :

Tableau N°44: Qualité du système d'information de la banque.

Qualité	Fréquence	%	% Cumulée
Très bonne	10	7,57	7,57
Bonne	81	61,36	68,93
Mauvaise	41	31,06	100,0
Total	132	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau N°44 fait ressortir qu'en général, les 132 particuliers détenant un compte bancaire apprécient la qualité du système d'information de leur banque. En effet, 68,93% des répondants sont satisfaits dont 7,57% sont même très satisfaits reflétant une amélioration en la matière qui s'est produite ces dernières années. Cependant, 31,06% des enquêtés la qualifie de « mauvaise », ce qui revient à considérer que des manques persistent encore dans la qualité de la communication banque-client, et la banque publique algérienne doit travailler sur ce paramètre pour attirer et fidéliser les clients.

1.5.3. L'appréciation des délais de recouvrement par le particulier

Les banques exercent trois fonctions principales à savoir : la collecte de l'épargne, la distribution des crédits et la gestion des moyens de paiement. Cette dernière a constitué pendant long temps une des vulnérabilités de la banque algérienne. Cependant, les réformes engagées depuis 2006 ont pu apporter une amélioration notable en matière de réduction des délais de recouvrement.

Ainsi, en vue de déduire l'appréciation du nouveau système de télé-compensation par les clients bancaires, nous avons posé une question dans laquelle nous avons demandé aux interrogés de qualifier les délais de recouvrement des principaux instruments de paiement (chèque et virement) par trois options (courts, moyens et longs).

Il y a lieu de signaler que les 132 particuliers détenant un compte bancaire n'ont pas tous répondu à cette question puisque, pour certains, leur relation avec la banque se limite à la perception de leur revenu ou au placement de leur argent et n'ont pas à l'usage des moyens de paiement bancaires, donc ils ont aucun avis à propos des délais de recouvrement des moyens de paiement.

Tableau N°45 : Appréciation des délais de recouvrement des instruments de paiement par les particuliers.

Délais	Appréciation des délais de recouvrement					
	Chèque		Virement		Total	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
Courts	5	10,63	35	46,66	40	32,78
Moyens	33	70,21	38	50,66	71	58,19
Longs	9	19,14	2	2,66	11	9,02
Total	47	100	75	100	122	100

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau indique que les délais de recouvrement sont satisfaisants à hauteur de 90,97%, dont 58,19% des enquêtés ont opté pour l'option « moyens » et 32,78% pour l'option « courts ». Ceci explique largement l'amélioration des délais de recouvrement apporté par la mise en place du système de télé-compensation des paiements de masse.

Cependant, 9,02% des enquêtés stipulent que les délais de recouvrements sont toujours longs. Cette situation peut avoir comme origine la non vulgarisation par les banques du nouveau système de paiement, notamment, des nouveaux délais de recouvrement qui a fait que ces clients tendent toujours à les considérer comme étant longs, relativement à la perception portée sur les anciens délais de recouvrement du système de paiement classique.

2. Culture bancaire et identification de la relation banque-entreprise

Comme pour les ménages, l'identification de la culture bancaire chez les entreprises enquêtées et leur relation avec la banque est issue de l'analyse des réponses obtenues du premier axe du questionnaire adressé aux entreprises.

2.1. Caractéristiques de l'échantillon d'entreprises

L'échantillon d'enquête est composé de 40 entreprises. Sa segmentation s'est faite suivant trois (03) paramètres : le statut juridique, la taille et le secteur d'activité. Les caractéristiques de l'échantillon en termes de ces trois critères se présentent comme suit :

Tableau N°46 : Répartition de l'échantillon d'entreprises selon le statut juridique

Statut juridique	Fréquence	%	% Cumulée
Privé	39	97,5	97,5
Public	1	2,5	100,0
Total	40	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Tableau N°47 : Répartition de l'échantillon d'entreprises selon la taille

Taille	Fréquence	%	% Cumulée
Grande entreprise	1	2,5	2,5
PME	39	97,5	100,0
Total	40	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Tableau N°48 : Distribution de l'échantillon d'entreprises selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Fréquence	%	% Cumulée
Commerce	10	25,0	25,0
Bâtiment et travaux publics (BTP)	9	22,5	47,5
Industrie agroalimentaire	4	10,0	57,5
Transport et communication	4	10,0	67,5
Services fournis aux ménages	3	7,5	75,0
Hôtellerie et restauration	2	5,0	80,0
Services fournis aux entreprises	2	5,0	85,0
Industrie diverses	1	2,5	87,5
Autres	5	12,5	100,0
Total	40	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

2.2. Perception de l'agence bancaire par l'entreprise

Comme pour les particuliers, nous avons aussi cherché de cerner la perception de l'agence bancaire par le client : « entreprise ».

Tableau N°49 : Signification d'une banque pour les entreprises enquêtées

Signification de la banque	Fréquence	%	% Cumulée
Un moyen de fructifier votre argent	4	10,0	10,0
Un moyen de sécuriser votre argent	4	10,0	20,0
Un moyen pour le financement de vos projets	24	60	80,0
Un moyen d'alimenter votre déficit de trésorerie	8	20	100,0
Aucune signification	0	0	100,0
Total	40	100,0	

Source : Notre enquête, 2013.

Le tableau ci-dessus indique que le financement des projets semble être le premier besoin exprimé par les entreprises à hauteur de 60%. L'alimentation des petits déficits de trésorerie marqués généralement par les entreprises en fin du mois est aussi intéressante et apparaît dans 20% des réponses. Ces deux principales significations de la banque pour l'entreprise reflètent l'existence d'un besoin de financement chez ces dernières.

Le tableau démontre que contrairement aux ménages, aucune entreprise n'aperçoit la banque comme rien de signifiant, prouvant que celle-ci détient une relation plus ou moins étroite avec la banque.

2.3. Culture de placement bancaire chez les entreprises

En vue de cerner le comportement des entreprises à l'égard de la nature de placement de leur excédent de financement s'il existe, nous avons demandé à ces dernières de faire leur choix parmi trois propositions. Les résultats obtenus se présentent dans le tableau ci-après :

Tableau N°50 : Choix de placement du bénéfice par les entreprises

Choix de placement	Fréquence	%	% Cumulée
Le thésauriser (garder chez vous)	6	15,0	15,0
La placer dans une banque	29	72,5	87,5
Autre	5	12,5	100,0
Total	40	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau reflète que 72,5% des entreprises trouvent dans la banque le premier lieu de placement de leur excédent de financement. Néanmoins 15% des enquêtés préfèrent garder leur argent chez eux et 12,5% préfèrent utiliser leur excédent pour d'autres fins, à savoir : augmenter le capital social de leur entreprise ou arranger des stages et des formations à leur personnel pour améliorer leurs compétences et savoir-faire.

2.3.1. Domiciliation bancaire des comptes des entreprises

Les entreprises enquêtées sont bancarisées à hauteur de 100%. Certaines de celles-ci détiennent un second compte qui peut être un compte CCP. Ainsi, nous nous sommes intéressés à savoir la domiciliation (banque publique ou privée) de leur principal compte bancaire, afin de relier par la suite ce paramètre à la perception portée par les entreprises sur la qualité d'accueil du personnel et du système d'information de la banque.

Tableau N°51: Domiciliation bancaire des comptes des entreprises

Domiciliation	Fréquence	%	% Cumulée
Banque publique	24	60,0	60,0
Banque privée	16	40,0	100,0
Total	40	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau fait ressortir que 60% des entreprises enquêtées détiennent leurs comptes bancaires auprès d'une banque publique et 40% dans une banque privée. Nous remarquons donc l'augmentation progressive des parts de marché détenues par les banques étrangères qui concurrencent les banques publiques. Ceci peut être expliqué par la quête des clients

(entreprises dans ce cas) d'une meilleure prestation de service ; sachant que celle-ci possède un impact favorable sur l'usage des instruments de paiement scripturaux.

2.4. Perception de la qualité des services de paiement bancaires par l'entreprise

L'utilisation des moyens de paiement scripturaux offerts par la banque peut être commandée par la qualité des services de paiements offerts par celle-ci. Ainsi, nous nous sommes intéressés comme pour les particuliers, de savoir la perception des entreprises enquêtées de la qualité d'accueil du personnel de leur banque, de son système d'information et enfin de l'appréciation des délais de recouvrement des moyens de paiement.

2.4.1. Qualité d'accueil du personnel de la banque

Les réponses des entreprises interrogées à propos de leur perception de la qualité d'accueil du personnel de leur banque sont illustrées dans le tableau suivant :

Tableau N°52 : Perception de la qualité d'accueil du personnel de la banque par les entreprises

Qualité d'accueil	Fréquence	%	% Cumulée
Très bonne	7	17,5	17,5
Bonne	23	57,5	75,0
Mauvaise	10	25,0	100,0
Total	40	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau indique que 75% des entreprises enquêtées sont satisfaites de la qualité d'accueil du personnel de leur banque dont 17,5% sont très satisfaites et la qualifie de très bonne. Ce taux de satisfaction des entreprises est supérieur à celui enregistré par les particuliers (65,9%), chose qui s'explique par le fait que le personnel banquier accorde plus d'attention et de réactivité aux problèmes des entreprises que ceux des ménages, puisque les opérations réalisées par les premiers sont plus importantes en nombre et en valeur pour la banque.

Par ailleurs, nous avons voulu voir s'il y a lien entre la domiciliation du compte bancaire et la qualité d'accueil du personnel de la banque afin de tirer une idée sur la situation. Cette dernière, peut être appréhendée à travers le tableau croisé des deux variables domiciliation du compte et qualité d'accueil du personnel de la banque.

Tableau N°53 : Distribution de l'échantillon selon la domiciliation du compte et la qualité d'accueil du personnel

		Qualité d'accueil du personnel			Total
		Mauvaise	Bonne	Très bonne	
Domiciliation du compte	Banque publique %	9 37,5	13 54,16	2 8,33	24 100
	Banque privée %	1 6,25	10 62,5	5 31,25	16 100
Total %		10 25	23 52,5	7 17,5	40 100

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau indique que 37,5% des entreprises domiciliant leur compte bancaire dans des banques publiques ne sont pas du tout satisfaites de la qualité d'accueil du personnel de leur banque et la perçoivent comme étant mauvaise, contre seulement 6,25% des entreprises ayant leurs comptes dans des banques privées. Ceci dit que les banques publiques accusent un retard en matière de qualité d'accueil de leur personnel devant celle des agences bancaires privées, qui jouent largement sur ce paramètre pour inciter les particuliers vers leurs services et accroître de ce fait leurs parts de marché.

2.4.2. Système d'information de la banque

Les réponses des entreprises interrogées à propos de leur perception de la qualité du système d'information de leur banque sont illustrées dans le tableau suivant :

Tableau N°54 : Perception du système d'information de la banque par les entreprises.

Qualité	Fréquence	%	% Cumulée
Très bonne	6	15,0	15,0
Bonne	22	55,0	70,0
Mauvaise	12	30,0	100,0
Total	40	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau indique que 70% des entreprises enquêtées sont satisfaites de la qualité du système d'information de leur banque, dont 15% sont même très satisfaites. Néanmoins, 30%

de ces dernières stipulent que leur communication avec la banque est de mauvaise qualité. Nous avons tout de même cherché à connaître l'appréciation des entreprises du système d'information de leurs banques en fonction de la domiciliation de leurs comptes, à travers le tableau croisé de ces deux variables.

Tableau N°55 : Distribution de l'échantillon selon la domiciliation du compte et la qualité du système d'information de la banque

		Qualité du système d'information de la banque			Total
		Mauvaise	Bonne	Très bonne	
Domiciliation du compte	Banque publique %	10 41,66	13 54,16	1 4,16	24 100
	Banque privée %	2 12,5	9 56,25	5 31,25	16 100
Total %		12 30	22 55	6 15	40 100

Source : Notre enquête 2013.

Ce tableau indique que 41,66% des entreprises domiciliant leur compte bancaire auprès des banques publiques qualifient le système d'information de leur banque de mauvaise, contre seulement 12,5% des entreprises ayant leurs comptes dans des banques privées ; ceci dit que, les banques privées assurent une meilleure communication avec leurs clients leur permettant de fidéliser ces derniers et attirer la population potentielle (non bancarisée) vers leurs services.

2.4.3. Appréciation des délais de recouvrement

La réduction des délais de recouvrement des instruments de paiement est le plus important apport du nouveau système de paiement. Ainsi, nous nous sommes intéressés de savoir si les clients « entreprises » de la banque sont satisfaits de la qualité de ces nouveaux délais de recouvrement. Les réponses obtenues se présentent dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°56 : Perception des délais de recouvrement des moyens de paiement par les entreprises.

Satisfaction	Fréquence	%	% Cumulé
Oui	30	75,0	75,0
Non	10	25,0	100,0
Total	40	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

L'échantillon enquêté auprès des entreprises fait ressortir que 75% de celles-ci sont satisfaites des nouveaux délais de recouvrement des moyens de paiement bancaires et stipulent qu'il y a une amélioration remarquable en la matière. Quant aux 25% restantes, celles-ci révèlent qu'elles ne sont pas encore totalement satisfaites puisque des lenteurs dans le recouvrement des moyens de paiement bancaires persistent.

En effet, le tableau N°57 qui donne la distribution de l'échantillon selon la domiciliation du compte et l'appréciation des délais de recouvrement permet de mettre en lumière l'insatisfaction importante enregistrée au niveau des banques publiques par rapport aux banques privées.

Tableau N°57 : Distribution de l'échantillon selon la domiciliation du compte et l'appréciation des délais de recouvrement.

		Satisfaction sur les délais de recouvrement des moyens de paiement bancaires		Total
		Oui	Non	
Domiciliation du compte	Banque publique %	16 66,66	8 33,33	24 100
	Banque privée %	14 87,5	2 12,5	16 100
Total %		30 75	10 25	40 100

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau indique que seulement 12,5% des entreprises domiciliant leurs comptes dans des banques privées ne sont pas totalement satisfaites des délais de recouvrement des moyens de paiement scripturaux, contre 33,33% des entreprises domiciliées dans des banques

publiques. Chose qui s'explique par la réticence du personnel à faire passer les ordres de paiement dans le système de télé-compensation et aux ingérences administratives qui entravent la gestion des moyens de paiement notamment dans la banque publique.

Cette deuxième section révèle que la culture bancaire est plus répandue chez les entreprises qu'au niveau des particuliers. Les entreprises entretiennent une relation relativement étroite avec la banque, alors que pour certains particuliers, la banque n'a pas encore acquis une place dans leur langage quotidien. D'autre part, les agents enquêtés (les entreprises et les ménages) sont moyennement très satisfaits des délais de recouvrement des moyens de paiement offerts par la banque, et moins satisfaits de la qualité du personnel et de la communication de leur banque, principalement au niveau des banques publiques. Ces paramètres sont en mesure d'influencer leur choix d'usage des moyens de paiement bancaires.

Section 3 : L'usage des moyens de paiement scripturaux par les agents économiques.

L'usage des moyens de paiement scripturaux est l'une des mesures performantes de la bancarisation d'une économie. Cette section a pour objectif d'évaluer le niveau de détention et d'usage de ces derniers par les agents économiques enquêtés.

1. L'usage des instruments de paiement scripturaux par les particuliers

L'appréciation du niveau d'usage des instruments de paiement scripturaux par les particuliers est fondée sur l'analyse du deuxième axe du questionnaire adressé aux ménages.

1.1. Réalisation d'un paiement par voie bancaire par les particuliers

Pour connaître la prédominance des moyens scripturaux dans les habitudes de paiement des enquêtés après la réforme de 2006, nous avons cherché à évaluer le pourcentage des enquêtés ayant utilisé un paiement par voie bancaire depuis cette réforme. Les résultats obtenus se présentent dans le tableau ci-après :

Tableau N°58 : Paiement par voie bancaire

	Fréquence	%	% Cumulée
Oui	85	42,5	42,5
Non	115	57,5	100,0
Total	200	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Les particuliers déclarant avoir réalisé un paiement par voie bancaire depuis 2006 sont de 42,5%. Résultat qui est assez satisfaisant mais qui reste encore loin de l'objectif primordial des pouvoirs publics qui consiste à généraliser les paiements scripturaux dans les habitudes de paiement de la population. D'autant plus, si l'en analyse la fréquence d'utilisation de ces instruments : chèque, virement et prélèvement automatique, au cours de l'année (2013) celle-ci s'avère très faible.

1.1.1. Usage du chèque

La proportion des personnes ayant utilisé le chèque comme instrument de paiement au cours de l'année se présente dans le tableau suivant :

Tableau N°59 : Paiement par chèque

	Fréquence	%	% Cumulée
Oui	28	14	14
Non	172	86	100,0
Total	200	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau N°59 indique que seulement 14% des particuliers enquêtés déclarent avoir déjà utilisé le chèque pour le paiement au cours de cette année, et pour une fréquence d'utilisation très faible. En effet, sur ces 28 particuliers ayant utilisé le chèque comme moyen de paiement au cours de cette année, 64,28% ont effectué des paiements entre 1 et 3 fois, 21,42% entre 3 et 6 fois, et seulement 14,28% pour une fréquence de plus de 6 fois.

En justifiant leur choix, les 86% personnes enquêtées n'ayant jamais procédé à un paiement par chèque au cours de cette année se réfèrent à :

- La non détention de compte bancaire par certains de ces particuliers;
- L'inacceptation du chèque par la majorité des commerçants due aux incidents de paiement relatifs aux chèques ;
- La complexité des procédures bancaires et la recherche de la facilité procurée par l'usage de l'espèce ;
- La persistance des lenteurs dans l'encaissement des instruments.

Ainsi, nous pouvons conclure qu'en Algérie la population utilise le chèque non pas comme un moyen de paiement mais essentiellement comme formulaire de retrait d'espèce, ce

qui indique un « détournement » du moyen de paiement scriptural toujours au profit de la monnaie fiduciaire.

1.1.2. Usage du virement

La proportion des personnes ayant utilisé le virement comme instrument de paiement au cours l'année se présente dans le tableau suivant :

Tableau N°60 : Paiement par virement

	Fréquence	%	% Cumulée
Oui	33	16,5	16,5
Non	167	83,5	100,0
Total	200	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau N°60 indique que 16,5% des enquêtés déclarent avoir réalisé un paiement par virement reflétant une utilisation du virement plus importante que le chèque. Mais toujours pour une faible fréquence d'utilisation puisque, sur les 33 personnes ayant utilisé un paiement par virement au cours de cette année : 57,57% ont effectué des paiements entre 1 et 3 fois, 30,30% entre 3 et 6 fois, et seulement 12,12% pour plus de 6 fois.

1.1.3. Usage du prélèvement automatique

La proportion des personnes ayant utilisé le prélèvement automatique comme instrument de paiement au cours de l'année se présente dans le tableau suivant :

Tableau N°61 : Paiement par prélèvement automatique

	Fréquence	%	% Cumulée
Oui	23	11,5	11,5
Non	177	88,5	100,0
Total	200	100,0	

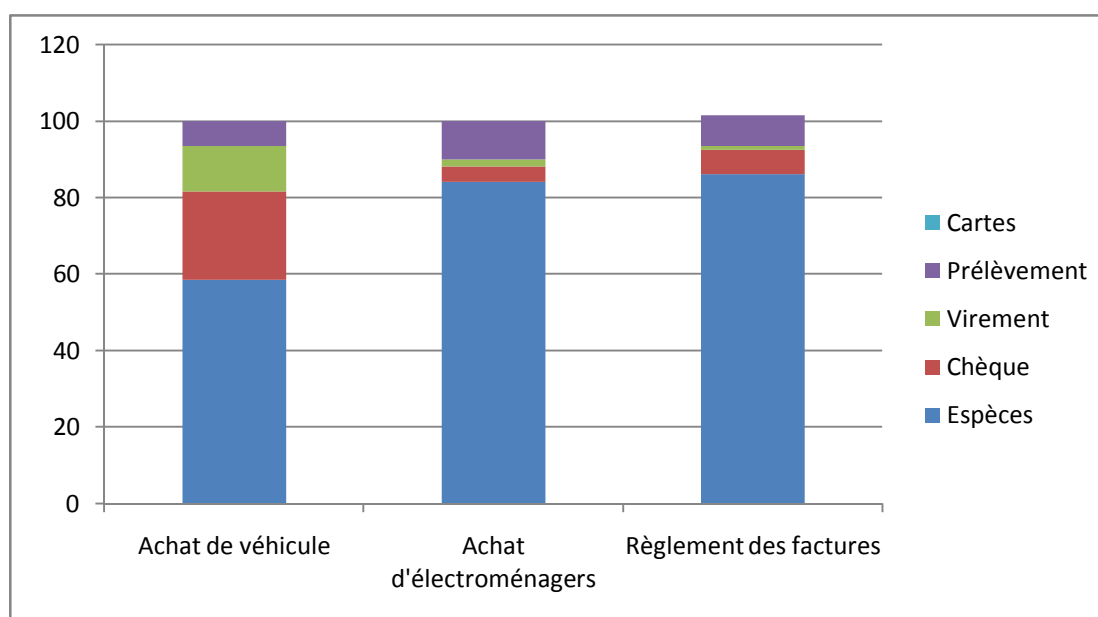
Source : Notre enquête 2013.

Le tableau N°61 indique que l'usage du paiement par prélèvement automatique reste encore très marginal dans les habitudes de paiement de la population (11,5%), en dépit des progrès apportés par ce moyen de règlement en matière de gestion de la trésorerie des banques. Ce dernier est généralement utilisé pour rembourser les mensualités des crédits contractés par les ménages pour l'achat d'un véhicule ou d'un bien immobilier (logement).

1.2. Règlement des dépenses courantes

Afin d'évaluer avec proximité l'habitude de paiement en espèces dans la vie économique quotidienne des particuliers, nous avons sélectionné quelques dépenses assez fréquentes qui sont : l'achat de véhicule, l'achat d'électroménagers et le règlement des factures. Le graphique ci-dessous décrit les moyens de paiement utilisés par les enquêtés dans le règlement de ces dépenses.

Graphique N°7 : Règlement des dépenses courantes par les particuliers enquêtés



Source: Notre enquête, 2013.

La lecture globale du graphique démontre la prédominance quasi-totale du paiement cash et l'absence de l'utilisation de la carte pour le paiement.

En effet, sur le total des enquêtés, 58,5% règlent l'achat de leur véhicule en espèces. Taux jugé très élevé par rapport au montant nécessaire à cette transaction commerciale. Mais aussi la part des particuliers achetant leur véhicule par le moyen du chèque (23%) et virement (12%) est assez significative par rapport à la carte. Dans ce cas, la qualité du véhicule¹¹ peut expliquer cette conclusion. Le prélèvement existe avec un taux très bas (6,5%), son usage pour ce type de dépense rentre dans le cadre des mensualités de remboursement effectuées par les particuliers ayant bénéficié d'un crédit à la consommation.

Quant à l'achat d'électroménagers, 84% des enquêtés règlent l'achat de leurs équipements électroménagers en espèces, suivi du prélèvement à hauteur de 10%. Ce dernier

¹¹ Certaines maisons de voiture exigent de les régler par chèque ou virement.

est utilisé par les particuliers achetant leurs équipements au niveau des œuvres sociales leur accordant des facilités de paiement. Le chèque et le virement sont pratiquement inutilisés par les particuliers pour le règlement de ce type de dépense.

Enfin, pour le règlement des factures, la part du cash est encore plus élevée soit 86,5% puisqu'il s'agit de dépenses très courantes. Le prélèvement n'est utilisé qu'à hauteur de 8%, alors que normalement ce dernier est le moyen préférable pour le règlement de ce type de dépenses, mais la méconnaissance des particuliers de cet instrument et le manque de confiance dans la facturation des services constituent les causes principales de sa très faible utilisation.

En conclusion, les enquêtés perçoivent mal les instruments de paiement scripturaux et leur niveau d'usage est toujours bas. Ils démontrent une préférence particulière pour le paiement en espèces. Nous essayerons ci-après d'analyser quelques facteurs explicatifs de ce choix d'usage de ces instruments par les particuliers.

1.3. Facteurs explicatifs de l'état d'usage des instruments de paiements scripturaux par les particuliers

En s'appuyant sur certains déterminants d'usage et de choix de moyens de paiement étudiés dans la partie théorique, nous tenterons ci-après d'élucider les facteurs explicatifs de la réticence des particuliers à utiliser la monnaie scripturale.

1.3.1. Relation entre l'âge et la réalisation d'un paiement bancaire

Le tableau de distribution des deux variables âge et paiement par voie bancaire se présente comme suit :

Tableau N°62 : Distribution de l'échantillon selon l'âge et la réalisation d'un paiement bancaire

		Réalisation d'un paiement par voie bancaire		Total
		Oui	Non	
Âge	18-29 ans	29	49	78
	%	37,17	62,82	100
	30-44ans	37	42	79
	%	46,83	53,16	100
	45-60ans	19	24	43
	%	44,18	55,82	100
Total		85	115	200
%		42,5	57,5	100

Source : Notre enquête 2013.

Comme l'illustre fort bien le tableau, le taux d'usage des espèces est important dans toutes les classes d'âge où il dépasse les 50%. Il est plus important chez les classes des plus jeunes (18-29ans) et des plus âgés (45-60ans). La classe intermédiaire utilise relativement mieux les moyens de paiement scripturaux.

A. Test de khi-deux

Pour tester l'existence d'une relation entre l'âge et la réalisation d'un paiement scriptural nous appliquerons le test de khi-deux¹². Les résultats obtenus sont les suivant :

Chi-Square Tests

	Value	df	Asymp. Sig. (2-sided)
Pearson Chi-Square	1,138 ^a	2	0,566
Cases	200		

a. 0 cells (,0%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 18,28.

Le test de khi-deux indique qu'il n'y a pas de relation entre les deux variables puisque la valeur de Khi-deux observée (1,138) est inférieure au khi-deux théorique (18,28). Ainsi, nous devons accepter l'hypothèse nulle (H0) et conclure qu'il n'y a pas d'influence du facteur « âge » sur la réalisation d'un paiement bancaire.

¹²Appelé Chi-Square en anglais, puisque le traitement des données s'est fait sur une version anglaise du logiciel: « SPSS 14,0 for evaluation windows version ».

1.3.2. Relation entre le sexe et la réalisation d'un paiement bancaire

Nous allons chercher ci-après de connaître si le facteur « sexe » exerce un impact sur le choix d'utilisation de l'espèce ou d'un moyen de paiement bancaire. Le tableau croisé des deux variables : sexe et paiement par voie bancaire, se présente comme suit :

Tableau N°63 : Distribution de l'échantillon selon le sexe et la réalisation d'un paiement bancaire

		Avez-vous déjà réalisé un paiement par voie bancaire		Total
		Oui	Non	
Sexe	Homme	53	47	100
	%	53	47	100
	Femme	32	68	100
	%	32	68	100
Total		85	115	200
% Total		85	115	100

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau ci-dessus démontre que les paiements par voie bancaire sont réalisés à hauteur de 53% dans l'échantillon des hommes et seulement à 32% dans celui des femmes. Ce qui peut avoir comme origine la détention plus importante de comptes bancaires par les hommes.

A. Teste de khi-deux

Afin de vérifier l'existence d'une relation entre le sexe et la réalisation d'un paiement scriptural, le test de khi-deux découle les résultats suivants :

Chi-Square Tests

	value	df	Asymp. Sig (2-sided)
Pearson Chi-Square Cases	1,657 200	1	0,198

- a. Computed only for a 2x2 table
- b. 0 cells (.0%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 42,50.

Le test de khi-deux indique qu'il n'y a pas de relation entre les deux variables puisque la valeur de Khi-deux observée (1,657) est inférieure au khi-deux théorique (42,5). Ainsi, nous devons accepter l'hypothèse nulle (H0) et conclure qu'il n'y a pas d'influence du facteur « sexe » sur la réalisation d'un paiement bancaire.

1.3.3. Relation entre le secteur d'activité et la réalisation d'un paiement bancaire

Le tableau croisé des deux variables secteur d'activité et paiement par voie bancaire se présente comme suit :

Tableau N°64 : Distribution de l'échantillon selon le secteur d'activité et la réalisation d'un paiement bancaire

		Paiement par voie bancaire		Total
		Oui	Non	
Secteur d'activité	Administration	34	30	64
	%	53,12	46,87	100
	Commerce, transport et services	18	39	57
	%	31,57	68,42	100
	Industrie	23	27	50
	%	46	54	100
	BTP	9	16	25
	%	36	64	100
	Agriculture	1	3	4
	%	25	75	100
Total		85	115	200
%		42,5	57,5	100

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau N°64 indique que la plus haute proportion des enquêtés ayant réalisé un paiement par voie bancaire sont ceux qui occupent le secteur administratif à hauteur de 53,12%, la plus basse proportion est celle enregistrée dans le secteur de l'agriculture.

A. Teste de khi-deux

Pour tester l'existence d'une relation entre le secteur d'activité et l'usage d'un paiement par voie bancaire, nous appliquerons le test de khi-deux :

Chi-Square Tests

	Value	df	Asymp. Sig. (2-sided)
Pearson Chi-Square	3,205 ^a	4	0,524
Cases	200		

a. 0 cells (0%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 1,70.

Le test de khi-deux indique qu'il y a une relation entre les deux variables puisque la valeur de Khi-deux observée (3,205) est supérieure au khi-deux théorique (1,7). Ainsi, le secteur d'activité exerce un impact sur l'usage d'un paiement bancaire (scriptural). Le test de contingence va déterminer l'intensité de cette relation.

B. Test de contingence

Les résultats de l'application du test de contingence (Symmetric Measures) sont présentés dans le tableau suivant :

Symmetric Measures

	Value	Approx. Sig.
Contingency Coefficient	0,213	0,172
Cases	200	

a. Not assuming the null hypothesis.

b. Using the asymptotic standard error assuming the null hypothesis.

Le tableau de mesure du test de contingence indique que le coefficient de contingence est égal à 0,213 ; chiffre qui stipule dans le tableau de lecture du test de contingence qu'il y a une influence « moyenne » du facteur secteur d'activité sur la réalisation d'un paiement bancaire. Cet impact est dû au poids qu'occupe l'économie informelle dans certains secteurs d'activités, qui entrave la détention de comptes bancaires comme voie de perception de revenu par les particuliers activant dans ces secteurs, et de ce fait, défavorise l'utilisation de la monnaie scripturale en vue d'une échappée à la traçabilité des opérations.

1.3.4. Relation entre le revenu et la réalisation d'un paiement bancaire

L'analyse par logiciel SPSS a permis d'obtenir le tableau croisé des deux variables revenu et paiement par voie bancaire présenté comme suit :

Tableau N°65 : Distribution de l'échantillon selon le revenu et la réalisation d'un paiement bancaire

		Paiement par voie bancaire		Total
		Oui	Non	
Revenu	Moins de 18 000 DA	14	29	43
	%	32,55	67,44	100
	Entre 18 000 DA et 50 000 DA	42	59	101
	%	41,58	58,42	100
	Entre 50 000 DA et 100 000 DA	24	23	47
	%	51,06	48,93	100
	Plus de 100 000 DA	5	4	9
	%	55,5	44,44	100
	Total	85	115	200
	%	42,5	57,5	100

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau N°65 indique que les particuliers ayant un revenu supérieur à 100 000da sont la tranche de la population qui utilise le mieux les moyens de paiement scripturaux. Il ressort aussi du tableau que plus le revenu est élevé, plus les particuliers ont tendance à utiliser les moyens de paiement scripturaux.

A. Teste de khi-deux

L'existence d'une relation entre le niveau de revenu et l'usage d'un paiement par voie bancaire est appréhendée par le test de khi-deux :

Chi-Square Tests

	Value	df	Asymp. Sig. (2-sided)
Pearson Chi-Square	3,812 ^a	3	0,002
Cases	200		

a. 0 cells (0%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 3,13.

Le test de khi-deux indique qu'il existe une relation entre les deux variables puisque la valeur de Khi-deux observée (3,812) est supérieure au khi-deux théorique (3,13). Ainsi, nous devons rejeter l'hypothèse nulle (H0) et conclure qu'il y a une dépendance entre les deux variables. Reste à déterminer l'intensité de cette relation par le test de contingence.

B. Test de contingence

Les résultats de l'application du test de contingence sont présentés dans le tableau suivant :

Symmetric Measures

	Value	Approx.
Contingency Coefficient	0,237	0,282
Cases	200	

a. Not assuming the null hypothesis.

b. Using the asymptotic standard error assuming the null hypothesis.

Le coefficient de contingence est égal à 0,237, la lecture dans le tableau du test de contingence indique qu'il y a une influence « moyenne » du facteur revenu sur la réalisation d'un paiement bancaire. Par conséquent, il y a une relation proportionnelle d'une intensité moyenne entre le revenu et l'usage d'un paiement bancaire.

1.3.5. Relation entre le motif du choix du moyen de paiement et la réalisation d'un paiement bancaire

Le tableau croisé des deux variables motif du choix du moyen de paiement et paiement par voie bancaire se présente comme suit :

Tableau N°66 : Distribution de l'échantillon selon le choix de moyen de paiement et la réalisation d'un paiement bancaire.

		Votre choix de moyen de paiement dépend du:			Total
		Montant de la transaction	Degré de rapidité du paiement	Degré de la sécurité du paiement	
Paiement par voie bancaire	Oui	42	14	29	85
	%	49,41	16,4	34,11	100
	Non	19	90	6	115
	%	16,52	78,26	5,21	100
Total		61	104	35	200
%		30,5	52	17,5	100

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau N°66 indique que la majorité des enquêtés fondent leur choix de moyen de paiement sur le degré de la rapidité du paiement, soit 52%. Nous constatons donc que le particulier algérien accorde une plus grande importance à la simplicité et la rapidité des procédures de règlement dans le choix de moyen de paiement qu'au montant de la transaction (30,5%), et encore moins à la sécurité du paiement (17,5%). Ce qui est dû à la percée de l'habitude de paiement cash dans le règlement des transactions effectuées par les enquêtés, qui sont persuadés de la facilité procurée par l'usage de l'espèce comparativement aux autres moyens de paiement scripturaux.

A. Test de Khi-deux

Le test de Khi-deux nous donne le résultat suivant :

Chi-Square Tests

	Value	df	Asymp. Sig. (2-sided)
Pearson Chi-Square	76,547 ^a	2	0,000
Cases	200		

a. 0 cells (,0%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 14,88.

Le test de khi-deux indique qu'il existe une relation entre les deux variables puisque la valeur de Khi-deux observée (76,547) est supérieure au khi-deux théorique (14,88) avec un risque d'erreur alpha nul. Ainsi nous devons rejeter l'hypothèse nulle (H0) et conclure qu'il y a une dépendance significative entre les deux variables. Reste à déterminer l'intensité de cette dépendance par le test de contingence.

B. Test de contingence

Les résultats de l'application du test de contingence sont présentés dans le tableau suivant :

Symmetric Measures		
	Value	Approx. Sig.
Cases	0,526 200	0,000

- a. Not assuming the null hypothesis.
- b. Using the asymptotic standard error assuming the null hypothesis.

Le coefficient de contingence est égal à 0,526. Le tableau de lecture du test de contingence indique qu'il y a une « très forte » influence du facteur motif du choix de moyen de paiement sur la réalisation d'un paiement bancaire.

Nous pouvons conclure que la recherche de la facilité et la simplicité dans le règlement des transactions constitue un des facteurs qui expliquent la tendance des particuliers à utiliser le cash comme principal moyen de paiement en dépit de la diversité de la gamme des moyens de paiement offerts par la banque. Situation qui s'explique par l'absence de campagnes de sensibilisation des clients de la part des banques et des établissements concernés sur l'avantage procuré par l'usage de la monnaie scripturale en termes de sécurité, de traçabilité, de liquidité et de rapidité, notamment, avec la mise en place de ces nouveaux systèmes de paiement.

1.3.6. Relation entre la qualité du système d'information de la banque et la réalisation d'un paiement bancaire

La communication et l'information du client dans une agence bancaire occupe un rôle très important dans la définition du niveau d'usage des instruments de paiement scripturaux. Ainsi, la relation entre ces deux variables est représentée dans le tableau croisé ci-dessous.

Tableau N°67 : Distribution de l'échantillon selon la qualité du système d'information de la banque et la réalisation d'un paiement bancaire.

		Qualité du système d'information de la banque				Total
		Mauvaise	Bonne	Très bonne	Aucun avis	
Paiement par voie bancaire	Oui	16	60	9	0	85
	%	18,82	70,58	10,58	0	100
	Non	25	21	1	68	115
	%	21,73	18,26	0,86	59,13	100
Total		41	81	10	68	200
% Total		20,5	40,5	5	34	100

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau ci-dessus indique que 70,58% de ceux qui ont effectué un paiement bancaire qualifient le système d'information de leur banque par l'option « bonne », contre seulement 18,26% de ceux qui n'ont pas réalisé un paiement par voie bancaire. Ainsi, un mauvais système d'information de la part des banques peut être considéré comme un facteur explicatif du refus de l'usage des moyens de paiement bancaires par les particuliers. Le test de khi-deux va nous prouver l'existence de cette relation.

A. Test de Khi-deux

Le résultat de l'application du test de khi-deux est dans le tableau suivant :

Chi-Square Tests

	Value	df	Asymp. Sig. (2-sided)
Pearson Chi-Square	30,068 ^a	3	0,000
Cases	200		

a. 0 cells (0,00%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 5,25.

Le test de khi-deux indique qu'il existe une relation entre les deux variables puisque la valeur de Khi-deux observée (30,068) est supérieure au khi-deux théorique (5,25) avec un risque d'erreur alpha nul. Ainsi nous devons rejeter l'hypothèse nulle (H0) et conclure qu'il y a une dépendance entre les deux variables

B. Test de contingence

Les résultats de l'application du test de contingence sont présentés dans le tableau suivant :

Symmetric Measures

		Value	Approx. Sig.
Cases	Contingency Coefficient	0,362	0,000
		200	

- a. Not assuming the null hypothesis.
- b. Using the asymptotic standard error assuming the null hypothesis.

Le coefficient de contingence est égal à 0,362 ; résultat qui accorde une association « forte » dans le tableau de lecture du test de contingence. Ceci explique qu'il y a une forte influence du facteur « qualité du système d'information de la banque » sur la réalisation d'un paiement par voie bancaire. Nous pouvons conclure donc que l'amélioration de l'état d'usage des moyens de paiement scripturaux exige l'amélioration de la qualité de la communication banque-client.

1.3.7. Relation entre la qualité d'accueil et la réalisation d'un paiement bancaire

La qualité d'accueil du personnel bancaire joue un rôle important dans l'attraction des clients vers l'usage des instruments de paiement scripturaux. Ainsi, la relation entre ces deux variables est représentée dans le tableau croisé ci-dessous:

Tableau N°68 : Distribution de l'échantillon selon la qualité d'accueil du personnel de la banque et la réalisation d'un paiement bancaire.

		Satisfaction de la qualité d'accueil du personnel de la banque			Total
		Oui	Non	Aucun avis	
Paiement par voie bancaire	Oui	59	26	0	85
	%	69,41	30,58	0	100
	Non	28	19	68	115
	%	24,34	16,52	59,13	100
Total		87	45	68	200
%		43,5	22,5	34	100

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau ci-dessus indique que 69,41% des personnes ayant réalisé un paiement par voie bancaire sont satisfaites de la qualité d'accueil du personnel de leur banque, contre seulement 24,34% de celles qui n'ont pas procédé à un règlement par voie bancaire. Ainsi, l'absence d'un accueil de qualité de la part du personnel bancaire peut être considérée comme un facteur qui empêche l'attraction des particuliers vers les services de gestion des moyens de paiement par la banque.

A. Test de Khi-deux

L'application du test de Khi-deux sur les deux variables ci-dessus donne le résultat suivant :

Chi-Square Tests

	Value	df	Asymp. Sig. (2-sided)
Pearson Chi-Square	40,447 ^a	2	0,000
Cases	200		

a. 0 cells (,0%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 19,13.

Le test de khi-deux indique qu'il existe une relation entre les deux variables puisque la valeur du Khi-deux calculée (40,447) est supérieure au Khi-deux théorique (19,13) reflétant l'existence d'une relation entre la qualité d'accueil du personnel de la banque et la réalisation d'un paiement par voie bancaire.

B. Test de contingence

Les résultats de l'application du test de contingence sont présentés dans le tableau suivant :

Symmetric Measures

	Value	Approx. Sig.
Contingency Coefficient	0,410	0,000
Cases	200	

a. Not assuming the null hypothesis.

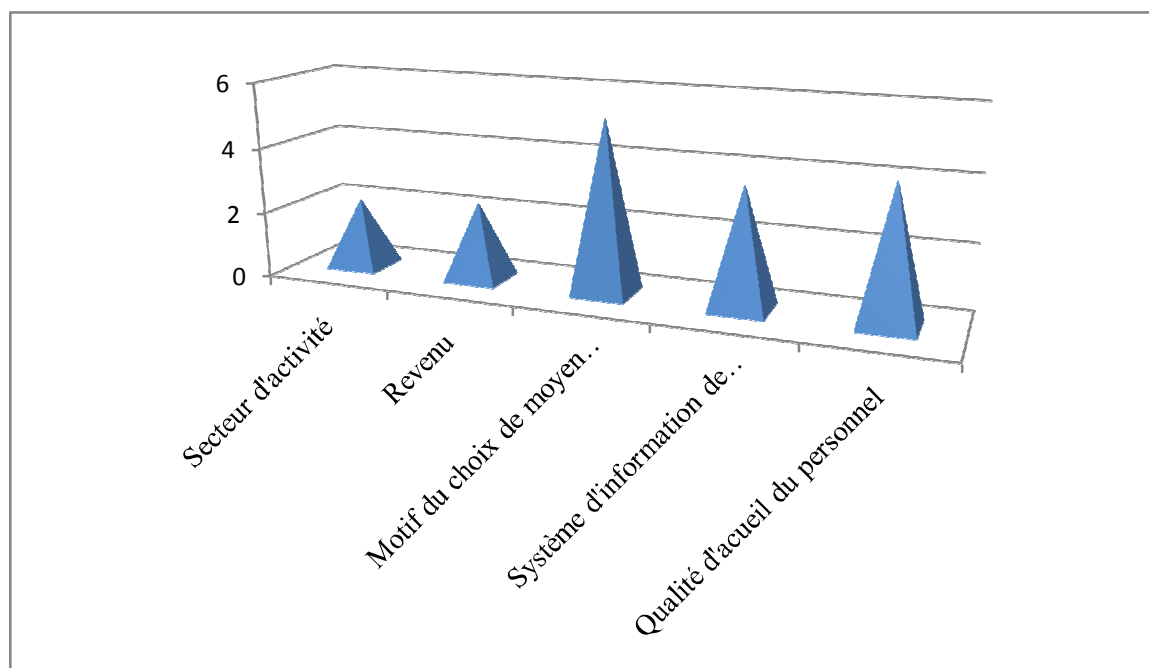
b. Using the asymptotic standard error assuming the null hypothesis.

Le coefficient de contingence est égal à 0,41 : résultat qui accorde une association « forte » dans le tableau de lecture du test de contingence. Ce qui explique qu'il y a une forte influence du facteur « qualité d'accueil du personnel de la banque » sur la réalisation d'un paiement par voie bancaire. Ainsi, l'usage des moyens de paiement scripturaux par les particuliers peut être amélioré par le développement de la qualité d'accueil du personnel banquier.

Au total, nous pouvons déduire que malgré une certaine appréciation de la qualité d'accueil et de l'information du client dans les banques, ces variables demeurent des vulnérabilités bancaires défavorables à l'usage des instruments de paiement scripturaux.

Le graphique suivant résume l'influence des principales variables étudiées ci-dessus sur l'usage d'un paiement bancaire, suivant les résultats du test de contingence.

Graphique N°8 : Intensité de l'influence des variables sur la réalisation d'un paiement bancaire.



Source : Réalisé par nos soins sur la base des résultats du test de contingence issus de l'enquête 2013.

Il apparaît du graphique que la recherche de la facilité comme motif de choix des moyens de règlement liée à la percée de l'habitude de paiement cash, constitue le plus important facteur qui pousse à la prédominance de l'usage du cash par les particuliers.

En second lieu, les prestations de services offertes par la banque en termes de la qualité de communication banque-client et de la qualité d'accueil de son personnel constituent le deuxième élément vulnérable qui implique la réticence des clients vers l'usage des moyens de paiement bancaires.

Ensuite, le secteur d'activité semble avoir aussi un impact relatif sur l'utilisation d'un paiement bancaire. Puisque certains secteurs où l'économie informelle est fortement implantée, empêchent la détention de comptes par leurs employeurs pour garder une discrétion des opérations.

Enfin, le montant du revenu d'un particulier possède aussi un impact assez significatif sur l'usage d'un paiement par voie bancaire. Les particuliers percevant des revenus élevés ont tendance à ouvrir plus de comptes bancaires, et utiliser de ce fait mieux la monnaie scripturale.

En effet, la bancarisation sous cet angle (ouverture de comptes bancaires) est une condition nécessaire pour l'usage d'un paiement scriptural mais pas suffisante puisque l'échantillon enquêté est bancarisé à hauteur de 66% (et à 79,5% si l'on inclut les comptes postaux), alors que l'usage d'un paiement par voie bancaire est situé à 42,5% et pour une faible fréquence d'utilisation. Cette situation peut s'expliquer par la perception de l'agence bancaire par les particuliers comme un moyen de fructifier et sécuriser leur argent, de financement de leurs projets ou de perception de leur revenu et non pas comme moyen de gestion des moyens de paiement. Ainsi, des campagnes de sensibilisation doivent être mobilisées par les banques en vue de mettre en lumière leur rôle primordial dans les opérations de paiement, et persuader la population de l'intérêt procuré par l'usage des moyens de paiement scripturaux.

1.4. La monétique

Les cartes bancaires représentent les nouveaux instruments de paiement et de retrait introduits en Algérie et qui normalement doivent se substituer directement à l'usage du chèque et de l'espèce. En vue de déduire le niveau de généralisation des cartes auprès des particuliers enquêtés et pouvoir évaluer le rôle de la réforme du système de paiement dans la promotion de ces dernières, nous avons intégré dans le contenu du questionnaire des questions relatives à la détention des cartes et à leur utilisation.

1.4.1. Détention de la carte

Les résultats liés à la détention de la carte par les enquêtés se présentent dans le tableau suivant :

Tableau N°69 : Détention de la carte bancaire par les particuliers

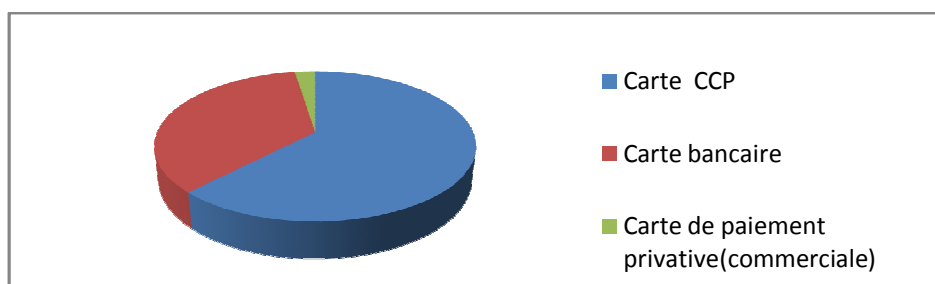
	Fréquence	%	% Cumulé
Oui	82	41,0	41,0
Non	118	59,0	100,0
Total	200	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Sur le total des particuliers enquêtés, 41% possèdent une carte magnétique (de retrait ou de paiement). Ce chiffre représente le taux de monétisation de notre échantillon qui est relativement élevé par rapport au taux de monétisation à l'échelle nationale, chose qui s'explique d'un côté, par le fait que l'échantillon enquêté se compose d'une population occupée et résidente dans la commune de Tizi-Ouzou qui constitue le chef lieu de la wilaya où se concentre l'essentiel des progrès économiques et technologiques. De l'autre côté, aux efforts fournis par les agences postales de la commune dans la promotion et la généralisation de la distribution des cartes CCP.

Dans ce contexte, nous nous sommes intéressés à savoir le type de cartes détenues par les particuliers enquêtés selon l'organisme émetteur, afin de mettre en lumière ce point précis. La répartition par type, des 82 cartes détenues par les enquêtés dégage les résultats illustrés dans le graphique suivant :

Graphique N°9 : Types de cartes détenues par les particuliers selon l'organisme émetteur.



Source : Notre enquête 2013.

Le graphique N°09 confirme le rôle des réseaux de poste dans la promotion des cartes dans la commune à travers la prédominance de la carte CCP parmi les cartes détenues par la population enquêtée à hauteur de 62,19% suivi par la carte bancaire à hauteur de 35,36%. Les cartes privatives de paiement occupent une part très négligeable au sein des enquêtés, soit 2,43%. Celles-ci sont émises par certaines entreprises privées de la commune destinées au paiement de quelques services.

1.4.2. Fréquence d'usage de la carte par les particuliers

La détention de la carte par les particuliers ne signifie pas automatiquement son usage. En effet, il arrive que la carte soit détenue par ces derniers mais pas utilisée régulièrement ou du moins occasionnellement. Ainsi, nous avons demandé aux enquêtés de répondre à une

question relative à la fréquence d'utilisation de leurs cartes. Les résultats s'illustrent dans le tableau suivant :

Tableau N°70 : Fréquence d'usage mensuel de la carte par les particuliers.

	Fréquence	%	% Cumulée
Aucune fois	27	32,92	32,92
Une fois	40	48,78	81,70
Entre 2 et 3 fois	9	10,97	92,65
Quatre fois	5	6,09	100,0
Total	82	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau ci-dessus démontre que 32,92% des particuliers détenant une carte ne l'utilisent aucune fois pendant le mois. Certains particuliers, leurs cartes ont expiré sans jamais l'avoir utilisée. D'autres, affirment l'avoir utilisée à titre occasionnel pendant les journées fériées où il y a de longues files d'attente au guichet bancaire ou postal.

Par ailleurs, 48,78% des particuliers procèdent à l'utilisation de leur carte une fois par mois, reflétant l'usage de la carte pour retrait mensuel du salaire, et seulement 6,09% des enquêtés procèdent à l'utilisation de la carte une fois par semaine.

1.4.3. Motif d'usage de la carte

Afin de connaître les différents usages de la carte magnétique par les particuliers, nous avons interrogé ces derniers sur le motif d'utilisation de celle-ci. Les réponses obtenues se présentent dans le tableau ci-dessous

Tableau N°71 : Motif d'usage de la carte bancaire par les particuliers

	Fréquence	%	% Cumulée
Retrait	36	66,66	66,66
Retrait ou paiement	2	3,7	70,36
Consultation du solde	16	29,62	100,0
Total	54	100	

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau ci-dessus démontre que sur les 54 personnes utilisant la carte, 70,37% utilisent leur carte uniquement pour le retrait et 3,7% pour le paiement. Le reste (29,62%) utilise la carte pour consultation du solde seulement, le retrait de l'argent se fait au guichet bancaire ou postal.

En vue d'approfondir cette idée de la préférence des particuliers pour le guichet en dépit de l'existence des DAB, nous avons demandé aux 82 particuliers détenant une carte d'effectuer leur choix de retrait de leur argent entre le guichet et les DAB; tout en justifiant leurs choix.

Tableau N°72 : Préférence d'usage du guichet (bancaire ou postal) ou DAB.

	Fréquence	%	% Cumulé
Au guichet (bancaire ou postal)	53	64,63	64,63
Au distributeur automatique de billet(DAB)	29	35,36	100,0
Total	82	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Le tableau démontre la préférence de 35,36% seulement des enquêtés ayant une carte de procéder au retrait des billets auprès des DAB. Ces derniers se justifient par :

- La disponibilité des DAB 24h/24 et 7jours7 ;
- La rapidité des retraits en évitant l'encombrement des postes de guichet.

Quant au 64,63% enquêtés ayant préféré le retrait auprès des guichets, ceux-ci justifient majoritairement leur choix par :

- Le manque de la maintenance technique des DAB (ces derniers enregistrent des pannes répétitives) et l'absence de liquidités ;
- L'imputation des sommes d'argent au compte sans retrait effectif ;
- L'ignorance de la façon dont les DAB sont utilisés et la volonté de garder le contact avec le personnel de la banque lors du retrait ;
- L'emplacement des DAB à l'extérieur de l'agence constitue une crainte majeure lors des opérations de retrait (agressions, vols, discrétion) ;
- Le plafonnement des retraits dans les DAB ;
- L'importance des montants de commissions prélevées sur les opérations effectuées par carte et leur hétérogénéité d'une banque à l'autre.

Ainsi, nous pouvons conclure que l'usage de la carte est limité par un ensemble de carences qui limitent son emploi auprès de la population enquêtée, en dépit des avantages qu'elle aurait générés en matière de réduction de l'usage de l'espèce par les particuliers. Nous analyserons ci-après le choix de l'usage des moyens de paiement par les entreprises.

2. L'usage des moyens de paiement scripturaux par les entreprises

La mise en place du nouveau système de paiement a pour objectif primordial d'accroître la part des paiements scripturaux dans le total des transactions, notamment celles effectuées par les entreprises puisque ces dernières sont plus importantes en termes de volume et de valeur.

2.1. Règlement des approvisionnements

En vue de tirer une idée sur les moyens de paiement utilisés par les entreprises pour le règlement de certaines dettes et créances, nous avons posé des questions qui portent sur quelques transactions quotidiennes effectuées par les entreprises. Les réponses obtenues apparaissent dans le tableau ci-dessous :

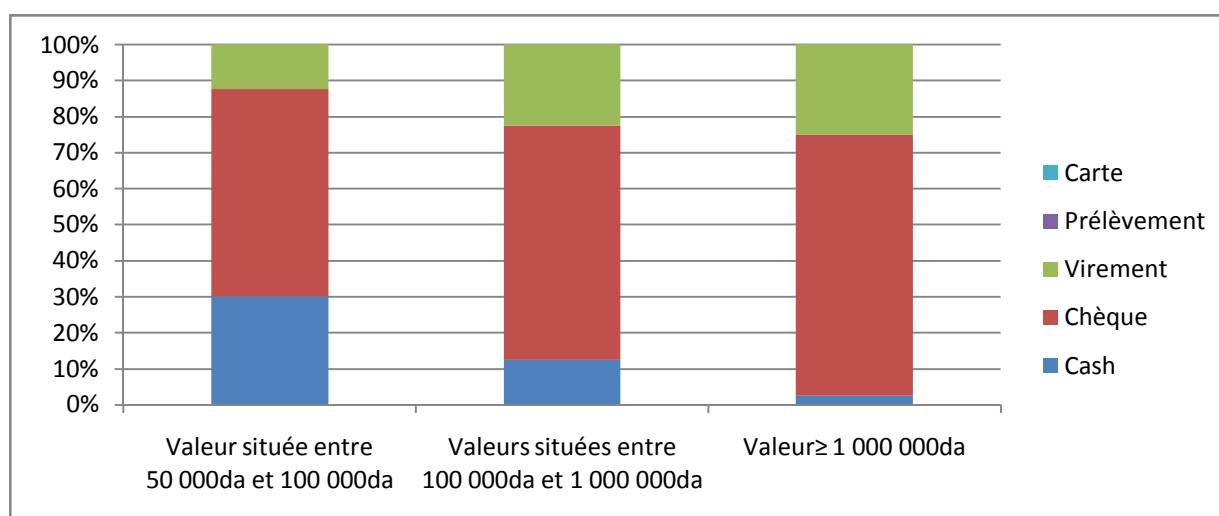
Tableau N°73 : Fréquence des moyens de paiement utilisés dans le règlement des approvisionnements par les entreprises

Moyens de paiement	Règlement des achats					
	Approvisionnement d'une valeur située entre 50 000da et 100 000da		Approvisionnement d'une valeur située entre 100 000da et 1 000 000da		Dettes et Approvisionnement ≥1 000 000da	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
Cash	12	30	5	12,5	01	2,5
Chèque	23	57,5	26	65	29	72,5
Virement	5	12,5	09	22,5	10	25
prélèvement	00	00	00	00	00	00
Carte	00	00	00	00	00	00
Total	40	100	40	100	40	100

Source : Notre enquête 2013.

La conversion des statistiques contenues dans le tableau en une représentation graphique permet d'avoir une image plus claire.

Graphique N°10 : Pourcentage d'utilisation des moyens de paiement par les entreprises dans le règlement des approvisionnements.



Source : Notre enquête 2013.

L'observation globale du graphique ci-dessus indique la prépondérance du chèque comme principal instrument de paiement utilisé par les entreprises.

En effet, pour le règlement des transactions d'une valeur située entre 50 000¹³ da et 100 000da : le chèque constitue le premier instrument de paiement utilisé par les entreprises à hauteur de 57,5 %. Le règlement cash des transactions persistent toujours avec 30% des entreprises interrogées ayant choisi l'espèce comme le moyen le plus privilégié de paiement des transactions. Le virement quant à lui, est utilisé à hauteur de 12,5% seulement du total des entreprises. Tandis que les autres instruments de paiement (le prélèvement et la carte) sont quasiment inutilisés par les entreprises dans ce type de dépense.

Quant au règlement des approvisionnements d'une valeur située entre 100 000da et 1000 000da ; les paiements par chèque et virement sont passés respectivement de 57,5% et 12,5% à 65,5% et 22,5% des réponses. Le point favorable est que les entreprises montrent une certaine élasticité par rapport au montant de la transaction commerciale.

Enfin, pour les paiements des transactions supérieures à 1 000 000da, le chèque prédomine à hauteur de 72,5% des entreprises interrogées, suivi du virement à hauteur de 25%. Alors que ce dernier doit normalement être utilisé à une proportion plus importante

¹³50 000da est la somme qui a été fixée dans un texte (décret N° 05-442) en 2005 faisant obligation de paiement par chèque pour toute transaction dont le montant est supérieur à 50 000 dinars. Mais ce texte a été annulé.

puisque le système ARTS est conçu pour le règlement par virement des paiements urgents et ceux dépassant 1 million de dinars.

Afin de mieux mesurer le degré d'importance qu'accorde les entreprises enquêtées aux instruments de paiement scripturaux, nous les avons interrogées sur l'existence ou non d'obligation de paiement par chèque ou par virement réciproquement entre les fournisseurs et les clients. Les réponses obtenues se présentent dans le tableau suivant :

Tableau N°74 : Obligation de payer par moyen de paiement scriptural par les entreprises.

	Obligation de payer par monnaie scripturale			
	L'entreprise est cliente		L'entreprise est fournisseur	
	Fréquence	%	Fréquence	%
Oui	14	35	6	15
Non	26	65	34	85
Total	40	100	40	100

Source : Notre enquête 2013.

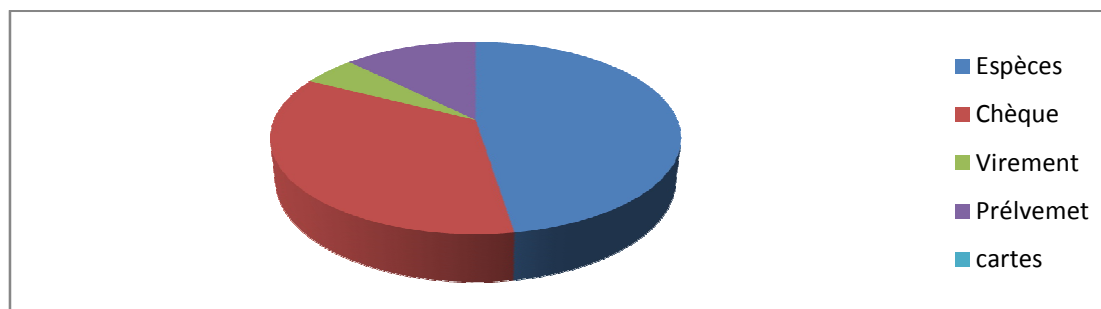
Le tableau ci-dessus indique que lorsque l'entreprise est cliente : 35% des entreprises enquêtées confirment qu'elles ont reçu une obligation de paiement par monnaie scripturale (généralement par chèque et pour des montants supérieurs à 1 000 000da). L'obligation est parfois adressée par certains organismes et administrations publiques où la justification du paiement est nécessaire. Autrement dit, une entreprise ne paie par instrument bancaire que lorsqu'elle se trouve obligée.

Par contre, lorsque l'entreprise est fournisseur ; seulement 15% ont déjà recommandé un paiement par voie bancaire. Ainsi, ces dernières tendent toujours à offrir une liberté de choix des moyens de paiement à leurs clients.

2.2.Règlement des factures

Le graphique ci-dessous indique la proportion des moyens de paiement utilisés par les entreprises pour le règlement de leurs factures de fonctionnement (électricité, téléphone, eau, internet et loyer).

Graphique N°11 : Règlement des factures par les entreprises enquêtées.



Source : Notre enquête 2013.

Le graphique démontre la prédominance de l'espèce à hauteur de 47,5%, suivi du chèque à hauteur de 35%, du prélèvement à 12,5%, du virement à 5% et absence d'utilisation de la carte. Cependant, comparativement aux particuliers, les entreprises font preuve d'usage plus important des moyens de paiement bancaires notamment du chèque et du prélèvement dans le règlement des factures.

Certains utilisateurs du chèque dans le règlement de ce type de dépense, nous ont précisé qu'il leur est recommandé qu'ils paient par chèque de banque, à cause de l'ampleur des chèques sans provision qui décrédibilisent ce moyen de paiement et conduit à son inacceptation.

2.3.Rémunération des salariés

La voie de rémunération des salariés d'une entreprise constitue un indice en mesure de refléter la légitimité de leurs activités. Ainsi, nous avons interrogé les concernés sur les modalités de rémunération de leurs salariés. Les réponses collectées sont illustrées dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°75 : Rémunération des salariés des entreprises.

Mode de rémunération	Fréquence	%	% Cumulée
Par leurs comptes bancaires	17	42,5	42,5
Par leurs comptes CCP	04	10	52,5
En espèces	19	47,5	100
Total	40	100,0	

Source : Notre enquête 2013.

Comme l'indique bien le tableau ci-haut, les salaires des entreprises enquêtées sont versés à hauteur de 47,5 % en espèces, 10% par compte CCP, et 42,5% par leur compte bancaire. Le taux élevé des paiements des salaires cash peut s'expliquer par le fait que les entreprises activent dans le secteur informel, et ne régularisent pas la situation de leurs employés pour fuir au paiement des cotisations sociales et réduire ainsi leurs charges.

Au terme de cette analyse de l'usage des instruments de paiement par les entreprises, nous pouvons conclure les résultats suivants :

- L'instrument de paiement scriptural le plus utilisé par les entreprises demeure toujours le chèque en dépit de la diversité de la gamme des moyens de paiement existants ;
- L'utilisation de l'espèce comme instrument de paiement est toujours appréciée par les entreprises, néanmoins plus le montant de la transaction est important plus il ya recours vers le paiement par voie bancaire ;
- Les entreprises utilisent le chèque obligatoirement lorsque la transaction s'effectue avec l'administration publique ou certains organismes qui exigent la traçabilité des opérations;
- Le règlement des salaires du personnel des entreprises s'effectue à hauteur de 47,5 % en espèces reflétant, la volonté de ces dernières de maintenir une discrétion de leur activité en vue d'une échappée au service du fisc.

Ce dernier facteur et d'autres, sont à l'origine de la persistance de l'utilisation du cash par les entreprises. Dans ce qui suit, nous tenterons de clôturer notre étude empirique en mettant en lumière l'ensemble des facteurs défavorisant l'usage des moyens de paiement scripturaux par les agents économiques en Algérie et les perspectives préconisées pour instaurer l'usage de ces derniers.

3. Les causes de la faiblesse du taux d'usage des instruments de paiement scripturaux en Algérie

Les résultats de l'enquête menée auprès des particuliers et entreprises indiquent la persistance de la problématique d'usage du cash comme principal moyen de paiement en Algérie en dépit des réformes engagées dans le système de paiement. Cette situation renvoie à l'existence d'autres facteurs impliquant l'usage de l'espèce.

3.1. Le poids de l'économie informelle

L'économie informelle a toujours fait partie du paysage socio-économique en Algérie. Aussi bien durant la période socialiste que durant la période de libéralisation qui a suivi, les pratiques économiques informelles ont toujours proliféré à grande échelle et ne cessent pas de manifester leurs effets négatifs sur l'ensemble de l'économie nationale.

Aujourd'hui, l'économie informelle est très puissante et solidement installée sur le territoire national¹⁴. Elle est estimée autour de 30% du PIB¹⁵.

En effet, les statistiques de l'Office National des Statistiques (ONS) stipulent qu'en 2013¹⁶, le secteur informel est estimé en termes de non affiliation à la sécurité sociale des 3 117 000 employeurs et indépendants enquêtés, à 67,2%. La non affiliation concerne essentiellement les indépendants à hauteur de 73,9%. De plus, près de 2/3 (soit 63,4%) de ces enquêtés ne sont pas immatriculés au registre de commerce et exercent ainsi leur activité sans autorisation administrative. Le non enregistrement concerne les indépendants à hauteur de 70,1%, les employeurs non enregistrés représentent 23,1%.

Selon cette même source, 63,5% des employeurs et indépendants échappent totalement à l'imposition en 2013. Le non paiement des impôts concerne beaucoup plus les indépendants (70,5%) que les employeurs (21,4%). De l'autre côté, 58,2% de ces enquêtés ne tiennent aucune comptabilité (64,4% pour les indépendants et 19,4% pour les employeurs). Ainsi, seulement 4,3% des employeurs et indépendants tiennent une comptabilité complète, conformément au code du commerce qui exige de l'entreprise (personne morale ou physique) la tenue de certains documents (particulièrement le Journal général, le livre des inventaires et le livre de paie des employés).

Par conséquent, l'Union Générale des Commerçants et Artisans Algériens (UGCAA), stipule à propos de l'évasion fiscale due à la sphère informelle que : « le manque à gagner induit par l'évasion fiscale dans les transactions commerciales en Algérie dépasserait 3 milliards de dollars, et que 80% des transactions commerciales se font sans aucune

¹⁴ Forum des chefs d'entreprises (mars 2012) : « Cinquante propositions du forum des chefs d'entreprises pour un nouveau pacte de croissance économique », p. 11.

¹⁵ Direction Générale Trésor (Novembre 2013) : « Situation économique de l'Algérie : perspectives 2014 », Publication des services économiques, In : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/392408>.

¹⁶ Office National des Statistiques (2013) : « Enquête emploi auprès des ménages », Collections Statistiques N°185. In : http://www.ons.dz/IMG/pdf/PUBLICATION_EMPLOI_2013_final.pdf.

facturation, alors que 70 à 80% des transactions utilisent le «cash», comme moyen de paiement»¹⁷.

Par ailleurs, la Banque d'Algérie précise dans sa note «De l'amélioration de la circulation de la monnaie fiduciaire en 2012 et 2013 »¹⁸ que les sorties annuelles brutes de monnaie fiduciaire sont passées de 1633,4 milliards de dinars en 2010 à 1 977,8 milliards de dinars en 2011 et à 2 475 milliards de dinars en 2012. La part de cette monnaie dans le total de la masse monétaire (monnaie fiduciaire et dépôts bancaires) est passée de 25,3% en 2010 à 25,9% en 2011 pour atteindre 26,7% à fin 2012 donnant une masse monétaire d'environ 125 milliards de dollars en 2012. Ce constat renvoi à la circulation d'un volume important de liquidités sur le marché informel en lieu et place des circuits officiels (bancaires).

Ainsi, une des causes majeures de la sous bancarisation de l'économie algérienne est liée directement à l'existence d'un secteur informel important empêchant un pourcentage important de salariés et d'entreprises d'accéder aux services bancaires. Selon la Banque Mondiale dans son rapport lié à l'inclusion financière dans le monde : « Global Financial Development Report 2014 : Financial Inclusion »¹⁹, seulement 33,3%²⁰ des adultes algériens possèdent des comptes bancaires.

Il est de ce fait évident que le système bancaire algérien serait incapable de capter les transactions commerciales si la majorité de celles-ci proviennent d'une activité sous terrain. La performance du secteur bancaire algérien en général et du système de paiement bancaire en particulier, est largement liée à la performance de l'économie dans son ensemble. Pour cela, le taux de bancarisation est une responsabilité partagée entre le secteur bancaire et les pouvoirs publics.

Nous pouvons conclure que l'amélioration de l'usage des instruments scripturaux en Algérie n'est pas une problématique purement bancaire et ne peut se faire sans la mise en place de réformes macroéconomiques visant l'intégration d'une part importante de l'économie informelle dans l'économie officielle. Les pouvoirs publics doivent intervenir d'une manière urgente et efficace pour freiner l'accroissement continu des transactions financières illégales.

¹⁷Cité par MEBTOUL A. (2013) : « Institutions, gouvernance et développement économique des pays du Maghreb ». Communication présentée au Séminaire International, Tlemcen, Algérie.

¹⁸ Banque d'Algérie (mars 2013). Op. cit.

¹⁹ The world Bank (2014) : « Global Financial Development Report 2014 : Financial Inclusion ». In : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/16238/9780821399859.pdf>.

²⁰ Ibid., p. 152.

3.2. Absence de lois impliquant l'usage de la monnaie scripturale

La liberté offerte par les pouvoirs publics algériens dans le choix du motif de règlement des transactions commerciales a permis à la société d'enfanter ses propres règles reposant sur un contrat entre citoyens.

En effet, le gouvernement a fait une double marche arrière à propos du paiement par chèque. La première fois, en abrogeant le décret N°05-442 du 14 novembre 2005, stipulant que tout paiement qui excède la somme de 50 000da doit être effectuée par chèque ou tout autre moyen scriptural. En second lieu, lorsque le décret de 2010 qui fixait le seuil de l'obligation d'utilisation du chèque à partir de 500 000da pour toutes les transactions commerciales était annulé en 2011²¹. Le gouvernement justifie la non application par l'environnement qui n'a pas été suffisamment préparé à cette opération, notamment en matière d'organisation des réseaux commerciaux.

3.3. Un cadre réglementaire et administratif inadéquat

Le cadre légal occupe un rôle important dans la promotion des instruments de paiement scripturaux et électroniques. En Algérie, ce dernier n'est pas en mesure d'assurer une gestion moderne et sûre des instruments de paiement.

En effet, la persistance des incidents de paiements sur les chèques et les effets de commerce remis en cause les dispositifs de lutte contre l'émission des chèques sans provision. Ainsi, le dispositif relatif à la prévention et de lutte contre l'émission de chèques sans provision contenu dans le règlement n°08-01 du 20 janvier 2008 de la Banque d'Algérie comporte des procédures souples et incapables d'assurer la sécurité des paiements.

Cependant, ce n'est qu'en 2012 qu'il a été publié dans le journal officiel de l'Etat un nouveau règlement qui « a pour objet de modifier et de compléter le règlement n° 08-01 du 12 Moharram 1429 correspondant au 20 janvier 2008 ».²² Les nouvelles dispositions du règlement, portant le n°11-07 daté du 19 octobre 2011, durcissent encore davantage le dispositif de lutte contre l'émission de chèques sans provision. Ainsi le nouveau texte stipule

²¹Le gouvernement avait été amené à « différer » l'application de la mesure, au lendemain des émeutes de janvier 2011 suite à des hausses brutales des prix des produits alimentaires, l'huile et le sucre en particulier. Les pouvoirs publics soupçonnaient alors fortement des barons de l'informel, que la traçabilité financière inquiétait, d'être derrière les émeutiers.

²² Article 1 du règlement Règlement n° 11-07 du 21 Dhou El Kaada 1432 correspondant au 19 octobre 2011 contenu dans le « journal officiel de la république algérienne N°08 ».

que dès la survenance d'un incident de paiement pour absence ou insuffisance de provision, le tiré est tenu d'en faire la déclaration à la centrale des impayés de la Banque d'Algérie dans les quatre jours ouvrables suivant la date de présentation du chèque²³.

Il y a lieu de signaler que la réglementation n'est pas le seul facteur émanant à l'émission de chèques sans provision, mais aussi l'inertie manifestée par certaines agences bancaires qui ferment sciemment les yeux sur ce délit, et n'appliquent pas souvent l'article qui fait obligation aux institutions financières compétentes, d'informer leurs clients émettant des chèques sans provision, que leurs comptes étaient vides ou insuffisants, afin de permettre aux personnes affectées d'engager des poursuites pour recouvrer leurs droits.

Ainsi, le système de paiement algérien est soumis à des ingérences administratives qui datent de la période socialiste. Ce dernier ne bénéficie pas d'une gestion souple et flexible qui correspond aux exigences de la nouvelle économie bancaire.

3.4. La percée des habitudes de paiement cash

Chaque société se caractérise par des habitudes de paiement acquises au fil du temps et qui peuvent s'expliquer par divers facteurs ; culturels, politiques ou économiques. En Algérie, l'habitude de paiement cash est fortement implantée. Elle est due à l'inefficacité du système bancaire algérien et son incapacité à capter la majorité des transactions commerciales. En effet, l'ampleur des incidents de paiements, la lenteur et la complexité des procédures de régularisation qui caractérisaient pendant longtemps les services de gestion des moyens de paiement, sont autant de facteurs qui ont décrédibilisé les services fournis par la banque algérienne.

3.5. La réticence des porteurs de cartes vis-à-vis de la technologie

La « techno-phobie » et la méconnaissance de la monétique de la part des consommateurs constituent un facteur limitant l'usage de la carte en Algérie. En effet, nous avons conclu à travers l'enquête que les porteurs montrent une certaine réticence à l'usage de leur carte de retrait, à l'ignorance de la manière dont le distributeur est utilisé, au blocage de

²³ Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes Economiques et des Statistiques (2012) : « Principaux textes législatifs et réglementaires à caractère Economique et industriel ». Bulletin juridique trimestriel, n°16, p. 14. In : http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/bulletin_de_veille_juridique_1er_trimestre_2012_VF.pdf

la carte et la méconnaissance des plafonds de retrait. Il y a donc un problème d'asymétrie de l'information entre la banque et la population non bancarisée (les clients potentiels).

« En économie, l'asymétrie d'information caractérise un marché sur le quel certains agents disposent d'informations pertinentes que d'autres n'ont pas »²⁴. Ainsi, la situation du système d'information bancaire nécessite un fort besoin de communication de la part des banques à propos de leur gamme de produits offerts et les possibilités de l'usage de ces derniers, notamment des nouveaux produits (virement et prélèvement) et ceux de la monétique.

4. Les perspectives pour instaurer l'usage de la monnaie scripturale

L'utilisation de la monnaie scripturale en Algérie nécessite l'adéquation d'une série de recommandations articulées autour de quatre (04) volets :

4.1. Au niveau réglementaire

Sur ce plan, l'instauration de l'usage de la monnaie scripturale doit être appuyée d'une part, par la promulgation de textes et lois qui impliquent l'usage de celle-ci dans le règlement des transactions pour des montants bien précis, et dans les secteurs où l'économie informelle est fortement implantée. Les autorités doivent veiller à l'application de ces textes avec rigueur et mettre en place des sanctions capables d'atténuer l'usage du cash.

D'autre part, l'Etat doit procéder à la réduction du taux d'imposition pour parvenir à l'adhésion des entreprises et commerçants aux systèmes de paiement électronique sans réticence au contrôle du fisc. Cette démarche va permettre à l'Etat de minimiser le manque à gagner dû à l'évasion fiscale et compenser de ce fait, le montant des impôts qui sera réduit des recettes de l'Etat.

4.2. Au niveau économique

Les banques doivent mettre en œuvre des stratégies de déploiement basées sur des études économiques et des simulations de fonctionnement. Ce déploiement leur permettra de gagner des parts de marchés et augmenter de ce fait, le taux de bancarisation.

De plus, les banques doivent adapter les frais relatifs des instruments de paiement (principalement de la carte bancaire) aux revenus des clients pour favoriser leur usage.

²⁴JAWADI F. et SAHUT J. M. (2009) : « Inefficiency and dynamics of financial markets », Edition l'Harmattan, France, p. 119.

Concernant la monétique, cette dernière doit être considérée comme une activité à part entière de la banque. Pour cela, ses dirigeants doivent bénéficier d'une autonomie et d'une crédibilité réelle au sein de la banque, ainsi que d'une participation active de tous les intervenants.

4.3. Au niveau commercial

Le facteur culturel semble être un élément décisif pour réussir la promotion et l'usage des moyens de paiement scripturaux. Dès lors, un plan de marketing bien étudié et commun doit être appliqué au niveau de toutes les banques algériennes. Ces dernières doivent lancer des actions de sensibilisation de la clientèle à travers une politique commerciale proactive axée sur la communication et la publicité notamment par l'ouverture des produits à la clientèle à travers des actions publicitaires sur les masses medias (télévision, radio, journaux, affiches).

4.4. Au niveau technique

Sur le plan technique, chaque banque doit être chargée d'assurer la maintenance de ses automates et d'un réseau de télécommunication fiable et rapide. De plus, mettre en place un parc d'acceptation de retrait conséquent et une qualité de service appréciable reflétant le sérieux de la banque, son efficacité et son professionnalisme. Aussi, il importe de mettre en œuvre un programme de formation et de redéploiement au profit des ressources humaines des banques pour une meilleure expérience et une meilleure maîtrise du domaine de la monétique.

De plus, il importe d'instaurer une véritable culture monétique à travers des séminaires et des formations, aussi souvent que nécessaire, permettant ainsi d'actualiser les connaissances acquises, et de s'informer des nouvelles technologies en la matière.

Au terme de cette dernière section, nous constatons la persistance de l'usage de l'espèce comme principal moyen de paiement utilisé par les particuliers enquêtés en dépit des quelques progrès réalisés en la matière. Les entreprises quant à elles, manifestent a coté de l'usage de l'espèce, une prépondérance d'utilisation du chèque comme principal moyen de paiement bancaire renvoyant à une diversification des moyens scripturaux offerts par la banque qui n'est pas accompagnée d'une diversification de la demande sur ceux-ci.

Conclusion au chapitre II

Avant de mesurer le niveau d'usage des moyens de paiement scripturaux par l'échantillon enquêté, nous avons d'abord démontré que les particuliers perçoivent majoritairement la banque comme un moyen de sécurisation de leur argent et comme source de financement de leur besoins et non pas comme moyen de gestion des moyens de paiement. De plus, pour certains particuliers, la banque n'a pas encore acquis une place dans leur langage quotidien. D'autre part, les résultats de l'enquête stipulent que la culture bancaire est plus répandue chez les entreprises que chez les particuliers, elles entretiennent une relation relativement étroite avec la banque.

Par ailleurs, l'usage des instruments de paiement scripturaux par les particuliers est d'un niveau bas, les espèces sont préférées largement sur les autres moyens de paiement. Les entreprises quant à elles, manifestent une certaine élasticité par rapport au montant de la transaction commerciale et tend à utiliser principalement le chèque dans le règlement des transactions, ce qui implique une diversification des moyens scripturaux offerts par la banque qui n'est pas accompagnée d'une diversification de la demande sur ceux-ci.

Notons que le niveau d'usage des moyens de paiement scripturaux est proportionnel au niveau de bancarisation en termes d'ouverture de compte, mais aussi par le rôle des agences bancaires dans l'attraction de la population vers ses services offerts à travers une excellente qualité de la communication banque-client et une meilleure qualité d'accueil de la part de son personnel. Ces deux qualités sont fortement assurées par les banques privées qui les exploitent pour accroître leur part de marché au détriment des banques publiques.

Cependant, l'usage des moyens de paiement scripturaux en Algérie n'est pas une problématique purement bancaire, mais celle-ci renvoie à plusieurs facteurs d'ordre social, réglementaire et technique qui limitent son utilisation. Nous pouvons citer le poids de l'économie informelle, l'inexistence de décrets et lois impliquant l'usage de la monnaie scripturale pour règlement des transactions et l'absence des campagnes de sensibilisation et d'incitation de la population vers les moyens de paiement bancaires et la monétique.

Au total, nous pouvons confirmer la deuxième hypothèse de la recherche selon laquelle le nouveau système de paiement n'a pas pu généraliser l'usage des moyens de paiement scripturaux par les entreprises et les particuliers, en dépit des quelques progrès enregistrés en la matière.

Conclusion à la partie II

Cette deuxième partie a évalué l'impact de la réforme du système de paiement algérien sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux. Cette étude est focalisée sur deux volets : le premier volet contenu dans le premier chapitre consiste à analyser l'évolution de la performance enregistré par les deux systèmes de paiement mis en place (ATCI-ARTS) et l'avancée de la monétique. Cette analyse nous a permis de valider la première hypothèse du travail qui stipule que le nouveau système de paiement a enregistré une nette amélioration dans la capacité de traitement des moyens de paiement scripturaux depuis sa mise en place. Néanmoins, relativement au Maroc et la Tunisie, celui-ci accuse un retard dans la promotion et la généralisation des moyens de paiements scripturaux dans les habitudes de paiement de la population.

Quant au deuxième volet, celui-ci a examiné empiriquement l'impact de la réforme du système de paiement sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux par les entreprises et les particuliers de la commune de Tizi-Ouzou. Les résultats démontrent la supériorité du cash dans le règlement des transactions effectuées par les particuliers et le refus d'adopter la monétique dans leurs habitudes de paiement, alors que celle-ci constitue l'un des maillons importants de la réforme du système de paiement en Algérie. En effet, la réticence des particuliers vers l'usage des moyens de paiement bancaires s'explique par l'implantation de la culture de cash dans les habitudes de paiement de la population, et l'absence des actions de sensibilisation de la part des banques visant à rapprocher l'activité de gestion de moyens de paiement des particuliers.

Quant aux entreprises enquêtées, les résultats révèlent la prépondérance du chèque comme principal moyen de paiement bancaire utilisé. Cependant, l'importance des transactions informelles et l'irrégularité de l'activité des entreprises conduit à la persistance d'usage du cash dans le règlement des opérations effectuées par les entreprises en vue d'une échappée au contrôle du fisc. Ainsi, ce dernier élément constitue une des principales raisons qui empêchent les entreprises d'utiliser la monnaie scripturale ; chose qui peut être résolue si l'Etat parvient à réduire le taux d'imposition afin d'assurer la traçabilité des transactions.

Au terme de cette deuxième partie, nous pouvons confirmer la deuxième hypothèse du travail selon laquelle le nouveau système de paiement n'a pas pu généraliser l'usage des moyens de paiement scripturaux par les entreprises et les particuliers, malgré les quelques progrès enregistrés en la matière.

Conclusion générale

Conclusion générale

Au milieu de toutes les transformations qui caractérisent les systèmes de paiement à travers le monde, le système de paiement algérien a fait l'objet de réformes de modernisations conçues dans le but de remédier à ses faiblesses, rapprocher leur activité de paiement des standards internationaux et promouvoir l'usage des moyens de paiement bancaires (scripturaux) par les agents économiques.

La problématique posée alors dans ce travail de recherche, à travers une question centrale, consistait à savoir quel est l'impact de la réforme du système de paiement sur la bancarisation de l'économie algérienne particulièrement, sur le niveau d'utilisation des moyens de paiement scripturaux par les entreprises et les ménages algériens.

Pour y répondre, deux hypothèses de travail ont été formulées.

La première énonce que le nouveau système de paiement a réalisé une nette amélioration dans la capacité de traitement des moyens de paiement scripturaux depuis sa mise en place.

La seconde hypothèse stipule que le nouveau système de paiement n'a pas pu généraliser l'usage des moyens de paiement scripturaux par les entreprises et les particuliers.

Au plan théorique, l'analyse de l'évolution des instruments de paiement indique un long processus de dématérialisation qui s'est concrétisé par le passage progressif des supports métalliques aux signaux électroniques. Le point le plus évolutif de ce processus est l'apparition des billets de banques reposant sur la confiance des opérateurs économiques dans le système monétaire. Ces derniers ont connu un formidable processus de dématérialisation qui ne cessait de se développer pour donner lieu à une nouvelle forme monétaire traduite par la monnaie scripturale. Le processus d'innovation dans les instruments de paiement se poursuit actuellement avec l'adoption des nouvelles technologies qui ont permis l'essor de la monnaie électronique.

A l'aube de la nouvelle économie matérialisée par divers mutations, les systèmes de paiement à travers le monde ne sont pas restés à la marge de ces transformations, et connaissent actuellement une internationalisation des opérations, une multiplication des offreurs de services de paiement et une standardisation croissante. Toutes ces transformations ont comme base l'intégration des nouvelles technologies d'information et de communication.

Cependant, l'apport des nouveaux procédés techniques n'est pas sans risques, ils manifestent la sécurité des systèmes et constituent des enjeux considérables pour les acteurs traditionnels du marché.

L'étude empirique quant à elle, porte en premier lieu sur l'analyse de l'évolution du niveau d'activité des deux systèmes de paiement (ARTS et ATCI) de 2006 à 2012. Elle indique une amélioration notable du volume et de la valeur des opérations traitées via ces systèmes d'une année à l'autre. Le niveau d'activité du système ARTS est très appréciable comparativement aux chiffres réalisés par les systèmes similaires du Maroc et Tunisie. Quant au système ATCI, son niveau d'activité reste en 2012 en dessous des performances réalisées par le Système de Paiement Net de Tunisie et du Système Interbancaire Marocain de Télécompensation. Ce constat reflète une plus importante utilisation des moyens de paiement scripturaux au Maroc et Tunisie comparativement à l'Algérie.

Dans le domaine de la monétique, l'analyse de l'évolution des statistiques de la SATIM indique une progression continue en la matière durant la période 2008-2011, mais au cours des deux dernières années (2012 et 2013) le système enregistre une réduction de sa performance en termes de réseaux d'acceptation et de nombre de transactions réalisées par cartes, reflétant un net recul en la matière, qui creuse l'écart avec les résultats réalisés par le Maroc et la Tunisie.

Par ailleurs, l'observation de l'évolution des deux ratios : monnaie fiduciaire sur total de la masse monétaire et taux de liquidité de l'économie, indique l'incapacité du nouveau système de paiement à réduire la monnaie fiduciaire en circulation renvoyant à la persistance d'utilisation du cash comme principal moyen de paiement. Cependant, l'évolution du ratio vitesse de circulation de la monnaie indique le ralentissement relatif de la thésaurisation.

Ces résultats contenus dans le premier volet de la partie empirique permettent de valider la première hypothèse du travail qui stipule que le nouveau système de paiement a réalisé une nette amélioration dans la capacité de traitement des moyens de paiement scripturaux depuis sa mise en place. Néanmoins, comparativement au Maroc et la Tunisie, ce dernier enregistre un retard en la matière, principalement dans la promotion de la monétique et la généralisation de l'usage des moyens de paiement scripturaux.

Ainsi, pour rendre plus explicite l'impact du nouveau système de paiement sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux, nous avons conduit une enquête par

questionnaire auprès des entreprises et des particuliers de la commune de Tizi-Ouzou. Ces deux destinataires constituent les deux principaux agents économiques concernés par l'usage des moyens de paiement bancaires. Nous avons voulu intégrer la catégorie des « commerçants » dans l'éventail des agents enquêtés, mais l'hétérogénéité de ces derniers, et la difficulté rencontrée quant au repérage d'un échantillon représentatif suivant une méthodologie bien précise nous ont empêchées de le faire. Nous nous sommes contentés d'interviewer certaines entreprises à caractère commercial contenues dans l'échantillon enquêté.

Les résultats du questionnaire adressé aux particuliers démontrent la supériorité du cash comme principal instrument de paiement utilisé par ces derniers pour le règlement des transactions. Le chèque est toujours perçu par les particuliers essentiellement comme formulaire de retrait d'espèce et non pas comme moyen de paiement des transactions, reflétant un « détournement » du moyen de paiement scriptural toujours au profit de la monnaie fiduciaire.

Par conséquent, nous avons tenté de déterminer les facteurs explicatifs de cette réticence des particuliers envers l'usage des moyens de paiement bancaires à travers l'application de la méthode de « l'analyse bivariée ». Cette dernière, basée sur les résultats du test de khi-deux et du test de contingence, révèle l'influence de certains paramètres autres que le système de paiement mis en place sur l'usage des moyens scripturaux par le particulier algérien. Le facteur culturel semble être un élément primordial qui favorisent l'usage du cash par les individus. Ces derniers sont persuadés de la facilité procurée par l'usage de l'espèce comparativement aux autres moyens bancaires. En effet, l'ampleur des incidents de paiement qui caractérisaient pour longtemps les services de paiement offerts par la banque algérienne, la lenteur et la complexité des procédures de régularisation et la persistance des ingérences administratives dans les banques, sont autant de facteurs qui ont décrédibilisé les services de gestion de moyens de paiement par la banque algérienne.

En second lieu, les prestations de services offertes par la banque en termes de qualité de communication banque-client et de la qualité d'accueil de son personnel, constituent des éléments vulnérables pour la banque algérienne qui entravent l'attraction de la population potentielle vers l'usage des moyens de paiements bancaires.

De plus, les résultats de l'enquête stipulent que la bancarisation sous l'angle de la détention de comptes bancaires est une condition nécessaire mais pas suffisante pour l'usage d'un paiement scriptural, puisque même les particuliers bancarisés manifestent une faible fréquence d'utilisation de la monnaie bancaire. Cette situation s'explique par la perception de l'agence bancaire par les particuliers comme moyen de fructifier et sécuriser leur argent, ou de financement de leurs projets, et non pas comme un moyen de gestion des moyens de paiement. Ainsi, des actions de sensibilisation à travers un plan marketing bien adapté, doivent être mobilisées par les banques en vue de mettre en lumière leur fonction de gestion des moyens de paiement et persuader la population de l'intérêt procuré par l'usage des moyens de paiement scripturaux.

Concernant la monétique, les résultats de l'enquête indiquent une avancée en la matière menée principalement par les agences postales de la commune qui ont joué un rôle important dans la promotion de la distribution de la carte au sein de la population. Cependant, des carences en termes de maintenance technique des réseaux d'acceptation, de la disponibilité de la liquidité, de plafonnement des retraits et du montant des commissions prélevées entravent la généralisation de l'usage de la carte auprès de la population.

Quant aux entreprises, les résultats révèlent la prépondérance du chèque comme principal moyen de paiement bancaire utilisé en dépit de la diversité de la gamme des moyens de paiement proposés par la banque, ce qui implique une diversification des moyens scripturaux offerts qui n'est pas accompagnée d'une diversification de la demande sur ceux-ci. Cependant, l'importance des transactions informelles et la liberté offerte dans le choix de moyens de règlement, conduisent à la persistance d'usage du cash dans le règlement des opérations effectuées par les entreprises en vue d'une échappée au contrôle du fisc. Ce dernier élément constitue une des principales raisons qui empêchent les entreprises d'utiliser la monnaie scripturale ; chose qui peut être résolue si l'Etat parvient à réduire le taux d'imposition afin d'assurer la traçabilité des opérations.

Au total, cette étude empirique indique qu'il ya une modeste amélioration dans la détention et l'usage des moyens de paiement bancaires par les agents enquêtés, mais relativement à l'objectif fixé par les pouvoirs publics suite au lancement de la réforme, ces progrès restent loin. Ce qui permet de valider la deuxième hypothèse de la recherche.

Au terme de cette recherche, certains enseignements peuvent être dégagés. En premier lieu, la recherche nous a permis d'affiner l'analyse des principaux facteurs explicatifs du choix de l'usage des moyens de paiements scripturaux. En effet, la réforme du système de paiement est une condition nécessaire mais pas suffisante pour instaurer l'usage des moyens de paiement scripturaux en Algérie. Ce dernier est tributaire d'autres déterminants clés, liés à la banque et à l'environnement macro-économique.

En second lieu, il ressort que la réforme du système de paiement améliore à un certain degré la satisfaction des clients (clientèle effective) mais ne participe pas tellement à l'attraction de la population non bancarisée (clientèle potentielle) puisque cela nécessite tout un ensemble de réformes bancaires réglementaires et économiques. D'ailleurs, l'exploitation du faible niveau d'usage des moyens de paiement scripturaux peut s'effectuer par l'étude que peut avoir le poids de l'économie informelle. Ce point précis peut être soulevé par l'analyse du comportement des commerçants vis-à-vis de la détention et de l'usage des moyens de paiement scripturaux.

Références
bibliographiques

Références bibliographiques

1. Ouvrages

- 1) AGLIETTA M. et ORLEAN A. (1998) : « La monnaie souveraine », Edition Odile Jacob, Paris.
- 2) AGLIETTA M. et ORLEAN A. (2002) : « La monnaie entre violence et confiance », Edition Odile Jacob, Paris.
- 3) BAILLY J. L., CAIRE G., FIGLUZZI A. et LELIEVRE V. (2006) : « Economie monétaire et financière », 2^{ème} édition Bréal, Paris.
- 4) BASSINO J. P., Leroux J. Y. et MICHELENA P. (2000) : « Monnaie et Finance », Edition Foucher, Paris.
- 5) BELHEDI A. (2010) : « Statistique & analyse des données », Université de Tunis, Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Tunis.
- 6) BENHALIMA A. (1997) : « Monnaie et régulation monétaire », Edition Dahlab.
- 7) BOULEY F. (1999) : « Moyens de paiement et monétique », Edition Eyrolles, Paris.
- 8) BOUZAR C. (2010) : « Systèmes financiers : Mutations financières et bancaires et crise », Editions El-Amal, Tizi-Ouzou.
- 9) BRADLY X. et RESCAMPS C. (2005) : « Monnaie, Banque, Financement », Edition Dalloz, Paris.
- 10) CAUDAMINE G. et MONTIER J. (1998) : « Banque et marchés financiers », Edition Economica, Paris.
- 11) CHERCHEM M. (2006) : « Système de paiement de masse », Edition El-Amir, Alger.
- 12) COMBE F. et TACHEIX T. (2001) : « L'essentiel de la monnaie », Edition Gualino, Paris.
- 13) GENARD A. (1999) : « Economie générale », 2^{ème} édition De-Boeck, Bruxelles.
- 14) HACHEM CHERIF M. (2000) : « Paiement électroniques sécurisés », Presse polytechniques et Universitaires Romandes.
- 15) JACOUD G. (1994) : « La monnaie dans l'économie », Edition Nathan, Paris.
- 16) JAWADI F. et SAHUT J. M. (2009) : « Inefficiency et dynamique des marchés financiers », Edition l'Harmattan, France.
- 17) KNEIPE P. (1997) : « Trésorerie et finance d'entreprise », Edition De Boeck, Bruxelles.
- 18) MISHKIN F., BORDES C., HAUTECOEUR P. C. et LACOUE-LABARTHE D. (2007) : « Monnaie, banque et marchés financiers », 8^{ème} édition Pearson, France.

- 19) PASTRE O., BLOMMESTEIN H., JEFFERS E. et PONTBRIAND G. (2005) : « La nouvelle économie bancaire », Edition Economica, Paris.
- 20) PIEDELVIRE S. (2001) : « Instruments de crédit et de paiement », Edition Dalloz, Paris.
- 21) PLIHON D. (2008) : « La monnaie et ses mécanismes », Edition La Découverte, Paris.
- 22) RAMBURE D. (2005) : « Les systèmes de paiement », Edition Economica, Paris.
- 23) SERVAL J. F. et TARNIE J. P. (2011) : « La monnaie virtuelle qui nous fait vivre », Editions d'Organisation, Paris.
- 24) SION M. (2001) : « Gérer la trésorerie et les relations bancaires », Edition Dunod, Paris.
- 25) SMITH A. (1776) : « Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations : les grands thèmes », Edition électronique réalisée par J-M. TREMBLAY en 2002, Québec. In : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html.
- 26) STAFFORD J. et BADSON P. (2006) : « L'analyse multivariée avec SPSS », Presse de l'université du Québec, Canada.
- 27) THUNIS X. (1996) : « Responsabilité du banquier et automatisation des paiements », Presse universitaire de Namur, Belgique.
- 28) TORNING J. P. et BRION F. (1998) : « Les moyens de paiement », Edition PUF, France.
- 29) ZOLLINGER M. (1989) : « Monétique et marketing », Edition Vuibert, Paris.

2. Revues

- 1) ADAMS J. (2010) : « Adoption de la norme EMV : les USA détiennent la clé », revue Transact, n°1, pp.3-7. In : <http://www.tnsi.com/content/files/516/TransAct01French%20FINAL.pdf>.
- 2) ARIRA G. (novembre 1999) : « Les mutations de la carte bancaire », revue Banque & stratégie, n°165.
- 3) BOUNIE D. (2002) : « Quelques incidences bancaires et monétaires des systèmes de paiement électroniques », revue Economique, n°52, pp. 313-331.
- 4) BOUNIE D. (2009) : « Le rôle des instruments de paiement dans l'économie », revue Horizons bancaires, Etudes économiques du Crédit Agricole, n°338, pp. 10-15.

- 5) BOUNIE D. et FRNCOIS A. (2006) : « Les déterminants de la détention et l'usage des instruments de paiement : éléments théoriques et empiriques », revue d'économie financière, n°83, Paris, pp.159-176.
- 6) BOUNIE D. et SORIANO S. (2003) : « La monnaie électronique : Principes, fonctionnement et organisation », revue Les Cahiers du numérique, volume 4, n°1, pp. 71-92.
- 7) BROOKER K. (2004) : « La révolution de la carte de crédit », revue problèmes économiques, n° 285, pp. 39-42.
- 8) BURG P. (2011) : « La profonde mutation de l'industrie des moyens de paiement », revue Banque, N°741. In : <http://www.revue-banque.fr/management-fonctions-supports/article/profonde-mutation-industrie-des-moyens-paiement>.
- 9) CHAPTAL S. (2011) : « Cartes bancaires, paiement mobile, e-monnaie », revue Banque, n°741.
- 10) GUITTON G. (2006) : « Gestion et maîtrise des risques dans le système des cartes bancaires », revue d'économie financières, n° 84, pp. 181-196, France.
- 11) HADJ SEYD M. (2013) : « Carte bancaire et monétique : Aux origines du retard », revue Perspectives, n°8, 2ème trimestre, pp. 35-37.
- 12) TEBIB H. (2014) « La monétique et le e-citoyen en Algérie durant la période 2005-2013 : la contrainte culturelle, Cas des clients de la BEA et de la BADR », revue des Sciences Humaines, Université Mohamed Khider Biskra, n°34. pp. 91-105.
- 13) THÉRET B. (2008) : « Les trois états de la monnaie : Approche interdisciplinaire du fait monétaire », revue économique, vol.59, n°4, pp. 813-841, France.
- 14) WEIMERT M. (2011) : « Nouvelles formes de paiement : quelles priorités pour les banques? », revue Banque, N°741. In : <http://www.revue-banque.fr/management-fonctions-supports/article/nouvelles-formes-paiement-quelles-priorites-pour-l>.

3. Articles

- 1) BOUBAKER N. E. (2003) : « Le paiement sur internet », In : www.web-2-com.com/pdf/e-paiement.pdf.
- 2) BOUZEFRANE S. (2009) : « La norme EMV ». In : cedric.cnam.fr/~bouzefra/cours/cours.../Cartes_Bouzefrane_EMV.pdf.
- 3) Forum des chefs d'entreprises (mars 2012): « Cinquante propositions du forum des chefs d'entreprises pour un nouveau pacte de croissance économique ».

- 4) MEBTOUL A. (2013) : « Institutions, gouvernance et développement économique des pays du Maghreb ». Communication présentée au Séminaire International, Tlemcen, Algérie.
- 5) MEHRI N. (2007) : « Economie et gestion axe5 : monnaie et financement », Supports destinés à la préparation de l'épreuve écrite de spécialité par les titulaires du diplôme national d'ingénieur. In: http://www.ena.nat.tn/fileadmin/user_upload/doc/Preparation_concours/Supports_CSP/EcoAxe5.pdf.
- 6) SAUVERON D. (2001) : « La carte `a puce multi-applicative et sa sécurité ». In : <http://damien.sauveron.fr/fileadmin/damiensauveron/publications/Presse.pdf>.
- 7) SMIDA M. (2007) : « L'économie monétaire pas à pas ». In : http://pfmh.uvt.rnu.tn/312/1/L%E2%80%99ECONOMIE_MONETAIRE_PAS_A_PAS.pdf.

4. Mémoires et thèses

- 1) GANSINHOUNDE A. J. (2007) : « Les déterminants de la faible bancarisation dans l'UEMOA », Université polytechnique du Bénin, Master Banque Finance.
- 2) HARBI A. (2006) : « Les nouveaux moyens de paiement: de la carte bancaire au porte-monnaie électronique », mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du Diplôme Supérieur d'Etudes Bancaire, 5^{ème} promotion, Ecole Supérieur de Banque.
- 3) SAM H. (2011) : « Essai d'analyse de la bancarisation en Algérie : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou », Mémoire de Magister en Sciences Economiques, UMMTO.
- 4) VERDIER M. (2008) : « Interchanges et tarification des systèmes de paiement par carte », Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Télécom ParisTech.

5. Dictionnaires

- 1) BEITONE A., CARZOLA A., DOLLO C. et DRAI A. M. (2007) : « Dictionnaire des sciences économiques », Edition Armand Colin, Paris.
- 2) BLANCHE S. R. (2001) ; « Lexique de la banque et des marchés financiers », 5^{ème} édition Dalloz, Paris.
- 3) BOUDINOT A., CHARDONNEREAU J. et FRABOT J. C. (1981) : « Dictionnaire : Banque, Bourse, Commerce Extérieur », Edition Banque, Paris.
- 4) SILEM A. et ALBERTINI J. M. (2002) : « Lexique économique », 7^{ème} édition Dalloz, Paris

6. Documents officiels

- 1) Association Canadienne des Paiements (Juillet 2005) : « Guide du Risque Afférent aux Systèmes de Paiement Appartenant et Exploités par l'ACP ».
- 2) Banque d'Algérie (janvier 2005) : « Normes interbancaires de gestion automatisée des instruments de paiement », comité de normalisation.
- 3) Banque d'Algérie (mars 2013) : « De l'amélioration de la circulation de la monnaie fiduciaire en 2012 et 2013 ». In : http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/intervention_21032013.pdf
- 4) BRI, CSPR (2000) : « Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique », Bâle, Suisse. In : <http://www.bis.org/cpmi/publ/d34f.pdf>.
- 5) BRI, CSPR (2003) : « Glossaire des termes utilisés pour les systèmes de paiement et de règlement ». In : http://www.bis.org/publ/cpss00b_fr.pdf.
- 6) BRI (Septembre 2012) : « Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace », Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, p. 62. In : http://www.bis.org/publ/bcbs230_fr.pdf.
- 7) Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes Economiques et des Statistiques (2012) : « Principaux textes législatifs et réglementaires à caractère Economique et industriel », Bulletin juridique trimestriel, n°16. In : http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/bulletin_deveille_juridique1ertrimestre2012VF.pdf.
- 8) Direction Générale Trésor (Novembre 2013) : « Situation économique de l'Algérie : perspectives 2014 », Publication des services économiques. In : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/392408>.
- 9) GALATI G. (2002) : « CLS Bank et le risque de règlement dans les opérations de change », rapport trimestriel BRI. In : http://www.bis.org/publ/qtrpdf/r_qt0212fre_f.pdf.
- 10) Office National des Statistiques (2013) : « Enquête emploi auprès des ménages », Collections Statistiques n°185, In : http://www.ons.dz/IMG/pdf/PUBLICATION_EMPLOI2013final.pdf.
- 11) The world Bank (2014) : « Global Financial Development Report 2014 : Financial Inclusion ». In : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/16238/9780821399859.pdf>

7. Rapports

- 1) Rapports annuels de la Banque d'Algérie sur les systèmes de paiement 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012.

- 2) Rapport annuel de la Banque Al-Maghrib 2012.
- 3) Rapport annuel de la Banque Centrale de Tunisie 2012.

8. Règlements et lois

- 1) Règlement de la Banque d'Algérie n°05-04 du 13 octobre 2005, portant sur Système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents.
- 2) Règlement de la Banque d'Algérie n° 05-06 du 15 décembre 2005 portant sur la compensation des chèques et des autres instruments de paiement de masse.
- 3) Règlement de la Banque d'Algérie n°08-01 du 20 janvier 2008 relatif au dispositif de lutte contre l'émission des chèques sans provision.
- 4) Journal Officiel de la République Algérienne n° 08 : Règlement n° 11-07 du 21 Dhou El Kaada 1432 correspondant au 19 octobre 2011 modifiant et complétant le règlement n° 08-01 du 12 Moharram 1429 correspondant au 20 janvier 2008 relatif au dispositif de prévention et de lutte contre l'émission de chèques sans provision.

9. Autres

- 1) Annuaire Statistique de la Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (2012), Tizi-Ouzou.
- 2) BDL (2005) : « Projet de modernisation des infrastructures de traitement des paiements de masse », document interne à la BDL, Direction de Développement Informatique.
- 3) BDL (2007) : « Manuel de procédure, fonction portefeuille », Direction de l'Organisation.

10. Sites internet

- 1) <http://www.bank-of-algeria.dz>
- 2) <http://www.satim.dz>
- 3) <http://lacroze.catherine.perso.neuf.fr/contenu/pages%20pro/droit%20informatique/memoire.pdf>. Consulté le : 13/10/2013.
- 4) http://fr.wikipedia.org/wiki/Visa_%28carte_bancaire%29. Consulté le : 23/10/2013.
- 5) <http://issendlene.doomby.com/pages/echo-kabylie/tizi-ouzou-dairas-communes-et-villages-de-kabylie.html>. Consulté le: 03/03/2013.
- 6) http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Basic_smartcard.png. Consulté le 30/10/2013.

Liste des tableaux

Liste des tableaux :

Tableau N°01 : Relations entre instruments de paiement d'après les élasticités prix croisées.....	p53
Tableau N°02 : Cartes bancaires : un marché en constante croissance en Europe.....	p86
Tableau N°03 : Evolution annuelle du niveau d'activité du système ARTS (2006-2012).....	p143
Tableau N°4 : Répartition du volume des opérations du système ARTS en 2012.....	p144
Tableau N°05 : Evolution annuelle du niveau d'activité des trois systèmes: ARTS, SRBM et SGMT (2006-2012).....	p145
Tableau N°06 : Evolution annuelle du niveau d'activité du système ATCI (2006 - 2012).....	p146
Tableau N°07 : Evolution annuelle de la part du chèque dans le total des instruments compensés (2006 - 2012).....	p147
Tableau N°08 : Evolution annuelle de la part du virement dans le total des instruments compensés (2008 - 2012).....	p147
Tableau N°09 : Evolution de la part de la carte bancaire dans le total des instruments compensés (2006 - 2012).....	p148
Tableau N°10 : La part des rejets bancaire dans le totale des opérations (2008-2012)...	p149
Tableau N°11 : Evolution annuelle du nombre d'opérations effectuées par les trois systèmes ATCI, SIMT et SPN : 2006 -2012 (en millions).....	p150
Tableau N° 12 : Evolution annuelle du nombre de cartes CIB en circulation en Algérie (2008-2013).....	p151
Tableau N°13 : Evolution des émissions de cartes bancaires en Algérie, Maroc et Tunisie (2008-2013).....	p151
Tableau N°14 : Evolution annuelle des réseaux d'acceptation des carte CIB en Algérie (2008-2013).....	p152
Tableau N°15 : Evolution annuelle du nombre de DAB installés en Algérie, Maroc et Tunisie (2008-2013).....	p153
Tableau N°16 : Evolution annuelle du nombre de TPE installés en Algérie et Tunisie (2008-2013).....	p153
Tableau N°17 : Evolution du nombre de transactions interbancaires par CIB en Algérie (2008-2013).....	p154

Tableau N°18 : Evolution du nombre de transactions réalisées par cartes bancaires en Algérie, Maroc et Tunisie : 2008-2013 (en Millions).....	p155
Tableau N°19 : Nombre de transactions réalisées par une seule carte bancaire en Algérie, Maroc et Tunisie.....	p155
Tableau N°20 : Statistiques des chambres de compensation sur l'émission des chèques sans provision ou provision insuffisante.....	p157
Tableau N°21 : Evolution annuelle de part de la monnaie fiduciaire dans le total de la masse monétaire en Algérie.....	p159
Tableau N°22 : Evolution annuelle de la part de la monnaie fiduciaire dans le total de la masse monétaire dans les pays du Maghreb (2007-2012).....	p159
Tableau N°23 : Evolution annuelle de la vitesse de circulation de la monnaie en Algérie (2007-2012).....	p161
Tableau N°24 : Evolution annuelle de la vitesse de circulation de la monnaie dans les pays du Maghreb (2007-2012).....	p161
Tableau N° 25 : Evolution annuelle de la liquidité de l'économie en Algérie (2007-2012).....	p163
Tableau N° 26 : Comparaison du taux de liquidité de l'économie dans les pays du Maghreb.....	p163
Tableau N°27 : Répartition de la population de la wilaya de Tizi-Ouzou par classe d'âge au 31/12/2012.....	p169
Tableau N°28 : Répartition de la population de la commune de Tizi-Ouzou par classe d'âge.....	p169
Tableau N°29 : Répartition de la population active de la commune de Tizi-Ouzou par tranches d'âge.....	p170
Tableau N°30 : Répartition de la population Active de la commune de Tizi-Ouzou par secteur d'activité.....	p171
Tableau N°31 : Répartition des entreprises de la commune de Tizi-Ouzou par « taille »	p172
Tableau N°32 : Répartition des entreprises de la commune de Tizi-Ouzou par secteur d'activité.....	p173
Tableau N°33 : Réseau de banques publiques de la commune de Tizi-Ouzou (2012).....	p174
Tableau N° 34 : Réseau de banques privées de la commune de Tizi-Ouzou (2012).....	p174
Tableau N°35 : Tableau de lecture du test de contingence.....	p183

Tableau N°36 : Répartition de l'échantillon des ménages par sexe.....	p184
Tableau N°37 : Répartition de l'échantillon des ménages par âge.....	p184
Tableau N°38 : Répartition de l'échantillon des ménages par secteur d'activité.....	p185
Tableau N°39 : Signification d'une banque pour les enquêtés.....	p185
Tableau N°40 : Choix de placement de l'argent par les enquêtés.....	p186
Tableau N°41 : Ouverture de comptes bancaires et postaux par les enquêtés.....	p187
Tableau N°42 : Type de compte détenu par les enquêtés.....	p187
Tableau N°43 : Satisfaction des particuliers vis-à vis de la qualité d'accueil du personnel de la banque.....	p189
Tableau N°44 : Qualité du système d'information de la banque.....	p190
Tableau N°45 : Appréciation des délais de recouvrement des instruments de paiement par les particuliers.....	p191
Tableau N°46 : Répartition de l'échantillon d'entreprises selon le statut juridique.....	p192
Tableau N°47 : Répartition de l'échantillon d'entreprises selon la taille	p192
Tableau N°48 : Distribution de l'échantillon d'entreprises selon le Secteur d'activité.....	p192
Tableau N°49 : Signification d'une banque pour les entreprises enquêtées.....	p193
Tableau N°50 : Choix de placement du bénéfice par les entreprises.....	p194
Tableau N°51 : Domiciliation bancaire des comptes des entreprises.....	p194
Tableau N°52 : Perception de la qualité d'accueil du personnel de la banque par les entreprises.....	p195
Tableau N°53 : Distribution de l'échantillon selon la domiciliation du compte et la qualité d'accueil du personnel.....	p196
Tableau N°54 : Perception du système d'information de la banque par les entreprises.....	p196
Tableau N°55 : Distribution de l'échantillon selon la domiciliation du compte et la qualité du système d'information de la banque.....	p197
Tableau N°56 : Perception des délais de recouvrement des moyens de paiement par les entreprises.....	p198
Tableau N°57 : Distribution de l'échantillon selon la domiciliation du compte et l'appréciation des délais de recouvrement.....	p198
Tableau N°58 : Paiement par voie bancaire.....	p199

Tableau N°59 : Paiement par chèque.....	p200
Tableau N°60 : Paiement par virement.....	p201
Tableau N°61 : Paiement par prélèvement automatique.....	p201
Tableau N°62 : Distribution de l'échantillon selon l'âge et la réalisation d'un paiement bancaire.....	p204
Tableau N°63 : Distribution de l'échantillon selon le sexe et la réalisation d'un paiement bancaire.....	p205
Tableau N°64 : Distribution de l'échantillon selon le secteur d'activité et la réalisation d'un paiement bancaire.....	p206
Tableau N°65 : Distribution de l'échantillon selon le revenu et la réalisation d'un paiement bancaire.....	p207
Tableau N°66 : Distribution de l'échantillon selon le choix de moyen de paiement et la réalisation d'un paiement bancaire.....	p209
Tableau N°67 : Distribution de l'échantillon selon la qualité du système d'information de la banque et la réalisation d'un paiement bancaire.....	p211
Tableau N°68 : Distribution de l'échantillon selon la qualité d'accueil du personnel de la banque et la réalisation d'un paiement bancaire.....	p212
Tableau N°69 : Détention de la carte bancaire par les particuliers.....	p215
Tableau N°70 : Fréquence d'usage mensuel de la carte par les particuliers.....	p217
Tableau N°71 : Motif d'usage de la carte bancaire par les particuliers.....	p217
Tableau N°72 : Préférence d'usage du guichet (bancaire ou postal) ou DAB.....	p218
Tableau N°73 : Fréquence des moyens de paiement utilisés dans le règlement des approvisionnements par les entreprises.....	p219
Tableau N°74 : Obligation de payer par moyen de paiement scriptural par les entreprises.....	p221
Tableau N°75 : Rémunération des salariés des entreprises.....	p222

Liste des figures

Liste des figures :

Figure N°1 : Le cycle des formes fonctionnelles de la monnaie au cœur de la dynamique du monnayage.....	p35
Figure N°2 : Architecture des agrégats monétaires dans la zone Euro depuis 1999.....	p39
Figure N°3 : Le circuit de règlement en (V).....	p68
Figure N°4 : Le circuit de règlement en (Y).....	p69
Figure N°5 : Le circuit de règlement en (L).....	p70
Figure N°6 : Le circuit de règlement en (T).....	p70
Figure N°7 : Le système SWIFT.....	p80
Figure N°8 : Description d'une carte à puce.....	p85
Figure N° 9 : Risques sur le système « CB ».....	p109
Figure N° 10 : Processus de gestion des risques dans le système « CB ».....	p110
Figure N° 11 : La banque d'Algérie opérateur du système ARTS.....	p133
Figure N°12: Architecture fonctionnelle du système ARTS.....	p134
Figure N°13 : Enchaînement des opérations dans le système de télé-compensation.....	p138
Figure N° 14 : Définition des variables (Variable View) dans le logiciel SPSS.....	p178
Figure N°15 : Saisie des données (Data View) dans le logiciel SPSS.....	p179
Figure N°16 : Fenêtre des résultats dans le logiciel SPSS.....	p180

Liste des graphiques

Liste des graphiques :

- Graphique N°1 :** Evolution annuelle de la part de la monnaie fiduciaire dans le total de la masse monétaire dans les pays du Maghreb (2007-2012).....p160
- Graphique N°2 :** Evolution annuelle de la vitesse de circulation de la monnaie dans les pays du Maghreb (2007-2012).....p162
- Graphique N° 3:** Répartition de la population de la commune de Tizi-Ouzou par sexe...p168
- Graphique N°4 :** Répartition de la population de la commune de Tizi-Ouzou par tranche d'âge.....p170
- Graphique N°5 :** Répartition de la population occupée de la commune de Tizi-Ouzou par secteur d'activité.....p171
- Graphique N°6 :** Répartition des entreprises de la commune de Tizi-Ouzou selon le statut juridique (public / privé).....p172
- Graphique N°7 :** Règlement des dépenses courantes par les particuliers enquêtés.....p202
- Graphique N°8 :** Intensité de l'influence des variables sur la réalisation d'un paiement bancaire.....p214
- Graphique N°9 :** Types de cartes détenues par les particuliers selon l'organisme émetteur.....p216
- Graphique N°10 :** Pourcentage d'utilisation des moyens de paiement par les entreprises dans le règlement des approvisionnements.....p220
- Graphique N°11 :** Règlement des factures par les entreprises enquêtées.....p222

Annexes

Annexe N° 01

Questionnaire adressé à la population de la commune de Tizi-Ouzou.

I- Fiche d'identification :

1. Age :
2. Sexe : Homme Femme
3. Profession :
4. Rémunération mensuelle (revenue, salaires) :
Moins de 18 000DA
Entre 18 000 et 50 000DA
Entre 50 000DA et 100 000DA
Plus de 100 000DA

II- Questions relatives à la culture bancaire et la qualité des services bancaires de base :

1. Que signifie une banque pour vous ?
Un moyen de fructifier votre argent
Un moyen de sécuriser votre argent
Un moyen pour le financement de vos projets
Aucune signification

2. Si vous arrivez à mettre de l'argent de coté, préférez- vous :
Le thésauriser (le garder chez vous)
Le placer dans une banque
Autres, veuillez préciser ;

3. Avez-vous ouvert un compte ?
Oui Non
Si oui, de quel compte s'agit-il ?
Compte postal CCP
Compte bancaire

4. Êtes-vous satisfait de l'accueil du personnel de votre banque ?
Oui Non

Si non, pourquoi ?

Le personnel manque de professionnalisme

Le personnel manque d'écoute et de réactivité à vos problèmes

Le personnel n'est pas présentable

5. Comment jugez-vous la qualité du système d'information de votre Banque ?

Mauvaise

Bonne

Très bonne

III- Questions relatives à la détention et l'usage des moyens de paiements scripturaux :

1. Connaissez-vous les moyens de paiement bancaires ?

Oui

Non

Si oui, pouvez vous citer quelques uns ;

.....

2. Votre choix de moyens de paiement (cash ou moyens de paiement bancaires) dépend :

Du montant de la transaction

Du degré de la rapidité du paiement

Du degré de la sécurité du paiement

3. Avez-vous déjà effectué un paiement par voie bancaire (chèque, virement, prélèvement, effet de commerce, carte) depuis la réforme du système de paiement (2006)?

Oui

Non

4. Avez-vous déjà payé par chèque au cours de cette année?

Oui Non

Si oui, pour combien de fois ?

Entre une et 3 fois

Entre 3 et 6 fois

Plus de 6 fois.

Comment jugez-vous les délais de recouvrement du chèque ?

Courts

Moyens

Longs

5. Avez-vous déjà payé par virement au cours de cette année ?

Oui Non

Si oui, pour combien de fois ?

Entre une et 3 fois

Entre 3 et 6 fois

Plus de 6 fois.

Comment jugez-vous les délais de recouvrement du virement?

Courts Moyens Longs

6. Avez-vous déjà payé par avis de prélèvement automatique ?

Oui Non

7. Pour l'achat d'un véhicule, allez-vous régler :

En espèces

Par chèque

Par virement

Par prélèvement

Par effet de commerce

8. Pour l'achat d'électroménagers, allez-vous régler :

En espèces

Par chèque

Par virement

Par prélèvement

Par carte

9. Comment réglez-vous vos factures d'électricité, de gaz ou de téléphone, internet ?

En espèces

Par chèque

Par virement

Par prélèvement

Par e-paiement

10. Avez-vous une carte magnétique (de retrait ou de paiement)?

Oui Non

11. Si oui, quel est le type de carte détenue ?

Carte bancaire

Carte postale

Carte privative (commerciale)

12. Pour quels motifs utilisez-vous cette carte ?

Pour le retrait

Pour retrait et paiement

Pour consultation du solde

13. En moyenne, combien de fois utilisez-vous cette carte par mois ?

Aucune fois

Une fois

Entre 2 et 3 fois

Plus de 4 fois

14. Comment préférez vous retirer votre argent ?

Au distributeur automatique de billet (DAB)

Au guichet bancaire ou postal

Veillez justifier votre choix :.....

.....

Merci pour votre collaboration

Annexe N°2

Questionnaire adressé aux entreprises de la commune de Tizi-Ouzou.

I- Fiche d'identification :

1. Quel est le « statut juridique » de votre entreprise ?

Entreprise privée

Entreprise publique

2. Quel est la « taille » de votre entreprise ?

Grande entreprise

PME (petite et moyenne entreprise)

3. Quel est votre « secteur d'activité » ?

.....

II- Culture bancaire et l'identification de la relation Banque-entreprise :

1. Que signifie une banque pour vous ?

Un moyen de fructifier votre argent

Un moyen de sécuriser votre argent

Un moyen pour le financement de vos projets

Un moyen d'alimenter votre déficit de trésorerie

Aucune signification

2. Si vous réalisez un bénéfice à la fin de l'année, préférez- vous :

Le thésauriser (le garder chez vous)

Le placer dans une banque

Autres, veuillez préciser ;

3. Avez-vous ouvert un compte bancaire?

Oui Non

Si oui, quelle est la domiciliation de votre compte?

Banque publique

Banque privée

4. Comment qualifiez-vous la qualité d'accueil du personnel de votre banque ?

Mauvaise

Bonne

Très bonne

5. Comment jugez-vous la qualité du système d'information de votre Banque ?
- Mauvaise
- Bonne
- Très bonne
6. Connaissez-vous les moyens de paiement bancaires ?
- Oui Non
- Si oui, pouvez vous citer quelques uns ;.....
-
7. Êtes-vous satisfaits des nouveaux délais d'encaissement des moyens de paiement bancaires ?
- Oui Non

III- Questions relatives à la détention et l'usage des moyens de paiements scripturaux :

1. Que est ce qui motive votre choix de moyens de paiement (cash ou moyens de paiement) ?
- Le montant de la transaction
- Le degré de la rapidité du paiement
- Le degré de la sécurité du paiement
- Le coût de la transaction du paiement
2. Comment réglez-vous vos approvisionnements d'une valeur située entre 50 000da et 100 000da ?
- En espèces
- Par chèque
- Par virement
- Par prélèvement
- Par effet de commerce
3. Comment réglez-vous vos dettes ou approvisionnements d'une valeur située entre 100 000da et 1 000 000 da?
- En espèces
- Par chèque
- Par virement
- Par prélèvement
- Par effet de commerce

4. Le recouvrement de vos créances clientèle d'une valeur supérieure à 1 000 000DA, se fait :

En espèces

Par chèque

Par virement

Par prélèvement

Par effet de commerce

5. Comment jugez-vous les délais de recouvrement du chèque ?

Court

Moyens

Longs

6. Connaissez-vous le moyen de règlement qui vous permet d'effectuer les paiements urgents ?

Oui

Non

Si oui, comment jugez-vous son délai de recouvrement ?

Court

Moyens

Longs

7. Comment réglez-vous vos factures d'électricité, de gaz ou de loyer de votre entreprise?

En espèces

Par chèque

Par virement

Par prélèvement

Par carte

Autres, veuillez préciser ;

8. Avez-vous déjà exigé à vos clients un paiement par voie bancaire ?

Oui

Non

Si oui, pour quel montant ?

Moins de 100 000DA

Entre 100 000DA et 500 000 DA

Entre 500 000 et 1 000 000 DA

Plus de 1 000 000DA

9. Avez-vous déjà été obligé de régler un fournisseur par paiement par voie bancaire ?

Oui Non

Si oui, pour quel montant ?

Moins de 100 000DA

Entre 100 000DA et 500 000 DA

Entre 500 000 et 1000 000 DA

Plus de 1000 000DA

10. Comment rémunérez-vous vos salariés ?

Cash

Par leurs comptes CCP

Par leurs comptes bancaires

Merci pour votre collaboration

Table des matières

Introduction générale.....	1
Partie I : Monnaie et systèmes de paiement	8
Introduction à la partie I.....	9
Chapitre I : Aspects historiques et théoriques de la monnaie.....	10
Introduction au chapitre I.....	11
Section 1 : Origine et évolution historique de la monnaie	12
1. L'économie du troc.....	12
1.1.Définition du troc	12
1.2.Inconvénients du troc	13
2. Naissance de la monnaie métallique et la transition vers l'économie monétaire.....	13
2.1.La monnaie marchandise.....	14
2.2.La monnaie métallique.....	14
2.2.1. Le bimétallisme.....	16
2.2.2. Le monométallisme.....	16
3. Le processus de dématérialisation de la monnaie.....	17
3.1.La monnaie papier.....	17
3.1.1. Le billet représentatif d'un dépôt du métal précieux.....	18
3.1.2. Le billet de banque convertible.....	18
3.1.2.1.L'école de circulation	19
3.1.2.2.L'école de banque.....	19
3.1.3. Le billet de banque inconvertible.....	20
3.2.La monnaie scripturale.....	21
3.2.1. Définition de la monnaie scripturale.....	21
3.2.2. Les supports de la monnaie scripturale.....	22
3.2.2.1.Le chèque	22
3.2.2.2.Le virement	22
3.2.2.3.Les effets de commerce.....	23
3.2.2.4.L'avis de prélèvement	24
3.2.2.5.Le titre interbancaire de paiement (TIP).....	24
3.3.La monnaie électronique	24
3.3.1. Définition de la monnaie électronique.....	25
3.3.2. Les instruments de la monétique	25
3.3.2.1.La carte bancaire	25
3.3.2.2.Le porte-monnaie électronique (PME).....	27

3.3.2.3. Le porte monnaie virtuel (PMV).....	27
Section 2 : Aspects théoriques sur la monnaie.....	28
1. Définition de la monnaie	29
2. L'approche fonctionnelle de la monnaie.....	29
2.1. La monnaie intermédiaire des échanges (instrument de paiement).....	30
2.2. La monnaie unité de compte	30
2.3. La monnaie réserve de valeurs	30
3. L'approche pluridisciplinaire de la monnaie.....	31
3.1. Le trépied de la monnaie	32
3.1.1. Monnaie et dette	32
3.1.2. Monnaie et souveraineté	32
3.1.3. Monnaie et confiance	33
3.1.3.1. La confiance méthodique.....	33
3.1.3.2. La confiance hiérarchique.....	33
3.1.3.3. La confiance éthique.....	34
3.2. Les formes fonctionnelles et usages non monétaires de la monnaie.....	34
3.2.1. Le compte et le paiement.....	34
3.2.2. Le produit d'un monnayage.....	35
3.3. Les trois états de la monnaie.....	35
3.3.1. La monnaie incorporée	35
3.3.2. La monnaie objectivée	36
3.3.3. La monnaie institutionnalisée	36
4. La mesure de la monnaie.....	37
4.1. Définition des agrégats monétaires.....	37
4.2. Structure des agrégats monétaires	38
4.2.1. L'agrégat monétaire étroit (M1).....	39
4.2.2. L'agrégat intermédiaire (M2)	39
4.2.3. L'agrégat (M3)	39
4.3. Utilité et objet des agrégats monétaires.....	40
4.3.1. Calculs de ratios macroéconomiques	40
4.3.1.1. La préférence du Public pour la monnaie centrale (P).....	40
4.3.1.2. Le taux de liquidité de l'économie (L)	41
4.3.1.3. La vitesse de circulation de la monnaie (V).....	41

4.3.2. Les agrégats monétaires des indicateurs avancés de l'activité économique et des prix.....	42
4.3.3. Les agrégats objectifs de conduite de la politique monétaire.....	42
4.4. Les contreparties de la masse monétaire.....	43
4.4.1. Les créances sur l'économie	43
4.4.2. Les créances nettes sur l'Etat.....	43
4.4.3. Les créances sur l'extérieur.....	44
4.5. La relation entre la monnaie centrale et la masse monétaire	44
4.5.1. Le multiplicateur monétaire	45
4.5.2. Le diviseur monétaire	45
Section 3 : Bancarisation et déterminants d'usage de la monnaie.....	46
1. La bancarisation de l'économie	46
1.1. Définition de la bancarisation	46
1.2. Les indicateurs de mesure de la bancarisation	47
1.2.1. Le taux de pénétration des services bancaires	47
1.2.2. La densité du réseau bancaire	47
1.2.3. La part du secteur bancaire dans le crédit à l'économie	48
1.2.4. Le taux de bancarisation par les effectifs de la banque	48
1.2.5. Le taux de scripturalisation de l'économie.....	48
1.2.6. Le degré de pénétration de la monétique	49
1.2.6.1. Taux de détention de la carte bancaire.....	49
1.2.6.2. Densité du réseau DAB/GAB par rapport à la population....	49
1.2.6.3. Densité de TPE par rapport à la population	50
2. Déterminants de la détention et d'usage des moyens de paiements scripturaux.....	50
2.1. Les déterminants liés aux instruments de paiement et aux transactions	50
2.1.1. L'effet de coût d'opportunité de la détention des espèces	50
2.1.2. L'effet de niveau de dépense sur la détention des espèces	51
2.1.3. Les effets des prix	51
2.1.3.1. L'élasticité prix de la demande des instruments de paiement.	52
2.1.3.2. Les élasticités prix croisées et les relations entre instruments de paiement.....	52
2.1.4. L'effet de la valeur d'achat	53
2.1.5. L'effet réseau	54
2.1.6. L'effet sécurité	54

2.2. Les déterminants liés à l'individu.....	55
2.2.1. Le genre.....	55
2.2.2. L'âge.....	55
2.2.3. Niveau de formation et apprentissage par la pratique.....	56
2.2.4. Le revenu.....	56
2.2.5. Le type d'activité.....	57
3. Impact des instruments de paiement dans une économie.....	57
3.1. Impact des instruments de paiement sur les activités économiques.....	57
3.2. Impact des instruments de paiement sur les sphères bancaires et monétaires.....	58
3.3. Impact des usages des instruments de paiement sur l'intermédiation financière.....	59
Conclusion au chapitre I.....	60
Chapitre II: Les systèmes de paiement et leur mutation	61
Introduction au chapitre II.....	62
Section 1 : Caractéristiques générales d'un système de paiement	63
1. Quelques définitions relatives au système de paiement	63
2. Les critères d'efficience d'un système de paiement	64
3. Les modalités de paiement	65
4. Les participants dans un système de paiement	65
4.1. Les banques commerciales.....	65
4.2. Le centre de compensation	66
4.3. La banque de règlement.....	66
4.4. Le marché monétaire	66
5. Evolution d'un paiement au sein d'un système de paiement.....	67
5.1. L'émission des ordres de paiement.....	67
5.2. La transmission des informations	67
5.3. Le traitement des informations.....	67
6. Les circuits de paiement.....	68
6.1. Le circuit en (V).....	68
6.2. Le circuit en (Y).....	69
6.3. Le circuit en (L).....	69
6.4. Les circuits en (T).....	70
7. Les modes de règlements.....	71
7.1. Les systèmes de paiement de petits montants (NET).....	71
7.2. Les systèmes de paiement de gros montants (BRUT).....	72

7.3. Le système hybride.....	72
7.4. Les systèmes de règlement livraison des titres.....	72
8. La finalité des paiements	73
8.1. Les sources de liquidité interne : la monnaie banque commerciale.....	73
8.2. Les sources de liquidité externe : la monnaie centrale.....	74
8.3. La coexistence de la monnaie centrale et des monnaies banques commerciale....	74
9. Implication des systèmes de paiement dans les mécanismes monétaires.....	75
9.1. L'augmentation de la liquidité des marchés.....	75
9.1.1. L'unification des marchés.....	75
9.1.2. La vitesse de circulation de la monnaie.....	75
9.1.3. La réduction de l'inflation.....	76
9.2. L'efficacité des politiques monétaires.....	76
9.2.1. La réduction des incertitudes.....	76
9.2.2. La transmission de la politique monétaire.....	77
9.2.3. Le rétrécissement de la base monétaire.....	77
Section 2: La mutation des systèmes de paiement.....	78
1. L'internationalisation des mécanismes de paiement.....	78
1.1. Le réseau SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication).....	78
1.2. Le réseau de correspondants bancaires (correspondent banking).....	81
1.3. Les circuits internationaux de paiement par cartes.....	82
2. L'intégration des nouvelles technologies d'information et de communication.....	83
2.1. L'évolution technique des points d'accès.....	83
2.1.1. Les distributeurs automatiques de billets (DAB).....	83
2.1.2. Le terminal de paiement électronique (TPE).....	84
2.2. L'évolution de la puce.....	85
2.3. La normalisation des cartes : standards EMV.....	86
2.3.1. Contenu des normes EMV.....	86
2.3.2. Avantage des normes EMV	87
2.3.3. Déploiement des normes EMV dans le monde.....	87
3. L'entrée de nouveaux acteurs de paiement.....	88
3.1. La banque électronique (e-banking).....	88
3.2. Le paiement sur internet (e-paiement).....	89
3.3. Le paiement sur mobile (m-paiement).....	90

3.4. La diffusion de nouveaux types de cartes	91
3.4.1. Les cartes privatives	91
3.4.2. Les cartes accréditives	92
3.5. Les acteurs de demain.....	92
3.5.1. La biométrie	93
3.5.2. La technologie Pay By Touch	93
3.5.3. Le paiement par puce sans fil.....	93
Section 3 : La banque face aux risques et enjeux des systèmes de paiement.....	94
1. Les risques généraux des systèmes de paiement	94
1.1. Les risques financiers	94
1.1.1. Les types de risque financier	94
1.1.1.1. Le risque de crédit.....	94
1.1.1.2. Le risque de liquidité	95
1.1.1.3. Le risque de marché.....	95
1.1.1.4. Le risque systémique.....	95
1.1.2. Exemple d'une crise liée aux risques financiers (faillite de la banque Herstat).....	96
1.1.3. Les dispositifs de prévention des risques financiers	97
1.1.3.1. Le principe de RTGS.....	97
1.1.3.2. L'autoprotection des systèmes nets.....	98
1.2. Le risque opérationnel	98
1.2.1. Les types de crises opérationnelles dans les moyens de paiement	99
1.2.1.1. La crise d'origine interne.....	99
1.2.1.2. La crise d'origine interbancaire	100
1.2.2. Les dispositifs de gestion du risque opérationnel	100
1.2.2.1. L'action du régulateur	100
1.2.2.2. L'action de la profession bancaire	101
1.2.3. Exemples de crises opérationnelles	101
1.3. Le risque juridique	102
1.3.1. Les types de risques juridiques	102
1.3.1.1. Risques liés à l'utilisation des moyens de paiement	102
1.3.1.2. Risques liés à l'échange interbancaire des moyens de paiement.....	103
1.3.1.3. Risque de blanchiment et financement du terrorisme	104

1.3.2. Exemple d'un risque juridique	104
1.4. Les risques d'image et de réputation	105
2. Les nouveaux risques liés à la carte bancaire	105
2.1. Les acteurs de la fraude	105
2.1.1. La fraude par un tiers	106
2.1.1.1. L'utilisation d'une carte perdue ou volée.....	106
2.1.1.2. La fabrication de fausses cartes.....	106
2.1.2. La fraude par le porteur	107
2.1.3. La fraude par le commerçant.....	107
2.2. Les dispositifs de gestion des risques des cartes : Exemple du groupement des cartes bancaires en France « CB ».....	108
2.2.1. Le groupement des cartes bancaires (CB).....	108
2.2.2. La gestion de risque dans le système « CB »	108
2.2.2.1. Les risques courants : la lutte contre la fraude.....	109
2.2.2.2. Les risques majeurs	110
3. L'enjeu lié à l'entrée de nouvelles entreprises de paiement.....	111
3.1. L'enjeu économique et concurrentiel	111
3.2. L'enjeu industriel	112
3.3. L'enjeu de surveillance et de contrôle	113
Conclusion au chapitre II.....	114
Conclusion à la partie II.....	115
Partie II : Réforme du système de paiement et bancarisation en Algérie.....	116
Introduction à la partie II.....	117
Chapitre I : La réforme du système de paiement en Algérie.....	118
Introduction au chapitre I.....	119
Section1 : Etat des lieux du système de paiement algérien avant la réforme.....	120
1. Les instruments de paiement et leur utilisation avant 2006	120
1.1. Le Chèque	120
1.1.1. La grande diversité des chèques.....	120
1.1.2. L'utilisation du chèque pour le seul motif de retrait d'espèces.....	121
1.1.3. L'absence de visibilité sur les délais d'encaissement des chèques.....	121
1.1.4. L'attribution de chéquiers et la facturation de l'encaissement des chèques.....	121
1.1.5. Les réticences des commerçants.....	122

1.2. Le virement et prélèvement.....	122
1.3. Les effets de commerce.....	123
1.4. La carte	123
2. Le traitement des instruments de paiements avant 2006 : « la compensation manuelle »	123
2.1. Définition de la compensation manuelle	124
2.2. Les opérations de la compensation manuelle	124
2.3. L'organisation du service portefeuille	125
2.4. La chambre de compensation	125
2.5. Les instruments de paiement compensés	126
2.5.1. Compensation des chèques	126
2.5.2. Compensation des effets	126
2.5.3. Compensation des virements	126
2.6. Les Canaux de réception des appoints	126
2.7. Les Modes de paiement	127
3. Dysfonctionnement et inconvénients du système de paiement classique (avant 2006).....	127
Section 2 : Les aspects de la réforme du système de paiement en Algérie.....	128
1. Les motivations à l'origine de la réforme des systèmes de paiement	129
1.1. Objectifs des pouvoirs publics algériens.....	129
1.2. Objectifs des autorités de régulation : le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) et la Banque d'Algérie.....	129
1.3. Objectifs du secteur bancaire	129
2. Les axes de la réforme du système de paiement	130
2.1. Lancement de la monétique	130
2.2. Mise en place du système de gros montants et paiement urgents ARTS (Algerian Real Time Settlement)	131
2.2.1. Définition du système	131
2.2.2. Caractéristiques du système	131
2.2.3. Les participants au système	132
2.2.4. L'opérateur du système ARTS : la Banque d'Algérie.....	132
2.2.5. Architecture du système ARTS	133
2.3. Mise en place du Système de compensation de masse ATCI (Algérie télé-compensation Interbancaire)	134
2.3.1. Définition du système ATCI.....	134

2.3.2.	Caractéristiques du système	135
2.3.3.	Les participants au système	135
2.3.4.	L'opérateur du système : le CPI	136
2.3.5.	La modernisation et la promotion des instruments de paiement	136
2.3.5.1.	Les instruments à moderniser.....	136
2.3.5.2.	Les instruments à promouvoir	137
2.3.6.	Architecture du système ARTS	138
3.	Le dispositif juridique et technique relatif à la sécurité des systèmes de paiement.....	139
3.1.	Renforcement du cadre juridique et réglementaire	139
3.1.1.	Les principaux règlements.....	139
3.1.2.	Le contenu des règlements.....	140
3.2.	Mise en place d'une centrale des impayés	140
3.3.	La normalisation des instruments de paiement	141
3.4.	Mise en place d'une procédure de recouvrement interbancaire (RIB)	141
3.5.	Mise en place d'un fonds de garantie des dépôts bancaires.....	142
Section3 :	Les performances du nouveau système de paiement algérien.....	142
1.	Niveau d'activité du nouveau système de paiement	142
1.1.	Le système ARTS.....	143
1.1.1.	Evolution du niveau d'activité du système ARTS.....	143
1.1.2.	Répartition du volume des opérations traitées dans le système ARTS.....	144
1.1.3.	Comparaison du système ARTS aux systèmes SRBM et SGMT.....	144
1.2.	Le système ATCI.....	145
1.2.1.	Evolution du niveau d'activité du système ATCI.....	145
1.2.2.	Les instruments traités via ATCI	146
1.2.2.1.	Le chèque.....	146
1.2.2.2.	Les virements	147
1.2.2.3.	Les effets de commerce.....	148
1.2.2.4.	Les cartes.....	148
1.2.2.5.	L'avis de prélèvement.....	148
1.2.3.	Les rejets bancaires dans le système ATCI	149
1.2.4.	Comparaison du système ATCI aux systèmes SIMT et SPT.....	149
1.3.	Situation de la monétique	150
1.3.1.	Emission de cartes CIB	150

1.3.2. Réseaux d'acceptation	152
1.3.3. Transactions par carte CIB.....	154
2. L'impact du nouveau système de paiement	156
2.1. Les prestations fournies par la banque.....	156
2.1.1. Réduction des délais de recouvrement	157
2.1.2. Sécurité et la fiabilité de l'information	157
2.2. Réduction des coûts de recouvrement des paiements scripturaux	158
2.3. Mouvement de la masse monétaire	158
2.3.1. Préférence pour la monnaie centrale	158
2.3.2. Vitesse de circulation de la monnaie	160
2.3.3. La liquidité de l'économie	162
Conclusion au chapitre I.....	164
Chapitre II : L'usage des moyens de paiement scripturaux en Algérie : cas de la commune de Tizi-Ouzou.....	165
Introduction au chapitre II.....	166
Section 1 : Méthodologie de l'enquête.....	167
1. Présentation de la commune de Tizi-Ouzou.....	167
1.1. Situation géographique	167
1.2. Aspect administratif	167
1.3. Situation démographique	167
1.3.1. Répartition de la population par sexe	168
1.3.2. Répartition de la population par classe d'âge	168
1.3.3. Structure de la population occupée par secteur d'activité	170
1.4. Les entreprises de la commune.....	171
1.4.1. Répartition des entreprises par « statut juridique » (public/privé).....	171
1.4.1.1. Répartition des entreprises par « taille ».....	172
1.4.1.2. Répartition des entreprises par « secteur d'activité ».....	172
1.5. Réseau bancaire de la commune.....	173
1.6. Réseau postal de la commune.....	174
2. Méthodologie de l'enquête	175
2.1. Déroulement de l'enquête	175
2.2. Les questionnaires	176
2.2.1. L'élaboration des questionnaires	176
2.2.2. Contenu des questionnaires	176

2.3. Les techniques statistiques.....	177
2.3.1. Présentation du logiciel SPSS	178
2.3.1.1. La fenêtre de définition des variables (Variable View).....	178
2.3.1.2. La fenêtre de saisie des données (Data View).....	179
2.3.1.3. La fenêtre des résultats.....	179
2.3.2. L'analyse bivariée.....	180
2.3.2.1. Test de Khi-deux (χ^2)	181
2.3.2.2. Coefficient de contingence	182
Section 2 : Culture bancaire et identification de la relation banque-client.....	183
1. Culture bancaire et identification de la relation banque-particulier.....	184
1.1. Caractéristiques de l'échantillon.....	184
1.2. Perception de l'agence bancaire par le particulier.....	185
1.3. Culture de placement bancaire chez le particulier.....	186
1.4. Détention de comptes par les particuliers.....	187
1.5. Perception de la qualité des services de paiement bancaires par le particulier..	188
1.5.1. Qualité d'accueil du personnel de la banque.....	188
1.5.2. La qualité de la communication banque-particulier.....	189
1.5.3. L'appréciation des délais de recouvrement par le particulier.....	190
2. Culture bancaire et identification de la relation banque-entreprise.....	191
2.1. Caractéristiques de l'échantillon d'entreprises.....	191
2.2. Perception de l'agence bancaire par l'entreprise.....	193
2.3. Culture de placement bancaire chez les entreprises.....	193
2.3.1. Domiciliation bancaire des comptes des entreprises.....	194
2.4. Perception de la qualité des services de paiement bancaires par l'entreprise.	195
2.4.1. Qualité d'accueil du personnel de la banque	195
2.4.2. Système d'information de la banque	196
2.4.3. Appréciation des délais de recouvrement.....	197
Section 3 : L'usage des moyens de paiement scripturaux par les agents économiques.....	199
1. L'usage des instruments de paiement scripturaux par les particuliers.....	199
1.1. Réalisation d'un paiement par voie bancaire par les particuliers.....	199
1.1.1. Usage du chèque	200
1.1.2. Usage du virement.....	201
1.1.3. Usage du prélèvement automatique	201
1.2. Règlement des dépenses courantes	202

1.3. Facteurs explicatifs du niveau d'usage des instruments de paiement scripturaux par les particuliers.....	203
1.3.1. Relation entre l'âge et la réalisation d'un paiement bancaire.....	203
1.3.2. Relation entre le sexe et la réalisation d'un paiement bancaire.....	205
1.3.3. Relation entre le secteur d'activité et la réalisation d'un paiement bancaire.....	206
1.3.4. Relation entre le revenu et la réalisation d'un paiement bancaire.....	207
1.3.5. Relation entre le motif du choix du moyen de paiement et la réalisation d'un paiement bancaire	209
1.3.6. Relation entre la qualité du système d'information de la banque et la réalisation d'un paiement bancaire	210
1.3.7. Relation entre la qualité d'accueil et la réalisation d'un paiement bancaire.....	212
1.4. La monétique.....	215
1.4.1. Détention de la carte	215
1.4.2. Fréquence d'usage de la carte par les particuliers.....	216
1.4.3. Motif d'usage de la carte.....	217
2. L'usage des moyens de paiement scripturaux par les entreprises.....	219
2.1. Règlement des approvisionnements.....	219
2.2. Règlement des factures.....	221
2.3. Rémunération des salariés.....	222
3. Les causes de la faiblesse du taux d'usage des instruments de paiement scripturaux en Algérie.....	223
3.1. Le poids de l'économie informelle.....	224
3.2. Absence de lois impliquant l'usage de la monnaie scripturale.....	226
3.3. Un cadre réglementaire et administratif inadéquat.....	226
3.4. La percée des habitudes de paiement cash.....	227
3.5. La réticence des porteurs de cartes vis-à-vis de la technologie.....	227
4. Les perspectives pour instaurer l'usage de la monnaie scripturale.....	228
4.1. Au niveau réglementaire.....	228
4.2. Au niveau économique.....	228
4.3. Au niveau commercial.....	229
4.4. Au niveau technique.....	229
Conclusion au chapitre II.....	230

Conclusion à la partie II.....	231
Conclusion générale.....	232
Références bibliographiques.....	238
Liste des tableaux.....	245
Liste des figures.....	250
Liste des graphiques.....	252
Annexes.....	254
Table des matières.....	263

Résumé :

L'Algérie très tardivement par rapport à ses pays voisins (Maroc et Tunisie), s'est inscrite à partir de 2005 dans une dynamique de réforme et de modernisation de son système de paiement à travers la mise en place des deux nouveaux systèmes (ARTS et ATCI) et le lancement de la monétique. Cette réforme avait comme objectif primordiale l'amélioration des services bancaires de base et du niveau de bancarisation notamment en termes de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux dans le règlement des transactions.

Les nouveaux systèmes de paiement ont connu une amélioration notable en volume et en valeur dans les opérations enregistrées depuis leur mise en place. Néanmoins, comparativement aux systèmes similaires du Maroc et la Tunisie, ils accusent un retard dans la généralisation de l'usage des instruments scripturaux dans les habitudes de paiement de la population.

Au niveau de la commune de Tizi-Ouzou, les espèces demeurent toujours le moyen le plus utilisé pour le règlement des transactions par les ménages. Les entreprises manifestent une préférence pour le chèque en plus de la persistance de l'utilisation du cash. Par conséquent, le nouveau système de paiement n'a pas pu atteindre les objectifs fixés par son lancement.

L'usage des moyens de paiement scripturaux en Algérie n'est pas une problématique purement bancaire, mais celle-ci renvoi à plusieurs facteurs d'ordre social, réglementaire et technique qui limitent son utilisation. Nous pouvons citer le poids de l'économie informelle et l'absence de campagnes de sensibilisation et d'incitation de la population vers l'usage des moyens de paiement bancaires.

Mots clés : système de paiement, réforme, monétique, Tizi-Ouzou, entreprises, ménages, cash.

ملخص:

انخرطت الجزائر ابتداء من 2005 متأخرة بالنسبة إلى البلدان المجاورة (المغرب وتونس) في ديناميكية إصلاح وتجديد نظام الدفع المتجسد في تأسيس النظامين الجديدين (ارتس و اتسء) وعرض النقود الالكترونية . الهدف الرئيسي من هذا الإصلاح يتمثل في تطوير الخدمات البنكية الأساسية و مستوى البنككة لاسيما في استخدام وسائل الدفع المكتوبة في قضاء الصفقات.

تعرف النظم الدفعية الجديدة منذ تركيبها تحسنا ملحوظا في عدد و قيمة العمليات المدونة. لكن بالمقارنة مع النظامين المماثلين للمغرب و تونس , النظام الجزائري يسجل تأخر في تعميم استخدام وسائل الدفع المكتوبة في عادات التسديد للسكان.

على مستوى بلدية تيزي وزو, لا تزال النقود تمثل الوسيلة الأكثر استخداما في تسديد المعاملات من طرف الأفراد بينما يمثل الشيك الوسيلة المستخدمة من طرف المؤسسات بالإضافة إلى النقود. إذا, النظام الدفعي الجديد لم يتمكن من تحقيق الأهداف المسطرة إثر تأسيسه.

إن استخدام الوسائل الدفعية المكتوبة في الجزائر ليست إشكالية بنكية محضة لكنها تندرج من قبل عدة عوامل اجتماعية, قانونية و تقنية من بينها : أهمية الاقتصاد الاشكلي و غياب حملات تحسيس وتوجيه السكان نحو استخدام وسائل الدفع البنكية.

الكلمات المفتاحية : نظام الدفع, اصلاح , بلدية, تيزي وزو, مؤسسات, أفراد, النقود .